Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8370129
Centre d'intérêt: 640

Locas, Claude, 1930-.

Bilan et inventaire critiques des interventions du Ministère de l'éducation dans le domaine des moyens d'enseignements : la radio-télévision scolaire, 1962-1968 : document de travail / Claude Locas ; Service du développement de la technologie éducative, Secteur Etudes et prospective. -- Montréal : Service général des moyens d'enseignement, 1975.
2 v. ; 28 cm.

Comprend du texte en anglais. Code: 54-1144 ; 54-1146. Bibliographie: v.1, f. 180-186. Notes (part. bibliographiques) au bas des p. Dépouillement: v. 1. Les origines de la technologie éducative au Ministère de l'éducation -- v. 2. Annexes et ententes avec Radio-Canada.

Cote Dewey: 371.3'358'09714/L811b Cote LC: LB/1044.7

Descripteur(s): *Télévision scolaire *Télévision éducative *Radio scolaire *Historique

Identificateur(s) de nom: *Québec (Province) Service de la radio et de la télévision scolaire *Québec (Province) Bureau de la radio-télévision scolaire *Québec school telecasts *Gau, John C *Perks J W

L'ouvrage constitue un historique des interventions du ministère de l'Education dans le domaine de la radio et de la télévision éducatives. Plus précisément, après un bref rappel des premières tentatives canadiennes et québécoises dans le domaine, l'auteur présente un bilan des activités du Service de la radio et de la télévision scolaires (1962-1964) et du Bureau de la radio-télévision scolaire (1964-1968): origines, organisation, contenus, budgets, clientèle, équipement, etc. Il s'intéresse aussi, dans une seconde étape, au pendant anglophone de ces organismes, le Quebec School Telecast. Cette partie reproduit d'ailleurs les articles de J. C. Gau ("Television in the Protestant schools of Quebec") et de J. W. Perks ("The philosophy of television in education") consacrés à ce sujet.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

EDUQ 8370129 A

TYPE DE DOCUMENT

Document de travail

TITRE

Bilan et inventaire critiques des interventions du ministère de l'Education dans le domaine des moyens d'enseignement: La radio-télévision scolaire 1962-1968

AUTEUR

Claude Locat

CODE

54-7144

EDITION

Pour consultation

IDENTIFICATION INTERNE

TEE-01-0275

Ministère de l'Education
Service général des moyens d'enseignement

ANNÉE Février 1976

Service du développement de la technologie éducative
Secteur "Etudes et prospective"

Les origines de la technologie éducative au ministère de l'Education 1962-1968

La radio et la télévision scolaire

par

Claude Locas, Ph.D.

Ministère de l'Education du Québec
Service général des moyens d'enseignement
600, rue Fullum
Montréal, Québec,
H2K 4L1

mai 1975

Ceux qui ne se souviennent pas du passé sont condamnés à le revivre.

Santayana

Ce mouvement investigateur qui précède et éclaire l'action trace aussi le temps... Le temps c'est d'abord l'avenir; il n'y a sans doute que l'avenir dans le passé; se souvenir c'est donc de nouveau attendre, scruter, interroger, guetter.

Alain, Etudes

TABLE DES MATIERES

Introduction 1

Chapitre premier: Les origines de la télévision scolaire 6

1. Au Canada 8

2. Au Québec 16

Chapitre II: Le Service de la radio et de la télévision scolaires (1962-64) 21

1. Les origines 21

2. La phase d'organisation et de sa mise en oeuvre: création et structure 25

3. Programmation: 1963, 1963-64 31

4. Statistiques: clientèle et équipement 36

5. Budget 42

Chapitre III: Le Bureau de la radio-télévision scolaire (1964-1968) 44

1. Les objectifs de la radio-télévision scolaire 44

2. Les ententes 49

3. Choix des matières 64

4. Activités 74

5. Budgets 90

6. Statistiques: clientèles, équipement 93

Chapitre IV: Conclusion 98

1. Les rapports "éducateurs"-"techniciens" 98

2. Pédagogie de la radio-télévision scolaire 105

3. Fonctionnement général et bilan final 114

4. Recommandations diverses 122

1. Structure de production 122

2. Ateliers de formation pédagogique 123

3. Centre de documentation 125

4. Inventaire et coordination 125

5. Acquisitions des enregistrements des émissions 126

6. Heure de diffusion 127

DEUXIEME PARTIE

Chapitre V: The Quebec School Telecast 129

"Television in the Protestant Schools of Quebec", par John C. Gaw 131

"The Philosophy of Television in Education, par J.W. Perks .. 136

Faits saillants et commentaires 140

Budgets: 1963 64 - 1967 68 ... 151

Programmation - Evaluation - Cotes d'utilisation 154

Fin et conclusion 164

Epilogue 171

Bibliographie 180

INTRODUCTION

Un des textes les plus importants qui ait été écrit au cours des dernières années dans le domaine de l'éducation au Québec, le rapport du Conseil supérieur de l'éducation pour 1969-70, L'Activité éducative, divise le système scolaire en trois plans ou dimensions:

1) un plan administratif;

2) une organisation des études ou régime pédagogique; et

3) l'activité éducative.

Où donc, dans ce processus appelé l'activité éducative, faut-il situer les interventions ou les initiatives du ministère de l'Education dans le domaine des moyens d'enseignement? A quel aspect ou à quelle dimension de l'activité éducative ces mêmes initiatives doivent-elles être reliées? Par rapport auxquels de ces plans doivent-elles, en dernier ressort, être évaluées ou, si on peut reformuler, par quel côté, de quelle façon les initiatives du Ministère ont-elles pu contribuer à son essor?

Le troisième plan constitue, en fait, la charnière de tout le système éducatif. Il en est à la fois "le point de départ et le point d'aboutissement de la problématique qui a présidé à la conception et à l'élaboration du modèle ... C'est à ce niveau que se trouvent les valeurs fondamentales et les visées essentielles du système scolaire tout entier".(1).

Or, le domaine des moyens d'enseignement fait nettement parti du plan de l'activité éducative, là où se jouent les enjeux que les moyens, eux, ont pour but de favoriser d'où il importe qu'ils leur soient conformes car contrairement à une certaine opinion qui prétend à la neutralité des moyens, ils ne pourraient que trop facilement en être la contrefaçon.

Même si normalement elle en constitue la première phase, il n'est cependant pas prévu, pour le moment, d'ouvrir cette retrospective sur la prospective, même si cette dernière devait naturellement couronné l'ensemble des travaux du dossier sur la technologie éducative.

---

(1) Conseil supérieur de l'Education, L'Activité éducative, p. 15

Les études la concernant restent à venir. Pour le moment, il s'agira de faire le point dans le domaine du développement de la technologie éducative sur les interventions du Ministère car "avant d'envisager une stratégie, il nous faut évaluer le chemin parcouru" pour éviter "la répétition d'erreurs semblables d'un projet à l'autre" (2). C'est parce que l'existence et le développement de quelqu'organisme que ce soit "s'élabore aussi avec des tentatives limitées et avec des échecs évalués, corrigés et dépassés" (3) qu'il importe donc de procéder à pareille évaluation sans quoi nos actions risquent de se limiter à des démarches superficielles.

Les premiers paragraphes de l'Activité éducative, rapport tout entièrement consacré à une réflexion sur notre système scolaire, suffiront mieux que tout autre texte à définir les intentions qui président à cette rétrospective limitée aux seuls moyens techniques d'enseignement. En fait, ils en constituent le programme et la problématique.

---

(2) Jacques Grand'Maison, Le Privé et le Public, (Montréal, Leméac, 1975), vol. 2, p. 104

(3) Ibid., p. 184

A la suite des innovations introduites dans le système scolaire depuis cinq ans, à la suite des transformations que ce dernier a subies, des changements qui y sont en cours et des modifications que l'on se propose d'y apporter dans l'avenir, le moment semble opportun de prendre du recul et de faire le point sur l'ensemble de cette évolution. Le temps est propice à l'établissement d'un premier bilan des réalisations et des lacunes, des progrès et des retards et, dans certains cas, des erreurs d'aiguillage.

Afin de demeurer ouvert sur l'avenir, ce bilan doit avoir un caractère à la fois évaluatif et prospectif. Il doit tenter d'évaluer l'étendue des réalisations récentes accomplies en un si court délai, ainsi que leur degré d'enracinement effectif dans le milieu social; tenter d'apprécier à leur juste mesure les déficiences anciennes qui persistent dans les structures nouvelles et les faiblesses récentes qui sont apparues avec la réforme scolaire, sinon à cause d'elle. L'évaluation du passé récent doit elle-même conserver un caractère prospectif. Elle ne doit pas se borner à porter un jugement sur la valeur, les réussites et la gravité des échecs ou des éléments de réflexion qui permettent de concentrer l'attention sur les besoins de l'éducation dans la société d'aujourd'hui et qui aident à dessiner d'une manière aussi nette que possible le visage que l'éducation pourra prendre dans le monde de demain.

Une tâche d'évaluation, accomplie dans cet esprit, est exigeante, longue et pleine d'écueils. Elle se heurte à de

nombreuses difficultés. Elle demande, en particulier, de renoncer aux termes dans lesquels, la plupart du temps, les problèmes sont posés par l'opinion publique, et surtout dans le climat actuel de recherche et de tâtonnements, de polémique et de conflits d'intérêts. Elle demande aussi de dépasser l'optique trop limitée des vues partielles et fragmentaires toujours déformantes et de s'élever à la considération du système scolaire dans son ensemble, de l'envisager dans la totalité de ses parties composantes et dans l'évolution globale qu'il suit depuis les débuts de la réforme. (4)

Puissions-nous maintenant non seulement nous inspirer de ces lignes, mais également se montrer à leur hauteur.

---

(4) Conseil supérieur de l'Education, op. cit., p. 3

CHAPITRE PREMIER

Les origines de la télévision scolaire

Le sociologue Marcel Rioux a qualifié l'idéologie qui présida à l'essor du Québec des années '60, d'idéologie de "rattrapage" (1). Ce jugement très juste porté sur la nature de nos préoccupations d'ensemble vaut doublement pour l'éducation qui, et de façon privilégiée, allait servir de fer de lance à cette "période de mobilisation des grands espoirs" (2) que fut la "révolution tranquille".

Mais dans le sillage du vent de renouveau qui soufflait sur le Québec et, au-delà de sa psychologie inhibitrice de minoritaire, lui faisait trouver une nouvelle confiance en soi, l'éducation pour sa part, grâce aux perspectives nouvelles que lui ouvraient les moyens de communication de masse, inaugurait ce que certains ont appelé la "quatrième révolution" de

---

(1) Vincent Ross parle plutôt d'"accommodation", terme qui n'est pas sans nous rappeler que nous avons pu être pris de court face à un esprit étranger par trop envahissant. Dans: "Evolution de l'idéologie scolaire officielle dans les manuels de pédagogie québécois", MSS inédit, p. 37, 39, 40.

(2) Ross, op. cit., p. 39

l'éducation. D'une portée mondiale, tout le courant de l'innovation pédagogique, tel qu'il s'est exprimé au cours des années '60, avait, en fait, été largement tributaire du courant de pensée issu de l'idéologie du "village global" de Marshall McLuhan.

Dans la mesure où il est possible d'établir la date d'origine d'une manifestation qui relève davantage d'un état d'esprit que de l'ordre des faits, on peut croire que c'est en date du 4 février 1963 que le ministère de la Jeunesse, alors responsable de l'éducation, en collaboration avec le département de l'Instruction publique, amorçait le virage qui lançait irréversiblement le système d'éducation du Québec sur la voie du renouveau pédagogique. Mais après 13 ans d'efforts, le temps est cependant venu de rendre compte des premières expériences d'utilisation des moyens de communication de masse dans l'enseignement pour en connaître les incidences, la signification et la valeur de rendement.

Nous nous tournerons donc, au début, vers la radio-télévision scolaire telle qu'elle s'est développée entre 1962 et 1968 dans le but de trouver une première réponse à nos interrogations sur la technologie éducative.

Au Canada

L'utilisation des ondes à des fins d'éducation strictement scolaire remonte, au Canada, à 1943. C'est, en effet, à cette date, suite à une recommandation de l'Association d'éducation du Canada à la Canadian Broadcasting Corporation, que fut fondé le National Advisory Council on School Broadcasting dans le but de planifier et de développer les émissions scolaires pour tout le Canada. Y siégaient, outre les représentants des corps enseignants, des administrateurs, des parents et des universités, et ceux de tous les départements provinciaux de l'éducation dont celui du Québec.

Au cours de la même année, le réseau anglais de la Société Radio-Canada (CBC) créait la section des émissions scolaires au sein de son Service des programmes. Sous les directives formulées par le National Advisory Council on School Broadcasting, la CBC, en collaboration avec les départements de l'éducation des provinces anglophones, devait réaliser, à leur intention, des émissions qui étaient diffusées, tantôt sur une base nationale, tantôt sur une base provinciale.

On aura, d'ailleurs, peu de temps après la création du réseau national de télévision en août et en septembre 1952, cherché à exploiter les possibilités éducatives.

Suite, en effet, à l'invitation que lui adressait la CBC, le National Advisory Council on School Broadcasting entreprit de faire une étude sur l'utilisation que les éducateurs pouvaient faire de la télévision (3). Sous la responsabilité de cet organisme-conseil, deux expériences ou séries d'émissions de télévision éducatives furent mises au point:

1. A series of telecasts planned to be viewed by school children at home and at the same time to provide a visual supplement to the National School Broadcasts (radio).

2. A series of telecasts specifically planned for in-school viewing and to serve as an audio-visual aid for classroom teaching (4).

La première de ces deux expériences eut lieu en mars 1954 dans les desseins suivants:

1. To determine to what extent out-of-school-telecasts could be used by teachers in the classroom to supplement those lessons based on school radio broadcasts.

2. To discover if enough pupils would view the telecasts to enable teachers to use the programmes in this way (5).

---

(3) H.W. Savage, "Research on Educational Television in Canada," Canadian Research Digest, no. 8 (Fall 1960), p. 138-148.

(4) Ibid., p. 140

(5) Loc. cit.

La seconde expérience eut lieu en novembre 1954 et elle n'avait d'autre but que de déterminer la valeur des émissions en tant que support à l'enseignement, i.e. "as teaching aid".

Mais comment avait-on pu prétendre à un succès éclatant car si 32% des professeurs jugèrent hautement sa valeur, 65% la jugèrent de valeur moyenne et 6% ne lui accordèrent que peu de valeur.

En 1956, la CBC procédait à une autre expérience de télévision scolaire. Dans le prolongement de la première expérience, la seconde avait pour but d'examiner l'utilisation qui allait être faite de la télévision dans les classes à partir des sujets que l'expérience précédente avait négligés. Par la même occasion, on voulait en connaître davantage sur la valeur respective du film éducatif et de la télévision éducative en tant que support à l'enseignement. L'évaluation qui suivit donna les résultats suivants:

- 80% des professeurs jugèrent la télévision, en tant que support à l'enseignement, "medium" ou "high";
- ¼ ont demandé que soit immédiatement mise à l'horaire une programmation régulière;
- 2/3 ont demandé que soient poursuivies les études;
- les réponses, quant à la valeur relative du film et de la télévision, étaient non concluantes.

Il faudra néanmoins attendre le premier trimestre de 1961, de janvier à mars, pour voir se réaliser, sous la responsabilité de la CBC et du National Advisory Council, les premières séries régulières d'émissions hebdomadaires de 30 minutes chacune.

Sur les plans local et provincial, la Commission scolaire d'Halifax aura cependant été la première, en janvier 1958, à utiliser régulièrement la télévision. Surviennent ensuite, au cours du premier trimestre de 1960 sous l'autorité du Toronto Board of Education, des séries d'émissions portant sur l'orientation professionnelle, les sciences et les arts.

Le Scarborough Board of Education en novembre 1957 et mars 1960 et le Toronto Board of Education en avril 1960, menèrent des expériences de télévision en circuit fermé.

Les premières expériences de télévision éducative dans les provinces de l'Ouest eurent lieu au Manitoba et en Alberta en 1958.

De cette phase qui va de 1943 à 1961, deux constantes se dégagent. La première a trait au domaine délicat des partages de juridiction entre les gouvernements provincial et fédéral concernant l'éducation et la diffusion. La seconde porte sur la formation du personnel.

Parce que l'éducation est de juridiction provinciale et la diffusion de juridiction fédérale, il va sans dire que force fut aux participants de collaborer. D'une part, les éducateurs avaient la responsabilité de déterminer et de planifier le contenu des émissions tandis que, d'autre part, les diffuseurs devaient répondre de la mise en forme et de la diffusion des programmes.

Lorsque, cependant, les émissions visaient un auditoire, soit national, soit provincial, la composition des responsables du point de vue de l'éducation s'en trouvait forcément modifiée. Lorsqu'il s'agissait d'une émission destinée à une province, il revenait au département d'éducation d'en assumer la responsabilité, car dans ce cas-ci, elle était conçue dans le cadre du programme officiel. Si, par contre, on envisageait une émission de caractère national, dont le but était de développer le sens social et de promouvoir, auprès des générations montantes, une saine compréhension du Canada, de renforcer le sentiment d'unité nationale et de favoriser les contacts entre les différentes parties du Commonwealth, on faisait alors appel aux départements de l'éducation des provinces agissant de concert, ainsi qu'aux représentants des parents et des maîtres.

Ce ne sera qu'en 1966 que le Québec participera, sur une base nationale, à des projets d'enseignement faisant appel aux moyens de communications de masse alors que fut créé, à la suite d'une recommandation faite en 1964 par le Bureau des Gouverneurs de la radiodiffusion, un conseil national de la radio-télévision d'enseignement au sein du Comité des ministres de l'éducation de

l'Association canadienne de l'éducation. On tiendra compte plus loin de la contribution du Québec et de ce qu'il a pu retirer de cette collaboration.

La seconde des constantes qui se dégage touche à la formation du personnel. En effet, après 18 ans d'efforts, M. Fred Rainsberry, secrétaire du National Advisory Council on School Broadcasting, pouvait encore écrire, en guise de conclusion à tout le développement de la radio-télévision scolaire, que le double problème du développement futur de la télévision éducative au Canada se ramenait, d'une part, à un besoin d'éducateurs compétents possédant une formation professionnelle dans le domaine des communications de masse et, d'autre part, à un besoin de ressources financières adéquates pour que soient mis au point des programmes vraiment nouveaux et pédagogiquement efficaces.

Les deux problèmes qui, en fait, ne sont que les deux faces d'une même médaille, nous permettent déjà de constater que les difficultés pédagogiques découlant de l'usage, dans

l'enseignement, de la radio et de la télévision, constituaient, en dépit de ces nombreuses mises à l'essai, ce que l'entreprise avait de plus déconcertant. Mais on peut se demander aujourd'hui s'il y avait lieu de s'en étonner si on considère que les problèmes de la pédagogie ne peuvent pas, de par leur nature même, trouver de solution (7). Il fallait donc s'attendre à ce que la pédagogie, face aux possibilités de la radio et la télévision, ait eu à être repensée, car comment eut-on pu prévoir les effets de ces moyens nouveaux sur une activité qui jusqu'alors reposait sur le rapport personnel, voire existentiel, du maître et de l'élève? Que savions-nous, par exemple, de leur efficacité, du point de vue de l'apprentissage et de la rétention?

En dernier lieu, notons que les premiers cours universitaires télévisés - il s'agissait d'un cours de psychologie sans crédits- furent présentés à l'automne 1957 sous la commandite de l'Université de Toronto. L'année suivante, la même université présenta un cours de physique dont la qualité lui valut d'être distribué à l'étranger. Devait suivre également une série sur la langue russe. Il apparaît que ce

---

(7) Cf. Jean Chateau, L'école et l'éducation (Paris: J. Vrin, 1968), p. 188-190.

fut dans les régions à plus grande densité de population, telles Toronto et Ottawa, que les cours suscitèrent le plus d'intérêt.

Au Québec

Le recours aux moyens de communication de masse n'est pas, au Québec, une préoccupation aussi récente qu'on serait porté à le croire. Il existait, depuis 1939, au sein du Sous-comité catholique du Département de l'Instruction publique (D.I.P.), un service d'aides pédagogiques audio-visuelles, la Cinémathèque pédagogique qui, par la suite, changea son appellation à Bureau et à Service de l'enseignement audio-visuel. Ce service avait pour tâche d'étudier du point de vue de l'enseignement tous les procédés et moyens techniques de communication et de conseiller les enseignants sur leur bon usage. M. Gaudry Delisle en fut, depuis le tout début jusqu'à la création du S.M.T.E. en 1968, le directeur et, à ce titre, il s'impose comme le pionnier de l'utilisation des moyens techniques dans le domaine de l'enseignement, aussi bien au Canada, en compagnie de M. Holliday de l'Alberta, qu'au Québec. M. Delisle fit même des techniques audiovisuelles l'objet d'un cours à l'Université Laval au niveau de la formation des maîtres,

d'abord, dans les cadres des cours d'été en 1940-41, puis du baccalauréat en pédagogie à partir de 1948 jusqu'en 1968.

En 1954, le D.I.P., dans un mémoire qu'il soumettait à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay), insistait pour que ces moyens soient incessamment utilisés dans l'enseignement.

Mais force nous est cependant de constater que leurs recommandations n'eurent guère d'effets puisque suite à la Conférence nationale sur l'éducation par la T.V. qui eut lieu à Toronto en mai 1961 (6), les participants francophones, délégués par l'ACELF, ont dû reconnaître que l'on avait très peu exploité ce moyens d'éducation au Québec.

Dans le sillage, cependant, de cette première conférence et dans le but de sensibiliser notre milieu, l'ACELF décidait, à son tour, de tenir du 8 au 12 octobre 1962, à la Maison Montmorency de Québec, un colloque qui reprenait es-

---

(6) Canadian Education and Research Digest, "The National Educational Conference on Television", 1961, v. 1, no. 3

sentiellement le thème de la conférence de Toronto, soit les possibilités et les problèmes propres à l'utilisation de la radio et de la télévision pour fins d'éducation (8).

Il nous faut d'ailleurs souligner l'intérêt soutenu que l'ACELF a toujours manifesté à l'égard de la radio-télévision éducative depuis au moins 1958, alors qu'elle soumettait un mémoire à la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision (Commission Fowler).

Dans le domaine des réalisations, s'il y avait déjà eu des tentatives bien que modestes d'utilisations de la télévision à des fins scolaires, on pensera ici à une série sur la correction de la langue parlée à Rimouski animée par Paul-Emile Pineault de 1956 à 1960, l'honneur revient cependant à l'Université de Montréal d'avoir été la première au Québec à utiliser la télévision avec quelque envergure. En vertu d'une entente conclue avec la Société Radio-Canada, l'université offrait en septembre 1961 dans le cadre de l'extension de l'enseignement, 3 cours au niveau des baccalauréats ès arts et ès sciences.

---

(8) ACELF. Colloque sur la télévision éducative, 8-12 octobre 1962. Maison Montmorency, Courville, Québec.

Presqu'en même temps et grâce à la collaboration du ministère de la Jeunesse, du D.I.P., de la C.E.C.M. et de Radio-Canada, avait lieu, le 28 novembre 1961, une expérience de télévision scolaire à partir d'une des émissions de la série "La vie qui bat". Le rapport sur l'expérience signé par MM. Adelin Bouchard, Jules Leclerc et Maurice Gosselin fut remis à la C.E.C.M. le 4 janvier 1962. (On en retrouve une copie dans les cahiers des procès-verbaux du Sous-comité, réunion du 29 mai 1962). On répéta l'expérience le 21 mars 1962 à laquelle participaient cette fois-ci plus de 3000 classes réparties dans toute la province.

C'est à la suite de cette deuxième expérience que, en février 1962, le Sous-comité de la radio et de la télévision scolaire recommandera à la Commission de permanence et au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de se prévaloir de l'offre de Radio-Canada concernant la diffusion d'émissions scolaires. (Les rapports préliminaire et final sont contenus à l'annexe "E").

En 1963-1964, les universités Laval et de Sherbrooke imitent l'Université de Montréal et diffusent sur une base aussi bien provinciale que régionale.

On est donc en mesure de constater au moment où les autorités provinciales s'apprêtaient à passer à l'action pour faire profiter le monde de l'éducation des avantages que l'on prêtait aux moyens de communication de masse, qu'il existait partout un préjugé des plus favorables en leur faveur.

Le Rapport Parent, dans le chapitre qu'il consacre à ce sujet se ralliera d'ailleurs de tout coeur à cette opinion généralement répandue car tous ceux qui étaient résolus à réformer l'enseignement ne pouvaient ingorer plus longtemps les espoirs suscités par l'explosion de l'information. Les temps étaient mûrs.

Avant cependant de passer à la mise en oeuvre de la radio-télévision scolaire, il ne faudrait pas oublier de mentionner, tout au moins en passant, quelques initiatives fort heureuses d'utilisation de la radio à des fins d'éducation et de culture en dehors des cadres traditionnels de l'école et de ses programmes et on pensera ici tout particulièrement aux émissions de Radio-collège sur les ondes de Radio-Canada du 6 octobre 1941 au 20 avril 1956 (on trouvera au Centre de documentation de Radio-Canada un historique de la série) et au cours de Culture populaire organisés par l'Université Laval entre 1945 et 1961.

CHAPITRE II

Le Service de la radio et de la télévision scolaires (1962-1964) (1)

---

1. Les origines

Dans son mémoire soumis en 1954 à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay), le D.I.P. confirmait l'intérêt qu'il portait aux moyens d'enseignement en recommandant leur diffusion et leur utilisation. Mais ce ne sera qu'en septembre 1961 que sera créé au Comité catholique du D.I.P., le sous-comité de la radio-diffusion et de la télévision scolaires, dont la première tâche fut "d'étudier les possibilités d'utiliser la télévision scolaire pour des fins d'enseignement". Du moins, est-ce ainsi que M. Maurice Gosselin, futur

---

(1) On traitera séparément les secteurs anglophone et francophone de la radio-télévision scolaire car ils se sont effectivement développés à l'insu l'un de l'autre. La description parallèle des deux devrait, d'ailleurs, pouvoir nous en procurer une vue plus contrastante.

premier directeur d'office (car il ne le deviendra jamais officiellement) de la Radio-télévision scolaire (R.T.S.), aura perçu et exprimé la raison de sa création.

La lecture des procès-verbaux nous révèle, en effet, que le sous-comité fut mis sur pied dans le but de faire des recommandations aux autorités provinciales après que Radio-Canada eut offert au ministère de la Jeunesse de collaborer avec lui à la réalisation d'un certain nombre d'émissions éducatives. Ce comité était composé initialement de deux représentants de Radio-Canada, d'une participante à la série d'émissions "Jeunesse", et de fonctionnaires du D.I.P. Plus tard, après la conclusion de l'entente entre les deux, ce comité d'étude s'est transformé en comité de travail. Se sont alors joints aux premiers membres un représentant de la C.E.C.M., le conseiller technique pour la radio et la télévision du ministère de la Jeunesse, M. Adelin Bouchard, et le futur directeur de la R.T.S., M. Maurice Gosselin. Le président de ce sous-comité était le secrétaire adjoint du comité catholique, M. Fernand Lemieux, et son secrétaire M. Gaudry Delisle, directeur du Service de l'enseignement audio-visuel.

Le sous-comité fit part de ses recommandations aux autorités scolaires dans un rapport en date du 22 janvier attaché en annexe au procès-verbal de la

réunion du 19 janvier 1962 (2). Il y recommandait essentiellement:

1. de réaffirmer ses prérogatives en matière d'éducation;

2. de se prévaloir de l'offre de collaboration de Radio-Canada et de ses postes affiliés;

3. de nommer, à partir du mois d'avril, 3 pédagogues à plein temps dans le but d'assumer la responsabilité pédagogique des émissions.

Il est intéressant de noter que le sous-comité après s'être penché sur différentes conceptions de la radio-télévision scolaire aura retenu celle qui voyait en ce moyen un "adjuvant [i.e. un auxiliaire, un stimulant] mis à la disposition du maître"; "l'émission radiodiffusée et télévisée doit être considérée comme un outil mis à sa disposition [i.e. celle du maître] purement et simplement" (3).

---

(2) On trouvera en annexe "E" sur les documents spéciaux, le rapport intégral du Sous-comité ainsi qu'un mémoire adressé au ministre de l'Education par M. Adelin Bouchard: "Proposition d'une structure de la télévision éducative pour le Québec".

(3) Télévision-radio scolaire, 1962-1963. (Québec: [Ministère de la Jeunesse: département de l'Instruction publique] 1963), p. 10.

Sur ce point, on se sera d'ailleurs rallié à la conception déjà adoptée par le Canada anglais et l'Angleterre où l'on exploitait surtout les possibilités d'enrichissement de la télévision éducative et, par conséquent, tournait le dos à la présentation systématique de cours en leur entier (4). Cette conception pédagogique de la radio et de la télévision apparaîtra cependant de façon encore plus évidende au Quebec School Telecasts qu'à la R.T.S. car les lacunes à combler du côté francophone étaient beaucoup plus grandes que du côté anglophone quant à la qualité de l'enseignement de certaines matières.

La réflexion pédagogique touchant l'utilisation de la radio-télévision scolaire en sera donc restée, quant au mode d'approche, à un stade de non-interférence, car ces moyens nouveaux n'auront pas de façon appréciable transformé l'école et sa pédagogie. Inspiré par, soit la crainte, soit la prudence, ou peut-être faute de temps, on se sera abstenu de repenser le rapport traditionnel du maître et de l'élève pour prendre la vraie mesure des moyens d'enseignement. Compte tenu de caractère

---

(4) H.W. Savage, op. cit., p. 142. Voir également la deuxième partie de ce travail sur le Quebec School Telecast.

expérimental de la télévision scolaire, il s'en est fallu de beaucoup que son implantation ne fut précédée d'une préparation adéquate. La conclusion reviendra sur cette constante de l'innovation pédagogique chez nous.

L'accord de principe sur la R.T.S. fut conclu le 26 janvier 1962 lors d'une rencontre entre M. Gérard Lamarche et Raymond David, de la Société Radio-Canada, et M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse. L'échange de lettres qui s'ensuivit entre les deux parties en date du 29 janvier 1962 et du 23 février 1962 constitue, en substance, l'entente qui jetait, à titre expérimental, les bases de leur collaboration. La même entente sera reconduite pour 1963-64 en date du 25 juin 1963. Les deux lettres d'entente sont reproduites dans le cahier-annexe sur les ententes.

2. La phase d'organisation et de mise en oeuvre: création et structure

Chargé, au début de faire des recommandations, le sous-comité de la radiodiffusion et de la télévision scolaire du Comité catholique du D.I.P. devint, après l'échange des lettres d'ententes, l'instance responsable de la mise en oeuvre de l'expérience.

Dès le départ, la R.T.S. fut en butte à d'incessantes tracasseries bureaucratiques touchant tous les aspects de son organisation matérielle. Deux ans après sa création, le responsable, M. Maurice Gosselin, continuera encore de se plaindre amèrement des carences en personnel et des conditions, dit-il, "lamentables" de l'aménagement qu'on ne saurait s'expliquer sans "une obstination volontaire et systématique de la part de certains fonctionnaires". Ces difficultés n'allaient pas manquer, selon M. Gosselin, de paralyser "d'une façon particulièrement alarmante ... les activités du service" dont la piètre qualité, craignait-il, lui attirerait, de la part des autorités de Radio-Canada, "les plus amers reproches" (5). Il est toutefois douteux qu'on ait tant attendu de M. Gosselin.

On n'a d'ailleurs qu'à se rappeler que la R.T.S., qui dut s'installer à Montréal pour être sur les lieux de production, emménagea en très

---

(5) Lettre et mémo du 14 avril 1964 adressées au ministre de la Jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie. Dans une très longue lettre adressée le 11 juin 1964 à M. Joseph L. Pagé, sous-ministre de l'Education, M. Gosselin décrit, avec force détails, les conditions lamentables dans lesquelles le R.T.S. devait travailler et met tout particulièrement en cause l'incompétence du ministère des Travaux publics.

rapide succession, d'abord au début de 1963, dans des locaux temporairement mis à sa disposition par la C.E.C.M. puis, après un très bref séjour, à l'Ecole normale Jacques-Cartier, au 1301 est, de la rue Sherbrooke puis, et à nouveau, en septembre de la même année, au 190 est, boul. Crémazie.

Si l'apathie de certains responsables n'était pas sans gêner les activités de la R.T.S., tout particulièrement dans ses rapports avec Radio-Canada, suffit-elle, cependant à expliquer à elle seule la remise de la diffusion des émissions au mois de février 1963? Et comment expliquer cette apathie alors que la nouveauté de l'expérience aurait dû lui valoir qu'on mobilise, de façon expéditive, les effectifs dont elle avait besoin? Etait-ce dû à un enthousiasme mitigé chez un nombre trop grand de personnes responsables, ou à la proverbiale bêtise des administrations bureaucratiques? Ou, ne faut-il pas plutôt supposer qu'on n'ait pas eu une très juste idée de l'ampleur de l'entreprise et qu'on ait manqué de prévoyance, sinon péché par ignorance?

De telles carences alliées au caractère presque fortuit et personnel de la décision que fondait la R.T.S., ne pouvait engendrer chez les responsables qu'un sentiment d'insécurité et comment, de là, ne pas s'interroger, comme on l'a fait, sur les intentions de la haute direction lorsque tout se ligue pour apparemment donner un caractère éphémère à l'expérience. Aussi se découragea-t-on et l'expérience en vint-elle très trop à piétiner.

S'il est impossible de savoir l'idée que se faisaient les responsables des préparatifs qu'exigeait l'entreprise, il ressort, néanmoins, et de façon flagrante, qu'on aura mis énormément de temps, et en dépit de l'autonomis dont on jouissait à cet égard, à embaucher le personnel pédagogique en vue de la production. Une longue lettre de M. Gosselin au sous-ministre, Joseph L. Pagé, en date du 7 novembre 1962, nous révèle en effet, qu'aucun des pédagogues (animateurs et scripteurs) n'avaient encore été engagés en vue de la mise en onde prévue pour la mi ou la fin janvier.

Les structures de la R.T.S. furent, à ses débuts, des plus simples. Elles se réduisaient à la seule personne de M. Maurice Gosselin dont

On prévoyait, d'après le procès-verbal du sous-comité du 13 avril 1962, qu'il devait incessemment être nommé directeur mais dont le titre officiel fut effectivement, selon le procès-verbal du 17 juillet 1962, celui de "conseiller pédagogique".

Au terme de la phase dite expérimentale, le personnel de la R.T.S. comprendra, le "directeur" et ses 2 adjoints, un maximum de 14 pédagogues à temps partiel et un personnel de soutien à temps partiel variant de 6 à 15 personnes (1 à 3 dactylos; 5 à 12 préposés à l'expédition).

Au plan de l'embauche générale, on constate, dès le début, qu'on doit faire appel, en très grand nombre, à des occasionnels, pratique qui, par la suite, ne devait aller qu'en s'accentuant pour ainsi toujours maintenir dans les perspectives de court terme toutes les expériences du même genre.

Le personnel pédagogique de la R.T.S. aura pour la plupart, été formé de professeurs dégagés par leurs Commissions scolaires au terme d'une convention qui liait et le Ministère et

la commission scolaire. Sur le plan des tâches, ce personnel pédagogique se répartissait entre présentateurs ou animateurs, et plus tard, conseillers pédagogiques.

On retrouvera à l'annexe "E" sur les documents spéciaux le texte:

1. d'une convention;
2. du projet d'engagement d'enseignants;
3. de la description des fonctions.

Sur le plan du financement, Radio-Canada et le ministère de la Jeunesse acceptaient tous deux, selon les termes des lettres d'entente, d'assumer les coûts de l'opération en fonction du partage de leurs responsabilités réciproques.

Pour sa part, la R.T.S., parce qu'elle ne reçut jamais de reconnaissance officielle, n'a pas eu, au cours des années 1962-63 et 1963-64, de budgets en propre. Les sommes requises pour défrayer les dépenses de ces deux premières années furent puisées à même le budget du Comité

catholique dont, cependant, nous ne retrouvons aucune trace dans les Comptes publics de la province de Québec pour ces mêmes années. Tout au plus, y trouvons-nous que les traitements du président du sous-comité, M. Lemieux, et du responsable, M. Gosselin, sont imputés, pour le premier, au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et, pour le second, au Service de l'Inspection des écoles.

3. Programmation: 1963, 1963-64 (6)

En vertu de quels principes aura-t-on fait le choix des matières qui ont été présentées à la radio et la télévision?

Le rapport pour l'année 1963 du sous-comité provincial pour la radio et la télévision scolaire est des plus explicite au chapitre du principe qui a servi au choix des matières: il n'y en avait aucun, bien que, après coup, on ait constaté qu'il n'aurait pu être meilleur:

> *"Malgré que nous ayons, l'an dernier, établi le choix des disciplines d'une manière assez intuitive, les consultations nous ont indiqué que nous ne pouvions nous arrêter sur de meilleurs sujets".*

(6) On retrouvera à l'annexe "B" les tableaux récapitulatifs sur la programmation des années 1962-63 à 1967-68 et à l'annexe "C" des chiffres sur les auditoires.

En fait, le choix des matières ne reflétait que les désirs de la plupart des membres du sous-comité provincial de la télévision du Sous-comité catholique. (D'ailleurs, la consultation n'est-elle pas une autre forme du culte de la moyenne où tout en ne pouvant refuser dans l'image qui nous est renvoyée, on ne peut non plus y acquiescer).

Une large consultation effectuée dans le milieu enseignant permit, néanmoins, l'année suivante de trouver confirmation des choix qui avaient été faits. Aussi se crût-on justifier de retenir dans la programmation élargie de 1963-64, mais tout en les étendant à d'autres niveaux d'enseignement, la plupart des matières si judicieusement choisies l'année précédente.

Au-delà d'une consultation qui a eu lieu pour connaître les "voeux et les désirs" des gens du milieu, on n'aura guère fait mieux l'année suivante pour déterminer le choix sauf qu'on aura tenté de justifier, mais à partir des besoins présents seulement, le choix qui fut fait.

Le choix des séries de radio et de télévision scolaires pour l'année 1963-64 s'inspire de deux ordres de motifs. D'abord, une large consultation auprès d'enseignants, de directeurs d'études, d'inspecteurs, de directeurs d'écoles normales, de divers organismes dont

la Sous-commission de l'Enseignement élémentaire nous a fait connaître les voeux et les désirs des uns et des autres sur les disciplines et les matières qui pourraient avantageusement faire l'objet de séries à la radio ou à la télévision. En second lieu, nous nous sommes inspirés de principes généraux qui tiennent ou aux media eux-mêmes, ou aux besoins de l'enseignement tels que nous les percevons. Nous avons accordé certes une grande importance aux suggestions qui ont été faites par ceux que nous avons consultés, mais il fallait tempérer ces choix par des considérations sur les possibilités des media eux-mêmes, sur la variété des disciplines qu'il faut tenter de servir, sur les classes et les niveaux scolaires, sur les disciplines elles-mêmes et sur les conditions dans lesquelles elles sont actuellement enseignées, sur le nombre d'appareils actuellement disponibles. Ainsi, par exemple, plusieurs suggestions de séries à la télévision sur les matières scientifiques ont été faites, mais il va de soi que nous ne pouvions consacrer la majorité de nos émissions à ces matières sans laisser en souffrance d'autres matières tout aussi importantes. On remarquera donc que notre choix s'est arrêté d'abord sur des matières qui ont été l'objet de séries d'émissions ou à la radio ou à la télévision au cours de la saison 1962-63.

<u>Français parlé et musique; connaissances usuelles et physique</u>

Ainsi, le français parlé et la musique aux mêmes niveaux à la radio, les connaissances usuelles et la physique à la

télévision, feront l'objet de séries nouvelles. Comme nous le disions plus haut, ces matières ont été jugées par l'ensemble des personnes consultées comme bien servies par la radio et la télévision. De nouvelles séries seront entreprises pour servir des matières nouvelles.

Anglais

L'expérience faite pour le français parlé a été assez concluante pour nous amener à considérer que la radio pourrait très bien servir l'enseignement de l'anglais, et ceci dès le début de l'enseignement de cette matière dans les écoles. C'est pourquoi nous proposons une série consacrée à l'anglais au niveau de la 5e année.

Civisme

Enfin, il est une matière au niveau des 10e et 11e années à l'enseignement de laquelle la radio pourrait apporter, en la soulignant, un apport sérieux, il s'agit du civisme. Par rapport à la formation de la conscience civique et politique des citoyens, l'enseignement de cette matière est indispensable. Il arrive qu'elle fasse souvent figure de parent pauvre, la radio pourrait la revaloriser: c'est pourquoi nous recommandons une série de 30 émissions sur le civisme.

Activités dirigées et arts

On a fait souvent remarquer les lacunes du programme du cours secondaire sur le

plan de la formation culturelle, humaniste des élèves. La télévision pourrait contribuer à combler, partiellement au moins, ces lacunes par une série qui s'inspirerait à la fois de thèmes proposés pour les activités dirigées et de thèmes proposés dans le programme des arts. Il y a là une matière, abondante et de grande qualité, susceptible d'être bien servie par le medium visuel et qui pourrait compléter le travail du maître en classe. C'est pourquoi nous proposons une série de 30 émissions où les sujets puisés à l'une et l'autre source viendraient à tour de rôle: ainsi, une semaine serait consacrée aux activités dirigées pour les 8e et 9e années, la semaine suivante, l'émission serait consacrée aux arts pour les élèves de 10e et 11e années (7).

Le ministre de la Jeunesse, M. Gérin-Lajoie, exprimait à MM. Gosselin et Vinette, lors d'une rencontre qui eut lieu le 23 mai 1963, certains désirs quant aux choix des émissions. En premier lieu, il aurait aimé voir une plus grande concentration des émissions sur des matières fondamentales, tels le français et les mathématiques en remplacement des émissions portant sur les arts et les activités dirigées; en second lieu, qu'on atteigne le plus grand auditoire possible comme celui de l'enseignement spécialisé et celui des adultes sans emploi ce qui n'est pas déjà sans laisser présager TEVEC et Multi-Media; et, en dernier lieu, qu'on fasse une expérimentation

---

(7) Tiré du rapport du Sous-comité provincial pour la radio et de la télévision scolaires au Comité de permanence du Comité catholique attaché au procès-verbal du 19 avril 1963.

à la télévision, soit en langue classique, soit en théâtre classique.

Ces désirs n'auront aucun effet sur la programmation de 1963-64, puisque le choix de matières était déjà arrêté. Il faudra attendre 1967-68 pour qu'un premier et dernier cours en enseignement spécialisé, le dessin technique, soit donné à la télévision et que soit tourné un film, jamais diffusé, sur le Misanthrope de Molière.

Une certaine évaluation des émissions de 1963-64 aura néanmoins été faite à l'aide des fiches d'écoute que 86 enseignants ont retournées et dans l'ensemble les émissions, tant par leur contenu que par leurs objectifs pédagogiques d'enrichissement semblent avoir rencontré la faveur des enseignants.(8).

4. Statistiques: clientèle et équipement

Parce qu'il s'agissait d'une toute première initiative, il semble bien que nos écoles aient été prises par surprise par la radio-télévision scolaire, si du moins, on considère le nombre

(8) S.R.T.S., Choix d'émissions suggérées par les éducateurs: Analyse et compilation de 86 questionnaires.

relativement petit d'appareils-récepteurs dont elles disposaient à la veille de la mise en ondes.

On peut, cependant, à leur décharge, facilement invoquer 2 ou 3 raisons dont le commun dénominateur est le manque de planification.

Si, d'une part, on a pu être pris au dépourvu par la complexité des questions soulevées par la mise en oeuvre de cette nouvelle approche pédagogique, et qui, d'ailleurs, n'expliquerait qu'en partie les retards, il semble assez évident, d'autre part, que la préparation des destinataires et utilisateurs des émissions a été laissée pour compte, tant sur le plan de l'équipement que sur celui de la pédagogie du moins du côté francophone car les anglophones comptaient déjà depuis 1943 sur la radio scolaire et étaient donc rompus à ses techniques.

Lorsque cependant, on considère l'ampleur des répercussions possibles du recours aux moyens techniques de communication dans l'enseignement, on peut se demander si, en haut lieu, on a pris les mesures nécessaires pour tirer profit de l'expérience. Tout, en effet, semble s'être produit ou à l'improviste ou à la hâte et sans la préparation préalable nécessaire.

En effet, ce n'est que le 19 décembre que le sous-ministre Joseph L. Pagé a informé les commissaires et syndics d'école de l'expérience qui allait être tentée. Comme si le retard à faire l'annonce n'eut pas suffi, ne permettant pas ainsi aux commissions scolaires de prévoir l'achat de l'équipement nécessaire, la lettre du sous-ministre ne devait pas manquer de refroidir l'enthousiasme réel et inattendu suscité par, tout au moins, la nouveauté de l'expérience. Le sous-ministre, vu le caractère expérimental des émissions, a en effet, cru bon, par mesure de prudence, de mettre les commissions en garde contre l'achat d'appareils car il n'était pas nécessaire, dans les circonstances, que tous les élèves des classes visées puissent suivre les émissions pour juger de leur efficacité. Dans cette perspective, il devait suffire "qu'une proportion raisonnable des élèves participe à l'expérience".

> *"Dans les circonstances, il ne serait pas justifié que les commissions scolaires fassent l'achat d'appareils récepteurs de radio et de télévision. De plus, les normes relatives au choix judicieux de ces appareils sont à l'étude et n'ont pas encore été définitivement fixées. En outre, dois-je ajouter qu'une telle dépense n'a pas encore été prévue au budget de la plupart des commissions scolaires pour l'année en cours"* (Lettre de Joseph L. Pagé, 17 décembre 1962).

Dans une seconde lettre adressée, le 4 juillet 1963 aux mêmes destinataires, le sous-ministre ajoutera, à propos de l'achat d'appareils-récepteurs, ce petit rappel dégrisant:

> *"Il est à noter qu'aucune subvention n'est prévue pour de telles dépenses".*

C'est à cette lettre qu'on attachera un extrait des normes de "Electronics Industries of Canada" dans le but de guider les administrateurs scolaires dans l'achat d'équipement.

Aussi fut-on étonné de part et d'autre, et alors que rien ne les y encourageaient, de l'adhésion massive et spontanée des institutions à cet effort de renouveau pédagogique auquel, d'ailleurs, le grand public participa en très grand nombre, permettant, ainsi, aux besoins et attentes de ce public de s'exprimer de façon tout à fait inattendue et, de là, d'ouvrir la voie à des expériences qui allaient plustard le viser tel, par exemple, TEVEC.

Toutes les écoles qui, au moment où débutent les émissions scolaires en février 1963, disposaient d'appareils-récepteurs les ont vrai-

semblablement utilisés car on retrouve parmi les données compilées par la R.T.S. à ce sujet, qu'il y avait effectivement plus de 6e années d'inscrites, 3063 classes, la 6e étant l'ensemble qui regroupait le plus grand nombre de classes, qu'il n'y avait de téléviseurs achetés et empruntés, 2695. Comme on n'explique pas cette apparente anomalie, on peut supposer que plusieurs classes ont été réunies dans un même local ou conduites à l'extérieur, tel qu'il leur avait été suggéré, pour suivre les émissions.

On consultera à l'annexe "C" le tableau sur les inscriptions et statistiques d'écoute (9), le tableau sur le nombre d'appareils-récepteurs dont disposaient les commissions scolaires entre 1962 et 1968.

Pour se faire une idée précise de la réussite de la radio-télévision scolaire, on a tenté, à partir de données quantitatives rassemblées par la R.T.S., d'établir, en pourcentage de la population totale par niveau d'enseignement, ce que fut le taux d'utilisation des émissions.

On doute cependant de la valeur statistique de ces données car elles ne reposent sur aucun

---

(9) Les données sont tirées du dossier monté par M. Gosselin, Radio télédiffusion scolaire; Cahier inventaire; Documents relatifs au service, 30 Juin 1964.

sondage ou recensement. On y est, en effet, arrivé en supposant un certain nombre d'élèves pour chaque professeur inscrit auprès de la R.T.S. pour en recevoir les documents d'accompagnement. Mais rien nous assure que se sont ceux-là mêmes qui aient effectivement écouté les émissions. De plus, combien d'autres n'ont-ils pas pu les écouter sans que leurs professeurs aient, au préalable, pris le soin de s'inscrire? Nous publions donc ces données pour ce qu'elles valent car il n'en existe pas d'autres, sur le plan quantitatif, quant à la réussite relative de l'entreprise.

On possède des données plus précises quant au nombre de commissions scolaires qui se sont engagées, au cours de la première année seulement, à poursuivre l'expérience. Il y en eut, en effet, 559 d'entre elles, y compris la C.E.C.M. et la C.E.C.Q., ou 46.6% d'entre elles.

Si on considère donc son seul aspect quantitatif, compte tenu de la très courte période de préparation et d'avertissement qui l'a précédée, il semblerait que l'expérience a suscité un vif intérêt auprès d'un vaste auditoire qui, d'ailleurs, débordé largement les niveaux de l'enseignement élémentaire et secondaire spécifiquement visés pour atteindre le grand public.

5. Budget (10)

Les budgets de la radio-télévision scolaire sont affectés à ces parties de la production qui sont comprises à l'intérieur d'une année fiscale, soit du 1er avril au 31 mars. Aussi le coût encouru par la réalisation d'une entente est-il difficile, sinon impossible, à établir ainsi réparti fort inégalement entre deux années fiscales. S'il est donc possible de connaître les prévisions budgétaires pour chacune des ententes, la comptabilité, elle, se termine toujours le 31 mars soit bien avant que se termine la période de production prévue par l'entente alors en cours.

La première entente (1962-63) fait cependant exception au principe général tout juste évoqué car les chiffres établis par la R.T.S. nous permettent, d'une façon assez exacte, d'en connaître les coûts de production.

Pour le personnel, c'est-à-dire l'équipe pédagogique constituée des animateurs et des scripteurs, et tous les services dont les coûts étaient imputables au D.I.P., il avait été prévu, et pour le seul secteur francophone, $75,000. De

(10) On retrouvera à l'annexe "D" les sommaires des budgets annuels.

cette somme, on a dépensé, au total $60,525. pour la réalisation des programmes et $40,600. pour les frais généraux.

Pour la seconde entente, celle de 1963-64, des budgets séparés ont été approuvés pour chacun des secteur anglophone et francophone. Le secteur francophone s'est vu accorder par l'arrêté en conseil 1082 du 26 juin 1963 et pour la période du 1er juin 1963 au 1er avril 1964 des crédits de $300,000. dont $40,000 pour réaliser une série de films sur les mathématiques modernes (Projet Cadieux). Entre le 30 septembre 1963 et le 1er avril 1964, le secteur français aura dépensé $164,195.20 pour la seule production, plus $39,696.15 pour traitements et frais de voyages.

CHAPITRE III

Le Bureau de la radio-télévision scolaire (1964-1968)

---

1. Les objectifs de la radio-télévision scolaire

L'expérience que lui ont acquise, au cours de la phase "expérimentale" de deux ans, l'application des moyens de diffusion à l'enseignement et la mise sur pied des structures nécessaires à cette fin aura certes permis au directeur de la R.T.S. de percevoir, avec une perspicacité accrue, les conditions qui auraient pu être en mesure d'assurer la réussite de l'entreprise. C'est en effet, dans le bilan ou inventaire (1) que le directeur dressa au terme de la deuxième entente, que l'on trouve formulés pour la première fois, les "objectifs" et "activités" d'une entreprise appelée, de par sa fonction même, à jouer un rôle de "service". Aussi seront-ils, d'ailleurs, repris pour l'essentiel par les organismes qui succéderont à la R.T.S., soit le S.M.I.E., en 1968 et le S.G.M.E., en 1971.

---

(1) "Radio-télévision scolaire. Cahier inventaire, 30 juin 1964". Dossier Maurice Gosselin.

Issus donc de l'expérience fort brève, il est vrai, de la période qui se terminait, la définition des objectifs et la description des activités contenues dans le cahier-inventaire ne sont pas, en quelque sorte, sans évoquer, par les éléments qu'elles renferment, les premières anticipations d'un programme de développement. D'ailleurs comment une entreprise tout aussi novatrice ne pourrait-elle pas, du simple fait de son existence, ne pas vouloir se survivre et, de là, s'institutionaliser? Ce n'est, en effet, qu'à l'expérience que les conditions de la durée apparaissent et, pour cette raison, les objectifs et les types d'activités que l'entreprise ont permis de mettre en évidence ont tout lieu de s'inscrire en tête d'un nouveau chapitre ou, si l'on préfère, d'une nouvelle relance. D'énigmatique qu'elle a pu paraître à ses débuts, l'entreprise est donc maintenant en mesure d'exprimer ses exigences.

Voici donc les "objectifs" que la R.T.S. envisageait au terme de la phase expérimentale:

- *de développer une pédagogie adaptée à l'enseignement par la radio et par la télévision, et propre à mettre en valeur la puissance de ces moyens de communication; et à respecter leurs exigences;*

- *mettre à la disposition des populations écolières une nouvelle forme d'enseignement en la rendant, par le son et par l'image, actuelle et riche de documentation;*

- *de mettre au point, par voie expérimentale, les conditions de production, de diffusion et d'utilisation qui favoriseront la meilleure adaptation aux conditions du Québec de l'enseignement par la radio et par la télévision* (2).

Suit une liste en vrac de tâches ou d'activités découlant de ces objectifs:

- *d'établir les devoirs et les responsabilités provinciales en matière d'enseignement par la radio et par la télévision;*

- *d'établir les grandes lignes d'une pédagogie nouvelle encore inconnue chez nous;*

- *d'établir les modes de collaboration entre la pédagogie et les moyens de communication de masse;*

- *d'explorer les structures possibles d'un service;*

- *d'explorer les besoins et les appétits (sic) du milieu vis-à-vis cette forme d'enseignement;*

- *d'explorer les meilleurs usages à faire des divers services de diffusion disponibles ainsi que les répertoires existants;*

---

(2) Ibid., sous la rubrique "organisation".

- *d'initier des maîtres à la production;*

- *d'initier les maîtres à la réception et à l'utilisation des émissions;*

- *d'établir des relations avec les centres de recherche en la matière, notamment Saint-Cloud;*

- *de colliger les projets d'émissions formulés par toutes sortes d'institutions;*

- *de chercher un style d'expression par le son et par l'image qui exploite au mieux la radio et la télévision et qui évite à la fois la didactique traditionnelle et la tendance au spectacle;*

- *de mettre au point des normes pour l'aménagement de la réception;*

- *de coordonner les activités des institutions dans le domaine du circuit fermé et de la diffusion;*

- *de déterminer les structures capables de mieux répondre aux fins recherchées et à l'exploitation maximale de la radio et de la télévision pour fins d'enseignement;*

- *de procéder à des opérations sur une échelle limitée quant au nombre d'émissions, au nombre d'écoles, en vue d'observer plus facilement les situations* (3).

En fait, ces activités pourraient être regroupées sous les rubriques suivantes: défense de l'autonomie provinciale, recherche pédagogique, consultation du milieu, formation des maîtres,

(3) Loc. cit.

restructuration du service, planification et coordination de toutes les activités dans le domaine des moyens techniques d'enseignement et expérimentation. Et de conclure le directeur, non sans une certaine perspicacité:

> *"... il y a lieu, dans un contexte de planification de tout l'enseignement par l'Etat, de ne pas tuer au départ ou ne pas laisser croître, à tout hasard, toutes sortes d'initiatives marginales, sans les connaître, les inventorier, les orienter, les organiser en un tout cohérent et économique"* (4)

Mais au-delà de ces objectifs de longue portée et les tâches qui devaient en découler, il ne faudrait pas passer sous silence les préoccupations plus pratiques et immédiates des premiers instigateurs de la radio et de la télévision scolaires. En s'éveillant tout soudainement, au début des années 60, aux exigences d'un monde en proie aux changements rapides on dut, en effet, constater que sous bien des aspects notre enseignement s'avérait nettement déficitaire. Aussi, aura-t-on cru que par le truchement de la radio et de la télévision on pourrait suppléer à ses insuffisances en diffusant des cours d'un niveau plus relevé que ne pouvait le faire nos professeurs qui n'avaient pas

---

(4) Loc. cit.

la formation requise et ne disposaient des équipements nécessaires, tels les laboratoires, car ces deux facteurs se combinaient le plus souvent. En attendant donc que les universités forment un personnel enseignant à la hauteur de sa tâche on espérait, tant soit peu, à la fois hausser le niveau de l'enseignement, stimuler les professeurs en leur faisant voir ce qu'il y avait de mieux et, en dernier lieu, peut-être créer plus d'intérêt pour ces disciplines ignorées ou négligées. Les meilleurs exemples qui nous auront valu ces soucis d'inspiration pratique, furent la physique avec monsieur Sicotte et également l'éducation physique, les arts, l'enseignement technique.

2. Les ententes (5)

1964/65 - 1965/66

Créé en mai 1964, le ministère de l'Education supplante le ministère de la Jeunesse comme une des parties contractantes dans les ententes qui régissent la production et la diffusion des émissions scolaires à la radio et à la télévision.

On ne parviendra, cependant, à signer l'entente pour 1964-65 que le 22 décembre 1964 alors que l'année scolaire est déjà fort avancée ...

---

(5) Les ententes sont réunies dans un cahier annexé.

Aucune raison ne semble avoir été avancée pour le retard, bien que, de prime abord, on puisse facilement l'imputer à la création du ministère de l'Éducation et la mise en marche de ses mécanismes de fonctionnement dont les directions générales constituaient les principaux éléments. Pour sa part, la R.T.S., intégrée en juillet 1964 à la direction générale de l'Organisation scolaire (D.G.O.S.) sous le vocable de "Bureau de la radio-télévision scolaire", qui lui échut après la restructuration interne du ministère de l'Éducation en novembre 1966, au sous-ministre associé, Jean-Marie Beauchemin, répondant, à ce niveau, pour tout ce qui touchait à l'audio-visuel.

La même entente sera reconduite pour 1965-66 en date du 8 juillet 1965.

Ce groupe de deux ententes comportait par rapport aux ententes précédentes, un certain nombre de nouveaux éléments que M. Gosselin résumait comme suit:

> - *un nouveau partage des responsabilité entre les deux parties;*
>
> - *la création d'un comité conjoint constitué d'un nombre égal de représentants hiérarchiques du ministère de l'Éducation, organisme provincial et de la Société Radio-Canada, organisme fédéral;*

- *l'assignation à ce comité d'un mandat bien précis: choix des scripteurs et présentateurs (pédagogues ou non) de chaque série; solution des conflits à l'intérieur des équipes de production; choix, pour fins de communication aux équipes de production, des appréciations des émissions qui parviendraient de sources diverses;*

- *création d'un comité spécial pour la négociation de l'entente renouvelable annuellement et pour l'interprétation de ses clauses;*

- *suppression des équipes consultatives (comités de spécialistes) et des équipes de production constituées antérieurement par la Direction de la Radio-Télévision scolaire et constitution, par le Comité conjoint cette fois, de nouvelles équipes de production;*

- *interdiction pour les autorités du Ministère et de la Société Radio-Canada d'intervenir auprès des équipes de production sauf par le truchement du comité conjoint;*

- *consentement exigé de l'une des parties pour l'utilisation par l'autre de tous les enregistrements des émissions.*

D'abord la question la moins controversée et, à travers les diverses ententes, la plus stable: le financement. A ce niveau-là, le partage des responsabilités est resté le même bien qu'on ait pris soin d'énumérer avec un peu plus de détails, les types de dépenses à être assumées par

chacun. Pour sa part, en effet, le Ministère devait prendre à sa charge tous les frais "directs", c'est-à-dire les cachets aux artistes, les honoraires aux pédagogues, auteurs, musiciens, le prix de location, achat de matériel, droits d'auteur, frais de voyage, pellicules, et Radio-Canada, lui, tous les frais "indirects", c'est-à-dire ceux qui étaient immédiatement reliés à la production, tels salaires des employés, frais de studio, de graphique, de décors.

On aura d'ailleurs continué, jusqu'à ce jour, à respecter le même principe de partage de frais même si, plus tard, Radio-Canada devait se montrer moins généreux quant aux heures de réseau à être mis gratuitement à la disposition du Ministère.

Le changement le plus significatif qu'ait introduit l'entente de 1964-65 est sans aucun doute la création du "comité conjoint", qui par sa composition, était certes mieux accordé aux tâches à accomplir puisqu'il était constitué de représentants des organismes immédiatement impliqués dans la production des émissions: le Ministère et Radio-Canada. Par contre y sont exclus les

premiers intéressés, les gens du milieu enseignant tels les commissions scolaires, les enseignants, les associations de parents-maîtres.

Jusque là, toutes les activités de la R.T.S. avaient incombé au sous-comité de la radio-télévision scolaire du Sous-comité catholique du Département de l'Instruction publique, où ceux qui appartenaient aux divers organismes d'enseignement étaient majoritaires par rapport à ceux qui représentaient le diffuseur. Mais il devait en être tout autrement après la création du Comité conjoint car les représentants du ministère de l'Education et de Radio-Canada allaient maintenant se partager également les six sièges. Mais, pour éviter les impasses lors du choix des pédagogues faisant partie des équipes de production et que l'on n'était pas, d'ailleurs, tenu de choisir parmi les enseignants, il avait été décidé que le choix du professeur-scripteur devait, en dernier ressort, dépendre du Ministère et celui du professeur-présentateur de Radio-Canada d'où on pouvait, en apparence, conclure à la prépondérance de Radio-Canada surtout si on considère que le choix du réalisateur était sa seule prérogative.

Il ne semble donc pas faire de doute que le Bureau de la Radio-télévision scolaire ait eu à subir, suite à la création du comité conjoint, une forte diminution de sa liberté d'action au point où son directeur, en s'adressant à son supérieur hiérarchique, ait peut-être été amené à s'interroger sur ce qu'il allait devenir (6). M. John Gaw, directeur du Québec School Telecast, sera également acculé aux mêmes conclusions.

Si le Bureau de la R.T.S. s'est vu mis en minorité au niveau de la constitution des équipes de production dont jadis, à l'exception du réalisateur, il faisait seul le choix, il a dût, également, accepter, du moins en 1964-65, de consulter Radio-Canada dans le choix des matières à être présentées. Cette dernière responsabilité lui revint, cependant, intégralement l'année suivante, bien que fort brièvement, puisqu'il fut décidé, en janvier 1966, que cette tâche entrait plutôt dans les attributions de la Direction générale des Programmes et examens. D'ailleurs le conseiller pédagogique de chaque équipe de production devait être considéré à partir de 1966-67 comme le délégué du chef de division de cette dernière direction.

---

(6) Mémo en date du 14 février 1965

Le Bureau de la R.T.S. semble bel et bien avoir été court-circuité. Maintenant mis dans l'impossibilité de prendre quelque initiative, il semblerait avoir été réduit au rôle d'un secrétariat, et de l'avis du directeur, il "se trouve dans un état de dépendance, ou mieux à la merci de décisions qui viennent de toutes les directions et de niveau supérieur" (7).

A moins, donc, que ces changements dans le partage de l'autorité aient été effectués pour des raisons d'ordre pédagogique, mais au sujet desquelles on est demeuré coi, ils auront eu pour effet, de l'avis du directeur, de diminuer le prestige de l'organisme. Mais de façon plus pratique, ils auront surtout valu "un état d'instabilité qui favorise des discussions interminables et des retards dans les décisions" en plus de marquer le recul du ministère de l'Education dans le domaine de sa propre compétence (8). Nous reviendrons, en conclusion, sur ce propos-là.

Outre la radio-télévision scolaire, surgissaient, ici et là, un certain nombre d'initiatives en matière de radio et de télévision qui au-

---

(7) Maurice Gosselin. Radio-Télévision scolaire. Projet de nouvelles structures, p. 24

(8) Ibid., p. 17

raient peut-être pu trouver au sein du Ministère et plus particulièrement en la R.T.S. un agent de coordination. Mais en dépit de toutes les suggestions à cet effet, les autorités ont eu l'air de faire la sourde oreille car elles demeurèrent lettres mortes.

Si, au début, on a effectivement escompté faire de l'organisme responsable de la radiotélévision scolaire le fer de lance du renouveau pédagogique, le premier jugement qui, après quatre ans d'existence, nous vient le plus facilement à l'esprit semble être celui d'un constat d'impuissance apparemment engendré par un penchant à la "structurite". Quoiqu'il en soit, l'évaluation faite par le directeur des effets d'érosion des ententes de 1964/65 - 1965/66 sur les pouvoirs du Bureau de la R.T.S. ne semble pas avoir été loin du but même si elle est sujette à caution puisqu'il en va de sa conception personnelle de la vie de l'organisme et, de là, de son poste. Mais si on les replace dans les perspectives d'avenir qu'il avait envisagées, dès l'abord,pour l'organisme qu'il dirigeait, les propos quelque peu désabusés qui suivent en guise de conclusion temporaire ne sont pas dépourvus d'intérêt car ils donnent une idée assez juste de l'importance relative de la R.T.S.

La Radio-Télévision scolaire n'a eu, au cours des deux dernières années, aucun pouvoir de décision en matière de production des émissions; parce que les termes de l'entente conféraient aux équipes de production un pouvoir plus grand que celui de la Radio-Télévision scolaire elle-même; parce que les orientations sont venues du diffuseur ou bien de la Direction générale de l'Organisation scolaire. On peut alors se demander si un service du Ministère, auquel des responsabilités ont été attribuées, a vraiment encore sa raison d'être (9).

1966/67 - 1967/68

Les deux ententes semblent, de prime abord, permettre au Bureau de la R.T.S. de récupérer une partie de l'autorité que les deux ententes précédentes avaient pu lui soustraire.

Alors que les ententes de 1964-65 et de 1965-66 créaient un comité composé de six membres également répartis entre le Ministère et Radio-Canada, les deux ententes suivantes admettaient que leur nombre passe, d'abord à 7, puis à 5 membres, la prépondérance allant, dans chaque cas, au Ministère.

---

(9) Loc. cit.

Aussi espérait-on, peut-être, pouvoir sortir de l'impasse où la représentation égale des parties les entraînait, presqu'inévitablement, chaque fois qu'un problème lui était soumis et, ainsi, éviter les retards de production qui s'en suivaient. Il semblerait donc, à la lecture des textes des ententes, qu'on ait cherché à donner plus de pouvoir aux représentants du Ministère sur le comité conjoint dans le règlement des litiges soumis par les équipes de production. Outre cette saute, les autres clauses des ententes sont demeurées, à quelques exceptions près, inchangées.

Une de ces exceptions touche le choix des matières qui allait maintenant relever de la juridiction exclusive des autorités provinciales et, plus particulièrement, à partir de janvier 1966, de la Direction générale des Programmes et examens même si, en cette matière, le comité conjoint avait su conserver un droit de regard.

Une autre exception a trait à l'addition d'un membre à l'équipe de production, le conseiller pédagogique, dont, dans le pur style des petites annonces, on décrit ainsi la tâche: "Celui qui est responsable de la qualité pédagogique

des émissions qui lui sont confiées. Il fait les recherches nécessaires et arrête le détail du contenu d'enseignement des émissions ainsi que les procédés didactiques qui y sont utilisés; si possible, il rédige aussi le script et agit comme présentateur". Une sorte d'homme-orchestre, quoi! Mais non sans un certain illogisme, il était dévolu à Radio-Canada de faire valoir, en tout dernier ressort, son avis concernant le choix de ceux qui assumeraient les fonctions de scripteur et de présentateur.

Mais la plus grande innovation qu'on ait apportée au texte de l'entente pour 1967-68 aura été d'y inclure la liste complète des émissions que les parties s'engageaient à produire. De prime abord, on pourrait croire qu'on aura voulu prévenir tout désistement de dernière minute, car on n'était pas sans se rappeler les déboires de septembre 1966 alors que le conflit de dernière minute, entre le Ministère et les conseillers pédagogiques relatif aux traitements de ces derniers, avait forcé l'annulation de la production prévue pour cette année-là, au point où, de guerre lasse, Radio-Canada décida unilatéralement de mettre un terme à l'entente pour ne diffuser que quelques émissions en reprise.

Mais il y a certainement des raisons plus profondes qui ont amené à consigner la liste des émissions dans les ententes. Une première raison aura sans doute été d'éviter que le choix des matières soit arrêté au niveau du Comité conjoint pour devenir matière à négociation et ainsi contourner la R.T.S.

Sur le plan pratique, cependant, l'intégration de la programmation à l'entente signifiait qu'on allait pouvoir connaître plus rapidement qu'auparavant les séries à être produites. A quoi, en effet, pouvait servir une entente si elle devait demeurer sans contenu?

Voici donc, en résumé, les points saillants de l'entente de 1966-67, tels que les dégageait le directeur de la R.T.S.:

- *l'addition, dans les opérations de production, d'une nouvelle fonction, celle de conseiller pédagogique;*
- *un nouveau partage, entre les parties, des juridictions et des responsabilités;*
- *des modalités de collaboration différentes des précédentes;*

- *une nouvelle composition du comité conjoint;*

- *l'acquisition des enregistrements d'émissions par le Ministère;*

- *et, mesure qui découle de l'entente, le maintien de l'administration, par la Société Radio-Canada, d'une partie du budget affecté aux émissions scolaires* (10).

Commentaires

Les dispositions de ces ententes, surtout en ce qui a trait aux relations entre les deux parties contractantes, n'ont, de toute évidence, jamais emporté l'assentiment du directeur du Bureau de la R.T.S. Il ressort, en effet, assez clairement de tous ses propos sur cette question que l'influence de Radio-Canada pesait trop lourdement et qu'elle outrepassait ainsi son rôle spécifique de diffuseur auquel il aurait voulu qu'elle se confine. Dans cette chaîne d'idées, il aura donc été amené à réclamer l'abolition du Comité conjoint (11) pour que l'organisme provincial soit "réinvesti de son rôle de principal agent de planification et d'exécution" (12) et, à demander que le conseiller pédagogique dépende du Bureau de la R.T.S. et non pas, en tant que membre de l'équipe de production, du comité conjoint.

---

(10) Ibid., p. 25
(11) Ibid., p. 6
(12) Ibid., p. 17

Les intentions du directeur quant à l'importance qu'il aura voulu qu'on accorde au Bureau sont sans équivoque et,dans une lettre adressée aux sous-ministres responsables des négociations de l'entente pour 1967-68, il leur demandait, même s'il avait déjà été écarté de la scène suite aux déboires de 1966, que "la R.T.S. soit désignée, en exclusivité, comme l'organisme habilité, au plan des relations courantes, à assumer les communications avec le diffuseur" et, également, "que soit spécifiée, dans l'entente, la définition du Comité conjoint, comme un organisme du Bureau de la R.T.S. (et non comme un organisme entièrement autonome susceptible de s'affranchir de la R.T.S.)"(13).

Au cours de cette période, la R.T.S. connut une baisse marquée de sa popularité auprès de ses usagers. Cette désaffection, que M. Gosselin associait à la création du comité conjoint ne pourrait être enrayée selon lui, qu'à condition qu'"une seule autorité soit investie d'un pouvoir de décision" (14).

On ne peut, bien sûr, attribuer à la seule existence du comité conjoint la désaffection des utilisateurs à l'égard de la R.T.S. Ces derniers,

---

(13) Ibid., p. 26
(14) Lettre du 29 mars 1967 de Maurice Gosselin à MM. Jean-Marie Beauchemin et Joseph Pagé

que l'existence d'un comité conjoint devaient laisser fort indifférents, ne désiraient qu'une chose: des émissions, rien de plus mais rien de moins. Or, c'est dans la mesure où il serait possible de faire remonter aux délibérations du comité, pas toujours empreintes de sérénité, et à leurs conséquences, le manque de régularité dans la programmation qu'il serait possible de fonder une telle opinion. Or, selon M. Gosselin, il existait vraiment un rapport de cause à effet entre les deux car il ne concevait pas qu'on puisse impunément morceler l'autorité, car autorité il devait y avoir. Il ne semble donc pas avoir compris ou accepté qu'il lui fallait tout simplement administrer une entente où il ne comptait pour rien et ainsi aura-t-il provoqué sa propre perte (15). Mais, tout de même, comment ne pas réagir devant ce mépris dont la direction de la R.T.S. était devenue l'objet? Et comment, en tant que pédagogue, ne pouvait-il pas réaffirmer les droits de la pédagogie?

3. Structure et fonctionnement internes

Regroupement de l'audio-visuel

Le regroupement des autorités responsables des divers enseignements alentour du ministère de l'E-

(15) Gosselin, op. cit., p. 21

ducation en mai 1964 eut un effet d'entraînement sur bon nombre d'activités divisées entre elles. Au niveau de l'audio-visuel, le regroupement eut pour effet immédiat de grossir les effectifs de l'organisme responsable de la R.T.S. qui, lui, devait absorber tout le personnel technique de feu le ministère de la Jeunesse et du Service de l'enseignement audio-visuel du Sous-comité catholique du Département de l'Instruction publique.

On devait, cependant, tenter davantage en cette voie et regrouper en un organisme qui aurait eu pour nom "Bureau des Techniques audio-visuelles" tous ceux dont l'audio-visuel sous toutes ses formes justifiait la fonction, tant les secteurs français qu'anglais. Mais le projet ne dépassa pas le stade des esquisses et les deux secteurs continuèrent leur existence parallèle, l'anglais continuant à faire partie de ce qu'on nommait "Audio-Visual Education", lui aussi intégré à la D.G.O.S.

3. Choix des matières

A la suite de la restructuration administrative de 1964, la R.T.S. n'aura plus disposé que d'une marge d'action fort réduite que l'on fut

d'ailleurs tout particulièrement en mesure de constater à l'occasion d'une des importantes étapes de la production, et dont le choix de matière à faire l'objet des émissions n'est pas sans nous donner la mesure.

Au tout début de l'entreprise de la radio-télévision scolaire, le choix s'était effectué, comme il a déjà été dit, par la R.T.S. sans autre assurance, au-delà de l'intuition, que celle qu'une consultation rapide du milieu avait pu lui procurer.

Suite à la création du comité conjoint en 1964, on aura voulu procéder de façon plus sérieuse pour éliminer l'à-peu-près et se fixer des priorités. C'est donc ainsi que l'on fit appel à des spécialistes qui, réunis en un "comité du choix des matières", eux-mêmes assistés par des comités de spécialistes pour chacune des matières, étaient chargés d'établir, tout en les justifiant, les contenus des émissions.

Voici comment on avait défini dans le projet soumis à la D.G.O.S., le 24 mars 1965, les responsabilités du comité du choix des matières:

- *Prendre connaissance des nombreuses suggestions faites par tous les milieux quant aux matières devant faire l'objet d'émissions en 1965-1966.*

- *Etudier tous les projets soumis au cours de l'année par divers groupes d'enseignants, par des individus ou par des institutions.*

- *Suggérer des choix de matière qui tiennent compte des émissions déjà diffusées, d'un plan respectueux des besoins actuels et futurs, du nombre de périodes disponibles.*

- *Pratiquer des sondages pour avoir une meilleure connaissance des besoins.*

- *Etablir une certaine continuité dans les séries d'émissions d'une année à l'autre.*

- *Faire participer les institutions à l'élaboration des projets.*

- *Etablir l'orientation générale des séries.*

P.S.: *Les recommandations faites par le comité chargé du choix des matières devant faire l'objet d'émissions en 1965-1966 sont évidemment sujettes à l'approbation des autorités du Ministère* (16).

Si on se réfère au procès-verbal de la réunion du 18 juin 1965 du Comité conjoint alors que fut

(16) "Comité du choix des matières. Opérations 1965-66. Procès-verbaux et ordre du jour" dans Dossier Maurice Gosselin.

discuté le rapport du comité du choix des matières en vue de l'année de production 1965-66, il semblerait que les parties ne soient par parvenues à s'entendre sur le rôle que celui-ci devait remplir et, surtout, sur la place et le moment de son intervention dans le processus de production.

A cette occasion-là, le comité du choix se serait vu confier, par le Ministère, le rôle de choisir les matières. Aussi, après que différents organismes d'éducation pressentis lui eurent désigné des représentants, se mit-il résolument à la tâche.

Si, aux yeux du Ministère, le comité du choix des matières représentait un comité de travail qui agissait à la fois, pour et avec le Ministère, son activité est apparue aux représentants de Radio-Canada prématurée dans la mesure où ils n'avaient pas été "consultés" au préalable tel qu'exigé par l'entente. Il semble qu'on ait décidé avant et consulté après alors que le processus aurait dû être inversé.

Mais les représentants de Radio-Canada ne se limitèrent point à remettre en question le rôle ante facto du comité. Ils s'interrogèrent égale-

ment sur le statut de son existence post facto et crurent qu'il était préférable de l'abolir pour ainsi s'opposer aux représentants du Ministère qui y voyaient un agent de vérification du travail accompli par les équipes de production.

Somme toute, le diffuseur, par la connaissance technique des media, aura vraisemblablement tenté de réduire, autant qu'il se peut, la sphère de la pédagogie. Du moins, est-ce là une leçon que l'on puisse tirer de cette expérience. En effet, on aura cherché, dans un premier temps, à remettre en question le choix de certaines émissions en invoquant des raisons d'ordre technique et, dans un deuxième temps, on aura refusé tout droit de regard aux spécialistes du comité des choix sur le travail des équipes de production. Comment alors ne pas croire qu'on cherchait à évincer les pédagogues à qui on refusait ainsi de faire l'apprentissage des moyens nouveaux?

Les cours radiodiffusés et télévisés n'étaient-ils, pour le diffuseur, qu'un moyen de remplir sa grille de programmes ou voulait-il

vraiment aider le monde de l'enseignement et initier à ces nouvelles techniques les enseignants?

S'il y a donc une conclusion à tirer quant à la tendance qui aura semblé se manifester au fur et à mesure que la R.T.S. évoluait, on pourrait et sans prêter à quiconque quelque cynique dessin, s'apercevoir que l'influence du monde de l'enseignement dans ce domaine de la pédagogie de pointe s'est allée en s'amenuisant.

L'éducation a revêtu une telle importance aux yeux de tous et fut investie d'un tel prestige par les puissants, qu'il est difficile de croire qu'on ait pu résister à s'en approprier des aspects. Qu'on songe un instant, au niveau national, au Conseil des arts et, au niveau du Québec, à Radio-Québec qui, lui aussi, s'est placé, dès son origine, sous le haut patronage de l'éducation et, encore tout dernièrement, des ministères des Communications et les Affaires culturelles qui, eux aussi, empiètent sans vergogne, dans des champs d'activités proprement scolaires.

Quoiqu'il en soit, même le droit de consultation du choix de matières devait, dans l'entente 1965-66 signée le 8 juillet 1965, être retiré à Radio-Canada et, qui plus est, à la R.T.S. à partir de janvier 1966 alors que la Direction

générale des Programmes et Examens assume la responsabilité de "la planification des projets annuels, l'établissement des contenus de séries, des orientations, etc ... par le truchement de ses chefs de divisions" (17), entraînant ainsi l'abolition du comité du choix de matières et des comités de spécialistes chargés de l'établissement des contenus.

Comité de recherches

En novembre 1964 est issu d'une réunion du comité de corrdination verticale de la D.G.O.S., ce qui fut convenu d'appeler le "Comité de recherches". Les qualifications, sinon les qualités d'intelligence de ses membres qui n'ont, par la suite, que continuer à s'affirmer, auraient pu nous laisser croire que l'époque de l'improvisation en matière de radio et de télévision scolaires était terminée et que l'on avait enfin reconnu la nécessité de cerner avec précision les nombreux problèmes que les moyens techniques nouveaux d'enseignement soulevaient et dont l'essentiel se ramenait à une question d'efficacité, comme nous le fait voir l'extrait suivant tiré d'un mémoire:

---

(17) Gosselin, op. cit., p. 8

1° si la production réalisée est suffisamment utile et efficace pour justifier les investissements qu'elle impose;

2° si les conditions dans lesquelles cette production est utilisée ne pourraient pas être améliorées de façon à accroître l'efficacité des investissements qui entraîne une telle production;

3° si des raisons ont fait que ces investissements n'ont produit qu'une fraction du rendement que l'on était en droit d'attendre d'eux, il apparaît logique de vouloir connaître ces raisons pour corriger la situation (18).

Dans l'ensemble, il s'agissait pour le comité, en premier lieu, d'évaluer les émissions pour en dégager les problèmes spécifiques qu'elles créaient, et, en second lieu, de "savoir si la radio et la télévision scolaire opèrent dans des conditions optimales" (19).

Dans cette perspective, le Comité de recherches aura mené à terme deux études. La première

---

(18) Comité de recherches de la radio et télévision scolaires. Projets de recherches du Comité, 3 novembre 1965. Dossier Maurice Gosselin.

(19) Ibid.

porta sur l'impact ou la portée d'une série filmée de catéchèse au niveau de la 1ère année, Premier Pas, présentée à la télévision à l'intention des parents, des maîtres et des futurs maîtres au cours de l'année scolaire 1964-65 et dont le but était de faire comprendre à ces derniers l'approche nouvelle utilisée dans l'enseignement de cette matière. Les conclusions que le Comité en aura tirées ont été plutôt négatives car, dans l'ensemble, il appert que le message n'a pas été compris surtout par ceux dont on voulait, en tout premier lieu, s'assurer la collaboration dans le but d'assumer une part de l'enseignement, les parents (20).

La deuxième étude du Comité de recherches porta sur le problème de la fiche d'écoute dans le but de contrôles avec plus de rigueur les résultats obtenus à l'aide de celle-ci. Mais après l'analyse du contenu des interviews de groupes menés par le comité, il fut décidé, à cause de la matière qu'on y avait trouvée, de traiter, dans un premier

---

(20) Comité de recherches de la radio et télévision scolaires, Recherche concernant la série d'émissions de télévision sur la catéchèse: Premier Pas, Montréal, Juin 1965.

temps, des Attitudes des maîtres utilisateurs à l'égard des émissions de radio et de télévision scolaire (21).

Dans sa brève existence, car ce document devait être son testament, le comité de recherches aura eu le mérite de souligner la nécessité et l'urgence d'une formation adéquate des maîtres si on voulait prétendre à une meilleur utilisation pédagogique de la radio et de la télévision. Si, en effet, on ne réussit pas au préalable, à vaincre la résistance des enseignants à l'égard des moyens techniques d'enseignement ou, plutôt, à les sensibiliser à leur utilisation, tout effort en vue de leur implantation sera voué à l'échec.

L'année suivante, en février 1966, le Comité proposa de mesurer l'impact de la radio-télévision scolaire sur l'élève. Mais après quelques réunions de travail, les dernières ayant eu lieu le 10 et le 14 mars, le comité dut, sans plus d'avertissement, cesser ses activités suite au refus, soit

---

(21) Rapport présenté au ministre de l'Education et daté le 27 janvier 1966.

des autorités du Ministère, soit de la trésorerie, de lui octroyer les fonds nécessaires, ce qui ne laisse pas d'étonner car les coûts encourus au cours de sa brève existence étaient les plus modestes: le programme de recherches pour 1965-66 n'aura, en effet, coûté que $11,525.00.

Ainsi, le premier effort d'évaluation de la R.T.S. fut-il en pure perte et on ne sut jamais ce que nous aura valu cette expérience pédagogique de pointe. Il faudra attendre les enquêtes-études de Robert Michaud, Rubin Sirkis sur Les Graliens et Les Cent Tours de Centour (22) pour se renseigner sur le rendement de nos initiatives, et la mise sur pied au S.G.M.E., entre les étés de 1973 et de 1974, d'un important secteur voué au développement du domaine de pointe qu'est la technologie éducative.

4. Activités (23)

Durant la période qui couvre les ententes de 1964 à 1968, la programmation, qui, en dernier

---

(22) Publiées par le S.G.M.E. en novembre 1972 et juin 1973.

(23) La liste des émissions produites entre 1964 et 1968 est reproduite à l'annexe "B".

ressort, est la seule et unique raison d'être, la R.T.S. connut quelques-uns de ses meilleurs moments mais également ses pires.

1964-65

Le Comité conjoint, formé des représentants du Ministère et de Radio-Canada et la seule autorité responsable de l'administration de l'entente, exerçait sur l'équipe de production un contrôle mitigé même qu'il soit plus juste de dire qu'il fut réduit à un rôle de non-intervention.

Sur le plan pratique, on serait cependant porté à croire que la présence du diffuseur aurait continué de se faire sentir car, d'une part le réalisateur, le maître absolu sur le plateau, était un employé de Radio-Canada et, même si les deux autres membres de l'équipe de production, le scripteur et le présentateur, recevaient leurs traitements du Ministère, le choix du dernier devait rencontrer l'assentiment de Radio-Canada qui, en tant que diffuseur, répondait des standards de qualité des émissions.

Cette entente n'eut, de toute matière, qu'une existence sur papier car la date tardive à laquelle elle fut conclue avait rendu toute réalisation impossible. On allait, tout au plus, se contenter, pour le deuxième semestre de l'année scolaire, c'est-à-dire à partir de février 1966, de reprendre quelques-unes des meilleures émissions de l'année précédente et, également, de mettre sur pied les équipes de production pour l'année suivante.

Mais, en dehors du cadre normal de ses activités qui, elles, sont toujours régies par les ententes conclues entre le Ministère et Radio-Canada, la R.T.S. accepta néanmoins de produire une série de 15 émissions d'une demi-heure sur l'enseignement de la catéchèse en première année. C'est cependant la commission diocésaine d'éducation du diocèse de St-Hyacinthe qui prit l'initiative de suggérer cette série au ministre de l'Education. Mais on doit sans doute sa réalisation à l'intérêt qu'Arthur Tremblay lui aura manifesté (lettre du 8 juillet) et au directeur général de la D.G.O.S., M. François Lafleur qui y est allé de son autorité auprès de la R.T.S.

La série de films fut réalisée par la compagnie de cinéma Artek, par le truchement de l'Office du Film du Québec et fut télédiffusée sur les ondes de Télé-Métropole à partir de la fin novembre.

Le degré d'implication du Bureau dans cette production fut des plus réduit. Il est vrai qu'en tant que seul organisme habilité au ministère de l'Education à s'occuper d'audio-visuel, il fut le seul responsable de la série. Mais, à l'exception de son directeur-adjoint, son personnel n'y joua aucun rôle puisque l'élaboration en fut confiée à un comité spécial et que le contrat avec la compagnie de cinéma fut négocié par l'Office du Film du Québec. D'ailleurs les sommes investies n'avaient pas été prévues au budget du Bureau et provenaient directement de la comptabilité par voie de virements spéciaux. Au total la série aura coûté $71,175.00, soit $4,611.00 par émission, dont la plus grande partie, $54,000.00 a été payée à Artek Film, le producteur.

Cette série a, de plus, et à la demande du groupe responsable de la production, fait l'objet

d'une étude de la part du Comité de recherche du Bureau de la R.T.S. et à laquelle il a déjà d'ailleurs été fait allusion plus haut.

L'enregistrement sur film de la pièce de Molière, Le Misanthrope fut également mis en chantier. Si, cependant, la somme de $60,000. à la réalisation fut puisée à même le budget du Bureau de la R.T.S., celui-ci ne fut aucunement impliqué dans ce projet. Après son lancement en 1966, le film n'aura apparemment connu qu'une très faible diffusion car très peu d'institutions, sinon aucune, n'en aurait fait la demande.

Parmi les activités subsidiaires du Bureau de la R.T.S., la plus importante aura sans doute été l'organisation, en collaboration avec l'Office catholique national des techniques de diffusion, du premier stage d'initiation des maîtres aux exigences des techniques de diffusion ainsi qu'aux nouvelles dimensions pédagogiques qu'elles comportent. Le premier stage fut tenu à Rimouski au début de l'année scolaire 1964-65 et réunit une quarantaine de professeurs. Mais bien que ceux-ci semblent avoir manifesté un certain intérêt pour ce genre de rencontres,

on se doit néanmoins de reconnaître, qu'avec un tel effort, on entamait à peine la surface du problème qu'on aura, tout au plus, eu le mérite de soulever auprès de ces stagiaires peut-être déjà gagnés à la cause des nouveaux moyens d'enseignement et, de là, au renouveau pédagogique.

Le Bureau a également participé aux journées d'étude de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal sur les techniques audio-visuelles tenues à l'Université de Montréal. Mais il n'est pas possible de dire à quel titre il y prit part et quelle a pu être sa contribution à cette occasion.

1965-66

La programmation comporte, cette année, un élément nouveau. Pour la première fois, en effet, la programmation comprend une série de 48 émissions sur la musique qui se veut être un enseignement complet en soi se distinguant ainsi de toutes les autres émissions conçues, elles, comme un complément à l'enseignement.

Rappelons que ce fut en 1965-66, que le Comité du choix des matières et ses nombreux groupes de spécialistes eurent pour la première fois l'occasion de se faire valoir, d'abord sour la R.T.S. et, par la suite, après la débâcle de 1966-67, sous la D.G.P.E. Mais quel aura donc été l'apport de ces groupes de spécialistes dans les choix qui furent faits? Ceux-ci auraient-ils, de quelque façon que ce soit, contribuer à l'avancement et à l'approfondissement de la pédagogie de la radio-télévision scolaire?

Si on considère le choix de matières qui a été fait en 1965-66, la liste des sujets arrêtés se distinguent fort peu de celle des années précédentes alors qu'on avouait y être allé d'une bonne part d'improvisation. En effet, il n'y eut pas moins de 3 séries diffusées en reprise (une à la radio et deux à la télévision) et, de plus, on continua les séries d'émissions sur les connaissances usuelles de même que sur le français parlé.

On peut se demander s'il était nécessaire de faire appel à tant d'expertise pour s'assurer de répondre aux besoins les plus pressants de

l'enseignement, car la notion de "besoins" était un des facteurs déterminants que l'on avait arrêté pour effectuer les choix des matières à être mises à l'affiche.

En fait, voici la liste des critères ou facteurs déterminants qu'on avait arrêtés pour faire ces choix:

CRITERES (Facteurs déterminants) POUR LE CHOIX DES MATIERES

1. *Les besoins tels qu'exprimés dans le document mis à la disposition du Comité du Choix des Matières: sondage auprès des maîtres, rapport de la C.I.C. au Ministère; pensées formulées par les autorités du Ministère à certaines des gens du comité de travail; projet d'institutions diverses.*

2. *Les commentaires et appréciations formulés par les éducateurs soit dans les fiches d'écoute, soit dans des rapports particuliers.*

3. *Les recommandations du rapport Parent.*

4. *L'existence de séries d'émissions réalisées et diffusées au Québec au cours des années précédentes.*

5. *L'existence de séries d'émissions réalisées dans d'autres milieux, canadien et étranger.*

6. *La nature même de la discipline considérée.*

7. *Ces critères ne rejettent pas définitivement les disciplines qui ont fait l'objet d'une élimination pour l'année 1965-66. Les matières ainsi éliminées sont susceptibles d'être de nouveau étudiées lors de la confection de projets pour les années à venir.*

Une fois les critères établis, on procéda comme suit à l'élimination des matières:

CHOIX DES MATIERES

1. *Ces critères ayant été établis, le comité a procédé par voie d'élimination des matières qui répondaient le moins bien à la technique de travail établie.*

2. *Un sondage préliminaire auprès des maîtres a permis d'éliminer dans les émissions destinées au cours élémentaire les spécialités suivantes:*

3. *La lecture, la grammaire, l'analyse et la rédaction sont difficilement réalisables à la radio et à la télévision. De plus, les élèves de ce niveau ont besoin d'un contact direct avec leur professeur. Ces disciplines exigent l'utilisation de méthodes actives pour obtenir une formation adéquate.*

4. *Le cours de dessin à la télévision présente des difficultés qui touchent l'objet matériel même de cet enseignement, c'est-à-dire la forme.*

5. *Au niveau élémentaire, la géographie a été rejetée parce qu'elle n'est pas au programme en 1965-66; et l'histoire parce que son enseignement formel est contre-indiqué par le Rapport Parent.*

6. *La religion et les mathématiques comme subissant à l'heure actuelle des transformations considérables dans leur présentation.*

7. *L'anglais, comme une matière dont la méthodologie n'est pas encore assez stabilisée.*

8. *L'éducation physique, à qui la radio et la télévision ne sauraient guère apporter qu'un appoint de soutien au rythme.*

9. *Les bienséances, d'abord incluses dans les connaissances usuelles et à qui on a préféré l'initiation aux sciences.*

Ce qui précède n'aura cependant valu que pour le niveau élémentaire. La sélection des matières présentées aux élèves du cours secondaire a dû obéir à d'autres critères (24).

---

(24) Tiré du rapport du Comité du choix des matières au Comité conjoint en date du 14 juin 1965.

Après cet émondage des options, le Comité du choix des matières proposa pour 1965-66 les émissions suivantes:

OBJET	MEDIUM	NOMBRE	DUREE	NIVEAUX
Initiation à la musique	Radio	30	15 min.	1ère (2e, 3e)*
Initiation aux sciences	T.V.	15/15	30 min.	4e, 5e **
Géographie/ Civilisation	T.V.	15/15	30 min.	8e
Français parlé	Radio	30	30 min.	10e, 11e
Méthodes de travail intellectuel	T.V.	15	30 min.	8e, 9e
Utilisation des techniques audio-visuelles	T.V.	15	30 min.	Professeurs

* L'initiation à la musique s'adresse d'abord aux élèves de 1ère année. Ceux de 2e et de 3e années auraient profit à s'y interesser: ils y sont d'ailleurs invités.

** L'initiation aux sciences correspond à ce qu'on appelait "connaissances usuelles". Une première série de quinze émissions couvrirait le programme de quatrième année. Une seconde série lui succéderait, de quinze émissions également, couvrant, cette fois le programme de cinquième (25).

(25) Loc. cit.

Si, maintenant on compare la liste des sujets proposés à celle des séries qui furent réalisées, on constate que les choix du comité furent plus ou moins respectés. Retenues furent "Initiation à la musique", "Connaissances usuelles" (titre que l'on préféra à celui de "Initiations aux sciences"), "Géographie" et "Civilisation".

Par contre, on rejeta: "Méthodes de travail intellectuel" et "Utilisation des techniques audio-visuelles" parce que ces sujets ne semblaient pas se prêter au mode de présentation télévisé (26) et, pour des raisons propres au projet, "Français parlé (10e, 11e)" que l'on préfère remettre à l'année suivante. Là où le comité du choix aura davantage cherché à innover, il aura apparemment, et c'est un peu l'ironie du sort, essuyé une certaine rebuffade.

Ce qui dans le rapport portait sur le contenu et la forme des émissions proposées confinait, surtout pour ce qui avait trait au "contenant" ou à la forme à des généralités voire des banalités dont on ne peut pas dire

---

(26) Comité conjoint, "Procès-verbal", réunion du 11 juin 1965.

que la pédagogie eut pu profiter. D'ailleurs, les justifications des choix faits au cours des deux premières années de la R.T.S. furent davantage étoffées, même si on y était allé d'une bonne part d'intuition, comme on l'a avoué, et si le responsable des choix ne faisait pas appel à autant d'expertise (27).

1966-67

Cette année-là marque le point creux de la radio-télévision scolaire. Mais parce qu'il n'incombe pas au présent travail de faire le procès de ces personnes ou de ces circonstances qui auraient pu être à l'origine de l'impasse, il apparaît oiseux d'en rechercher les causes profonces, supposant qu'il y en ait eues.

Mais, comme le suggère un des artisans de première ligne des tous débuts, André Chamberland, il faut croire qu'au-delà du manque d'uatorité de Maurice Gosselin et sur le compte de laquelle celui-ci s'est peut-être quelque peu illusionné en tant que simple coordonnateur, ce furent, sans doute, les faiblesses pédagogiques et les problèmes de

(27) Voir ci-haut, p. 64-70.

production qui, plus que tout autre difficulté, entravèrent la marche de l'entreprise. Les accusations d'ingérence dirigées contre Radio-Canada peuvent sembler justifiées si on s'en tient au pied de la lettre. D'où l'intransigeance ou la frustration du fonctionnaire fidèle. Mais sur le plateau, là où se jouait le sort de la R.T.S., pareilles querelles étaient déplacées d'autant plus que dans un projet de prestige, on fait peu de cas de celui qui voudrait qu'on s'en tienne aux "principes".

Quoiqu'il en soit, on pressentait déjà le pire bien avant que ne fut atteint le point de rupture définitif en septemble. En effet, le procès-verbal de la réunion du 27 avril du comité conjoint met, de façon immédiate, au compte des chefs de divisions de la D.G.P.E. la quasi impossibilité où l'on s'est trouvé à cette date de pouvoir réaliser le projet mis au point par le comité conjoint le 21 février.

On pourrait, cependant, peut-être invoquer à la décharge du directeur général du D.G.P.E. et de ses chefs de divisions responsables de chacune des matières au programme le manque de budget pour financer les divers comités de sélection des matières. Mais pourquoi a-t-on mis tout ce temps à en informer la R.T.S.? Mais

lorsque *in extremis*, celle-ci eut à s'enquérir auprès de la D.G.P.E. de l'évolution de cette part des responsabilités qui maintenant lui incombait, elle dut se résigner à entendre qu'il était trop tard et, dès lors, impossible de passer à la production des émissions. L'excuse de la D.G.P.E. apparaît, cependant, d'autant plus ténue qu'on aurait pu, selon le directeur de la R.T.S., puiser à même le poste *ad hoc* du budget du Bureau (28).

Il restait maintenant à asséner le coup de grâce qui, lui, survint au moment de la négociation avec les conseillers pédagogiques. C'est en effet, une directive du Ministère relative aux salaires aui provoqua l'ire des conseillers pédagogiques et qui, plutôt que de subir une diminution de leur traitement, préfèrent cesser tout travail. Dans l'impossibilité d'en arriver à une entente négociée, M. Arthur Tremblay fut contraint de demander à Radio-Canada d'annuler une partie de la programmation prévue pour cette année-là. De lassitude, les représentants de Radio-Canada s'abstinrent de siéger au comité conjoint jusqu'à ce que de nouvelles modalités de collaboration aient pu être mises au point entre les deux parties.

---

(28) Comité conjoint, "Procès-verbal", réunions du 23 juillet, 9 août, 12 août, 23 et 29 septembre 1965.

1967-68

Cette année-là fut, de loin la meilleure année de la R.T.S. qui, après 4 ou 5 ans d'expérimentation et de mise au point, semblait rentrer en possession de ses moyens. Comment, cependant, expliquer ce regain de vie après le marasme qui avait marqué les années 1964-65 et 1966-67? Etait-ce dû à celui qui, durant cette année-là, assuma l'intérim de la direction de la R.T.S., M. Paul-Emile Pineault, et à son mode de travail? Aurait-on réussi, à partir de ce moment, à oublier les questions de juridiction pour se concentrer uniquement sur la réalisation des émissions? A-t-on cesser de se préoccuper du fait que l'on pouvait servir de caution éducative à Radio-Canada, qui, tout au moins sur le plan technique, aurait fort bien pu se dispenser de collaborer avec les autorités provinciales? Il ne fait plus aujourd'hui de doute, dans l'esprit de plusieurs, que c'est à partir du moment où M. Pineault assume l'intérim à la R.T.S. que s'amorce le mouvement créateur dans ce domaine puisque c'est lui qui aura embauché les Laurent Lachance, les André Chamberland et les Michel Roy dont les réalisations constituèrent les hauts points du S.M.T.E.

Vu la perte des procès-verbaux des réunions du Comité conjoint pour 1967-68, il a été impossible de connaître les raisons dernières des choix des matières qui ont été faits. Mais allant à l'encontre de l'opinion émise deux ans auparavant par le Comité du choix, on décida, tout de même, de porter à l'écran des émissions portant sur l'éducation physique. On retrouve également une première incursion de la télévision scolaire dans le domaine de l'enseignement professionnel avec un cours de dessin technique qui, cependant, ne semble pas avoir soulevé tellement d'enthousiasme.

5. Budget (29)

Un premier coup d'oeil sur les sommaires de dépenses pour les années 1964 à 1968 fait immédiatement ressortir une anomalie. Il ressort, en effet, et pour chacune des années, un très grand écart entre les crédits prévus et les dépenses, et on peut, dès lors, difficilement s'empêcher de s'interroger sur les causes de ce qui ne peut manquer de nous apparaître comme une incapacité à dépenser.

---

(29) L'on retrouvera à l'Annexe "D" les sommaires des dépenses imputables au Bureau de la R.T.S., tant du secteur français que du secteur anglais.

Deux raisons de nature administrative ont été invoquées pour tenter d'expliquer cet état de chose quelque peu embarrassant. Une troisième pourrait être reliée à la cadence irrégulière du rythme de production.

La première raison voudrait qu'il fut impossible d'obtenir en temps la permission de dépenser, ou si on veut l'exprimer inversement, que la permission de dépenser était accordée alors que l'occasion de le faire était depuis longtemps passée.

L'autre raison est reliée à la date de tombée de l'année fiscale qui continue encore d'être le 31 mars. Or, cette date intervenait au milieu du deuxième semestre de production de sorte que dans les demandes de crédits qui étaient faites pour l'année à venir, on devait tenir compte et de l'année de production en cours non encore terminée qui, elle, coincidait avec l'année scolaire, et de toute l'année suivante. Ce qui apparaît donc au budget d'une année se trouve, en fait, à couvrir une partie de l'année budgétaire précédente, ainsi portée au budget pour une deuxième fois, et toute la production de l'année scolaire suivante d'où, parce que celle-ci

débordait le 31 mars, les fractions parfois importantes des budgets retournées aux fonds consolidés de la Province et qui, on peut supposer, étaient destinées à couvrir les frais de production encourus durant cette partie de l'année scolaire passée le 31 mars.

La troisième raison pourrait, sans doute, dépendre des annulations dans la production survenues au cours du premier semestre de l'entente 1964-65 et en 1966-67 alors qu'on dut périmer sur des budgets de $500,000. et de $535,000. des montants de $239,231. et $287,748. Mais lorsque l'on constate les très faibles différences entre ces derniers montants et ceux également périmés des années de production normale, on est en droit de s'interroger sur l'importance à accorder aux deux premières raisons qui ne semblent pas, à elles seules, suffire pour expliquer les retours considérables aux fonds consolidés. Il semble que la très grande différence qui a existé entre la production des années creuses et celle des années fortes devrait se traduire par des écarts correspondants au niveau des budgets périmés. Mais il n'en fut rien d'où l'énigme qui continue d'entourer ces excédents d'ici,

au moins à ce que nous puissions procéder à une comparaison, poste par poste, des prévisions et des coûts réels...

6. Statistiques: clientèles, équipement

Remarque générale

Le Bureau de la R.T.S. a, comme tout producteur de documents audio-visuels, cherché à évaluer la portée de son action auprès de la population scolaire. Mais comme dans le domaine de l'expérimentation pédagogique, le Bureau ne disposait pas de moyens de contrôle éprouvés et de personnel formé à cette fin. Aussi, les chiffres dont on dispose sur ses activités co-stituent-ils, tout au plus, une grossière approximation des utilisateurs des émissions, même qu'il existe souvent plusieurs compilations de données pour une même année. Seule l'année 1965-66 ferait exception. De plus, on ne connaît pas ce qui, d'une année à l'autre, compose ces données. Par exemple, on ne sait jamais si, oui ou non, les chiffres relevés tiennent compte des écoles de la plus importante commission scolaire de la Province, la C.E.C.M. Mais, à l'avantage de la R.T.S., le pourcentage

sur la cote d'écoute ne saurait diminuer puisque le nombre d'élèves par niveaux, auquel on se réfère dans les tableaux de l'annexe "C", comprend les élèves de cette même commission scolaire.

Le manque de cohérence dans la compilation des données et surtout le silence ou le manque d'information quant à leurs origines ne peuvent que nous laisser perplexes. Tout au plus ces chiffres réussissent-ils à nous procurer une idée sur l'ordre de grandeur de l'entreprise. Mais il ne faudrait pas s'en scandaliser car la cueillette des données pertinentes aura toujours été un des problèmes embêtants de toutes les radios-télévisions d'enseignement:

> *On the quantitative side, statistics are sketchy and often inconsistent. Furthermore, without uniform criteria, it is often difficult if not impossible to make useful comparison or to arrive at sound conclusions on changing patterns of use. There is a glaring lack of data reliability indicating the actual use of the various technological media, as against their mere availability in an institution* (30).

(30) How to Improve Learning, vol. 1, p. 23

Les émissions de radio et de télévision scolaires ont connu leurs meilleures cotes d'écoute au cours des deux premières années d'activité. Mais, à partir de 1965-66, il se sera fait sentir une diminution appréciable des clientèles. En effet, selon M. Gosselin, "l'absence de politique cohérente d'investissement dans l'achat d'appareils-récepteurs jointe aux retards dans la distribution des programmes annuels ont rendu les commissaires et les administrateurs scolaires très prudents: ils hésitent à louer ou à acheter des appareils coûteux qui risquent d'être très peu utilisés" (31). Selon M. Gosselin, il existerait, de plus, "une coïncidence certaine entre l'amorce de la courbe descendante de la cote d'écoute en 1964-65 et les événements qui se sont produits à la même époque: mise en place des nouvelles structures de la R.T.S.; abandon imprévisible d'un certain nombre de séries d'émissions déjà à l'affiche; début des réunions du Comité conjoint" (32).

A cette liste, ajoutons les retards dans l'expédition des documents d'accompagnement préparés pour chacune des séries et dont le

---

(31) Gosselin, op. cit., p. 21
(32) Loc. cit.

principal inconvénient était d'empêcher les professeurs de préparer leurs élèves à l'écoute profitable des émissions.

Pour tenter d'expliquer cette baisse de la cote d'écoute, M. Gosselin formule en conclusion "l'hypothèse que les clientèles se sont détournées de la radio et de la télévision au moment où l'incohérence des services a frappé l'attention des utilisateurs; (et) que la détérioration des services s'est produite au moment des changements de structures" (33).

Indépendamment de l'opinion fort défavorable que le directeur du Bureau de la R.T.S. entretenait à l'égard des remaniements de structures survenus en 1964, il semble néanmoins difficile de ne pas croire que l'incertitude créée par les retards et les interruptions dans la programmation n'aient pas fini par avoir raison de l'enthousiasme des enseignants. Ces considérations du directeur sur la baisse de la cote d'écoute trouveront, d'ailleurs, une certaine confirmation dans la remontée appréciable des

(33) Loc. cit.

inscriptions en 1967-68 alors qu'après l'abandon de la production l'année précédente elles passaient au bas niveau de 225,604, leur plus bas niveau atteint, à 626,710, leur total le plus élevé après le sommet de 711,344 élèves en 1963-64.

Aussi, pourrait-on conclure, avec M. Gosselin, que la régularité et la fréquence des émissions sont parmi les facteurs les plus importants de leur réussite au niveau de l'utilisation (34).

---

(34) Cf. Robert Michaud, Rubin Sirkis, L'Utilisation des Oraliens et des Cent Tours de Centour dans les écoles, juin 1973, p. 177.

CHAPITRE IV

Conclusion

Au terme de cette revue de la radio-télévision scolaire, il convient de tirer quelques conclusions de nature critique sur ce que cette expérience pédagogique nous aura valu. Ces conclusions seront de trois ordres.

La première aura trait aux rapports qui ont existé entre les gens de l'éducation et les détenteurs de la technologie. Une deuxième portera sur la valeur de la recherche pédagogique effectuée au cours de cette expérience. Et finalement, une troisième traitera du déroulement général de l'entreprise que fut la radio-télévision scolaire.

1. Les rapports "éducateurs"-"techniciens"

Bien avant que ne se termine la première année complète d'activité (1963-64), les difficultés tout aussi bien d'organisation que de nature juridictionnelle auront miné les rapports entre les deux parties, du moins est-ce ainsi que, à la R.T.S., ils auront été perçus.

Comme première cause à ces difficultés, il faut d'abord signaler chez les scripteurs les retards, plus ou moins fréquents, dans la remise de leurs textes ce qui, soit à cause de leur inexpérience ou de leur ineptie, avait pour effet de désorganiser les horaires serrés de la production au dam du diffuseur.

Mais le plus grand facteur de mésentente découle du partage des responsabilités entre Radio-Canada et le ministère de la Jeunesse et plus particulièrement, de l'opiniâtreté que l'on met à défendre ses prérogatives surtout du côté des pédagogues qui entretenaient une certaine méfiance à l'égard de ceux qui, soit pour assurer la qualité des émissions, soit pour augmenter la cote d'écoute et, dès lors, justifier les coûts, empiétaient sur leur autorité et menaçaient leur autonomie dans un domaine de compétence provinciale (1). Lorsque cependant on entretient une telle dichotomie entre technicien et pédagogue, les attitudes de méfiance (2) ne peuvent que se perpétuer pour le plus grand malheur de l'éducation qui, lui, ne saurait souffrir d'une pareille distinction.

---

(1) Radio et la télévision scolaire au Québec. Etape expérimentale, pp. 32-38 (VGI-00178)

(2) Laurent Laplante, Le Devoir, 8 octobre 1974, p. 4.

Les pédagogues, c'est-à-dire les gens de la R.T.S., acceptaient difficilement l'exercice incontesté de l'autorité du réalisateur en dépit de la pratique qui a toujours prévalu dans le milieu. Mais comment aurait-on pu imposer des limites à celui-ci sans, du même coup, porter atteinte à l'unité des équipes de production? Comme le faisait remarquer M. Raymond David, "il ne faut pas trop gêner de peur de tuer les enthousiasmes et, par là même, la création" (3).

Si personne n'a jamais mis en doute la juridiction du gouvernement du Québec dans le domaine de l'éducation, était-il, d'autre part, possible, en pratique, de respecter l'intégrité de ses sphères d'autorité sans, par là, porter atteinte à la qualité des émissions de même qu'au déroulement de leur production.

Vu l'impossibilité, du moins au début de l'expérience, de départager clairement les diverses fonctions, la première tâche de tous n'était-elle pas d'assurer, avant tout, la réussite des émissions? Et, dans cette perspective, n'aurait-on pas dû déléguer à un "commissaire politique" le soin de faire respecter les champs de juridiction? N'était-il

---

(3) Lettre du 15 novembre 1963 à Maurice Gosselin.

pas, non plus, fort peu réaliste de couper aussi nettement que ne l'ont fait les ententes dans un tissu où il était difficile, sinon impossible, de séparer style et technique, d'une part, et matière de l'autre, alors que, à ce stade, on ignorait à peu près tout sur la pédagogie de la radio et de la télévision et la façon dont ces moyens techniques allaient influencer son évolution.

En fait, on peut se demander si, d'après les ententes, la pédagogie devait nécessairement être là où on croyait l'avoir située, c'est-à-dire uniquement du côté de ceux qui relevaient du ministère de la Jeunesse, même si l'expertise dans le maniement des moyens d'enseignement se retrouvait seulement chez les diffuseurs? Ou est-ce que ce sont les techniciens qui ont refusé de partager avec des profanes leurs connaissances ou secrets dont ils s'arrogeaient jalousement, et non sans un certain snobisme, l'exclusivité? (4)

---

(4) "... impliqué directement dans les premières expériences de t.V. scolaire, j'ai été à même de constater des conflits sérieux entre pédagogues et techniciens. Quant aux techniciens, je peux en parler en connaissance de cause... Nous avons nos manies, nos préjugés et peut-être même aussi, un certain snobisme". Jacques Filteau lors d'une table ronde organisée par l'ACELF les 18-19 novembre 1960 à l'Hôtel Hilton de Dorval. Voir également: Mémoire de la Télévision éducative et communautaire du Saguenay, présenté aux audiences publiques de Radio-Québec, 8-10 août 1975, à Chicoutimi, pp. 9-10.

Force nous est de constater que la propriété des grands moyens de diffusion confère presque inévitablement à ceux qui en sont investis une prédominence et un ascendant indéniables sur les profanes qui ignorent tout, ou presque, de ses techniques et de ses exigences. En tant qu'ils règnent sur l'appareillage fort complexe, les propriétaires de la technologie disposent d'une autorité technique et d'un avantage psychologique hors de toute atteinte sur ceux qui, n'ayant que leur bonne volonté, viennent chez eux utiliser leurs aménagements. Celui qui possède le medium a la main haute sur le message. Mais qu'est-ce donc qui importe le plus? Est-ce ou bien le moyen ou le véhicule, ou bien le contenu?

L'idéal aurait été et serait, à l'instar des rois-philosophes de Platon, d'avoir des pédagogues-techniciens et des techniciens-pédagogues pour qui les exigences ne seraient pas de l'ordre du spectable de divertissement, comme on a pu le dire à propos du style qu'on aurait voulu donner aux émissions scolaires, mais de l'enseignement dont l'approche, les objectifs et les façons d'envisager un sujet reflètent les préoccupations d'un tout autre ordre.

Mais, encore fallait-il se donner toutes les chances de définir ce nouveau métier ce qui ne pouvait s'accomplir sans l'existence d'un climat de confiance réciproque dont on peut se demander s'il exista jamais tellement les rapports ont paru tendus, du moins aux échelons supérieurs. Un tel esprit de suspicion rendait difficile une véritable collaboration dont le monde de l'enseignement avait tout à gagner (5), mais dont il semble avoir fort peu tiré, surtout si on se rappelle qu'il revenait à l'école de domestiquer et d'apprivoiser tous ces moyens.

La pédagogie a-t-elle su se mettre à l'école des moyens de communication de masse? Ou plutôt, le lui a-t-on permis? Sinon, n'aurait-elle pas raté son premier rendez-vous avec eux? Mais peut-être y avait-il au coeur de la télévision, tel que M. Gérard Lamarche de Radio-Canada l'a prétendu, un "dangereux paradoxe" constitué d'une part, par une "vaste et solide organisation technique [qui] assure la permanence des opérations" et d'autre part, "la constitution factice d'une équipe de créateurs auxquels on

---

(5) Lettre du 12 février 1964 de Raymond David à Maurice Gosselin.

n'a pas donné le temps de penser ce nouvel art" (6).

Mais non seulement n'aura-t-on pas trouvé de solution aux problèmes d'apprentissage propres à l'utilisation de ces moyens techniques mais il ressort maintenant que rien n'ait même été fait pour les poser de façon systématique. Le temps n'était pas à la recherche, car toujours les échéances pressaient.

On ne pouvait donc espérer, en l'absence d'une pensée, que se crée un mouvement de fond en faveur de ces moyens et l'enthousiasme que ceux-ci avaient suscité était destiné à être à la merci des coups de fortune, sinon des sautes d'humeur.

Pour conclure en rapport avec ce problème, il semblerait qu'il soit bien difficile d'éviter que ne se crée entre les "éducateurs" et les "techniciens" un certain hiatus générateur de méfiance (7). Les débuts de la radio-télévision

---

(6) Propos rapporté dans le rapport de Maurice Gosselin sur le congrès international conjoint OCIC-UNRA tenu à Montréal, les 23-27 juillet 1962.

(7) Voir l'éditorial de Laurent Laplante dans Le Devoir du 8 octobre 1974.

scolaire auront donc eu à souffrir des différences de formation et d'objectifs propres aux deux groupes impliqués. Mais, sans s'en réjouir, il faudrait reconnaître qu'il s'est agi là d'une difficulté inhérente à ce mode de collaboration puisqu'elle met en rapport des gens qui, d'une part, prétendent, avec des moyens nouveaux, résoudre des problèmes séculaires qui ressortent de la nature même de l'activité éducative.

2. Pédagogie de la radio-télévision scolaire

Il a déjà été fait état de l'usage pédagogique que l'on entendait faire de la radio et de la télévision aux paragraphes sur la "Programmation" du chapitre II. Comme on l'a vu, on aura, en premier lieu, pensé à utiliser, dans les cadres de l'enseignement qui prévalait dans nos écoles, le temps d'antenne offert par Radio-Canada. Dans des circonstances aussi imprévues, il est possible qu'on n'ait guère pu faire de la radio et de la télévision autre chose qu'un auxiliaire ou qu'un outil à être mis à la disposition du maître qui, lui, demeurait le seul responsable de la leçon.

En effet, face au problème pédagogique inédit posé par l'utilisation de la radio et de la télévision, compte tenu des échéances rapprochées de la production qui, elle, ne laissait guère de loisir pour la réflexion et l'expérimentation, on ne pouvait peut-être adopter une autre attitude.

Ce fut néanmoins là une faiblesse structurelle de la R.T.S., sinon la plus grande, car il appert que les meilleurs exemples d'une bonne programmation

> *"Are based on sustained research and development, with plenty of feedback from field testing to enable need d change and improvements to be made. Moreover, they are designed so that the results can be carefully evaluated"* (8).

Faute d'une structure d'expérimentation rigoureusement planifiée, on s'en sera tenu, en guise de recherche, à des consultations et à des rencontres dans l'espoir d'évaluer "quali-

---

(8) How to Improve Learning, vol. I, p. 24

tativement", comme prétendent avoir pu le faire les membres du Sous-comité de la R.T.S. (9), l'indice de satisfaction des utilisateurs.

Mais, si on s'arrête un instant à la pédagogie dont on trace les grandes lignes dans la brochure préparée, à titre de renseignement général, par la R.T.S., on constate que la radio et la télévision furent effectivement réduites ou intégrées aux cadres de l'école et de l'enseignement traditionnels (10). On voit difficilement, dans la façon dont ces moyens techniques ont été utilisés, ce qu'ils comportaient d'original, par rapport aux moyens d'enseignement déjà utilisés. On mettra, tout au plus, à leur crédit qu'ils étaient en mesure de favoriser une certaine uniformisation de l'enseignement ce qui, lorsque celui-ci est au rabais, peut certes constituer un apport positif si, effectivement, ils en rehaussent la qualité et le niveau.

Il faudrait cependant se garder d'accuser trop rapidement notre entreprise de radio-télévision scolaire car si, dans l'ensemble, son

---

(9) Procès-verbal de la réunion du 10 avril 1964.
(10) Le texte de la brochure est reproduit à l'Annexe "E".

apport apparaît pour le moins négligeable, elle ne se distingue pas à cet égard de la plupart des autres projets nord-américains qui, selon un rapport soumis par une commission américaine d'enquête sur la technologie éducative, auraient le plus souvent traduit les programmes d'études déjà existant en terme des media.

> *Rather than badly exploring fresh strategies to stimulate learning, most projects have merely translated existing curricula and teaching techniques into the newer media.* (11).

> *"Knowledge about how to apply the technology is even more primitive in a number of respects (than our knowledge about educational technology itself). Even when machines work and classroom attitudes are attuned to their use, attempts to graft the new techniques to old curriculum have proved spectacularly unsuccessful and largely unrelieved as yet by imaginative technical and curriculum innovation tailored to the new demands and possibilities of education"* (12).

Tout au moins, et en guise de consolation, pouvons-nous tirer quelque satisfaction car on se retrouvait en nombreuse compagnie.

---

(11) How to Improve Learning, vol. I. p. 23
(12) Citation de Emmanuel G. Mesthene dans ibid., p. 23.

D'autre part, et peu importe qu'on l'ait fait consciemment ou pas, l'utilisation du contenu des matières du programme officiel aura, peut-être, permis à la R.S.T. de se rapprocher davantage de la classe et de ses attitudes habituelles que ne peut le faire le film éducatif, dont le but est lui aussi de présenter, à titre de substitut, des phénomènes ou des expériences auxquels la classe ne saurait autrement être exposée. Le film éducatif, à l'instar du manuel, constitue un ensemble en soi puisque l'auteur ignore ce que l'auditoire a pu précédemment apprendre et, à plus forte raison, ce que, par la suite, il apprendra. Les auteurs tant du film que du manuel s'intéressent avant tout au sujet que chacun, à sa façon, cherche à illustrer pour dès lors reléguer au second plan les modalités particulières des régimes pédagogiques.

En s'en tenant au programme officiel, les responsables de la R.T.S. auront donc pu insérer les émissions dans le développement logique, dans l'esprit et dans le vocabulaire des leçons, tout en n'en rehaussant le niveau de présentation du cours sans, toutefois, porter atteinte à la position du professeur qui, lui, doit pouvoir conserver le respect de sa classe.

Comme, toutefois, il fallait intégrer l'enseignement des media à celui du professeur, on a forcément été tenu de s'en remettre aux schèmes traditionnels de nos manuels de pédagogie vétustes qui restaient les seuls guides en la matière si, du moins, l'enseignant s'en tenait aux conseils pédagogiques contenus dans la brochure rédigée par la R.T.S. à l'intention des utilisateurs.

Mais, indépendamment de l'allure forcenée imposée à l'entreprise, y a-t-il vraiment lieu de s'étonner du caractère sommaire et fort peu original de cette pédagogie? Le contraire aurait plutôt étonné. Si tel qu'il est explicitement affirmé dans les documents officiels, on a voulu que la R.T.S. revête un caractère expérimental, il ressort aujourd'hui que rien n'aura été fait pour contrôler et évaluer l'expérience selon les règles de l'art, sinon une fiche d'écoute envoyée aux enseignants et une consultation restreinte de certains milieux. Vu, donc, l'absence de ce que devait comporter d'exigences le caractère expérimental de la R.T.S., on doit conclure qu'on aura, à la place, procédé par tâtonnements, c'est-à-dire par essais et erreurs,

méthode aujourd'hui beaucoup trop dispendieuse compte tenu des énormes investissements en temps et en argent qu'exigent les moyens techniques qui, contrairement à la croyance populaire, ne vont pas nous permettre d'économiser (13).

Le problème pédagogique de la radio et de la télévision ne s'est jamais vraiment posé, tout au moins de façon à y apporter un élément de solution. Aussi, quel n'est pas notre étonnement lorsque après seulement un semestre de production, on retrouve péremptoirement affirmé que "la question de savoir si la radio et la télévision peuvent jouer un rôle important en éducation, ne se pose plus. L'expérience ici et à l'étranger en a prouvé l'efficacité" (14). Même si l'intérêt suscité chez les utilisateurs par les émissions s'est maintenu à un très haut niveau et que, non sans raison, on ait escompté le succès de l'entreprise, le jugement porté par les premiers responsables de la R.T.S. n'en demeure pas moins prématuré, sinon dépourvu de fondement. Il ne faut pas, comme on semble l'avoir fait, confondre d'une part intérêt, approbation et encouragement et d'autre part, efficacité.

---

(13) Ibid., p. 24
(14) Télévision et radio scolaire 1963-64.

"While there is a convincing case for instructional technology as a cohesive, promising new approach to the whole problem of improving learning, examples are limited and largely unevaluated" (15)

Que la radio et la télévision puissent s'avérer à plusieurs points de vue des plus utiles, beaucoup en conviendront. Mais est-on de plus, vraiment en mesure d'affirmer, comme on l'a fait, que l'efficacité de la R.T.S. n'est plus à démontrer lorsque l'on reconnaît explicitement que l'on n'avait même pas à chercher "de réponse à des questions particulièrement complexes qui demandent un outillage et une expérience dont nous n'étions pas pourvus ... [tels] les effets de la radio et de la télévision d'enseignement sur le comportement psychologique des élèves, sur le mode d'acquisition de la connaissance, etc ..." et que, de plus, on reprend à son compte les conclusions d'une étude de Maurice Gosselin où il était effectivement dit que "les résultats des recherches d'esprit expérimental faites surtout à l'étranger restaient fragmentaires et qu'il manquait encore des travaux généraux qui fussent appuyés sur des recherches précises"? (16)

---

(15) How to Improve Learning, vol. I, p. 22

(16) La radio et la télévision scolaire au Québec. Étape expérimentale. Bilan du 1er avril 1964, p. 5

Lorsque dans le même rapport, on écrit également que "la pédagogie n'a pas occupé dans la production d'émissions scolaires, la place qui lui était due" et que par conséquent "la qualité des émissions a parfois été sérieusement atténuée et qu'elle n'a pas toujours correspondu à l'attente des utilisateurs, car on avait plutôt tendance à produire des émissions de spectacle au lieu d'émissions d'enseignement" et que, de plus, on y reconnaît les carences d'une part, des pédagogues pour ce qui a trait à leur formation technique et, d'autre part, des diffuseurs touchant leur formation pédagogique (17), il ne nous reste plus qu'à conclure que la question soulevée par l'efficacité des nouveaux moyens d'enseignement est, contrairement à ce que l'on prétendait, loin d'être résolue. Comment, d'ailleurs l'aurait-elle été puisque l'expérience de la radio-télévision scolaire n'a jamais été soumise aux contrôles que son caractère expérimental commandait et sans lesquels il était vain d'espérer quelqu'impact pédagogique. durable. La question reste peut-être de savoir si on a recherché quelque chose de durable et si on aura pas préféré s'en tenir à la stricte immédiateté.

---

(17) Ibid., pp. 61-62

3. Fonctionnement général et bilan final

Un tout petit groupe de collaborateurs travaillant avec des moyens de fortune, ne jouissant d'aucun des appuis auxquels on peuvait normalement s'attendre dans sa recherche d'assise solide et, dès lors, incapable de concevoir une véritable politique d'action pour dépasser le stade de l'éphémère, le Bureau de la R.T.S. eut, néanmoins le mérite d'éveiller le milieu à la nécessité du renouveau pédagogique en dépit des défaillances et indépendamment de la réussite intrinsèque de l'entreprise. Avec la R.T.S., l'audio-visuel s'impose définitivement à l'école. La besogne abattue par ce petit groupe a parfois frôlé à l'héroïsme si l'on songe, d'une part, à la complexité propre aux moyens nouveaux utilisés et, d'autre part, au très large auditoire qu'on a su rejoindre et, somme toute, conserver car, ne l'oublions pas, l'écoute des émissions demeurera facultative jusqu'en 1969.

On ne peut, en dernier ressort, manquer de s'étonner de la disproportion qui existe entre les effectifs si peu nombreux du Bureau et ce qu'il réussit à produire. Ne serait-il pas pour nous aujourd'hui, intéressant de s'enquérir des conditions qui ont rendu possible un taux de rendement aussi élevé?

Mais un organisme ne peut prétendre à la réussite que s'il atteint le statut d'une institution, c'est-à-dire d'un "agent de cohérence et de finalisation des dynamismes"(Jacques Grand'Maison). Comment autrement, créer ces habitudes et tracer ces horizons sans lesquels toute planification à long terme devient impossible?

Or, ce qui aura le plus nui à la R.T.S. et l'aura empêché de s'implanter résolument dans le milieu scolaire est pour une très large part imputable à son inconstance. Lorsqu'une entreprise de production, telle la R.T.S., s'est engagée à desservir une clientèle dont les besoins sont longtemps définis à l'avance et ne peuvent souffrir de délais, il ne lui est plus loisible de prendre la moindre liberté avec le calendrier tout au moins implicite de ses activités sans, du même coup, porter atteinte au préjugé favorable dont elle jouissait au départ.

Malheureusement, les nombreux retards dans la mise en ondes de séries d'émissions voire même leur suspension, n'ont pu qu'affecter la confiance placée en la R.T.S. et ont empêché

que l'on prenne au sérieux les efforts louables déployés dont on ne pouvait pas savoir si, même à brève échéance, ils allaient voir le lendemain.

En général, cependant, on doit constater que toute l'entreprise de la R.T.S. ne semblait pas avoir été conçue pour durer: au-delà de l'utilisation d'un certain nombre d'heures d'antenne aux moments creux de la journée, rien, d'une année à l'autre, ne laisse présager de la part du ministère de l'Education, un quelconque avenir pour la radio et la télévision en milieu scolaire. On ne semble pas, en effet, savoir où l'on s'en va. En effet, il ne suffit pas, et de beaucoup, de pouvoir produire, jour après jour, des séries d'émissions dont, d'ailleurs, le choix des matières à traiter relève le plus souvent de l'improvisation. Au-delà de la simple production, il ne semble pas qu'on se soit jamais interrogé sur la façon dont, dans l'enseignement, on pourrait utiliser la radio et la télévision; il n'y a pas eu de stratégie d'ensemble d'esquissée quant à l'utilisation pédagogique et systématique de ces moyens. A chaque année, on s'est comporté comme s'il s'agissait tou-

jours d'une année d'expérimentation. Aussi, ne s'est-on jamais préoccupé de monter systématiquement pour les années à venir un ensemble cohérent de documents pédagogiques d'appoint. Il apparaît même qu'on n'aura pas effectivement atteint un très haut degré de maîtrise de ces moyens nouveaux d'où le caractère d'immédiateté de la production et l'impossibilité, pour la pédagogie, de faire connaître ses besoins.

Comment, cependant, aurait-il pu en être autrement? Il n'aurait certainement pas fallu, en 1964, écarteler ou désarticuler l'autorité du Bureau qui prendra alors de plus en plus l'allure d'une agence de distribution de documents.

Alors que l'utilisation de la radio et la télévision posait des problèmes particuliers qu'il aurait fallu étudier en collaboration et pour eux-mêmes, on s'est plutôt laissé imposer, de l'extérieur, des contraintes d'où étaient automatiquement exclus ces problèmes car il nous semble maintenant qu'il se soit, à l'époque, davantage agi de voir ce que pouvait faire la radio et la télévision dans l'enseignement

que, pour celui-ci, de profiter des possibilités d'enrichissement offerts par ces moyens nouveaux. La question qu'il aura fallu se demander n'aurait-elle pas plutôt dû être la suivante: comment la radio et la télévision, à partir des besoins connus de l'enseignement, peuvent-ils contribuer à son rehaussement? Ce n'est, en effet, qu'à partir du moment où tous savent quel maître ils doivent servir qu'une étroite collaboration peut naître entre "techniciens" et "pédagogues".

Mais face à l'indécision des pédagogues ou à leur incertitude quant aux besoins de l'enseignement, il ne faut pas s'étonner que la R.T.S. n'ait pu apparaître que piétinement.

L'absence de recherche et de planification à long terme ou, du moins, d'un principe de planification aura été la plus grande des lacunes de la R.T.S. (18). Il est légitime, après coup, de se demander pourquoi on ne parvint pas à définir ou à se donner une politique d'action qui ait pu aller au-delà d'une programmation annuelle pour la sortir de la catégorie des expériences, on dirait aujourd'hui "sauvages". Comment cepen-

---

(18) Voir les articles de Lysianne Gagnon, "Le Drame de l'enseignement du Français", La Presse, 5-12 avril 1975, tout particulièrement ses conclusions dans le dernier article.

dant répondre à cette question sans se livrer à une analyse des intentions de ceux qui, au ministère de l'Education, présidaient aux destinées de la R.T.S. et sur lesquelles on ne peut que spéculer?

Comme cela semble souvent s'être présenté à l'occasion de la mise en oeuvre d'initiatives nouvelles, la R.T.S. nous apparaît être un autre cas d'emportement presque effréné et, de là, sans lendemain. Qu'on ait, d'ailleurs toujours voulu garder à l'entreprise un caractère expérimental sans lui donner les outils de contrôle et de vérification et les fonds nécessaires à ces fins, démontre bien qu'on n'a jamais songé à rendre la R.T.S. viable. Mais la clandestinité est au Québec un des traits les plus caractéristiques des efforts de renouveau pédagogique.

Ainsi peut-on se demander si on a vraiment tiré profit des sommes investies dans cette expérience. N'eut-il pas, en effet, été plus profitable d'investir ces mêmes sommes dans un programme d'expérimentation rigoureusement structuré? Pourquoi se sentait-on donc si pressé d'aller de l'avant? Fut-ce l'attrait de la nou-

veauté ou simple propagande "reformisante"? Tout en espérant qu'il n'en soit pas ainsi de tout le développement de la technologie éducative, la R.T.S. aura quand même été le résultat d'une rencontre fortuite qui, par conséquent, se sera rapidement épuisée. Elle ne s'est pas nourrie à une politique murie de longue main qui, dit-on, manque encore à tout le système. Frappée au coin du pragmatisme et de l'opportunisme, la R.T.S. n'aura pas été un nouvement de fond mais une mode. Comment alors fonder une solide politique d'éducation si on ne pense qu'en fonction de la fantaisie d'un moment?

Il est vrai qu'on alla même, en avril 1967, jusqu'à créer par Arrêté en Conseil un comité d'étude sur la radio-télévision scolaire et les autres techniques audio-visuelles d'enseignement. Crée dans le but de fournir au ministère des bases solides à son action dans les domaines de la radio-télévision scolaire et de l'enseignement de l'audio-visuel et afin que l'éducation tire le plus grand parti de la technologie, ce comité, présidé par M. Bernard Lachance, professeur à l'Université Laval, devait faire avant janvier 1968 des recommandations sur:

1. l'orientation générale du développement de la radio-télévision scolaire et de tout autre aspect de la technologie moderne appliquée au secteur de l'enseignement

(utilisation des techniques modernes de télécommunications, des techniques liées à l'ordinateur électronique, etc...);

2. la détermination des moyens les plus efficaces d'utiliser la radio et la télévision et d'autres techniques complémentaires pour des fins d'enseignement aux adultes comme aux élèves qui fréquentent régulièrement l'école;
3. la définition des normes pédagogiques et techniques qui s'imposent à ces égards;
4. les programmes à élaborer à l'intention des diverses clientèles à desservir;
5. la sélection, le recrutement et la formation du personnel requis.

Il n'en ressortit cependant rien et l'on créa à la place le Service des moyens techniques d'enseignement.

Et maintenant, que nous reste-t-il de la R.T.S. des années 1962-68? Presque tous ceux qui y ont travaillé, à quelques exceptions près, n'oeuvrent plus dans le domaine. Les enregistrements des émissions dont le ministère de l'Education n'a jamais pu ou voulu faire l'acquisition, soit à cause du coût réclamé par Radio-Canada ou des

risques qu'on lui demandait d'assumer, amassent encore poussière sur les rayons de Radio-Canada ou ont été détruits (Voir à ce sujet p. 126).

Il nous faudra cependant pousser l'étude au-delà de 1968 pour mieux connaître les prolongements de la R.T.S. car on continuera de produire pour la radio et la télévision jusqu'en 1974 et à diffuser jusqu'à ce jour. Mais avant d'en finir avec cette conclusion qui risque de traîner en longueur, il serait juste de signaler quelques-unes des recommandations que les dirigeants de la R.T.S. ont cru bon de faire et qui seront reprises par la suite démontrant ainsi qu'ils ne manquaient pas de perspicacité.

RECOMMANDATIONS DIVERSES

1. Structure de production

A la suite des difficultés engendrées par la dichotomie de la composition des équipes de production, on a suggéré l'aménagement de studios où professeurs et techniciens pourraient parfaire leur formation et poursuivre leurs expériences et, également, "éviter que se poursuivent les conflits d'autorité" (19).

---

(19) Lettre du 5 mars 1963 de Gilles Bisson à Roland Vinette.

2. Ateliers de formation pédagogique

Dans le but d'atténuer les craintes des enseignants et de susciter chez eux ces attitudes et comportements sans lesquels les efforts de développement de la R.T.S. seraient en pure perte, et pour également les initier aux techniques nouvelles dont il est important de connaître les avantages, les possibilités et les limites, lacunes qui se sont toutes manifestées dans notre pédagogie au moment de l'utilisation de la radio et de la télévision, il a été suggéré que soient mis sur pied des ateliers de travail régionaux où pourraient se poursuivre cette initiation aux moyens d'enseignement nouveaux, car l'"utilisation de la radio et de la télévision en classe présuppose la formation du maître" à leur maniement (20).

La formation par atelier pourrait, de plus, être complétée par la diffusion de brochures, par des ateliers, des revues pédagogiques et par des émissions destinées aux maîtres.

---

(20) L'éducation par les ondes: considérations sur les problèmes que pose l'utilisation de la radio et de la télévision au service de l'éducation. (Publication de l'ACCT, mai 1964), p. 19.

Il avait, d'ailleurs, été envisagé à l'intention des enseignants en exercice, deux projets de cours. Un premier aurait consisté en des cours de perfectionnement aux enseignants et pour lesquels, au même titre que les cours traditionnels, il leur aurait été accordé des crédits. Un deuxième aurait consisté en une initiation aux nouveaux moyens d'enseignement (21).

A l'exception des journées d'études et, plus tard, des ateliers, dont l'apport sera analysé ailleurs dans ce mémoire, on constate que très peu a été fait par les apôtres des nouveaux moyens d'enseignement pour en répandre la connaissance et l'usage. Ceci peut s'expliquer peut-être en partie par le surmenage des responsables mais davantage par l'absence d'une pensée pédagogique cohérente dans ce domaine, car au terme des deux ans de l'étape expérimentale, on ne possédait pas encore de critères appropriés à son évaluation qui, d'ailleurs, n'aurait pu être effectuée sans les enregistrements qui allaient demeurer entre les mains de Radio-Canada.

---

(21) Voir Procès-verbaux des réunions du 1er mars 1963 et le 29 mai 1963 du Sous-comité de la radiodiffusion et de la télévision scolaire et également la recommandation no 2 et 6 du Rapport du Sous-comité provincial de la radio et de la télévision scolaire du 19 avril 1963 au Comité de Permanence du Sous-comité catholique du D.I.P.

3. Centre de documentation

Dans le but de déterminer les critères d'évaluation appropriés, on a proposé de mettre sur pied un centre de documentation dans le but "de promouvoir une meilleure compréhension des possibilités et de l'usage de ces media modernes". Non seulement pourrait-on, à l'aide de la documentation rassemblée tirer profit de l'expérience des autres dans le domaine, mais ce centre pourrait également devenir la table tournante d'un système d'échanges et de collaboration entre les divers projets pour ainsi en favoriser le rayonnement (22).

4. Inventaire et coordination

Présageant de futurs mandats, le bilan de l'étape expérimentale fait état de la nécessité "de procéder à un inventaire des initiatives locales qui semblent se dessiner un peu partout, d'en coordonner les possibilités, s'il y a lieu, et de leur apporter l'assistance désirable". Ainsi, envisageait-on la nécessité de jouer un rôle de coordonnateur et de conseil dans le domaine des moyens techniques d'enseignement auprès de ceux qui l'innovation pédagogique intéressait (23).

---

(22) Voir recommandation no 6 du Rapport mentionné dans la note 21.

(23) Radio-Télévision scolaire (inventaire), sous la rubrique "Organisation", section B, étape expérimentale.

5. Acquisition des enregistrements des émissions

La R.T.S. a, dès le début, cherché à acquérir les enregistrements des émissions. Mais, à l'exception des émissions de radio sur la musique, ce fut sans effet.

D'abord, Radio-Canada aurait voulu se faire rembourser pour les frais de production qu'il avait consentis aux termes de l'entente. Cependant, il est difficile, à distance, de ne pas s'étonner. Comment, en effet, pourait-elle, après avoir elle-même pris l'initiative d'offrir ses services aux Ministère pour produire des émissions éducatives qu'elle n'aurait pu réaliser sans le consentement des autorités provinciales, réclamer un tel dédommagement? Ce n'est pas une logique irréprochable. Drôle de collaboration surtout si on considère que ces difficultés n'ont pas existé du côté anglais.

L'obstable majeur à l'acquisition résidait dans la convention collective liant Radio-Canada et l'Union des artistes. En effet, cette dernière refusait au Ministère le droit de se porter acquéreur des émissions en invoquant le "droit de suite" qu'il aurait négocié avec Radio-Canada seulement, les droits de celle-ci se limitant, d'après l'Union, qu'au seul droit de diffusion.

Quoiqu'il en soit, et moyennant le règlement de ses frais de production, Radio-Canada convenait, à partir de l'entente 1966-67, de livrer au Ministère des enregistrements des émissions qui font uniquement appel au service des pédagogues; quant à ceux qui font appel aux artistes, Radio-Canada consentait à les mettre à la disposition du Ministère à condition que celui-ci la tienne indemne de toute réclamation qui aurait pû être faites en vertu de la convention liant Radio-Canada et l'Union des artistes. En fait, il aurait fallu, selon l'avis de Micheline Turcotte, conseiller juridique auprès du Ministère, négocier une entente séparée avec l'Union des artistes (24).

Il n'en fut rien, aussi n'acquîmes-nous jamais les enregistrements.

6. Heures de diffusion

Les écoles du Québec ne sont pas soumises, comme par exemple en France, au régime de l'horaire unique valable pour l'ensemble de tout son territoire. Chaque commission scolaire, voire chaque école, dresse comme elle l'entend, son propre horaire.

---

(24) Lettre de Micheline Turcotte à Mlle Kathleen Francoeur en date du 19 avril 1966.

Par contre, un réseau de radio et de télévision est, lui, astreint au régime de l'horaire unique et inflexible.

De l'école et du réseau de radio-télévision, la première est certes en meilleure mesure de s'aligner sur l'horaire du second. Mais même si l'alignement ne représente pas pour l'école un obstacle insurmontable en soi, il n'en demeure pas moins qu'on n'a pas, pour un grand nombre, jugé bon de s'y résoudre pour ainsi empêcher la radio et la télévision de rejoindre le plus grand nombre possible d'étudiants.

Ne serait-il pas "préférable, comme le suggérait M. Gosselin, de faire appel directement aux postes privés quant à la diffusion et d'assurer la production des émissions par le Ministère lui-même?" (25)

(25) Radio et télévision scolaire. Projet de nouvelles structures, p. 15.

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE V

The Quebec School Telecasts

Après s'être penché sur le secteur de langue française, c'est maintenant au tour du pendant anglais de la radio-télévision de nous faire part de son expérience tout au moins au plan de la préparation de l'expérience et de la mise en marché ou, si on préfère, de la sensibilisation des enseignants car en dernier ressort, le Q.S.T. connut le sort réservé à la R.T.S.

L'aperçu du secteur anglais portera, en premier lieu, sur ses origines et son mode de fonctionnement, y compris sa pédagogie.

A cet égard, nous ferons exclusivement fond sur deux articles publiés dans le Educational Re-

cord of the Province of Quebec dans son numéro de juillet-septembre 1964: le premier par John C. Gaw, directeur de l'Audio-Visual Education et coordonnateur du Quebec School Telecasts, abordera le sujet dans son ensemble et le deuxième par J.W. Perks, président du Provincial Educational Television Committee, traitera plus particulièrement de la "philosophie" ou, préférablement, de la conception pédagogique qui a animé la mise en oeuvre du projet.

Mais plutôt que de résumer deux textes déjà succincts, nous avons cru bon de les reproduire intégralement et d'y ajouter un commentaire pour soit en faire ressortir certains éléments, soit les expliquer et les commenter.

En second lieu, et reprenant ainsi, quoique plus schématiquement, notre trame habituelle, nous nous arrêterons à tour de rôle aux budgets du Q.S.T., à sa programmation de même qu'aux différentes données portant sur l'auditoire.

TELEVISION IN THE PROTESTANT SCHOOLS OF QUEBEC

J. C. Gaw,
Director of Audio-Visual Education,
Department of Education.

A History of the Quebec School Telecasts.

Educational television became a reality in the Protestant schools of the Province of Quebec during the school year 1963-64, when the Quebec School Telecasts were inaugurated. These twenty-eight telecasts were the culmination of almost three years of study and planning on the part of many people concerned with education in this province. It was a period which at first presented what appeared to be insurmountable obstacles and difficulties. However, with the problems of financing and distribution overcome to a considerable extent, the Provincial Educational Television Committee was able to make great progress in a relatively short period of time.

The reader will gather from the title the purpose of this article. As stated, it is an attempt to provide a brief chronological history of educational television in the Protestant schools of Quebec. It is a story which covers a period from 1961 to 1964. However, the period of greatest activity was from January to December, 1963.

The initial planning of the Quebec School Telecasts has been the responsibility of the Provincial Educational Television Committee, appointed by the Protestant Committee of the Council of Education, in December 1962. This committee has as its nucleus the Television Committee of the Protestant School Board of Greater Montreal as well as representatives of the Department of Education, McGill University, Sir George Williams University, the Provincial Association of Protestant Teachers and the Canadian Broadcasting Corporation. The Co-chairmen of the committee are Mr. J. W. Perks, Curriculum Director of the Protestant School Board of Greater Montreal and Dr. H. R. C. Avison, Director of Extension Education, McGill University.

A study of educational television had been previously undertaken by two other groups: the Audio-Visual Committee of the P.A.P.T. and the E.T.V. Committee of the Protestant School Board of Greater Montreal. The P.A.P.T. Committee sponsored two educational television seminars in 1962, to which were invited representatives of all Local Teachers' Associations in the Province. Outstanding speakers from Canada and the United States participated in these seminars.

The first one, held in March 1962, had a fourfold purpose:

1. To acquaint teachers with the possibilities of educational television.
2. To examine the characteristics of television which could make it a desirable medium of education.
3. To discuss aspects of programming and organization which might confront teachers in using television.
4. To deal with problems which may arise in the use of television in the classroom.

The second seminar, sponsored in cooperation with the Canadian Broadcasting Corporation, was held in November 1962, and dealt with technical aspects of broadcasting, as well as the role of the class teacher, television teacher and the producer.

The teachers who attended the seminars were extremely interested in the future of educational television and recommended that steps be taken to investigate a teaching programme in subjects that require specialist teachers and expensive equipment. The delegates also recommended that teachers as a group be strongly represented in the planning of educational television, and that they take the initiative in choosing course material and teaching techniques to be thus presented.

During the months from February to December 1962, the E.T.V. Committee of the Protestant School Board of Greater Montreal examined the feasibility of offering local E.T.V. programmes as an experiment. The following conclusions were reached by this committee:

a) Based on experimental use in Europe, Japan, U.S.A. and Canada, dating back to 1947, E.T.V. has become well established in Britain and the U.S., though still in the experimental stage in Canada.

b) The universal acceptance of television today as a medium of communication makes it a part of every child's life. The questions to be answered are, how best to use it in education, and is its high cost justified?

c) The immediacy (actual or apparent) of television programmes, the extent to which they can be carefully prepared, and the large numbers of pupils who can be reached by excellent teachers via television, bring challenge and stimulation to classroom teaching not obtainable in any other way.

d) When television is compared with film, each medium has its own advantages and limitations. Events viewed on television create the illusion of taking place at that moment, no matter how long ago the programme was produced. Television reaches its wide audience with a person-to-person appeal which, at its best, is dynamic and compelling. While film is best for larger topics and groups, television is more "live", and provides a more intimate experience.

e) The Committee did not favour direct teaching of all or even most of a course, via television. Rather, the goal was to give particular inspiration and insight to pupils and teachers.

f) Since the role of the classroom teacher is equally important to that of the television teacher in ensuring effective use of educational television, it is essential that they cooperate in the over-all planning.

g) The cost of television is very high (running into several hundred thousand dollars for capital expenses, and the same for annual operating costs, when an educational television station is established). Cooperation with other educational agencies would reduce the cost to individual institutions.

h) A modest beginning, to test the value of television in instruction, and to show the competency of local teaching resources in this field, should be undertaken.

The Provincial Educational Television Committee convened in January 1963, and sub-committees for Distribution, Experiments and Programmes were set up. The work of the Television Committee was co-ordinated by Mr. John Gaw, Director

of Audio-Visual Education for the Department of Education, and Mr. H. G. Ferrabee, Teaching Aids Consultant for the Protestant School Board of Greater Montreal.

The first problem to be studied by the new committee was how could a series be developed, making use of these facilities which are available to us in this Province, and taking into consideration the concentration of schools in a limited area — and yet be of service to those schools which might be quite isolated.

For experimental purposes, the broadcasting facilities of C.B.M.T. Montreal, made available by the C.B.C., enabled programmes to reach approximately 85% of Quebec's Protestant pupils within a 65 mile radius of Montreal. It was also possible for a number of schools in communities beyond this radius to receive the programmes. However to go beyond this range, or increase the number of programmes to be televised simultaneously would require additional broadcast and closed circuit facilities.

Programmes for local production were studied by the Sub-Committees, since merged into a Co-ordinating Committee with five Steering Committees appointed to guide the experiments in the following subjects:

English Literature — Grade XI — Mr. C. Rittenhouse, Chairman
Mathematics — Grade IX — Mr. H. O. Purdy, Chairman
Science — Grade VII — Dr. H. D. Lead, Chairman
French — Grade VI — Miss Evelyn Eaton, Chairman
Geography — Grade V — Mr. Jack Taylor, Chairman.

Each Steering Committee was responsible for the preparation of the television lessons and for the writing of the scripts. In addition, each committee was required to prepare pre-lesson and follow-up material to be used by classroom teachers. These programmes were to meet the following requirements, recommended by the Provincial E.T.V. Committee:

1) Programmes should be designed according to local needs rather than utilization or duplication of more general National programmes already in existence.
2) Programmes should be enriched, both in depth and extent, rather than comprise a succession at close intervals of lessons designed to teach all or most of a particular subject or subjects.

From the first, the Station Manager of C.B.M.T., Mr. Ken Davey, gave the Committee full co-operation. Meetings with Dr. Rainsberry, Supervisor of School Broadcasts, Mr. Monty Fotheringham, School Television Programme Organizer of the C.B.C. and Mr. Ken Davey, culminated in the appointment, later in the summer, of Mr. Leonard Weinstein, to the C.B.C. in Montreal. Mr. Weinstein was subsequently appointed to the Provincial E.T.V. Committee and Co-ordinating Committee, and was responsible for the production of the Quebec School Telecast as well as acting as advisor to the committees. Without the contribution of many hours of work by the teachers and facilities and personnel by the C.B.C., the Quebec School Telecast would not have been possible.

While all Protestant schools within transmission range of C.B.M.T. Montreal were invited to view the programmes, some thirty schools were chosen to give detailed evaluations 18 from the Protestant School Board of Greater Montreal and

12 from elsewhere in the Province. Letters were sent to these schools from the Department of Education and the Protestant School Board of Greater Montreal, asking for their cooperation in this respect.

In a series such as this, the criteria for evaluation was of great importance — and members of the Committee felt that it was desirable and necessary to establish the form of evaluation prior to the completion of the series. Therefore, the following terms of reference were presented to the Evaluation Committee for their consideration.

1) Schools specially selected to view the programmes should evaluate them on one set of criteria.
2) Evaluations should include the opinions of teachers, principals and pupils. This necessitated multiple evaluation material, especially to distinguish pupils' opinions from those of principals and teachers.
3) We should emphasize and depend very largely, indeed almost entirely, on professional opinion coupled with pupils' opinion as distinct from the collection of statistical data.

From the outset, the Provincial E.T.V. Committee realized the importance of keeping principals, teachers and school boards as fully informed as possible of the work of the Committee. For that reason, a publicity programme was developed. In May 1963, letters were sent to all Protestant schools in the Province from the Department of Education and the Protestant School Board of Greater Montreal, inviting them to view the programmes. In June 1963, a report was given by the P.A.P.T. representative to delegates attending the Annual General Meeting of that organization. A press conference was also held in June, at which time a release was issued to representatives of the C.B.C., the Gazette, La Presse, the Star and Montreal Weeklies. This release and timetable were sent to all Protestant schools in the Province.

The most important phase of the publicity programme was an orientation programme which was developed and presented to the teachers of schools requested to view the lessons and submit evaluations. The aims of this programme were five-fold:

1) To acquaint teachers with the background of the Quebec School Telecasts.
2) To discuss the role of the teacher in using television lessons.
3) To outline and explain methods of evaluation.
4) To outline the work of the television teachers and Steering Committees.
5) To establish a personal contact with teachers and to emphasize to them the important role that they play in the development of educational television.

This programme was carried out during the month of November. The Director of Audio-Visual Education visited each of the off-island schools selected to participate in the official evaluation. He was able to meet with teachers in each of the schools and discuss the series in detail. The schools of Chambly County, Greater St. Martin, Montreal and West Island were invited to attend an orientation programme held at a C.B.C. studio. Participants included members of the Provincial E.T.V. Committee, Steering Committees, television teachers and the producer, Mr. Weinstein. Approximately 150 teachers attended this meeting. Teachers were given the opportunity to meet with the Steering Committees to discuss the programmes and how they could best be used. A tour of the studio was arranged, and some aspects of production in educational television were outlined.

The worth of such an orientation programme was well established when detailed evaluations were submitted at the end of the series. These evaluations, which on the whole were carefully completed, indicated that these teachers had a better understanding of the possibilities of educational television than those who had had no contact with committee personnel. This emphasized the importance of maintaining close contact with classroom teachers and students, if the programmes are to fulfill the needs for which they are designed.

Three series of programmes were for the elementary grades and two were directed to high schools students. Each course, except English Literature, involved six television lessons of half-hour duration. The English series were comprised of four related television lessons. These programmes were broadcast three days a week from 10:00 to 10:30, starting on January 10th, and ending March 20th. All were taped (filmed) during the Fall and Winter, so that they were available for study both before the programmes were actually televised and after for schools in the Province beyond the range of broadcasts. The actual broadcasts were available to more than 85% of the Protestant pupils in the Province and were used at the discretion of the individual schools. Requests for material were received from 145 schools. In these schools more than 700 teachers and 16,000 pupils in all viewed the programmes.

All programmes in the series were planned and presented by classroom teachers. Teachers for this work have not only come from the Greater Montreal Board, but also from the Macdonald Protestant School Board and that of Sorel. The Steering Committees prepared pre-lesson and follow-up material which was sent to all teachers who registered for the series with the Department of Education.

Television teaching is a cooperative effort between the studio teacher and the classroom teacher. The television teachers were selected according to need and talent, and where possible, cooperated with the class teachers in planning the programmes.

The first year of programmes for the Quebec School Telecasts has been a successful one. The success is the result of many factors, not the least of which has been the enthusiasm and energy of the members of the Steering Committees. During this period, the greatest spirit of cooperation has existed between members of the various committees and the C.B.C. personnel. It has been truly a cooperative effort and one that has given all participants great satisfaction.

Teachers viewing the programmes have given sound evaluations, and have shown evidence of a great deal of thought and consideration. In general, teachers were prepared to view educational television with an open mind. The Provincial committee did its best to keep the teachers well informed before the programmes were presented. The teachers in turn provided much valuable informations as well as sound suggestions in the process of evaluating the series. Therefore, the Provincial E.T.V. Committee is not only indebted to those teachers who planned and presented the programmes, but also to the many hundreds of teachers who used the programmes in their classrooms and provided detailed evaluations.

It is the wish of members of this Committee that such a relationship be maintained; for it is only when this spirit of cooperation exists that the success of educational television can be assured. Teachers have and will continue to play a key role in the development of the Quebec School Telecasts.

THE PHILOSOPHY OF TELEVISION IN EDUCATION

J. W. Perks, Chairman,
of the Provincial Educational
Television Committee

One of many of Abraham Lincoln's good stories is that of a man who was ridden out of town on a rail. When asked how he felt about the experience, he said: "Well, if it hadn't been for the honour of the thing, I'd just as soon have walked." This homely parable is meant to suggest that I was plunged into the chairmanship of the first Quebec Provincial Educational Television Committee in December 1962. The honour was gratifying and I shall always appreciate it, but the going was rough. Even more importantly, I was highly unqualified in knowledge and experience to tackle the job of "studying television in the schools." The only qualification I really possessed was an enthusiastic and sincere belief in television as an important medium of communication in the modern world and that education should therefore use it. Moreover, I had the able and loyal co-operation of a well-chosen committee, all of whom dedicated their time and educational experience unreservedly to the study. In the course of time we all found this pioneering effort a challenging and worth while experience and learned something of educational television in due course.

I doubt that I can pretend to offer my readers what could truly be called a philosophy of television in education. Let me rather suggest it to be a statement of beliefs and practices tentatively though (at this point) strongly held. While I shall speak for myself, I gratefully acknowledge that the views expressed are usually a consensus of the Committee's thinking, hammered out in many discussions.

I offer then the following basic principles which I believe constitute sound bases for local television education.

1. *The universal acceptance of television today as a medium of communication makes it a part of every child's life.*

   It is possible to believe — and I do believe — that television is a significant break-through in communication, comparable to the invention of printing. Like printing, it will have implications for wide and constant use. It is a different kind of communication from the printed word but nevertheless exceedingly important and becoming increasingly so. Hence, one must recognize its existence in the light of its paralleling the printed word, each marching forward together, not in opposition but in harmony.

   Just as there can be bad printed matter, there can be good reading. So it is with television. It behooves us then, as teachers, to accept the normal use of television — which our children certainly do — and make it serve the ends of education with good taste, imagination and practical usefulness. Teachers' acceptance of the child's world — in which television is a normal and usual component — is most important.

2. *The immediacy (actual or apparent) of television programmes, the extent to which they can be carefully prepared, and the large number of pupils who can be reached by excellent teachers via television, bring challenge and stimulation to classroom teaching not available in any other way.*

It is well-nigh impossible to explain just why, but the compelling attraction of that "magic box" is intense. Moreover, it serves to direct its voice and image — its message — to you and to you alone. It is an *individual* experience. Therefore, very well prepared programmes can have a powerful impact on *each child* in any given room. Now, all of us as teachers know the limitations, in time and material, with which we cope in the repeated daily classroom schedule. Because television lessons are prepared for a wide audience, these elements of time and materials can be enormously enlarged and put to use by excellent teachers. Again, certain techniques, such as animated drawings, the insertion of short film sequences taken in the outside world, and others particular to the television producer's specialized knowledge, can be commanded by the television team preparing the programme. The sum of these important factors is a result greater than their arithmetical addition. They create a new type of lesson — enlarged, intensified, polished to a gem of high quality.

Nothing in the foregoing is intented to downgrade the classroom teacher. It seems to me self-evident that the ingredients of a good television lesson are simply beyond her reach.

Now, let me qualify this somewhat by asserting that nothing can, for the day-in and day-out value of teaching, replace the meetings of minds of the pupils and classroom teacher nor the latter's direct influence with her young charges. Therefore, television lessons should, in my opinion, be rather rare, highlighting at regular or intermittent intervals, features of education which are important but which the classroom teacher can't possibly accomplish for the reasons already noted.

3. *Direct teaching of all or even most of a course in any subject is undesirable. The goal of television teaching is rather to give particular insight and inspiration to pupils (and teachers).*

It is possible to adopt one or other of two basic viewpoints here. Indeed this has been done. It is probably fair to say that, generally, school systems in the United States of America have committed themselves on a large scale to direct teaching by television. To put it on over-simplified terms, this means that complete courses in such subjects as Arithmetic in Grade V, Mathematics in Grade XI, and so on, have been carefully planned for the television medium and presented on a wide and regular scale to all schools in a particular school system. Television lessons thus, by design, occur two, three, or more times per week. The classroom teacher, amply provided with suitable preparatory and follow-up literature, receives the lessons with his class, preparing and following up between the *basic* television lessons. I emphasize here the *basic* feature of the television lessons because they carry the body of the course. Putting it in rather harsh terms, the classroom teacher is delegated to supply mainly two things:

> Some additional clothing for the body, and
> the soul, which only direct teacher-pupil contact
> can really accomplish.

The pros and cons of the value and teacher reaction to this approach are much in debate. Two points come out clearly in the dispute:

1. The televised lessons are asserted to be so carefully planned that they really

can't be matched by the average teacher — you and me.

2. The classroom teacher is left to a mopping-up operation — all the verve and stimulation of teaching a fine lesson *in the classroom* gone, the teacher reduced to a sort of servant of the T. V. machine — an epitome of the modern machine monster everyone dreads and may come to worship.

I have deliberately put this mode of television presentation in a sharp and glaring light. It can be softened. I believe it should not be so softened because of the very grave danger of destroying my cherished concept of the direct teacher to pupil relationship.

A second and fundamentally different attitude to television education can be embraced. Generally speaking, this philosophy is common to the United Kingdom, where the B.B.C. and the Independent Stations Network supply what I consider to be a magnificent series of programmes regularly. Here the emphasis in on *enrichment*. Now enrichment of the curriculum is, like even the best of human natures, not completely pure. It has a relation to the curriculum; yet it is something that the classroom teacher cannot ordinarily supply. Television, in terms of what I attempted to describe in my second premise above, does this. Hosts of examples are possible but a few may suffice and are necessarily limited within the compass of this article:

1. FRENCH (particularly appropriate to our "Belle Province"): the ways of French and English speaking Canadians; similarities and contrasts; desired harmony; the life and atmosphere of a French community in places such as Montreal, Quebec, or elsewhere.
2. MATHEMATICS: modern concepts, carefully chosen for their basic values, with which not all teachers are nor can be familiar, at this time.
3. LITERATURE: the interpretation of great novels or plays, most carefully studied, scripted, and presented; the reading of great prose and poetry.
4. GEOGRAPHY: up-to-date serious comments on the life of people in other lands and their changing ways of life; the implications of industrial development on countries emerging from primitive to modern living.

One could go on at great length. Endless potentialities are here to *enrich* the curriculum through a combination of such factors as careful preparation, the use of experts, the top-notch television teacher, studio techniques; etc.

Considering several important factors, I am deeply convinced that the best use of locally produced television programmes lies in the "enrichment" area. These important factors are:

1. Preserving the honoured and rightful place of the classroom teacher. Only lessons beyond his or her reach should be presented. The danger of routine course of study programmes to the value and prestige of the teacher is too great to be risked.
2. On a reasonable and planned basis, classroom teachers are entitled to speak and should be asked to evaluate T. V. lessons and offer suggestions.
3. Educational television lessons should be highlights, gems, aspects of education which cannot be produced at all or at inordinate cost of time, materials, and effort in the classroom. Just as you give a great or attractive book to a child, so you offer him a great or attractive lesson on T. V.
4. Educational television lessons, on an enrichment basis, if properly planned in

sequence in a given area such as Science, can be "jumping-off" points at suitable intervals, for teachers and pupils -- stimulation for further inquiry and study.

5. Finally, with all its strengths and virtues, the school and the classroom are at best artificial forms of life. Our aim in education, in its large sense, should be to break down those four classroom walls and take us all -- teachers and pupils — into the world of reality. Education has gone far in this respect in my time; it is a long time; let us say thirty years. Nothing that I see at this day of writing will do it completely. But television in education goes the furthest I have yet seen, economically, imaginatively, and within our human, technical, and educational resources, to meet the requirements — always considering we keep our established values of the past along with it. But don't let those established values get in our way. Television belongs in our world. Our children accept and use it. Let us use it too. Otherwise we are in peril of neglecting the best features of a medium which the new generation will use in spite of us.

Coming full circle to my opening remarks, these are my views on television in education. In the good company of many others, I hold them. I hold them strongly; yet tentatively. In committee they have been polished — not to the fineness of diamonds, because diamonds you can't throw away. My views are semi-precious stones, subject to revision but honestly and economically valuable at this time.

On retrouvera à l'annexe "E" le résumé du rapport du Comité pour la télévision éducative de la P.S.B.G.M. qui le premier explora la praticabilité de l'utilisation de la télévision à des fins éducatives et dont les données et conclusions devaient fonder, par la suite, la mise sur pied du Q.S.T.

Faits saillants et commentaires

D'abord notons que le Q.S.T. aura été rattaché au Audio-Visual Education qui, établie en septembre 1963 avec, comme premier directeur, M. John Gaw, deviendra en mai 1964 le "Audio-Visual Bureau", et, un an plus tard, le "Audio-Visual Service". La sphère de responsabilités de ce Bureau couvrait deux domaines distincts: celui de l'enseignement audio-visuel et de la production, et celui de la télévision éducative dont les activités seront toutes rassemblées à Montréal au "Quebec School Television Centre" au siège social du Protestant School Board of Greater Montreal (P.S.B.G.M.). Alors que du côté français les deux domaines sont distincts l'un de l'autre, ils sont, du côté anglais, regroupés sous l'autorité d'une seule et même personne, M. Gaw, dont le titre officiel est d'abord celui de "Director of Audio-Visual Education" qui, à l'instar du secteur francophone, relève d'un sous-comité, protestant celui-là, du D.I.P. et,

après mai 1964, de "Assistant Chief of the Audio-Visual Bureau". C'est un quelque sorte par surcroit qu'il assuma la tâche de "chairman" de comité de coordination du Q.S.T.

On retrouvera à l'Annexe "A" un organigramme, en date de mai 1963, et une explication s'y rapportant qui délimite les structures du Q.S.T.

L'on constatera que le texte de M. Gaw ne fait pas allusion aux ententes conclues entre le ministère de la Jeunesse et Radio-Canada. Indépendamment du fait qu'il n'existait pas, avant la création du ministère de l'Education en mai 1964, de liens organiques entre les secteurs français et anglais, puisqu'ils relevaient, l'un, du comité catholique et l'autre, du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, les ententes conclues jusqu'en 1968-69 y compris, et bien après que l'Audio-Visual Education eut été intégré, suite à la création du ministère de l'Education, à la D.G.O.S., les ententes ne font même jamais allusion au secteur anglais parce que les négociations entourant les projets de la télévision éducative étaient conduites avec la Canadian Broadcasting Corporation depuis son siège social à Toronto et que les arrangements auxquels on en venait faisaient l'objet d'une

lettre d'entente que s'échangeaient M. Gaw et le gérant de la station CBM du réseau anglais à Montréal.

Le secteur anglais aura donc réussi, à cause du parallélisme découlant des distinctions fondées d'abord sur les religions au temps du D.I.P. et puis sur les langues après 1964, à préserver une autonomie presque totale au plan de la production même si, au plan comptable, les deux secteurs ne constituaient après la création du ministère de l'Education qu'un seul organisme au sein de la D.G.O.S. Il en sera cependant tout autrement après la création du S.M.T.E. en mars 1968 car, intégré à celui-ci, il se verra dépouillé de l'autonomie dont il avait joui jusqu'alors, même qu'il se vit contraint de cesser définitivement de produire des émissions nouvelles à partir de 1970-71.

Pour quelle raison en serait-on cependant arrivé à une fin si peu vraisemblable? Au-delà de la décision administrative qui fut effectivement prise, des considérations budgétaires seraient-elles intervenues? Faute d'explications, on se doit, pour le moment, de laisser pendantes toutes les questions se rapportant à ces circonstances. Elles seront reprises en conclusion.

De plus, comment expliquer que la nécessité de signer au plus haut niveau une entente formelle ne se soit imposée qu'au seul secteur français? Si l'on excepte que le Q.S.T. ne faisait que se conformer au modèle national mis au point par le National Advisory Council On School Broadcasting les explications rationnelles font défaut. Aussi, est-on porté à croire que la notion d'"autonomie" provinciale n'aura eu cours qu'en français si on considère la liberté dont le milieu anglais a, à quelques exceptions près, toujours joui dans ses rapports avec le reste du Canada en matière d'éducation. Vestige sans doute d'une époque encore peu lointaine, il est néanmoins curieux de constater que l'autonomie provinciale en matière d'éducation n'ait pu valoir que pour le secteur de langue française, qui, elle, est la langue de la politique!

Comment, de plus, le directeur du secteur anglais, par contraste avec le secteur français, avait-il, de son côté, été le seul à pouvoir obtenir une reconnaissance officielle conforme au poste et fonctions qu'il occupait alors que M. Delisle, en tant que directeur du Service de l'enseignement audio-visuel et M. Gosselin, qui faisait office de directeur de la R.T.S., devaient se contenter des titres qui remontaient au temps du D.I.P.?

***

Vu l'absence d'un encadrement rigide qui, fondé sur le partage des juridictions, ne pouvait susciter qu'acrimonie et déplaisirs, le secteur anglais aura, pour sa part, su faire, surtout au début, l'économie des accrochages qui ont gâché le climat de travail du côté français. Parce qu'il a été laissé, même sous le régime de Duplessis, en marge du contentieux Québec-Ottawa, les structures auront pesé beaucoup moins lourdement sur les activités du secteur anglais dont toutes les énergies purent, dès lors, être mobilisées à la seule réalisation des émissions. L'élimination, à toutes fins pratiques, du bicéphalisme des structures aura sans doute fait grâce à tout le monde, tant de l'administration que de la production, des tracasseries énervantes qui n'auraient pu qu'en diminuer l'efficacité.

Si on se rappelle ce qui existait du côté français alors que siégeait au sous-comité pour la radio et la télévision du Comité catholique un représentant de la haute administration de Radio-Canada, M. Raymond David, chef des émissions religieuses, d'enseignement et de service communautaire, on constate, du côté du secteur anglais, que la présence du diffuseur y a été des plus discrète. On ne retrouve, en effet, qu'un seul représentant de la C.B.C. au Q.S.T.

en la personne du réalisateur pour toutes les émissions et, encore là, ne se limita-t-elle qu'aux seules équipes de production. Plus tard, cependant, en juin 1966, on voudra changer la balance du pouvoir en faveur des artisans mais déjà le glas avait sonné et les recommandations faites en ce sens n'eurent pas de suite.

D'ailleurs, et dès le début, on crut nécessaire, à cause du caractère essentiellement pédagogique des émissions, de détacher, de façon permanente, auprès du Provincial Educational T.V. Committee un réalisateur, Monsieur Leonard Weinstein, que l'on mutât de Winnipeg pour être affecté à cette tâche. Dès le départ, on fut donc en mesure de s'assurer une solide expertise, une homogénéité dans la conception et surtout une accumulation de l'expérience dont on ne pouvait que profiter par la suite.

***

C'est cependant sous l'autorité du sous-comité protestant que la radio-télévision scolaire put définitivement prendre son envol sous la tutelle du Provincial Educational T.V. Committee (P.E.T.V.C.). Constitué de personnes provenant de divers milieux d'enseignement, il est effectivement le centre décisionnel de toute l'opération.

Mais bien avant qu'il soit formé en décembre 1962, déjà l'Audio-Visual Committee of the Provincial Association of Protestant Teachers (P.A.P.T.) et le Educational Television (E.T.V.) Committee du P.S.B.G.M. dont le P.E.T.V.C. est le prolongement, avaient mené des études sur la télévision éducative, même que le P.A.P.T. organisa en mars et en novembre 1962 deux séminaires sur le sujet à l'intention de leurs membres qui insistèrent pour être représentés aux phases de la planification et du choix des matières.

Comme on le constate, un travail de sensibilisation et d'implication des professeurs avait déjà été accompli bien avant d'aller en ondes en janvier 1964. Loin d'être satisfait, cependant, le Provincial E.T.V. Committee lança, à partir de mai 1963, une campagne d'information et de publicité dans le but de renseigner les professeurs sur ses activités et, surtout, sur les aspects particuliers de la pédagogie de ces nouveaux moyens. De plus, et pour éviter qu'une certaine apathie ne s'empare des enseignants, l'on fit suivre l'information de visites, effectuées d'une part par le directeur de l'Audio-Visual Education auprès de ces écoles de l'extérieur de Montréal choisier pour collaborer à l'évaluation des émissions et, d'autre part, par les professeurs des écoles de la région de Montréal aux studios mêmes de Radio-Canada.

On se sera d'ailleurs aperçu au moment d'évaluer les émissions de l'importance de toutes ces prises de contacts avec les enseignants dont on n'allait pas permettre à l'intérêt de défaillir.

Les rapports étroits qui se sont noués entre les enseignants et le E.T.V. Committee au moment de la mise en oeuvre de la télévision éducative demeurèrent un des traits les plus caractéristiques et persistants de son mode d'action tout au long de son évolution.

***

Un dernier commentaire sur la pédagogie ou la manière d'aborder la télévision au Quebec School Telecast.

On constatera que la conception que celui-ci s'est faite de l'utilisation de la télévision dans les classes ne diffère pas, quant au fond, de celle adoptée par le secteur français. En effet, entre les différents modes d'utilisation qui s'offraient, le choix s'est fait principalement entre deux conceptions: l'une dite d'enseignement direct et en faveur surtout aux Etats-Unis se fait forte d'un enseignement complet dans une matière et laisse, en dernier ressort, très peu d'initiative aux professeurs; l'autre, dite d'enrichissement, et utilisée surtout en Grande-Bretagne, cherche surtout à combler les lacunes de l'enseignement traditionnel sans,

toutefois, porter atteinte au caractère personnel, spontané et immédiat de la relation entre le maître et l'élève. Il s'agit, comme le souligne le texte de M. Gaw, d'apporter aux professeurs et aux élèves des éléments de stimulation dont autrement ils ne disposent pas.

Le texte de M. Perks reproduit précédemment, rend, d'ailleurs, bien compte des considérations qui ont joué dans le choix du type d'utilisation pédagogique de la télévision.

On traitera, dans une section subséquente sur la programmation, plus en longueur, de la façon dont s'est effectué le choix des matières à être présentées et l'évaluation des émissions.

Même si on doit subséquemment y revenir, il y a un aspect de la phase d'organisation qui vaut néanmoins d'être mis en relief. En effet, le Q.S.T. aura, dès le début, cherché à mobiliser le milieu enseignant à sa cause. Ce souci d'encadrement préalable des enseignants aura été, et jusqu'à ce jour, un des traits les plus caractéristiques de la mise en oeuvre du Q.S.T. et qui n'est pas, d'ailleurs, sans expliquer pour une très large part, sa popularité et sa réussite.

Le besoin que, dans le secteur français, on constata au terme d'une étude sur l'attitude et le comportement des enseignants deux ans et demi après le début des activités, le secteur anglais l'aura lui, non seulement pressenti à l'avance mais aura surtout, et avec acharnement, cherché bien avant d'aller en ondes, à retirer le plus possible de l'expérience naissante. L'information des enseignants, qu'il se soit agi d'ateliers, de visites organisées en groupes sur les lieux de la production ou de visites faites par les dirigeants dans les écoles, aura préparé les voies de la télévision éducative pour en mieux exploiter les possibilités pédagogiques et, de là, lui donner toutes les chances de se faire valoir. Aussi, sera-t-on, lorsque le temps viendra, vraiment en mesure de tirer des conclusions valables quant à son utilité et son efficacité.

Pour que soient donc évaluées les émissions et pour également favoriser la meilleure utilisation possible de ce nouveau moyen d'enseignement, il aura été nécessaire de se gagner l'appui des enseignants. Comment, autrement, faire foi à ce moyen faute d'enseignants prémunis et, dès lors, ne pas devoir s'en remettre au hasard pour évaluer l'entreprise?

La Q.S.T. ne produit plus depuis 1970, mais la télévision éducative n'en continue toujours pas moins de diffuser. Comment alors expliquer la longévité de la radio-télévision scolaire dans les écoles de langues anglaise?

Pour le savoir, il faudrait faire une étude approfondie des conditions de la réussite d'une telle entreprise, et tout particulièrement de sa pédagogie, ce qui n'est pas du ressort de la présente rétrospective. Il faut néanmoins croire que la période de préparation intense et le contact constant avec les enseignants ne sont pas étrangers à sa réussite.

Si, pour sa part, le ministère de l'Education avait pu, dans l'élaboration d'un nouveau modèle pédagogique, mettre la même conviction et la même ténacité qu'ont su le faire les pionniers de ce moyen d'enseignement nouveau, on aurait certes atteint aujourd'hui ce degré d'institutionnalisme qui aurait pu élever l'entreprise au-dessus de l'éphémère. Mais l'univers des communications est beaucoup trop instable pour qu'il ait pu faire, du moins à cette époque, l'objet d'une politique claire et ferme.

Budget: 1963-64 - 1967-68

Le Provincial E.T.V. Committee fut établi en décembre 1962 par le Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique et toutes les dépenses qui ont résulté de ces activités furent, à l'instar du secteur français, attribuées au comité confessionnel dont il tenait son autorité. Mais, comme pour le secteur français, on ne retrouve pas dans les Comptes publics de la Province de Québec de sommaires officiels de dépenses pour les sommes affectées au Provincial E.T.V. Committee et sur ce compte, on doit s'en remettre au relevé financier dressé par le secrétaire-trésorier de l'organisme, Monsieur H.G. Ferrabee, en date du 15 mai 1964 (1).

A cette date, l'entreprise tout entière avait occasionné des dépenses de $24,068.83 défrayées par un octroi de $5,000. du Comité protestant et un fond de $20,000. provenant du D.I.P.

En 1964-65, l'année où fut établi le ministère de l'Education et les différentes directions générales au sein d'une desquelles, la D.G.O.S. les secteurs anglais et français allaient se re-

(1) On trouvera le détail du sommaire des dépenses à l'annexe "B".

trouver intégrés, le budget total prévu pour les deux secteurs était de $500,000. Le secteur anglais s'est, pour sa part, vu accorder $99,074. dont il a dépensé pour la seule production $51,690.81, plus un montant inconnu pour les traitements.

En 1965-66 le secteur anglais a dépensé $70,467.43 pour la production des émissions, plus $42,150. pour les traitements, d'une part de $168,280., traitements y compris, d'un budget global de $509,000.

En 1966-67, les dépenses pour la production ont été de $48,845.21 d'une part de $247,189.00, y compris les traitements de $53,100., d'un budget global de $535,100.

En 1967-68, les dépenses pour la production se sont montées à $66,585.24 tirées du budget global de $555,300. dont on ne connaît pas, toutefois, la part accordée à chacun des deux secteurs.

Fait intéressant à signaler dans les prévisions budgétaires pour 1967-68 est la demande de crédits de $52,000. pour faire l'achat

de films,que le ministère et l'Office du film distribuaient dans les écoles, en remplacement de ceux jugés vétustes et surtout après que l'O.F.Q. eut décidé entre 1966-67 et 1971-72 de retirer de la circulation, sans consultation aucune, quelques 1,086 titres en langue anglaise ne laissant que 445 titres à la disposition de 10,000 classes. On ne sait trop ce qu'il advint de cette demande mais il nous est permis de croire qu'elle n'eut pas de suite, car on revint à la charge l'année suivante avec une demande de $65,000. Ces requisitions budgétaires auront, d'ailleurs, peut-être été la rançon de la réclame faite par l'Audio-Visual Service auprès des écoles pour en promouvoir l'utilisation du film éducatif car, en dépit de la baisse abrupte des achats de films à partir de 1962, le nombre des demandes aura, lui, progressivement augmenté. Mais, encore là, on ne connaît pas le sort précis qui fut réservé à cette seconde demande d'achats. Tout au plus, sait-on qu'entre 1964 et 1968, l'Office du film a pu enrichir sa collection de 250 titres.

Le tableau qui suit nous indiquera les progrès enregistrés dans l'utilisation des films éducatifs en dépit du manque de soutien de la part du ministère.

UTILIZATION OF FILM (2)	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69
Number of Films Circulated	-	-	-	-	7,228	10,190
Number of Screenings	6,746	8,398	13,220	15,664	15,086	18,233
Audience	215,724	348,728	585,946	634,757	584,753	688,286
Number of Films Requested	-	-	7,345	10,230	13,780	13,253

Programmation - Evaluation - Cotes d'utilisation

La programmation du secteur anglais s'est distinguée de celle de sa contre-partie française sur au moins deux chefs. En premier lieu, sur le plan des moyens de diffusion, on choisit de s'en tenir qu'à la seule télévision et, en second lieu, sur le plan pédagogique, plutôt que de produire des séries où chacune avait été axée sur la matière au programme d'un niveau, comme, par exemple, "géographie, 9e année", le secteur anglais aura préféré, à l'instar du Canadian School Telecast, produire des séries pour tous les niveaux mais en nombre plutôt restreint. Donc, plutôt que de produire, comme au secteur français, 15 ou 30 émissions sur un sujet particulier, le secteur anglais en restreignait de 1 à 10 le nombre d'émissions sur une matière à l'intention d'un niveau. Mais, parce qu'on

(2) Tiré de "A Report on English Language Films Retired from Circulation by the Office du Film du Québec and Recommendations Concerning Educational Films", par John C. Gaw, 7/1/72.

avait opté, tout comme en Grande-Bretagne, en faveur d'une télévision éducative du type "enrichissement" par opposition au type dit "séquentiel", on ne produisit que de courtes séries de pas plus de 6 émissions chacune que l'on diffusait en l'espace de quelques semaines pour ne pas créer l'impression d'un enseignement télévisé dit "séquentiel".

Seules ont fait exception les émissions de la série "Parlons français" où, cependant, le grand nombre d'émissions s'explique par la répétition du dernier quart d'heure d'une émission au premier quart de la suivante, donnant ainsi l'occasion d'approfondir la matière et de vaincre le caractère éphémère propre à l'audio-visuel, en général, et à la télévision, en particulier.

La nature des responsabilités du Provincial E.T.V. Committee se confinait à l'établissement ou à la définition des politiques relatives à l'implantation de la télévision scolaire. Par contre, le choix des matières releva de deux sous-comités: d'abord, du sous-comité des programmes qui fit les premières recommandations suite à une consultation du milieu et, en second lieu, du sous-comité sur l'expérimentation ("on experiments") à qui il incombait de jeter les bases, d'organiser et de lancer le projet, et qui, en dernier ressort, arrêtait le choix définitif des matières à être présentées. Une fois les choix faits, et pour ainsi remplacer ces sous-comités maintenant

déchargés de leur tâche, on créa, pour chacune des matières, un comité-directeur ("steering committee") qui, tous, allaient relever du comité des programmes expérimentaux, ou comité de coordination, dont le président était M. John C. Gaw, principal du Danville High School et président du comité de télévision du P.A.P.T. jusqu'à sa nomination au poste de directeur de "Audio-Visual Education" en septembre 1963.

Les comités-directeurs ("steering committees") dont la tâche essentielle fut de guider la réalisation des émissions, que d'ailleurs on concevait être de nature expérimentale, étaient, chacun, composés du "T.V. Teacher coordinator" et ultime responsable de la série qui était un professeur à plein temps libéré par sa commission scolaire pour les besoins de la cause, de conseillers spécialistes en la matière, c'est-à-dire les "subject advisors", et du réalisateur pour toutes les émissions, M. Léonard Weinstein.

***

Très tôt, dans le secteur anglais, on chercha à connaître l'opinion des utilisateurs quant à la qualité des émissions.

Une première évaluation du taux de satisfaction eut lieu dès la première année de mise en ondes. L'article de M. Gaw reproduit ci-haut nous montre bien d'ailleurs l'importance que l'on accorda à cette démarche et surtout tout le soin

qu'on apporta à sa préparation. A cette évaluation, 30 écoles "officielles" prirent part, et dans le but de mieux préparer la réception des émissions et dès lors leur évaluation, les professeurs, ou bien furent invités à suivre un programme d'orientation ou bien reçurent la visite du président du Comité de coordination.

Le programme d'orientation poursuivait essentiellement cinq objectifs:

1. *To acquaint the teachers with the Background of the Québec School Telecasts.*

2. *To discuss the role of the teacher in using television lessons.*

3. *To outline and explain methods of evaluation.*

4. *To outline the work of the television teachers and subject committees.*

5. *To establish a personal contact with teachers and to emphasize to them the important role that they play in the development of educational television.*

D'ailleurs, le jugement des professeurs ayant suivi le programme d'orientation fut plus favorable que ne le fut celui des professeurs des écoles "non-officielles", c'est-à-dire celles qui s'étaient portées volontaires par opposition à celles qui furent pressenties et mobilisées pour faire l'évaluation.

On retrouvera dans le rapport d'évaluation du Provincial E.T.V. Committee le détail, et dans le rapport annuel du même comité pour l'année 1963-64 (3), le résumé de cette enquête. Si cependant, on ne tire par de conclusion quant à la valeur pédagogique ou à la philosophie qui a guidé l'expérience, le questionnaire révèle néanmoins que les professeurs se sont, dans l'ensemble, montrés bien disposés à son égard ("sympathetic") et les enfants bienveillants ("kind").

La deuxième évaluation eut pour objet les émissions diffusées en 1967-68 et avait pour but de vérifier le niveau ou le calibre des émissions, l'efficacité de la méthode et du présentateur, l'intérêt de l'étudiant, la qualité du matériel pédagogique utilisé et, en dernier lieu, l'intérêt suscité, en général, par les séries (4). Sur ce dernier plan, l'histoire se place bonne première et la série sur les mathématiques 4e et 6e années étant la plus faible.

Plus tard, après que survint sur la scène ce qui fut convenu d'appeler le S.M.T.E., on a

---

(3) Provincial E.T.V. Committee of the Protestant Committee, Evaluation Report: Quebec School Telecast, 1963-64. Provincial E.T.V. Committee Report 1963-64.

(4) Instructional Media Service, Evaluation Report of Quebec School Telecast 1967-68.

voulu mesurer à partir de tests, la compréhension du français oral au niveau de la 1ère et de la 2e année dans le cadre des émissions "Parlons français"(5). L'enquête aura cherché à répondre aux questions suivantes:

1. *Is "Parlons Français" more effective for any one particular age group?*

2. *Does the "first" language of the teacher affect student oral comprehension?*

3. *Does the workshop training of teachers have an effect on this particular type of learning?*

4. *What is the relative effectiveness of different teaching aids?*

En résumé, l'enquêteur aura trouvé que par rapport à:

I *Age*

No significant differences were noted when comparing a) 7 year old students to 8, 9 and 10 year old students, or when comparing b) 8 year old students to 9, and 10 year old students or when comparing 9 year old students to 10 year old students. The mean scores range from 26.2 to 28.4. It was found that 9 and 10 year old students score significanty higher than 11 year old students.

---

(5) Diane Abbey, Report of Research Findings on 1969 Oral French Comprehension Tests for Parlons Français. Levels I et II. Montréal: The Instructional Media Service for the Department of Education, 1972

II *Language of Teacher*

Students of native speakers of French appear to score significantly higher than students of English or non-native speakers.

III *Workshop Attendance*

Students of English speaking teachers who did not attend the workshop score significantly higher than students of English speaking teachers who did attend the seminar.

The converse is the situation in the sample of French teachers. Students of French teachers who attended the workshop score significantly higher than students of French teachers who did not attend the workshop.

IV *Use of Aids*

In all cases, use of both teaching aids (records and workbooks) is associated with higher scores than the use of one aid or no use of aids.

There were no significant differences between use of workbooks, or use of records or no use of teaching aids (6).

On constatera cependant que la programmation destinée au secondaire est allée en diminuant tant du côté français que du côté anglais à cause, d'une part, de la rigidité des horaires de diffusion et, d'autre part, de la mobi-

(6) Ibid., p. 1, 3, 4

lité des horaires scolaires. Pour tenter de remédier à ces difficultés, on aura, du côté anglais, diffusé des émissions avant même les heures de classe mais les résultats se seraient avérés insatisfaisants.

Un dernier aspect de la programmation du secteur anglais nous fait montre de l'effort qu'on a déployé pour initier les enseignants aux caractéristiques de la T.V.E. et pour s'assurer, non seulement une meilleure utilisation des programmes et un meilleur rendement à l'égard des sommes et des énergies investies mais également, pour que ce moyen nouveau d'enseignement puisse et s'imposer à l'attention des enseignants et, de là, se tailler une place permanente au sein de leurs préoccupations pédagogiques.

D'ailleurs, dans le cadre des initiatives du même genre, plusieurs sessions de cours d'été et des ateliers portant sur la technologie éducative furent organisés dans les universités anglophones du Québec à partir de 1964 suite aux efforts du Bureau Audio-Visual Education et avec l'appui du ministère de l'Education, le

dernier en liste étant une session de 125 heures répartie sur 5 semaines au Collège MacDonald où, d'ailleurs, M. Billings, futur sous-ministre, donnait depuis au moins 1939 des cours d'été sur l'utilisation de l'audio-visuel.

Les activités du Bureau of Audio-visual Education ne se limitèrent pas à la seule télévision éducative car, comme son nom l'indique, il devait également s'occuper de l'éducation audio-visuelle au sens large du terme. Dans ce cadre plus large, l'on visa donc, non seulement à faire connaître la télévision et à en fonder une meilleure utilisation, mais également, à faire état des problèmes soulevés, chez les enseignants, par l'invasion de l'audio-visuel pour, possiblement, leur apporter des solutions.

L'Audio-visual Bureau avait d'abord pour but, comme son nom l'indique, de promouvoir l'usage de l'audio-visuel qui, avant l'ère de la télévision éducative, ne se résumait qu'au seul film. Or, ce Bureau fit tant et si bien sur le plan publicitaire, en faisant parvenir dans les écoles le plus d'information

possible au sujet de ce medium et en préparant un catalogue de films de 225 pages, que sur le plan des contacts personnels, en affectant un professionnel à plein temps à la visite régulière des écoles pour susciter et maintenir à leur égard l'intérêt des enseignants, qu'entre 1963-64 et 1966-67, le nombre de projections passa de 6746 à 15,664 et celui des spectateurs de 215,724 à 643,753 en dépit d'un budget plus que modeste pour regarnir les moyens décimés par la demande accrue. Mais ne s'agirait-il pas là, dans le domaine de la distribution, d'un exploit sans pareil?

On retrouvera à l'annexe "E" un rapport de l'Audio-Visual Education, en date du 14 juillet sur la distribution du film et accompagnant ce rapport, des informations statistiques sur l'utilisation du film dans les écoles de langue anglaise.

Mais son succès devait néanmoins signifier un recul relatif, car en dépit des achats fort limités, il est vrai, on fut de moins en moins en mesure de répondre à la demande alors qu'il en aurait coûté si peu.

Décidément, le ministère de l'Education n'aura jamais apprécié que des initiatives individuelles ne puissent réussir.

Fin et conclusion

Pendant six ans et demi, entre 1964 et 1969-70 et donc un peu au-delà de la création du S.M.T.E. qui en 1968 intégrera la R.T.S. et le Q.S.T., le Quebec School Telecasts, à partir du Quebec School Television Centre à Montréal, logé jusqu'en juin 1967 au siège social du P.S.B.G.M., aura présidé aux destinées de la télévision éducative "du côté de chez les anglais".

Le fonctionnement interne de l'organisme semble s'être effectué sans heurts, à l'exception peut-être d'un incident relevé dans le procès-verbal de la réunion du 30 mai 1966 du Provincial E.T.V. Committee et à propos duquel tous auront été d'une discrétion absolue car on aura détruit tous les documents s'y rapportant, sauf les originaux. L'affaire aurait été déclanchée par une lettre de M. Léonard Weinstein, le réalisateur des émissions éducatives, et dans laquelle il se serait montré des plus critiques à l'égard du comité de coordination.

On peut cependant raisonnablement déduire qu'à cette occasion, on aura senti l'hydre de la vieille querelle entre pédagogue et technologue poindre à nouveau. Sinon, il se sera tout au moins manifesté un manque de confiance à l'égard du Comité de coordination à qui on aura reproché à plusieurs reprises de s'être coupé des enseignants et avec lesquels on devrait, après les avoir quelque peu ignorer, s'efforcer de renouer contact.

Quoiqu'il en soit, l'on décida lors de cette réunion de mettre sur pied un sous-comité dont la tâche serait la suivante:

> *To examine Quebec School Television with respect to the administrative set-up, the function and responsibility of full time television teachers, the structures of its committees and the relationship of the CBC supervisor-producer to the educational authorities.*

Le rapport, très bref, soumis le 10 juin 1966, recommanda ce qui suit:

> *The result of a consideration of the function and role of the Co-ordinating Committee showed that many of its pre-*

ponsibilities could now be carried by the School Broadcast Supervisor in consultation with the Television Teachers and the C.B.C. Educational Television Producer.

It is recommended, therefore, that the executive body of Quebec School Television consist of the permanent professional staff of the Television Centre, plus the C.B.C.'s Educational T.V. Producer, and the Assistant Director of the Audio-Visual Bureau, Department of Education, ex-officio.

Further, it is recommended that an Advisory body be established to advise and meet in conjunction with the permanent staff. These meetings should occur at least four times a year, e.g., in September, November, February and May, prior to meetings of the P.E.T.C. It should report to the Provincial Committee through the permanent staff representative, the School Broadcast Supervisor. This group should be chaired by a member of the P.E.T.C.

Il ressort surtout de ces recommandations que le temps était venu de ne plus faire appel au personnel occasionnel suite aux difficultés rencontrées auprès des commissions scolaires pour obtenir qu'elles libèrent leurs meilleurs professeurs pour une période de temps indéfinie obligeant alors les responsables à recommencer à tous les deux ans avec un nouveau groupe de professeurs inexpérimentés.

Qu'advint-il cependant de ces recommandations? Rien, sinon l'effet contraire. En effet, Mlle Francoeur recommanda, le 5 octobre 1966, à Arthur Tremblay que soit suspendu indéfiniment le Provincial E.T.V. Committee. Deux raisons ont été invoquées pour justifier cette recommandation que le sous-ministre effectivement approuva:

1. *"Les fonds disponibles pour des comités sont limités"*. (Il avait, en effet, été prévu au budget de 1966-67 la somme faramineuse de $1080.00 pour défrayer les dépenses de ce comité!).

2. *"Il faudra, à brève échéance, constituer un comité provincial de la radio et de la télévision scolaires. (...). Il nous apparaît peu recommandable que les deux secteurs opèrent isolément beaucoup plus longtemps (...)"*.

La deuxième raison nous laisse donc déjà entrevoir les futurs réaménagements de structures d'où émergerait le S.M.T.E.

Mais les jours de la radio et de la télévision scolaires, tant du côté français que du côté anglais, étaient comptés, ou du moins les

jours où les directeurs responsables de chacun des secteurs pouvaient prendre à pied levé les décisions qu'exigeaient les circonstances. Ce sera d'ailleurs avec énormément d'amertume que M. Gaw aura commenté, en octobre 1966, la situation humiliante de subalternes dépourvus d'autorité dans laquelle lui et M. Gosselin avaient été placés après qu'on eut voulu "rationaliser" l'administration de leur élément.

> *"Previous to the 1966-67 school year procedure was relatively simple, and as the person responsible, I felt that I was in fair command of the operations. There were decisions I could make which fell within the realm of my responsibilities. At the present time, what I am able to do depends upon decisions of other organizational...)"* (7)

Et de soulever, en terminant, la question de confiance:

> *"Why cannot responsible people be permitted to administer their operations within the terms of reference of the Department of Education without having to clear through so many channels? A person who does not have the confidence of his superiors to carry out these responsibilities should be neither engaged or retained"* (8)

---

(7) "An Analysis of the Present Situation as it Applies to the Audio-Visual Bureau", Dossier Quebec School Telecast, 13 octobre 1966, p. 3

(8) Ibid., p. 4

Une lettre en date du 17 octobre 1966 adressée au sous-ministre associé, ne laisse planer aucun doute quant à ses sentiments:

> *Frankly we are little more than glorified office boys. The agreement made with the CBC is an example of this".*

Il semble bien qu'il ait pressenti le sort qui allait être réservé à la radio-télévision scolaire:

> *"At one time, I felt we were doing creative work. Now we are marking time".*

D'ailleurs, si on veut bien y voir de plus proche, ne serait-ce pas là le destin qui aura pesé sur tout l'audio-visuel au ministère de l'Education où, pour reprendre ce qui a déjà été dit d'une autre façon, les initiatives individuelles sont récupérées dans l'univers unidimensionnel de l'orthodoxie des gestionnaires? Alors que, par la force même des choses, la mise en valeur des nouveaux moyens

d'enseignement amenait tous ceux qui en avaient la responsabilité à se rapprocher davantage des écoles, là où, en effet, l'éducation se passe, une "saine" gestion semble, pour sa part, exiger que tout doive contribuer à son raffermissement et à sa perpétuation (9).

L'expérience de la radio et de la télévision éducative aura donc assez tôt cessé de croître et sans qu'on ne puisse dire pourquoi car on n'aura jamais pris la peine de s'interroger en profondeur sur la valeur pédagogique de ces moyens nouveaux. Sur ce point, les études restent à faire sinon à revoir.

Mais il y aurait peut-être lieu, également, de regarder du côté de Radio-Canada pour expliquer la fin de l'expérience car les émissions éducatives telles qu'elles avaient été conçues n'auraient plus eu de place dans les politiques de production de Radio-Canada. Si tel fut le cas, il serait important de s'assurer, à l'avenir, qu'une expérience ne soit pas laissée à la merci d'un diffuseur dont les priorités seraient indiscutables et constamment remettraient tout projet en question.

---

(9) Cf. John Kenneth Galbraith, The New Industrial State.

EPILOGUE

La radio-télévision scolaire après 1968

A une première génération de pionniers travaillant à l'intérieur de structures toutes simples, suit une génération plus portée vers la mise en valeur des structures. Si la R.T.S. ne se distinguait pas de sa seule activité, celle-ci n'allait plus être après 1968 et la création du Service des moyens techniques d'enseignement (S.M.T.E.) qu'un élément dans un organigramme de production où les priorités, sinon l'opportunisme, auraient plus d'importance que les initiatives et les projets individuels qui seront dès lors sacrifiés à l'obsession du "projectisme". On ne sera donc plus désormais responsable de rien en particulier. Dorénavant, c'est l'organisation qui comptera.

Quelles seront donc, à partir de 1968, les fortunes de la R.T.S.?

D'abord, il est à remarquer que les secteurs anglais et français de la R.T.S. qui, jusqu'alors, avaient connu une existence parallèle se retrouvent fusionnés sous le S.M.T.E. Mais ce ne sera qu'en 1969 que ces deux secteurs seront effectivement intégrés aux nouvelles structures comme nous le fait voir l'entente conclue pour l'année scolaire 1969-70 où, pour la première fois, il est simultanément tenu compte de la programmation des deux secteurs.

On a couché dans plusieurs tableaux mis en annexe toute la programmation des secteurs français et anglais tant à la télévision qu'à la radio. Dans un tableau récapitulatif de la même annexe, on trouvera un cumul annuel de la production qui comporte d'une part le nombre total d'heures d'antenne consacrées aux émissions éducatives et, d'autre part, compris dans ce total, le nombre d'heures de productions nouvelles.

Les hauts points de la télévision éducative et qui en sont également les plus hauts faits, sont atteints avec la diffusion des émissions Les Oraliens en 1969-70 et Les Cent Tours de Centour en 1971-72 qui ont été diffusées sur les ondes de Radio-Canada jusqu'en 1976 et depuis septembre 1976, sur celles de Radio-Québec, à raison de 125 périodes de 15 minutes pour chacune des deux séries.

Nous reléguons cependant les considérations sur les projets et réalisations du S.M.T.E. et S.G.M.E. à une autre section de cette rétrospective. Pour le moment, seul l'aspect administratif retiendra notre attention.

Quelles sont les parties à ces ententes? D'une part, il y a toujours Radio-Canada et d'autre part, jusqu'à l'entente de 1970-71 y comprise, le ministère de l'Education bien qu'en 1969-70, année de la première diffusion des Oraliens, et en 1970-71 l'Office de la Radio-télévision du Québec figure dans l'entente à titre d'intervenant. A partir de 1971-72, le ministère des Communications remplace pour le Québec, le ministère de l'Education dont le

rôle sera dorénavant réduit à celui d'"intervenant". En 1972-73, et pour cette seule année, l'Office de radio-télédiffusion de Québec signera l'entente au nom du Québec. Par la suite, le ministre des Communications reviendra signer l'entente, avec comme intervenant, le ministre de l'Education.

Au nom de quelles prérogatives le ministre des Communications et l'O.R.T.Q. relèguent-ils, pour une année, le ministère de l'Education au rôle d'intervenant? La loi instituant le ministère des Communications accorda seul à ce dernier tous les pouvoirs qui étaient du ressort du domaine des communications et si l'O.R.T.Q. fut à une occasion une des parties contractantes, c'est que la loi l'instituant, la loi 11 du 17 octobre 1969, lui permettait de conclure des ententes. En effet, l'article 22 de cette loi lui donnait des pouvoirs assez vastes sur tout le domaine de l'audiovisuel, y compris ses applications à l'enseignement, et c'est sans doute à titre de coordonnateur de la diffusion de documents audio-visuels pour fins éducatives (paragraphe "d") qu'il intervient directement dans l'entente.

Mais pourquoi, en dépit de ses attributions, ne fit-on appel à l'O.R.T.O. qu'une seule fois alors qu'elle fut créée avant même que n'exista le ministère des Communications? Les explications restent à venir.

De plus, à quel titre le ministère des Communications aura-t-il supplanté le ministère de l'Education comme une des parties à l'entente? Habilité jusqu'alors à conclure les ententes, pourquoi le ministère de l'Education se sera-t-il vu amputé d'un de ses attributs? La réponse à ces questions se trouve dans la Loi du ministère des Communications et plus particulièrement à l'article 3, paragraphe "g": "... coordonner la production, l'acquisition et la diffusion de documents audio-visuels ainsi que l'acquisition et l'utilisation de l'équipement nécessaire à ces fins par les ministères du gouvernement et les organismes publics...", et également à l'article 3a, paragraphe "d": "... déterminer, sous réserve de la Loi de l'Office de la radio-télédiffusion du Québec les normes de production, d'acquisition et de diffusion d'émissions de radiodiffusion et de télédiffusion et de documents audio-visuels par les ministères du gouvernement et les organismes publics...".

Toujours, sous le couvert de la coordination d'activités, on aura donc augmenté le nombre des paliers de prises de décision pour ainsi contribuer à la bureaucratisation croissante de l'appareil gouvernemental dont le but ou tout au moins les effets sont toujours les mêmes. En effet, la création de paliers intermédiaires a pour effet d'éloigner toujours davantage les artisans de la réalité immédiate qui les commande, c'est-à-dire celle à laquelle ils sont ordonnés. Aussi ne faut-il pas s'étonner s'il se manifeste parmi eux des expressions de frustration lorsque le sentiment de la perte de contrôle de leur milieu n'endure plus d'être refoulée. Il faudra bien, à plus ou moins brève échéance, que le gouvernement se penche sur ce problème de la multiplication des structures qui, comme quelque cancer ou monstre, prolifère de par la seule force d'inertie et qui, en terme d'économie politique, on dirait être la conséquence d'un tertiaire hypertrophié.

Parmi les autres aspects administratifs de l'entente, il y a celui du partage des frais.

Jusqu'en 1967-68, le Ministère n'assurait que les frais directs, c'est-à-dire "les cachets aux artistes, honoraires aux pédagogues, auteurs musiciens et autres agents libres, achats de matériel, pellicules, frais de location, droits d'auteur, dépenses de voyages ainsi que les services obtenus à l'extérieur de la société", et Radio-Canada les frais indirects, c'est-à-dire "les dépenses telles que les salaires des employés, loyers, services divers, frais de studio, de graphiques, de décors".

Mais à partir de 1968-69, et tout en maintenant le partage habituel des frais, Radio-Canada demande au Ministère de payer les frais indirects ($285. par émission) occasionnés par les émissions diffusées le soir c'est-à-dire en dehors des heures prévues pour l'horaire habituel.

L'année suivante, en 1969-70, le Ministère s'engage à payer Radio-Canada $235. par émission pour la diffusion de la série Les Oraliens produite par Radio-Québec. En 1970-71 et 1971-72, alors que s'ajoutait une autre production

de Radio-Québec, Les Cent tours de Centour, la facture s'établissait à $314. pour chaque émission. De plus, l'O.R.T.Q. devait traiter directement avec chacun des affiliés de la Société quant aux frais de diffusion de chacune des émissions diffusées.

A partir de 1972-73, viennent s'ajouter aux émissions déjà tarifées, 4 séries d'émissions: "Education physique 2, 3, 4, 5e année", "Education physique 6, 7e année", "Plein air" et la série "Sensibilisation". Pour ces émissions, Radio-Canada facturait l'O.R.T.Q. $400. par quart d'heure pour la diffusion des émissions. De plus, celui-ci devait traiter "avec chacun des affiliés de la Société quant aux frais de diffusion de chacune des émissions diffusées en dehors de la période gratuite obligatoire établie par Radio-Canada pour lesdits affiliés".

On ne retrouve plus dans le texte des ententes pour 1973-74 et 1974-75, de clauses quant à la facturation par Radio-Canada, du ministère des Communications, du moins pour le secteur français. Par contre, le Ministère n'en con-

tinue pas moins de devoir traiter avec les postes affiliés quant aux frais des émissions diffusées en dehors des périodes gratuites tant en 1973-74 qu'en 1974-75.

Par contre, le Ministère se verra à nouveau facturé mais pour seulement 9 des 21 périodes prévues pour les émissions du seul secteur anglais pour la diffusion de 9 des 21 périodes.

Tantôt donc on paye, tantôt on ne paye pas. D'une année à l'autre, on ne retrouve pas au-delà du partage des frais directs et indirects, de cohérence sinon que les postes affiliés ne voulaient plus en dehors des périodes gratuites obligatoires continuer de diffuser gratuitement les émissions du ministère de l'Education. D'ailleurs, et dès le début de la R.T.S., les postes privés affiliés s'étaient plaints des pertes que la diffusion des émissions leur occasionnait. On aura donc permis aux postes privés, mais une fois passées les années de pointe de la radiotélévision d'enseignement, de recevoir une juste compensation pour les frais encourus dans la retransmission des émissions éducatives.

Le 13 mai 1975 Claude Locas

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources inédites

Les documents non publiés énumérés ci-dessous sont déposés au Centre de documentation du Service général des moyens d'enseignement. Ils constituent un fonds distinct de la documentation réunie sous les rubriques "Dossier Maurice Gosselin" et "Quebec School Telecasts", déposée au Centre de pré-archivage du ministère de l'Education à Montréal.

La compilation suit l'année du dépôt des documents.

Liste des abréviations utilisées:

BRTS: Bureau de la radio-télévision scolaire

MEQ: Ministère de l'Education du Québec

QST: Quebec School Telecasts

SMTE: Service des moyens techniques d'enseignement

SRTS: Service de la radio et de la télévision scolaires.

1963

Maurice Gosselin. "La radio et la télévision scolaire au Québec: un événement d'importance en éducation."

SRTS. "Inscriptions, statistiques d'écoute, inventaires des appareils."

SRTS. "Radio et télévision scolaires au Québec: un tour d'horizon," par Maurice Gosselin.

1964

SRTS. "Inscriptions, statistiques d'écoute, inventaires des appareils, 1963-1964."

SRTS. "La radio-télévision scolaire: étape expérimentale. Bilan au 1er août 1964," par Maurice Gosselin.

SRTS. "Pourquoi faire de la radio et de la télévision scolaires," par Maurice Gosselin.

1965

SRTS. "Choix d'émissions suggérées par les éducateurs: analyse et compilation de 86 questionnaires."

BRTS. "Evaluation des appareils et des coûts de la production, 1962-1965."

BRTS. "Inscriptions, statistiques d'écoute, inventaire des appareils, 1964-65."

Québec (prov.). MEQ. BRTS. "Perspectives générales d'émissions, 1965-1966."

Québec (Prov.). MEQ. BRTS. Comité de recherche de la radio-télévision scolaires. "Recherche concernant la série d'émissions de télévision sur la catéchèse Premier Pas."

Québec (Prov.). MEQ. BRTS. Comité de recherche de la radio-télévision scolaires. "Recherche sur l'attitude des maîtres face à la radio et à la télévision d'enseignement: liste des variables, liste des tableaux, correspondance." Document de travail.

1966

BRTS. "Inventaire des appareils dans les écoles. Statistiques 1965-1966."

BRTS. "Province de Québec. Radio-télévision scolaire."
La brochure comprend:
1. Allocution de Marcel Masse au stage régional sur la radio-télévision scolaire, Trois-Rivières, 1966.
2. Causerie sur la place de la radio et de la télévision dans l'enseignement, par Maurice Gosselin.
3. "Pour une pédagogie de la radio-télévision scolaires," par G. Lapointe.

BRTS. "Statistiques 1965-1966."

BRTS. "Rapport des activités 1966."

"Canada Radio-Télévision Scolaires."
La brochure comprend:
1. The development and state of ETV, 1966.
2. Canadian Education Association, 43e congrès, Vancouver, 1966.
3. Canada Audiovisual Association.
4. Congrès de l'Association canadienne de l'Education, 1964.
5. Research and the national school telecasts.
6. Background of ETV.

Comité conjoint MEQ-Radio-Canada. "Ordre du jour; procès-verbaux."

Comité conjoint MEQ-Radio-Canada. "Procès-verbaux 1966."

Gosselin, Maurice. "Radio-télévision scolaires: projet de nouvelles structures, soumis à l'Honorable Jean-Jacques Bertrand, Ministre de l'Education et l'Honorable Marcel Masse, Ministre d'Etat à l'Education." Ce document comprend un historique de la radio-télévision scolaire.

Québec (prov.). MEQ. BRTS. "Rapport relatif au projet d'émissions de français à l'intention des élèves de onzième année." Montréal: SRTS, 1966-1967.

Québec (prov.). MEQ. BRTS. Comité de recherche de la radio-télévision scolaire. "Attitudes et comportements des maîtres à l'égard de la radio et de la télévision scolaires."

SRTS. "Statistiques 1965-1966."

1967

BRTS. "Rapport des activités 1966-1967."

BRTS. "Sondage auprès des utilisateurs de l'est du Québec."

Comité conjoint MEQ-Radio-Canada. "Procès-verbaux, ordre du jour, correspondance 1966-1967."

Comité conjoint MEQ-Radio-Canada. "Procès-verbaux, mai 1967/19 juin 1967."

Québec (prov.). MEQ. BRTS. "Modalités d'emploi, de travail et de rémunération pour les carrières en audio-visuel au gouvernement du Québec."

Québec (prov.). MEQ. BRTS. "Projets d'émissions scolaires, 1967-1968."

Québec (prov.). MEQ. BRTS. "Radio-télévision scolaire, 1965-66/1966-67: projet de brochure."

1968

BRTS. "Budgets comparatifs: statistiques d'écoute et d'appareils, 1963-1968."

BRTS. "Statistiques des utilisateurs, inventaire des appareils, 1967-1968."

BRTS. "Statistiques des utilisateurs, sondages et statistiques, 1967."

BRTS. Comité d'étude sur la radio-télévision scolaire et les autres techniques audio-visuelles d'enseignement. "Document de référence sur le dossier des réunions du Comité (7 juin 1967 - 12 janvier 1968)."

Québec (Prov.). MEQ. BRTS. "Projet de programmation et de planification à court terme établi par un comité consultatif privé formé de représentants des directions générales du MEQ, d'un groupe de représentants de l'extérieur."

Québec (Prov.). MEQ. SMTE. "Quarante recherches américaines comparant l'efficatité des cours télévisés par rapport à celle des cours traditionnels."

Québec (Prov.). MEQ. SMTE. "Rapport des activités 1967-1968: définition, responsabilités, relations, statistiques, tableau de l'effectif."

1969

BRTS. "Projets d'émissions et statistiques, 1968-1969."

BRTS. "Tableaux comparatifs: programmation de 1962 à 1968."

GAGNON, Gaston, GAMRA, Eddie, ROULEAU, Jacques. "Le Ministère de l'Education du Québec et les moyens techniques d'enseignement," Université du Québec à Montréal, module sciences techniques, 30 novembre 1969.

Québec (Prov.). MEQ. SMTE. "L'initiation des enseignants du Québec aux moyens techniques d'enseignement: rapport d'un inventaire effectué par une équipe du SMTE."

2. Publications

Association canadienne des éducateurs de langue française. Colloque sur la télévision éducative. Courville, Québec, 8-12 octobre 1962.

Educational Record of the Province of Quebec. LXXX, Nº 3 (July, Sept. 1964).
Numéro spécial sur la télévision éducative.

National Advisory Council on School Broadcasting, "The National Educational Conference." Toronto, Ontario, May 23-26, 1961, Nº 3, 1, (Sept. 1961), pp. 5-91.

Québec (Prov.). Ministère de la Jeunesse. Département de l'Instruction Publique. Télévision-radio scolaires 1962/63-1963/64. 1963-64.
Une brochure pour chacune des deux années.

ROSEN, Earl, ed. Educational Television across Canada: The Development and the State of ETV. 5th edition. [Toronto] : Metropolitan Educational Television Association of Toronto [1968 ?]

SAVAGE, H.W. "Research on Educational Television in Canada," Canadian Research Digest, 1, Nº 8, (1960), pp. 138-148.
L'A. fait l'historique des premières expériences canadiennes depuis 1952 en télévision éducative et nous fait part des principales conclusions des études qui ont porté sur ces expériences.

E D U Q 8370129 B

Radio-TV/vision scolaire
(1962-1965)
Tome II: annexes

Par: Claude Lovas Ph.D.

E D U Q 8370129 B

TYPE DE DOCUMENT

Document de travail

TITRE

Bilan et inventaire critiques des interventions du ministère de l'Education dans le domaine des moyens d'enseignement: La radio-télévision scolaire 1962-1968. Annexes et ententes avec Radio-Canada

AUTEUR

Claude Locas

CODE

54-1146

DIFFUSION

Pour consultation

IDENTIFICATION INTERNE

TEE-03-0276

Ministère de l'Éducation
Service général des moyens d'enseignement

ANNÉE Février 1976

formulaire TE-02-1176

Service du développement de la technologie éducative
Secteur "Etudes et prospective"

Bilan et inventaire critiques des interventions du ministère de l'Education dans le domaine des moyens d'enseignement

La Radio-télévision scolaire 1962-1968 Annexes et ententes avec Radio-Canada

par

Claude Locas, Ph.D.

Ministère de l'Education du Québec
Service général des moyens d'enseignement
600, rue Fullum
Montréal, Québec,
H2K 4L1

mai 1975

TABLE DES MATIERES DES ANNEXES

ANNEXE "A": Structures

Quebec School Telecast: organization of committees.

Quebec School Telecast: explanation of the organizational structure of Quebec School Telecasts.

Report of the Special Sub-committee of the Provincial Educational Television Committee appointed to...

ANNEXE "B": Programmation

Sommaire de la programmation, 1963 - 1974-75 (secteur français).

Sommaire de la programmation, 1964 - 1974-75 (secteur anglais).

ANNEXE "C": Statistiques

Statistiques des équipements, 1962-1968.

Statistiques des utilisateurs, 1963 - 1967-68.

ANNEXE "D": Budgets

Budgets

ANNEXE "E": Documents spéciaux

Texte 1: "Mémoire à l'Honorable Paul Gérin-Lajoie: Proposition d'une structure de la télévision éducative pour le Québec" par Adelin Bouchard.

Texte 2: "Rapport préliminaire à la Commission de permanence et au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique" par le Sous-comité de la radio et de la télévision scolaire du Sous-comité catholique.

Texte 3: "Educational Television"

Ententes avec Radio-Canada 1963 - 1974-75

QUEBEC SCHOOL TELECASTS.

Organization of Committees.

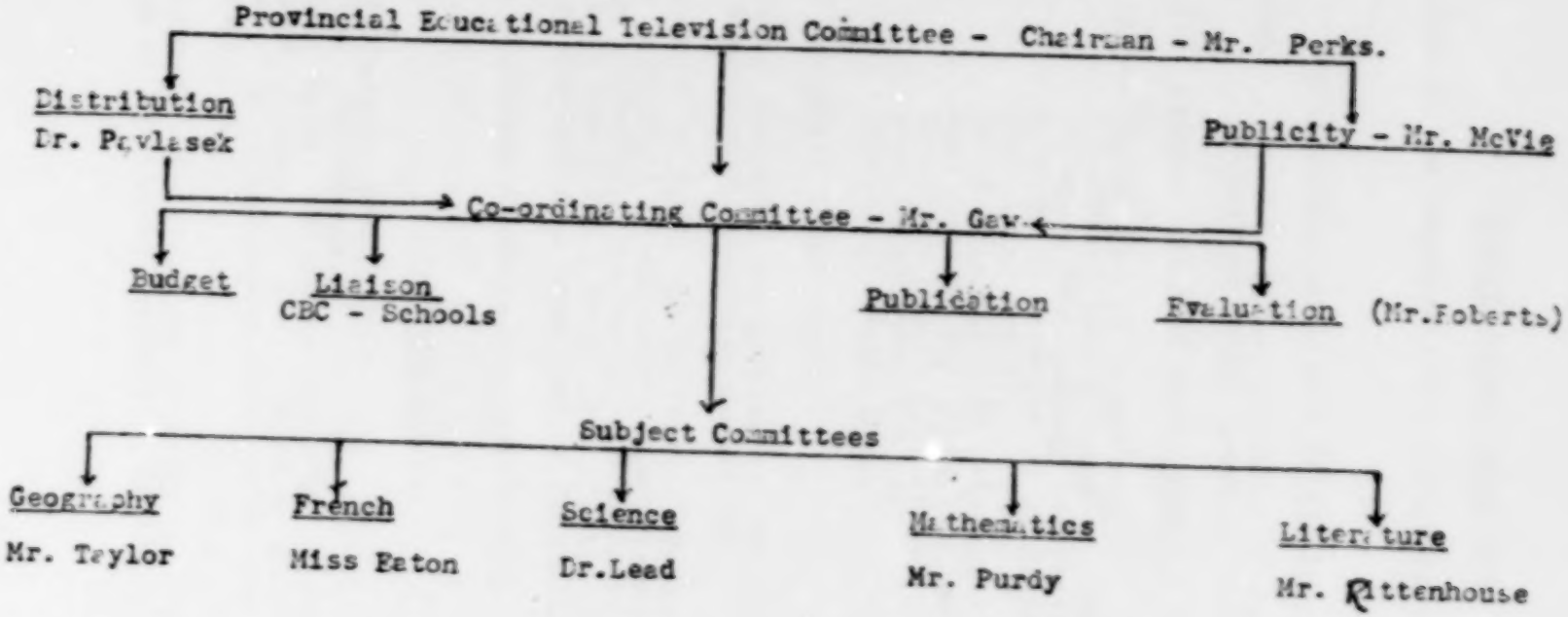

Co-ordinating Committee

Mr. Gaw - Chairman - Department of Education
Mr. Ferrabee - P.S.B.G.M.
Mr. Roberts - P.S.B.G.M.
Mr. Robinson - P.S.B.G.M.
Mr. Weinstein - C.B.C.

QUEBEC SCHOOL TELECASTS

Explanation of the Organizational Structure of Quebec School Telecasts.

Provincial Educational Television Committee:

Co-Chairman: Mr. J.W. Perks, Director of Curriculum,
Protestant School Board of Greater Montreal,

Prof. H.R.C. Avison: Mc Gill University,

Representation: Department of Education,
Protestant School Board of Greater Montreal
Canadian Broadcasting Corporation,
Provincial Association of Protestant Teachers,
McGill University,
Sir George Williams University,
Institute of Education, Macdonald College,
Education Department, Bishop's University,
West Island School Board,
Greater St.Martin School Board.

Number of meetings: 6 per year.

The following positions are permanently represented on the Provincial Educational Television Committee:

Assistant-Chief of Radio and Television, Department of Education,
Executive Assistant to the above, Department of Education,
Curriculum Director, Protestant School Board of Greater Montreal,
Teaching Aids Consultant, Prot. School Board of Greater Montreal,
Chairman of Audio-Visual Committee of Provincial Association of Protestant Teachers,
Producer, Canadian Broadcasting Corporation.

Research Committee:

Dr. T.J. Pavlasek, McGill University,
K.E. Perkins, Department of Education,
R.M. Spence, Protestant School Board of Greater Montreal,
H.G. Ferrabee, Protestant School Board of Greater Montreal,
W.D. McVie, Protestant School Board of Greater Montreal,
L.W. Weinstein, C.B.C.

Responsibilities:- To study the problems of distribution and utilization of educational television in the schools.

Co-ordinating Committee:

Chairman: Mr. J.C. Gaw, Department of Education.

Function: It is an executive body responsible for the organization and development and presentation of school television.

Membership:-

Assistant-Chief of Radio and Television Bureau, Dept. of Education,
Teaching Aids Consultant, Protestant School Board of Greater Montreal,
Educational Television Producer, C.B.C.,
Two additional representatives of Provincial Television Committee,
Representative of the Provincial Association of Protestant Teachers.

Responsibilities:-

1. Preparation of annual budget,
2. Programme planning (excluding content),
3. Selection of subject advisors and television teachers,
4. Supervision of programme preparation,
5. Scheduling of programmes,
6. Preparation of programme manual,
7. Distribution of programme material to schools,
8. Preparation of evaluation material,
9. To collate evaluation statistics,
10. To prepare an annual report,
11. To provide liaison with the C.B.C.

N.B.- As educational television is one of the responsibilities of the Assistant-Chief of Radio and Television, and he is an officer of the Department of Education, then his responsibilities as co-ordinator and chairman of the committee should include:

1. To carry out the executive function of the policy making body.
2. To call regular meetings of the Co-ordinating Committee.
3. To supervise the television teachers and to meet with subject advisors as required.
4. To prepare and distribute the programme manual.
5. To compile and distribute programme material, including evaluation forms.
6. To prepare an annual report.
7. To act as consultant for television teachers and subject advisors.
8. To meet and consult with the producer of Quebec School Telecasts.
9. To co-ordinate the policy of the Provincial Educational Television Committee and that of the Department of Education.

Subject Advisors:-

Appointed by the Co-ordinating Committee to provide terms of reference to the subject committees and to advise the Co-ordinating Committee on subject content. The members of this group are authorities in their particular subject area. This committee meets two or three times a year.

Television-Teacher-Organizers:-

Selected by the Co-ordinating Committee in consultation with the educational television producer and appointed on approval by the Provincial Educational Television Committee and the Department of Education. There is one full-time television teacher for each subject area.

Responsibilities:-

1. To be responsible to the producer and the Co-ordinating Committee for the scripts and their presentation.
2. To chair his committee of subject advisors.
3. To be responsible for the preparation of all materials to be distributed to schools.
4. To provide the necessary liaison between the studio and the classroom.

   It is important that the television teacher has the opportunity to visit some of the schools using the programmes; to visit a class during a programme, so that he is able to observe the reaction of the pupils to his lesson.

5. To gather, in consultation with the producer, all materials (graphics, film clips, pictures etc.) necessary for the production of the programme.

6. The television teacher shall consult with the subject advisors, but he is ultimately responsible for the development and presentation of the series, in co-operation with the producer.

Copyright of Scripts and Materials:-

All scripts prepared for the Quebec School Telecasts and all material prepared for distribution to the schools shall become the property of the Provincial Educational Television Committee.

Subject Committees:-

Selected by the television-teacher-organizers on approval of the Co-ordinating Committee. Personnel of such committees include script writers, presenters, consultants. Each television-teacher-organizer is chairman of his subject committee.

Honoraria and Scale of Remuneration:-

The following scale of honoraria is paid to guest script writers and presenters:

See Prov. E.T.V. minutes.

Procedure in selecting subject areas for television programmes:

A list of possible subject areas is drawn up by the Co-ordinating Committee. The chairman (Assistant-Chief of Radio and Television) then arranges a series of meetings with teachers of particular subjects who represent school boards from different areas of the Province. The purpose of these meetings is to study the feasibility and value of programmes in particular subjects. In addition, this provides an opportunity to meet with potential script writers and television presenters. It is only after conducting these meetings that the Co-ordinating Committees makes the final decision concerning the programmes to be broadcast. This, of course, is subject to the approval of the Provincial E.T.V. Committee and the Assistant-Chief of Radio and Television.

JCG/m - March 1, 1965

Report of the Special Sub-Committee of the Provincial Educational Television Committee appointed to examine the administrative structure of Quebec School Television as established on December 16, 1963.

Reference material studied included "The Chain of Command of Quebec School Telecasts" outlining the responsibilities and functions of the following: 1) Provincial Educational Television Committee; 2) Sub-Committees of P.E.T.C., a) Co-Ordinating Committee, b) Research, c) Publicity. Also, a statement of responsibilities of Quebec School Television personnel: Broadcast Supervisor, Television Teacher-Co-ordinator, Television Teacher-Organizers, Subject Advisors.

From this study it was established that, 1) the terms of reference of the P.E.T.C. are "... to study educational television in the schools of the Province of Quebec"; and 2) that its function is that of a policy-making committee.

The result of a consideration of the function and role of the Co-ordinating Committee showed that many of its responsibilities could now be carried by the School Broadcast Supervisor in consultation with the Television Teachers and the C.B.C. Educational Television Producer.

It is recommended, therefore, that the executive body of Quebec School Television consist of the permanent professional staff of the Television Centre, plus the C.B.C.'s Educational T.V. Producer, and the Assistant Director of the Audio-Visual Bureau, Department of Education, ex-officio.

Further, it is recommended that an Advisory body be established to advise and meet in conjunction with the permanent staff. These meetings should occur at least four times a year, e.g., in September, November, February and May, prior to meetings of the P.E.T.C. It should report to the Provincial Committee through the permanent staff representative, the School Broadcast Supervisor. This group should be chaired by a member of the P.E.T.C. and consist of up to five members. The Sub-Committee strongly recommends that the first chairman of the Advisory group be Mr. J.W. Perks, former chairman of the P.E.T.C.

The Sub-Committee recommends that the position of School Television Teacher-Co-ordinator, with duties as outlined in the second reference statement noted above, be established; and that Mrs. Elizabeth Green be appointed to this post. In the event that Mrs. Green is not available, the position should be left open until a suitable candidate is found.

June 10, 1966

Sommaire des émissions pour 1962-63

TITRE	NIVEAU	NOMBRE X DUREE
Radio		
Français parlé	5e, 6e, 7e	15 X 15 min.
Français parlé	8e, 9e	15 X 15 min.
Initiation à la musique	8e, 9e	15 X 15 min.
Télévision		
Connaissances usuelles	6e	15 X 30 min.
Physique	10e	15 X 30 min.

Sommaire des émissions pour 1963-64
Secteur français

TITRE	NIVEAU	NOMBRE X DUREE
Radio		
(R) Français parlé	5e, 6e, 7e	28 X 15 min.
(R) Français parlé	8e, 9e	32 X 20 min.
Français parlé	10e, 11e, 12e	31 X 30 min.
Anglais	5e	32 X 20 min.
* Musique	8e, 9e	30 X 30 min.
Télévision		
Connaissances usuelles	6e, 7e	31 X 30 min.
Physique	10e	32 X 30 min.
Arts plastiques	10e, 11e, 12e	14 X 30 min.
Géométrie initiative	8e, 9e	14 X 30 min.

* Deux émissions données en alternance

Sommaire des émissions pour 1964-65
Secteur français

TITRE	NIVEAU	NOMBRE X DUREE
Radio		
(R) Français parlé	5e, 6e, 7e	11 X 15 min.
(R) Français parlé	10e, 11e, 12e	12 X 30 min.
(R) Anglais	5e	12 X 30 min.
(R) Musique	8e, 9e	12 X 30 min.
Télévision		
(R) Connaissances usuelles	6e	6 X 30 min.
(R) Connaissances usuelles	7e	6 X 30 min.
(R) Physique	10e	12 X 30 min.
* Catéchèse		15 X

* Diffusée à l'intention des maîtres, cette série n'était pas une production du B.R.T.S.

Sommaire des émissions pour 1965-66
Secteur français

TITRE	NIVEAU	NOMBRE X DUREE
Radio		
(R) Français parlé	5e	22 X 15 min.
Musique	Ière (2e, 3e)	48 X 15 min.
Télévision		
(R) Géométrie intuitive	8e	12 X 30 min.
Géographie	8e	12 X
Civilisation	8e	12 X
(R) Physique	10e	24 X 30 min.
Connaissances usuelles	4e	12 X
Connaissances usuelles	5e	12 X

Sommaire des émissions pour 1966-67
Secteur français

TITRE	NIVEAU	NOMBRE X DUREE
Radio		
(R) Musique	1ère	48 X
Télévision		
(R) Connaissances usuelles	4e	12 X
(R) Connaissances usuelles	5e	12 X
(R) Géographie	6e	12 X

Sommaire des émissions pour 1967-68

Secteur français

TITRE	NIVEAU	NOMBRE X DUREE
Radio		
(R) Musique	Ière	48 X 15 min.
Musique	Ière	8 X 15 min.
Musique	2e	56 X 15 min.
Français	11e, 12e	28 X 30 min.
Télévision		
* Expérience et Expression	6e, 7e	6 X 30 min.
Education physique	6e, 7e	30 X 20 min.
(R) Connaissances usuelles	4e	12 X 30 min.
(R) Connaissances usuelles	5e	12 X 30 min.
Civilisations	8e	14 X 30 min.
Géographie	9e	14 X 30 min.
** Dessin Industriel	10e	10 X 30 min.

* Une émission aux six semaines et une répétition de cette émission trois semaines après sa première diffusion.

** Ces émissions s'adressent aux 10e années des écoles sous contrôle des commissions scolaires et des écoles de métiers.

Sommaire des émissions pour 1969-70
Secteur français

TITRE	NIVEAU	NOMBRE X DUREE
Radio		
Musique, Ière série		52 X 15 min.
Musique, 4e série		52 X 15 min.
Français	Secondaire I, II	26 X 30 min.
Français	Secondaire II, III	26 X 30 min.
Français	Secondaire IV, V	26 X 30 min.
Enfance inadaptée	Formation des maîtres	26 X 30 min.
Télévision		
Arts plastiques	Elémentaire II	26 X 30 min.
Education physique	Elémentaire I	13 X 15 min.
Education physique	Elémentaire IV	13 X 15 min.
Sciences	Elémentaire I	13 X 15 min.
Français - Les Oraliens	Elémentaire I	125 X 15 min.

Sommaire des émissions pour 1970-71
Secteur français

TITRE	NIVEAU	NOMBRE X DUREE
Radio		
(R) Musique	Ière	52 X 15 min.
(R) Musique	2e	52 X 15 min.
(R) Musique	3e	52 X 15 min.
(R) Musique	4e	52 X 15 min.
Musique	5e	52 X 15 min.
Musique	Education permanente	26 X 30 min.
Télévision		
Français - Les Oraliens	I	125 X 15 min.
Français - Programme-cadre	Secondaire I	26 X 30 min.
Français - Programme-cadre	Secondaire V	26 X 30 min.
(R) Arts plastiques	Elémentaire I	13 X 30 min.
Arts plastiques	Secondaire	4 X 15 min.
(R) Education physique	Elémentaire II, III	13 X 15 min.
(R) Education physique	Elémentaire IV, V	13 X 15 min.
(R) Education physique	Elémentaire VI, VII	12 X 20 min.
(R) Education physique	Elémentaire I, VI	13 X 15 min.
(R) Plein Air	Secondaire	5 X 15 min.
Musique	Secondaire	4 X 15 min.

Sommaire des émissions pour 1971-72
Secteur français

TITRE	NIVEAU	NOMBRE X DUREE
Radio		
(R) Musique	Elémentaire II	52 X 15 min.
Musique	Elémentaire III	52 X 15 min.
(R) Musique	Elémentaire IV	52 X 15 min.
(R) Musique	Elémentaire V	52 X 15 min.
Musique	Elémentaire VI	52 X 15 min.
Télévision		
(R) Français - Les Oraliens	Elémentaire I	125 X 15 min.
Français - Les Cent tours de Centour	Elémentaire II	125 X 15 min.
Arts plastiques	Elémentaire I	12 X 30 min.
Education physique	Elémentaire II, III	13 X 15 min.
Education physique	Elémentaire IV, V	13 X 15 min.
Education physique	Elémentaire VI, VII	13 X 20 min.
Plein Air	Elémentaire I, VI	13 X 15 min.
L'école chez nous (série de sensibilisation)	Grand public	26 X 30 min.
Français - Le Franbécois	Secondaire I	26 X 30 min.
Français - Verso	Secondaire V	26 X 30 min.

Sommaire des émissions pour 1972-73
Secteur français

TITRE	NIVEAU	NOMBRE X DUREE
Radio		
Musique	Elémentaire	52 X 15 min.
Musique	Elémentaire II	52 X 15 min.
Musique	Elémentaire III	52 X 15 min.
Musique	Elémentaire IV	52 X 15 min.
Musique	Elémentaire V	52 X 15 min.
Musique	Elémentaire VI	26 X 30 min.
Télévision		
(R) Education physique	Elémentaire II, III	13 X 15 min.
(R) Education physique	Elémentaire IV, V	13 X 15 min.
(R) Education physique	Elémentaire VI, VII	12 X 20 min.
(R) Education physique - Plein Air	Elémentaire I, VI	13 X 15 min.
(R) Français - Les Oraliens	Elémentaire I	125 X 15 min.
(R) Français - Les Cent tours de Centour	Elémentaire II	125 X 15 min.
(R) L'école chez nous (série sensibilisation)	Grand public	13 X 30 min.

Sommaire des émissions pour 1973-74
Secteur français

TITRE	NIVEAU	NOMBRE X DUREE
Radio		
Musique - Faisons de la musique	Elémentaire III	52 X 15 min.
Musique - Faisons de la musique	Elémentaire IV	52 X 15 min.
Musique - Faisons de la musique	Elémentaire V	52 X 15 min.
Musique - Faisons de la musique	Elémentaire VI	52 X 15 min.
Musique - Musique vivante	Elémentaire	52 X 15 min.
Télévision		
Français - Les Oraliens	Elémentaire I	124 X 15 min.
Français - Les Cent tours de Centour	Elémentaire II	104 X 15 min.

Sommaire des émissions pour 1974-75

Secteur français

TITRE	NIVEAU	NOMBRE X DUREE
Radio		
Musique	Elémentaire I	
Musique	Elémentaire II	
Musique	Elémentaire III	
Musique	Elémentaire IV, V	
Economie (1):		
. Les structures économiques du pays	Secondaire V	5 X 30 min.
. Les disparités régionales	Secondaire V	5 X 30 min.
Manipulation culturelle de la francophonie (1)	Secondaire	10 X 30 min.
Télévision		
(R) Français - Les Oraliens	Elémentaire I	125 X 15 min.
(R) Français - Le Cent tours de Centour	Elémentaire II	X 15 min.
Géographie humaine (1)	Age 9-12 ans	6 X 30 min.

(1) Séries élaborées par le sous-comité de la programmation audio-visuelle de langue française du Conseil des ministres de l'Education du Canada en collaboration avec la société Radio-Canada.

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1964

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
ELEMENTARY			
French, gr. 6	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
Science, gr. 7	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
Geography, gr. 5	6 x 70	T.V.	Q.S.T.
HIGH SCHOOL			
Math., gr. 9	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
English lit., gr. 11	4 x 30	T.V.	Q.S.T.

TOTAL: 28 émissions
700 classes

TOTAL: Elementary: 18
Secondaire: 10
28

Nombre de programmes: 28
Nombre de classes: 700

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1964-65

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
ELEMENTARY			
(R)[1] Geography, gr. 5	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
French, gr. 3	3 x 30	T.V.	Q.S.T.
French, gr. 4	5 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) French, gr. 6	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
French, gr. 7	5 x 30	T.V.	Q.S.T.
Math., gr. 3	3 x 30	T.V.	Q.S.T.
Math., gr. 5	4 x 30	T.V.	Q.S.T.
Math., gr. 7	5 x 30	T.V.	Q.S.T.
HIGH SCHOOL			
French, gr. 10	3 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) Math., gr. 9	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
Math., gr. 10	3 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) English lit., gr. 11	4 x 30	T.V.	Q.S.T.

TOTAL: Elementary: 24 N.P. (1)
18 reprises
Secondaire: 6 N.P.
10 reprises

Nombre de programmes: 58
Nombre de classes: 2800

(1) R: Reprises de l'année précédente
N.P. Nouvelle production.

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1965-66

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
ELEMENTARY			
(R) Geography, gr. 5	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) French, gr. 3	4 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) French, gr. 4	5 x 30	T.V.	Q.S.T.
French, gr. 5	5 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) French, gr. 6	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) French, gr. 7	5 x 30	T.V.	Q.S.T.
Science, gr. 1	8 x 30	T.V.	Q.S.T.
Science, gr. 4	3 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) Science, gr. 7	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R-3)Math. gr. 3	5 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R-4)Math. gr. 5	7 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R-4)Math. gr. 7	8 x 30	T.V.	Q.S.T.
Mental Health, gr. 6	3 x 30	T.V.	Q.S.T.
HIGH SCHOOL			
French, gr. 8	5 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) French, gr. 10	3 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R-3)French, gr. 11	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R15)Math. gr. 9	18 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R-9)Math. gr. 10	12 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) English lit., gr. 11	8 x 30	T.V.	Q.S.T.

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1965-66 (suite)

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
TEACHER			
Activist School	3 x 30	T.V.	Q.S.T.
Mental Health	3 x 30	T.V.	Q.S.T.

TOTAL: Elémentaire: 17 nouvelles productions
43 reprises
11 autres matériels
Secondaire: 14 nouvelles productions
38 reprises

Nombre de programmes: 129
Nombre de classes: 4000

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1966-67

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
ELEMENTARY			
(R) Geography, gr. 5	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) French, gr. 3	2 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) French, gr. 4	5 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) French, gr. 5	5 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) French, gr. 6	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) French, gr. 7	8 x 30	T.V.	Q.S.T.
Science, gr. 1	11 x 30	T.V.	Q.S.T.
Science, gr. 2	9 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R-3) Science, gr. 4	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) Science, gr. 7	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) Math., gr. 2	5 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) Math., gr. 3	3 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) Math., gr. 4	3 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) Math., gr. 5	3 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) Math., gr. 6	9 x 30	T.V.	Q.S.T.
History, gr. 5	10 x 30	T.V.	Q.S.T.
Expo, gr. 4	1 x 30	T.V.	Q.S.T.
Expo, gr. 7	1 x 30	T.V.	Q.S.T.

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1966-67

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
HIGH SCHOOL			
(R) French, gr. 10	12 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) French, gr. 11	8 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) Math., gr. 8	20 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) Math., gr. 9	20 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) Math., gr. 10	20 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) English lit., gr. 11	16 x 30	T.V.	Q.S.T.

TOTAL: Elémentaire: 22 nouvelles productions
64 reprises
13 autres matériels
Secondaire: 96 reprises

Nombre de programmes: 195
Nombre de classes: 6000

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1967-68

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
ELEMENTARY			
French, gr. 3	120 x 15 (1)	T.V.	Q.S.T.
French, gr. 4	10 x 30	T.V.	Q.S.T.
French, gr. 6	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
French, gr. 7	10 x 30	T.V.	Q.S.T.
Math., gr. 1, 2, 3	12 x 30	T.V.	Q.S.T.
Math., gr. 4, 5, 6	12 x 30	T.V.	Q.S.T.
Geography, gr. 5	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
Geography, gr. 5	7 x 30	Film	Q.S.T.
Science, gr. 2, 3	18 x 30	T.V.	Q.S.T.
Science, gr. 4	10 x 30	T.V.	Q.S.T.
Science, gr. 7	12 x 30	T.V.	Q.S.T.
History, gr. 5 "All about Indians"	20 x 30	T.V.	Q.S.T.
Social studies, gr. 3	4 x 30	T.V.	Q.S.T.
Social studies, gr. 4	4 x 30	T.V.	Q.S.T.
Social studies, gr. 6	11 x 30	T.V.	Q.S.T.

(1) 120 unités de 15 minutes.

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1967-68 (suite)

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
SECONDARY			
French, gr. 9	3 x 30	T.V.	Q.S.T.
English lit., gr. 11	8 x 30 (4 repeats)	T.V.	Q.S.T.
History, gr. 10	5 x 30	Film	Q.S.T.
TEACHER			
	10 x 30	T.V.	Q.S.T.

TOTAL: Elementary: 255
Secondary: 22
In-service: 10
(French) 287

Nombre de classes: 8000

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1968-69

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
ELEMENTARY			
French:			
(R) Parlons français I, gr. 3	120 x 15 (60 repeats)	T.V.	Q.S.T.
Parlons français II, gr. 4	120 x 15 (60 repeats)	T.V.	Q.S.T.
Contes pour les jeunes, gr. 4	16 x 30 (8 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) French, gr. 7	5 x 30	T.V.	Q.S.T.
Science, gr. 4	9 x 30 (4 repeats)	T.V.	Q.S.T.
Science, "Lets Discover, gr. 2,3	22 x 30 (11 repeats)	T.V.	Q.S.T.
Film showings, gr. 1, 4, 5, 7	5 x 30	T.V.	N.F.B.
History, gr. 5, 6	13 x 30	T.V.	N.F.B.
(R) History, "All about Indians"	20 x 30 (10 repeats)	T.V.	Q.S.T.
"Innuit-Eskimo people"	12 x 30 (6 repeats)	T.V.	Q.S.T.
"From Red to Rockies"	14 x 30 (7 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) "Fun Trade"	6 x 30 (2 repeats)	T.V.	Q.S.T.
Science, gr. 6	16 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) Science, gr. 7	6 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) Geography, gr. 5	12 x 30 (6 repeats)	T.V.	Q.S.T.
SECONDARY			
(R) English lit., gr. 11 "Great Expertations"	12 x 30 (8 repeats)	T.V.	Q.S.T.

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1968-69 (suite)

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
Film showings, gr. 9, 10 "Confederation"	12 x 30	T.V.	Q.S.T.
French, gr. 11	2 x 30	T.V.	Q.S.T.

TOTAL: Elementary: 222
Secondary: 17
Nombre de programmes: 239

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1969-70

ELEMENTARY			
French:			
(R) Parlons français I	120 x 15 (60 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) Parlons français II	120 x 15 (60 repeats)	T.V.	Q.S.T.
Parlons français III	32 x 15 (16 repeats)	T.V.	Q.S.T.
Teachers' Film	8 x 15 (4 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) Contes pour les jeunes I, gr. 4	18 x 30 (9 repeats)	T.V.	Q.S.T.
Film showings, gr. 1, 4	9 x 30	T.V.	N.F.B.
Film showings, gr. 5, 7	12 x 30	T.V.	N.F.B.
(R) Science, gr. 2,3 "Letsdiscover"	23 x 30 (8 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) History, gr. 5, 6	70 x 30 (35 repeats)	T.V.	Q.S.T.
SECONDARY			
History, gr. 10 "Confederation"	1 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) English lit., gr. 11 "Great Expectation"	8 x 30 (4 repeats)	T.V.	Q.S.T.

1970-71

Sommaire de la programmation du Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
ELEMENTARY			
French:			
(R) Parlons français I	120 x 15 (60 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) Parlons français II	122 x 15 (61 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) Parlons français III	56 x 15 (28 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) Contes pour les jeunes I, âges 9-10	18 x 30 (9 repeats)	T.V.	Q.S.T.
Contes pour les jeunes II, âges 10-11	17 x 30 (8 repeats)	T.V.	Q.S.T.
Contes pour les jeunes III,	18 x 30 (9 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) Geography (film) âge 9-11 "People around the World"	20 x 30 (10 repeats)	T.V.	Q.S.T.
Film showings			
(R) Science, âges 7-8 "Lets discover"	17 x 30 (6 repeats)	T.V.	Q.S.T.
History, âges 11-12, "Pioneer life"	6 x 30 (3 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) "Innuit-Eskimo people"	12 x 30 (6 repeats)	T.V.	Q.S.T.
"A Glimpose of Montreal"	8 x 30 (4 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) "All about Indians"	18 x 30 (9 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) "Fun Trade"	8 x 30 (4 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) "From the Red to the Rockies"	15 x 30 (7 repeats)	T.V.	Q.S.T.

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1970-71 (suite)

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
SECONDARY			
(R) History, ages 15-16 "Confederation"	2 x 30 (1 repeat)	T.V.	Q.S.T.
(R) History, all ages, "From the Red to the Rockies: Louis Riel"	6 x 30 (3 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) English lit. "Great Expectations" Film showings	8 x 30 (4 repeats)	T.V.	Q.S.T.

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1971-72

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
ELEMENTARY			
French:			
(R) Parlons français I, gr. 3	120 x 15 (60 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) Parlons français II, gr. 4	122 x 15 (61 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) Parlons français III, gr. 5	38 x 15 (19 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) Contes pour les jeunes I, ages 9-10	18 x 30 (9 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) Contes pour les jeunes II, ages 10-11	10 x 30 (8 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) Contes pour les jeunes III, ages 11-12	34 x 30 (17 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) Geography, age 9-11 "People around the World"	40 x 30 (2 repeats)	T.V.	Q.S.T.
Film showings			N.F.B.
(R) History, age 10-11	53 x 30 (22 repeats)	T.V.	Q.S.T.
SECONDARY			
(R) History, ages 15-16 "Confederation"	2 x 30 (1 repeat)	T.V.	Q.S.T.
(R) History, all ages "From the Red Rockies: Louis Riel"	6 x 30 (3 repeats)	T.V.	Q.S.T.
Film showings			

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1972-73

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
ELEMENTARY			
French:			
(R) Parlons français I	120 x 15	T.V.	Q.S.T.
(R) Parlons français II	121 x 15	T.V.	Q.S.T.
(R) Parlons français III	90 x 15	T.V.	Q.S.T.
(R) Contes pour les jeunes I			
(R) Contes pour les jeunes II, ages 10-11	10 x 30 (8 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) Contes pour les jeunes III, ages 11-12	34 x 30 (17 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) History, ages 10-11	27 x 30 (9 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R)	20 x 30 (10 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) Geography, ages 9-10 "People around the World"	30 x 30 (19 repeats)	T.V.	Q.S.T.
Language arts, ages 8-12 "Look"	5 x 30	T.V.	Q.S.T.
Film showings, all ages "Eart Science and Physical Geography"	7 x 30	T.V.	Q.S.T.
"Stories for Children"	12 x 30	T.V.	Q.S.T.
SECONDARY			
English lit. "Great Expectations"	8 x 30 (4 repeats)	T.V.	Q.S.T.

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1974-75

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
ELEMENTARY			
French:			
(R) Parlons français I, II, III	176 x 15 (88 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) Teachers' film	1 x 15	T.V.	Q.S.T.
(R) Contes pour les jeunes, I, II, III	34 x 15	T.V.	Q.S.T.
The History of English, age 9-12	1 x 30	T.V.	Q.S.T.
The History of English, age 12 +	2 x 15/30	T.V.	Q.S.T.
Mission to the Great Planet, age 8	1 x 30	T.V.	Q.S.T.
History, age 10-12 "Pionneer Life"	3 x 30	T.V.	Q.S.T.
RADIO			
Music: "Making music" age 6-7	26 x 30		
"Musiquebec Four" age 9-10	26 x 30		
The Cry of the Wolf, age 6-8	1 x 15		
The Boy who Came with Cartier, age 9-10	1 x 30		
Christmas Carols from Newfoundlend, age 8-10	1 x 30		
Inuit legends, age 8-11	5 x 15		
Honor Bound, age 8-10	3 x 15		
The face in the Mirror, age 6-8	3 x 15		
Frontiers to Challenge, age 11	3 x 30		
Matter of the Metre, age 8-10	5 x 15		

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1974-75 (suite)

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
SECONDARY			
(R) English, gr. 11 "Great Expectation"	4 x 30		
RADIO			
Why Law? Why Order, age 14 +	4 x 30		
Understanding your Government, age 12-14	4 x 30		
Concepts of Economics, age 12-14	3 x 30		
Comparative Democratic Systems, age 14	3 x 30		
Student Magazine, age 12-14	5 x 30		
Canterburry Tales, age 14	3 x 30		

Sommaire de la programmation du
Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1975-76

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
ELEMENTARY			
French:			
(R) Parlons français, I, II, III	176 x 15 (88 repeats)	T.V.	Q.S.T.
(R) Contes pour les jeunes I, II, III, ages 8-12	34 x 15	T.V.	Q.S.T.
(R) Language Arts: Look, age 8-12	5 x 15	T.V.	Q.S.T.
(R) All about Indians, age 9-11	8 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) Louis Riel, age 10-12	3 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) Pioneer Life, age 10-12	3 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) Mission to the Great Planet, age 8 +	1 x 30	T.V.	Q.S.T.
(R) The History of English, all ages	1 x 30	T.V.	Q.S.T.
RADIO			
(R) Making Music I, age 6-7	26 x 30		
Making Music II, age 7-8	26 x 30		
(R) Musiquebec Four, age 9-10	26 x 30		
People of this Land, age 10-12	7 x 30		
It's O.K. to Be Me, age 10-12	5 x 30		
Christmas Program from Saskatchewan, all ages	1 x 30		
The Metric Magic Show, age 10-12	3 x 30		

Sommaire de la programmation du Quebec School Telecast 1964 - 1974-75

1975-76 (suite)

Sujet et niveau	Nombre x Durée	Medium	Producteur
SECONDARY			
This Family, age 14	3 x 30		
The History of English, all ages	1 x 30		
Film Fund , age 12 +	3 x 10		
Louis Riel, age 11	3 x 30		
RADIO			
The Net is Consumerism			
You are the Catch, age 12-15	3 x 30		
Success, Finding your Own Way, age 12-15	4 x 30		
The Novel, age 14	3 x 30		
Technology and Leisure, age 14	3 x 30		

REVIEW OF PROVINCIAL BROADCAST SCHEDULES
FOR QUEBEC SCHOOLS
CANADIAN BROADCASTING CORPORATION

1963-64 - 6 weeks - Jan. 13 to March 20, 1964
Monday, Wednesday, Friday - 10:00 to 10:30 a.m.
28 programs produced and broadcast.

1964-65 - A total of 58 telecasts were presented, which included 30 new productions and a repeat of the 28 from the previous year.

1965-66 - A total of 129 telecasts were available 37 new programs, 81 repeats and 11 acquired material.

1966-67 -

A) CBMT - Ch 6 - MONTREAL - CKMI - Ch 5 - QUEBEC

	Monday	Tuesday	Wednesday	Thursday	Friday
8:15-8:45					
9:30-10:00					
10:00-10:30					

Oct. 17, 1966 - Dec. 16, 1966 - 9 weeks - Mon. Wed. Fri. only
Jan. 9, 1967 - Mar. 17, 1967 - 10 weeks - Mon. Wed. Fri. only
Apr. 3, 1967 - May 26, 1967 - 8 weeks - 5 days a week.

Time on air: (9X7)+(10X7)+(8X9): 205 (approx.)

1967-68

A) CBMT - Ch 6 - MONTREAL and CKMI - Ch 5 - QUEBEC CITY

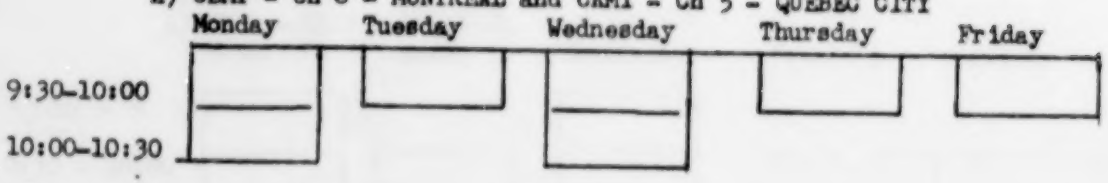

Oct. 2, 1967 - Dec. 15, 1967 - 11 weeks
Jan. 8, 1968 - May 31, 1968 - 21 weeks
Total: 32 weeks

Time on air per week - 7 half-hour periods.
Approx. total air time - (7X32) 2: 226 half-hour periods.

1968-69

A) CBMT - Ch 6 - MONTREAL

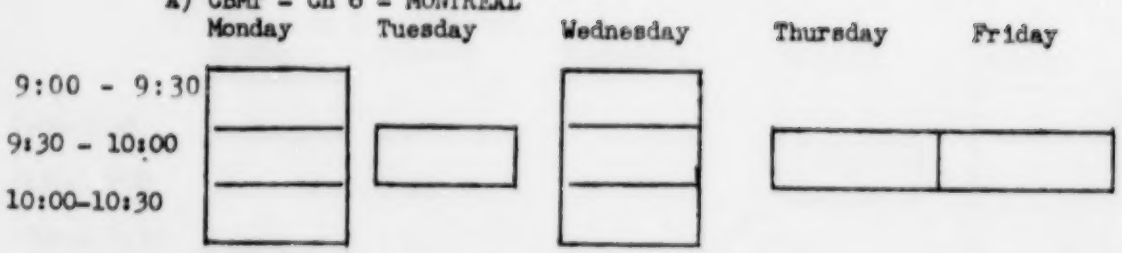

Sept. 16, 1968 - Dec. 13, 1968 - 13 weeks
Jan. 6, 1969 - Mar. 28, 1969 - 12 weeks
Apr. 14, 1969 - May 30, 1969 - 7 weeks
Total: 32 weeks

Time on air per week - 9 half-hour periods.
Total time on air - (32X 9) 12 (preceding CST & E.Y.P. programs)
- 6 (schedules holidays)
- 294

B) CKMI - Ch 5 - QUEBEC CITY

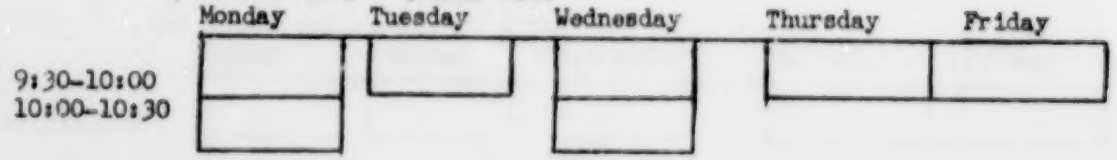

CKMI joined CBMT on network as above for approximately 232 half-hour periods.

C) CBOT - Ch 4 - OTTAWA

Video tapes supplied for 2 half-hour periods per week for 32 weeks approximately.

1969-70

A) CBMT - Ch 6 - MONTREAL

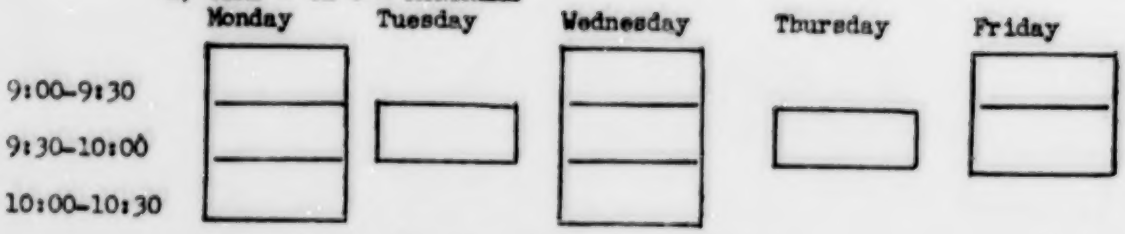

Sept. 15, 1969- Dec. 12, 1969 - 13 weeks
Jan. 5, 1970 - Mar. 20, 1970 - 11 weeks
Apr. 6, 1970 - May 29, 1970 - 8 weeks
Total: 32 weeks

Time on air per week - 10 half-hour periods.
Total time on air - (32 X 10) 12 (preceding CST & E.Y.P. periods)
- 6 (schedules holidays)
- 326 half-hour periods.

B) CKMI - Ch 5 - QUEBEC CITY

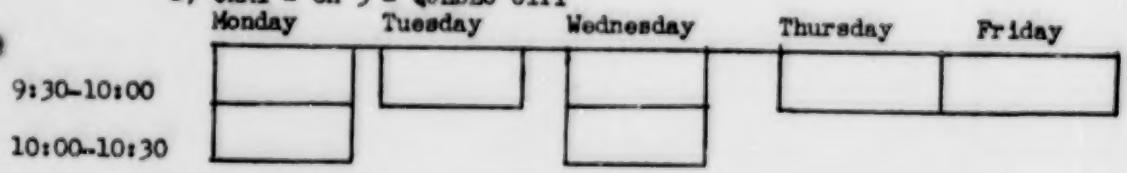

C) CBOT - Ch 4 - OTTAWA

Video tapes were shipped to Ottawa to provide 2 thirty minute periods per week for Quebec schools in the Ottawa Valley - i.e. 34 X 2: 68 half-hour periods during the year.

1970-71

A) CBMT - Ch 6 - MONTREAL

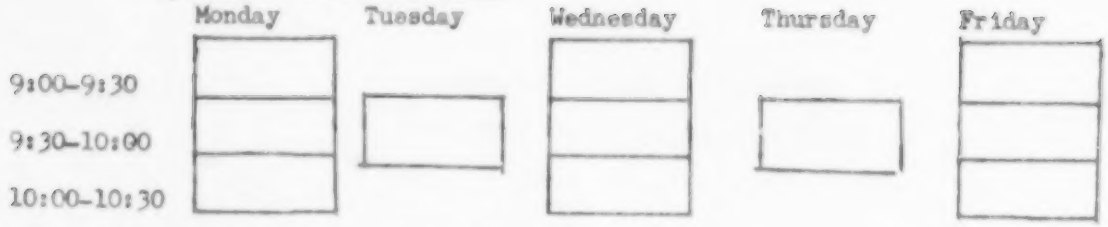

Sept. 14, 1970 - Dec. 18, 1970 - 14 weeks
Jan. 4, 1971 - Apr. 2, 1971 - 13 weeks
Apr. 19, 1971 - May 28, 1971 - 6 weeks
Total: 33 weeks

Time on air per week - 11 half-hour periods.
Total time on air (33X11) 8 (preceding CST periods - 6 (holidays).
365 half-hour periods.

B) CKMI - Ch 5 - QUEBEC CITY

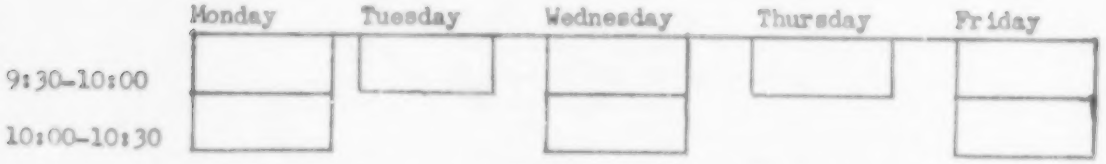

CKMI joined CBMT on network as above for approximately 268 half-hour periods.

C) CBOT - Ch 4 - OTTAWA

Video tapes were shipped to Ottawa to provide 2 30 minute periods per week for Quebec schools in the Ottawa Valley - Hull area - i.e. approximately 70 half-hour periods during the year.

QUEBEC SCHOOL TELECASTS

PROGRAMS PRODUCED SINCE 1963

SUBJECT	TITLE	YEAR
Eng. lit.	The True Gentleman	1963-64
Eng. lit.	The Triangle of Adoption	1963-64
Eng. lit.	The River	1963-64
Eng. lit.	The Graveyard or the Forge	1963-64
Math.	Base and Place	1963-64
Math.	Math. by Machine	1963-64
Math.	Properties of Numbers	1963-64
Math.	Prime Numbers	1963-64
Math.	Graphs	1963-64
Math.	Zero-One	1963-64
French	Une famille canadienne française	1963-64
French	Les Picards en voyage	1963-64
French	Une visite chez les Grenier	1963-64
French	Les Grenier reçoivent des amis anglais	1963-64
French	Montréal - Deuxième ville française au monde	1963-64
French	Au centre d'achats	1963-64
Science	What is Science?	1963-64
Science	What is Matter?	1963-64
Science	What is Energy?	1963-64
Science	How Machines Do Work	1963-64
Science	How Organisms Live	1963-64
Science	What is the Role of Matter and Energy in the Universe?	1963-64

SUBJECT	TITLE	YEAR
Geography	Where People Live	1963-64
Geography	Landforms	1963-64
Geography	Climate	1963-64
Geography	Vegetation and Soils	1963-64
Geography	Resources	1963-64
Geography	People and Industries	1963-64
Math.	Sets and One-t-One Correspondence	1964-65
Math.	Numbers, Numerals, Place Value	1964-65
Math.	Operations on Sets	1964-65
Math.	What is a Fraction?	1964-65
Math.	Equivalent Fractions	1964-65
Math.	Operations on Franctions	1964-65
Math.	Statistics	1964-65
Math.	Ratios, Rates and Comparisons	1964-65
Math.	Probability	1964-65
Math.	One Space - Tow Space - N-Space	1964-65
Math.	Points - Lines - Planes	1964-65
Math.	Sets of Points	1964-65
Math.	Linear Measurement	1964-65
Math.	Volume - Cubic Measure	1964-65
French	Le Français # I (Gr. 3)	1964-65
French	Le Français # 2 (Gr. 3)	1964-65
French	Le Français pour garçonnets et fillettes # 1 (Gr. 4)	1964-65
French	Le français pour garçonnets et fillettes # 2 (Gr. 4)	1964-65
French	Le français pour garçonnets et fillettes # 3 (Gr. 4)	1964-65
French	Le français pour garçonnets et fillettes # 4 (Gr. 4)	1964-65
French	Le français pour garçonnets et fillettes # 5 (Gr. 4)	1964-65
French	On calcule (Gr. 7)	1964-65
French	Chez le dentiste (Gr. 7)	1964-65

SUBJECT	TITLE	YEAR
French	Le camping (Gr. 7)	1964-65
French	Le garage # 1 (Gr. 7)	1964-65
French	Le garage # 2 (Gr. 7)	1964-65
French	On déménage (Gr. 10)	1964-65
French	On s'installe (Gr. 10)	1964-65
French	On voyage (Gr. 10)	1964-65
Math.	Introduction to Sets	1965-66
Math.	Irrational and Real Numbers	1965-66
Math.	Relations - Equalities and Inequalities	1965-66
Math.	Problem Solving	1965-66
Math.	Geometric Shapes	1965-66
Math.	Multiplication and Division of Fractions	1965-66
Math.	Graphs (Domains and Ranges)	1965-66
Math.	Graphing Conic Sections	1965-66
Math.	Permutations and Combinations	1965-66
Math.	Place Value - Teen Numbers	1965-66
Math.	Equalities and Inequalities	1965-66
Math.	Ordered Pairs	1965-66
Math.	Problems - Graphs	1965-66
Math.	Problems Using Percents	1965-66
Math.	Area	1965-66
Science	Where is the Earth in Space air?	1965-66
Science	What is Sound?	1965-66
In-Service Education	The Activist School # 1	1965-66
In-Service Education	The Activist School # 2	1965-66
In-Service Education	The Activist School # 3	1965-66
In-Service Education	Mental Health # 1	1965-66
In-Service Education	Mental Health # 2	1965-66
In-Service Education	Mental Health # 3	1965-66

SUBJECT	TITLE	YEAR
French	Series 2 # 1 (Gr. 5)	1965-66
French	Series 2 # 2 (Gr. 5)	1965-66
French	Series 2 # 3 (Gr. 5)	1965-66
French	Series 2 # 4 (Gr. 5)	1965-66
French	Series 2 # 5 (Gr. 5)	1965-66
French	L'armure du Magyar (Gr. 11)	1965-66
French	Québec en marche (gr. 11)	1965-66
French	Le duc de Beaufort (gr. 11)	1965-66
French	Series 1 # 1	1965-66
French	Series 2 # 2	1965-66
French	Series 2 # 3	1965-66
Science	Things Which Help Us Work	1966-67
Science	The Pull of Gravity	1966-67
Science	What Makes Day & Night?	1966-67
Science	What Heat Can do?	1966-67
Science	What Makes Our Weather?	1966-67
Science	How we Hear Sounds?	1966-67
Science	How Electricity Works for Us?	1966-67
Science	What Magnets Can Do?	1966-67
Science	Neighbours in Space	1966-67
Science	*How Seeds Traval and Grow?	1966-67
Science	The Seasons	1966-67
Science	Fossils at Your Feet	1966-67
Science	*How Animals Prepare for Winter?	1966-67
History	The Wanderers	1966-67
History	The Legend of the Indian	1966-67
History	The Wanderers Today	1966-67
History	Boy of Caughnawaga	1966-67
History	Fighters and Farmers	1966-67
History	Hodenosaunee - People of the Longhouse	1966-67
History	Miracle on Water	1966-67
History	Winter Transportation	1966-67
History	The Beaver and the Hat	1966-67
History	LaSalle	1966-67
History	*Farmers on the Sea	1966-67
History	*The Buffalo Men	1966-67

* 1967-68

Statistiques des équipements, 1962-68 (1)

	RADIO				TELEVISION		
	Acheté	Loué	Emprunté	Inter-com.	Acheté	Loué	Emprunté
1962-63 (2)	329	2,273	2,340	98	153	2,274	1,102
1963-64	1,175	404	2,227	466	966	944	312
1964-65	1,293	133	812	478	1,058	385	94
1965-66	3,316	219	734	688	2,109	589	178
1966-67							
1967-68	3,714	139	431	602	2,517	244	145

(1) Il a été tenu compte des seules écoles du secteur public, français. On ne saurait dire si les écoles de la C.E.C.M. y sont incluses.

(2) Comprend les achats faits par les commissions scolaires et les directions d'écoles.

Statistiques des utilisateurs, 1963 (1)

	Classes	Elèves	Nombre d'élèves par niveau (2)	%
RADIO				
Français parlé, 5e, 6e, 7e	12,519	194,592	110,074/102,751/92,551 = 305,378	63
Français parlé, 8e, 9e	4,707	143,594	76,423/ 62,299 = 138,722	??
Initiation à la musique, 8e, 9e	4,707	143,594	138,722	??
TELEVISION				
Connaissances usuelles, 6e	3,063	66,765	102,751	65
Physique, 10e	1,435	29,952	41,201	72

(1) Il n'a été tenu compte que du secteur public, français et catholique. Données approximatives déterminées à partir des demandes de documents d'accompagnement faites pour sa classe, par chaque professeur dont le nombre était alors multiplié par 30 pour obtenir un nombre moyen d'élèves par émission. Pareille méthode ne peut cependant que nous faire douter de la valeur de ces compilations car elle repose sur des suppositions.

(2) Statistiques de l'enseignement 1972-63, p. 108-109.

Statistiques des utilisateurs, 1963-64

	Classes	Elèves	Nombre d'élèves par niveau (1)	%
RADIO				
Français parlé, 5e, 6e, 7e	4,281	139,962	108,132/107,526/96,545 = 316,203	41
Français parlé, 8e, 9e	2,231	66,113	76,950/ 68,565 = 145,515	45
Français parlé, 10e, 11e, 12e	1,771	50,097	48,176/ 30,637/ 9,526 = 88,339	56
Anglais, 5e	1,606	47,125	108,132	43
Musique, 8e, 9e	2,219	65,186	145,515	44
TELEVISION				
Connaissances usuelles, 6e, 7e	3,004	87,999	107,-26/ 96,545 = 204,071	43
Physique, 10e	839	23,900	41,610	57
Arts plastiques, 10e, 11e, 12e	1,612	46,304	48,176/ 30,639/ 9,526 = 65,510	70
Géométrie, 8e, 9e	1,271	36,603	76,961/ 68,554 = 145,515	25

(1) Statistiques de l'enseignement 1963-64, p. 84, 85, 88, 89

Statistiques des utilisateurs, 1964-65 (1)

- Il n'y a pas de statistiques pour les émissions diffusées cette année-là car on ne peut mettre en chantier la programmation prévue à cause des retards apportés à la signature de l'entente. Mais, en dépit de ce contretemps, la R.T.S. avait néanmoins procédé à la préparation de la nouvelle programmation et en réponse à la publicité qui fut faite, on fit néanmoins parvenir à ceux qui en avaient fait la demande, les documents prévus pour ces émissions. Les statistiques qui suivent ne tiennent donc compte que des clientèles qui ont reçu ces documents qui, à cause des déboires, étaient devenus inutiles.

	Classes	Elèves	Nombre d'élèves par niveau (2)	%
RADIO				
Français parlé, 5e, 6e, 7e	5,342	151,175	317,593	47
Français parlé, 8e, 9e	2,242	62,151	156,470	39
Anglais, 5e	2,100	51,817	103,192	36
Anglais, 6e	2,042	53,221	117,819	43
Français parlé, 10e, 11e, 12e	1,469	37,668	102,609	51
TELEVISION				
Biologie, 11e	932	16,873	39,023	43
Géographie, 6e, 7e	3,398	88,427	99,774	44
Géométrie, 9e	1,269	29,183	69,532	41

(1) Il n'a été tenu compte que du secteur public, français catholique. Ne comprend pas les écoles de la C.E.C.M.

(2) Statistiques de l'enseignement 1964-65, p. 84

Statistiques des utilisateurs, 1965-66 (1)

	Classes	Elèves (2)	Nombre d'élèves par niveau (3)	%
RADIO				
Musique, 1ère	2,551	71,405	116,664	61
Français, 5e	2,672	73,875	118,241	62
TELEVISION				
Connaissances usuelles, 4e	2,493	69,966	119,819	58
Connaissances usuelles, 5e	2,474	69,677	118,241	58
Civilisations, 8e	1,234	35,863	93,104	38
Géographie, 8e	1,335	38,778	93,104	41
Géométrie, 8e	1,195	35,099	93,104	37
Physique, 10e	821	23,477	65,734	35

(1) Il a été tenu compte du seul secteur public, français catholique.

(3) Statistiques de l'enseignement, 1965-66, Clientèles scolaires, Degrés de cours, p. 41, 50

Statistiques des utilisateurs, 1966-67 (1)

	Classes	Elèves (2)	Nombre d'élèves par niveau (3)	%
RADIO				
Musique, 1ère	2,581	68,781	117,488	58
TELEVISION				
Connaissances usuelles, 4e	2,412	67,219	120,907	55
Connaissances usuelles, 5e	2,376	65,637	117,112	56
Géographie, 8e	766	23,976	97,195	24

(1) Il a été tenu compte du seul secteur public français, catholique.

(3) Statistiques de l'enseignement 1966-67. Clientèles scolaires. Ages et degrés de cours, p. 14

ANNEXE "C"
Ensemble de la province

Statistiques des utilisateurs, 1967-68 (1)

	Classes	Elèves inscrits (2)	Nombre d'élèves par niveau (3)	% (4)	Elèves utilisateurs recensés au 19/2/67	%
RADIO						
Musique, Ière	2,699	74,250	113,039	65	49,211	44
Musique, 2e	2,638	74,417	113,204	65	50,091	44
Français, 11e	442	12,591	69,207	18	1,771	2
Français 12e	71	2,179	32,144	6	163	2
TELEVISION						
Connaissances usuelles, 4e	2,642	75,887	119,058	63	56,975	48
Connaissances usuelles, 5e	2,629	74,365	118,815	62	56,045	47
Education physique, 6e	2,285	66,772	113,015	59	31,804	28
Education physique, 7e	2,129	58,374	106,741	54	27,384	26
Arts plastiques, 6e	2,101	58,919	113,015	52	31,688	28
Arts plastiques, 7e	1,901	54,984	106,741	51	30,336	28
Civilisations, 8e	787	23,162	109,975	21	3,840	4
Géographie, 9e	739	21,050	91,841	22	3,987	4
Dessin technique, 10e	208	6,145	86,851	7	523	1

(1) Il a été tenu compte de statistiques pour le seul secteur public français, catholique.

(2) Ces chiffres sont établis à partir des demandes de documents d'accompagnement faites par chaque professeur.

(3) Statistiques de l'enseignement, 1967-68. Clientèles scolaires. Ages et degrés de cours, p. 14

(4) Un sondage effectué en février 1968 à l'aide d'un questionnaire retourné à 81% corrobore ces données.

Sommaires intégrés des dépenses des secteurs français et anglais de la Radio-télévision scolaire et de l'enseignement audio-visuel pour les années 1964-65 à 1967-68 à l'exception de l'année 1963-64 où les chiffres ne sont donnés que pour le seul secteur français.

RADIO ET TELEVISION SCOLAIRES

Crédits

Ier juin (1963) - Ier avril (1964)

Tableau récapitulatif

A.	Coût des émissions		
	- Honoraires	$ 92,500.00	
	- Equipes de production	$ 14,000.00	
	- Location de films	$ 22,500.00	
	- Documentation (achat)	$ 20,275.00	
			$149,275.00
B.	Frais généraux	$110,500.00	
			$110,500.00
C.	Divers et imprévus	$ 225.00	
			$ 225.00
			$260,000.00

Dépenses encourues par votre service pour l'année 1963-64

Année 1963-64

. Traitements	$ 32,139.70	
. Frais de voyage	$ 7,556.45	$ 39,696.15

Télévision 1963-64

a) Coût des émissions: O.C. # 1082 du 26/6/63

. Honoraires	$ 46,667.00
. Dépenses	$ .....

Equipes de production:

. Honoraires	$ 6,436.50
. Dépenses	$ 6,930.19
. Location de films	$ 5,399.22
. Documentation	$ 1,192.70

b) Frais généraux:

. Accessoires de bureau	$ 8,431.53
. Service téléphonique	$ 130.62
. Impression	$ 37,866.23

Distribution de documents:

. Honoraires d'accompagnement	$ 9,999.70
. Dépenses	$ 9,128.90
. Appareils audio-visuels	$ 3,206.93
. Loyer	$ .....
. Etudes et entraînement (maître)	$ 50.00
. Voyages d'études	$ 57.80
. Services spéciaux	$ 3,877.12

c) Divers et imprévus	$ 122.52	
O.C. # 2047 du 5/12/62:		
. Honoraires	$ 12,698.44	
O.C. # 872 du 28/5/63:		
. Honoraires	$ 4,619.13	
. Dépenses	$ 1,668.11	
. Divers	$ 5,712.56	$164,195.20
	TOTAL:	$203,891.35

Radio et télévision scolaires - School radio and television:

1964-65

	Crédits ou prévisions	Crédits tels que modifiés	Dépenses	Comptes à recevoir	Dépensé en + ou en -
1. Administration					
. Traitements	$ 75,000	$ 75,000	$ 65,934.82	$	$ 9,065.18
. Frais de voyage	$ 15,000	$ 15,000	$ 8,737.42		$ 6,262.58
. Frais de bureau	$ 3,000	$ 3,000	$ 813.74		$ 2,186.26
. Matériel, articles de bureau, impressions et abonnements	$ 50,000	$ 50,000	$ 18,886.74		$ 31,113.26
. Autres dépenses	$ 2,000	$ 2,000	$ 1,924.91		$ 75.09
2. Pédagogues, acteurs et artistes	$130,000	$130,000	$ 51,793.28		$ 78,206.72
3. Equipes de sélection et de production	$ 70,000	$ 70,000	$ 12,326.65		$ 57,673.35
4. Frais d'expédition	$ 30,000	$ 30,000	$ 11,943.14		$ 18,056.86
5. Location de films et documentation	$ 83,000	$ 83,000	$ 82,956.59		$ 43.41
6. Entraînement des collaborateurs	$ 25,000	$ 25,000	$ 2,397.16		$ 22,602.84
7. Visite des classes	$ 5,000	$ 5,000	$ 204.26		$ 4,795.74
8. Divers	$ 12,000	$ 12,000	$ 2,849.47		$ 9,150.53
	$500,000	$500,000	$260,768.18		$239,231.82
Moins avances dont compte à rendre			$ 10,000.00	$ 10,000.	
	$500,000	$500,000	$250,768.18	$ 10,000.	$239,231.82

Radio et télévision scolaires et enseignement audio-visuel/ School radio and audio-visual education:

1965-66

	Crédits ou prévisions	Crédits tels que modifiés	Dépenses	Comptes à recevoir	Dépensé en + ou en -
1. Traitements	$144,500.	$144,500.	$122,689.44	$	$ 21,810.56
2. Frais de voyage	$ 10,000.	$ 11,000.	$ 9,994.21		$ 1,005.79
3. Frais de bureau	$ 1,500.	$ 1,500.	$ 1,243.68		$ 256.32
4. Matériel, articles de bureau et impression	$ 15,000.	$ 14,000.	$ 5,686.09		$ 8,313.91
5. Réalisation de programmes	$225,000.	$225,000.	$125,607.39		$ 99,392.61
6. Frais d'expédition	$ 30,000.	$ 30,000.	$ 6,347.18		$ 23,652.82
7. Films, documentation et recherches	$ 80,000.	$ 80,000.	$ 8,085.29		$ 71,914.71
8. Autres dépenses	$ 3,000.	$ 3,000.	$ 2,247.80		$ 752.20
	$509,000.	$509.000.	$281,901.08		$227,098.92
Moins avances dont le compte à rendre			$ 550.00	$ 550.00	
	$509,000.	$509.000.	$281,351.08	$ 550.00	$227,098.92

Radio et télévision scolaires et enseignement audio-visuel

1966-67

	Crédits ou prévisions	Crédits tels que modifiés	Dépenses	Comptes à recevoir	Dépensé en + ou en -
1. Traitements	$162,000.	$162,000.	$135,354.86		$ 27,245.14
2. Frais de voyage	$ 12,000.	$ 12,000.	$ 9,904.12		$ 2,095.88
3. Frais de bureau	$ 3,500.	$ 3,500.	$ 1,227.54		$ 2,272.46
4. Matériel, articles de bureau et impressions	$ 15,000.	$ 15,000.	$ 4,646.06		$ 10,353.94
5. Réalisation de programmes	$305,000.	$305,000.	$ 94,088.28		$210,911.72
6. Frais d'expédition	$ 5,000.	$ 5,000.	$ 450.24		$ 4,549.76
7. Films	$ 25,000.	$ 25,000.	$ 500.00		$ 24,500.00
8. Autres dépenses	$ 7,000.	$ 7,000.	$ 1,179.94		$ 5,820.06
	$535,100.	$535,100.	$247,351.04		$287,748.96
Moins avances dont compte à rendre			65.00	65.00	
	$535,100.	$535,100.	$247,286.04	$ 65.00	$287,748.96

Radio et télévision scolaires et enseignement audio-visuel

1967-68

	Crédits ou prévisions	Crédits tels que modifiés	Dépenses	Compte à recevoir	Dépensé en - ou en -
1. Traitements et indemnités	$255,200.	$255,200.	$173,140.13	$	$ 82,059.87
2. Frais de voyage	$ 25,000.	$ 25,000.	$ 11,776.42		$ 13,223.58
3. Frais de bureau	$ 5,000.	$ 5,000.	$ 4,988.49		$ 11.51
4. Matériel, articles de bureau et impressions	$ 10,000.	$ 10,000.	$ 9,972.58		$ 27.42
5. Réalisation de programmes	$226,100.	$225,100.	$125,368.55		$ 99,731.45
6. Reprise d'émissions	$ 32,000.	$ 24,000.	$ 3,662.00		$ 20,338.00
7. Autres dépenses	$ 2,000.	$ 11,000.	$ 7,548.11		$ 3,451.89
	$555,300.	$555,300.	$336,456.28		$218,843.72
Moins avances dont compte à rendre			100.00	100.00	
	$555,300.	$555,300.	$336,356.28	100.00	$218,843.72

Sommaires des dépenses pour le Quebec School Telecast, 1964-65 - 1967-68

EXPENDITURES BY COMMITTEES

Provincial Committee	$ 6,260.26	
Co-ordinating Committee	$ 2,461.12	
Mathematics Committee	$ 3,194.55	
Literature Committee	$ 2,890.00	
Geography Committee	$ 2,986.39	
Science Committee	$ 3,228.99	
French Committee	$ 3,047.52	$24,068.83

Grant from Protestant Committee	$ 5,000.00	
Additional funds provided from a $20,000.00 Budget from the Department of Education	$19,068.83	$24,068.83

Sommaires des dépenses pour le
Quebec School Telecast, 1964-65 - 1967-68 (1)

Category	Credit	Debit 1064-65
Provincial ETV Committee	$ 1,080.	$ 1,079.
Co-ordinating Committee	$ 1,080.	$ 1,334.04
Sonoraria, consultants, script writers, presenters	$ 6,160.	$10,313.37
Salaries, television teachers	$32,000.	$13,125.00
Travelling and living expenses	$ 2,880.	$ 875.63
Production costs		
a) Film rental	$ 4,500.	$ 5.00
b) Direct costs	$27,000.	$14,680.59
c) Kinescopes and raw videotapes	$ 4,500.	$ 4,608.00
Rental of Office permises	$ 3,000.	
Secretary - Office Overload	$ 3,000.	$ 1,599.14
Printing	$ 5,000.	$ 122.10
Office supplies and furniture	$ 2,000.	$ 1,725. 1
Postage, express, telephone	$ 500.	$ 432. 2
Conference, workshops, research	$ 6,374.	$ 528.01
Renovation of office		$ 1,263.00
TOTAL	$99,074.	$51,690.81

(1) Ce sommaire des dépenses a été reconstitué à partir de deux documents séparés.

Sommaires des dépenses pour le Quebec School Telecast, 1964-65 - 1967-68

Heading	Credit 1965-66	Debit 1965-66
1. Honoraria - Provincial ETV Committee	$ 2,700.00	$ 1,400.00
2. Co-ordinating Committee	$ 1,800.00	$ 977.58
3. Subject Advisors, Content specialists, Script writers, presenters	$11,200.00	$13,155.00
4. Television teachers	$25,250.00	$19,996.48
5. Travelling and living expenses		
a) Provincial Committee	$ 1,080.00	$ 164.80
b) Teachers, guest presenters	$ 2,880.00	$ 1,427.59
6. Production costs		
a) Film rental	$ 6,750.00	$ 123.04
b) Direct costs - CBC	$40,500.00	$19,611.00
c) Kinescopes	$ 8,775.00	$ 6,912.00
d) Videotapes	$ 8,325.00	$ --
7. Secretary (Office Overload)	$ 4,000.00	$ 1,601.09
8. Printing	$ --	$ 2,542.08
9. Office supply, furniture	$ 2,000.00	$ 1,030.83
10. Postage and express	$ 1,000.00	$ 769.18
11. Conference, workshop	$ --	$ 921.56
12. Renovation of offices	$	$ --
TOTAL	$113,210.00 (1)	$70,632.23

(1) Il avait également été prévue pour fin de traitement du personnel mais non comprise dans le total, une somme de $42,150.00

GOUVERNEMENT DU QUEBEC
MINISTERE DE L'EDUCATION

GOVERNMENT OF QUEBEC
DEPARTMENT OF EDUCATION

ESTIMATIONS BUDGETAIRES - BUDGET ESTIMATES
1966/67

ADMINISTRATION/DIRECTION GENERALE ORGANIZATION SCOLAIRE
GENERAL ADMINISTRATION/DIRECTORATE

SERVICE/BUREAU AUDIO-VISUAL - RADIO AND TELEVISION
SERVICE/BUREAU

DIVISION ENGLISH

DEPENSES-EXPENSES			1966/67
1- Traitements et allocations de séjour et d'éloignement Salaries and living and distance allowances.			53,100
2- Frais de voyage Travelling expenses			5,000
3- Frais de bureau Office expenses.			2,000
4- Mobilier, matériel, articles de bureau et impressions; achat, entretien et opération d'automobiles Furniture, equipment, office supplies and printing; purchase, maintenance and operation of automobiles.			5,500
5- Abonnements, livres et reliure Subscriptions, books and binding			150
6- Films		Â	31,500
7- Publications et revues pédagogiques Publications and educational reviews			
8- Etudes et recherches Studies and research.			
9- Subventions Grants.			
10- Dépenses des comités Committees expenses.			
11- Traitement de l'information (travaux effectués à l'extérieur du ministère) Data processing(work done outside the Department)			
12- Autres dépenses Other expenses.	1	Honoraria - Committees - Radio and Television Â	54,100
	2	Travelling and Living Costs Â	6,120
	3	Production Costs - School & In-Service Â	78,319
	4	Evaluation of Programmes	3.000
	5	Radio - Committees - Production Â	8,400
TOTAL			247,189

Tableau 1A
Tbl. 1A

Â See attached budget for:

Audio-Visual - Radio and Television

English Division

Sommaires des dépenses pour le Quebec School Telecast, 1964-65 - 1967-68

Category	Debit (1) (1967-68)	Debit (1966-67)
1. Provincial ETV Committee	--	--
2. Co-ordinating Committee	99.10	95.40
3. Honoraria, consultants, script writers, presenters	$ 3,750.00	$ 2,395.32
4. Salaries, television teachers	$18,096.01	$17,755.57
5. Travelling and living expenses	$ 3,255.21	$ 1,499.42
6. Production costs		
a) Film rental	$ 7,438.63	$ 1,170.14
b) Direct costs	$17,473.00	$12,257.00
c) Kinescopes and raw videotapes	$ 8,526.00	$11,137.50
7. Secretary (Office Overload)	--	--
8. Printing	$ 6,500.00	$ 50.00
9. Office supplies and furniture	$ 534.25	$ 1,558.19
10. Postage, express, telephone	$ 913.04	$ 926.67
11. Conference, workshops	--	--
12. Renovation of office	--	--
	$66,585.24	$48,845.21

(1) On ne retrouve pas les crédits prévus pour l'exercice financier 1967-68.

MEMOIRE A L'HONORABLE PAUL GERIN-LAJOIE

Sujet: proposition d'une structure de la télévision éducative pour le Québec.

Depuis un an à peine, le système éducatif de la province de Québec a subi des transformations profondes. Cependant, ces transformations qui peuvent être contrôlées, orientées, adaptées aux exigences contemporaines de l'éducation dans le Québec, seront aussi provoquées par des réactions extérieures à la pensée objective du législateur, par des agents étrangers aux lois et aux structures, tels que la télévision qui s'est taillé chez-nous une place très confortable et permanente. En effet, le Canada est le quatrième pays du monde pour le nombre d'appareils de télévision en usage, et si l'on calcule ce chiffre en proportion de la population, il remporte d'emblée la palme. Voici les dernières statistiques, telles que fournies par l'O.N.U. Les appareils de télévision aux Etats-Unis sont au nombre de 53 millions; 10 millions en Grande-Bretagne; 3.6 millions en Russie; 3.5 au Canada; 3.4 en Allemagne (de l'Ouest); 3.2 millions au Japon; 1.6 en Italie; et 1.4 millions en France.

De plus, sur 200 antennes diffusant à travers le Canada, 60 sont d'expression française.

. . . 2

Toute époque a sa caractéristique et la nôtre est, entre autre, celle de la télévision. Or, le système éducatif d'un pays, doit fatalement s'accorder au diapason de ces réalités du siècle.

C'est ainsi qu'au rythme accéléré de ces transformations, la télévision, par son rôle supplétif, pourrait contribuer à la consolidation de notre système éducatif en raison de la richesse inépuisable et de la souplesse de cet outil au service de nos éducateurs.

Enfin, il faut se rendre à l'évidence, la diffusion de l'enseignement sur les ondes de la télévision est devenue une réalité dans la province de Québec avec l'inauguration de cours universitaires à l'horaire d'automne de CBFT et CBMT, à Montréal ainsi qu'à CHLT-TV à Sherbrooke.

Pour ne pas être dépassés par les événements, il est urgent de nous mettre au pas des organismes qui en ont pris l'initiative et d'assurer la sauvegarde du principe de l'autonomie de la province en matière d'éducation.

La prochaine étape du mouvement de la diffusion de la connaissance sur les ondes de la télévision sera la télévision scolaire. Radio-Canada planifie en ce sens, et le projet de la télévision scolaire est déjà à l'étude.

. . . 3

Afin d'assurer l'exercice de son autorité et de ses droits, le ministère de la Jeunesse doit procéder immédiatement à la structure de son organisme de télévision éducative, surtout si l'organisme doit être prêt à fonctionner en automne 1962.

Voici donc un projet pour l'établissement dans la province d'un système de radiodiffusion éducative qui s'intègre dans le contexte des méthodes audio-visuelles d'enseignement.

Le contrôle:

Le contrôle de la radiodiffusion éducative et de tous les autres moyens audio-visuels devrait être délégué à un groupe d'éducateurs indépendant des organismes de production et qui pourrait être appelé "Le conseil d'éducation par les méthodes audio-visuelles", et qui aurait en particulier sous sa juridiction toute la télévision scolaire, universitaire et d'éducation populaire. A ce conseil seraient représentés tous ceux qui ont un intérêt particulier en éducation: le département de l'Instruction publique, les écoles normales, l'ACELF, l'enseignement spécialisé et les universités.

. . . 4

Voici comment pourrait être constitué ce conseil:

le président: monsieur Arthur Tremblay;
un représentant des inspecteurs urbains: M. Maurice Gosselin;
un représentant des inspecteurs ruraux;
le président de l'ACELF: M. de Graces;
un représentant des associations de parents;
un représentant des commissaires d'écoles;
un représentant des universités;
un représentant de l'association canadienne d'éducation: M. J. Pagé;
un responsable du programme d'études;
les recteurs des universités Laval et de Montréal;
un secrétaire: M. Adelin Bouchard.

Dans la création de ce conseil il est naturellement très important que les représentants du département de l'Instruction publique soient constamment en majorité.

Des comités et sous-comités de ce conseil pourraient être alors constitués. Ils seraient répartis selon l'organigramme suivant:

. . . 5

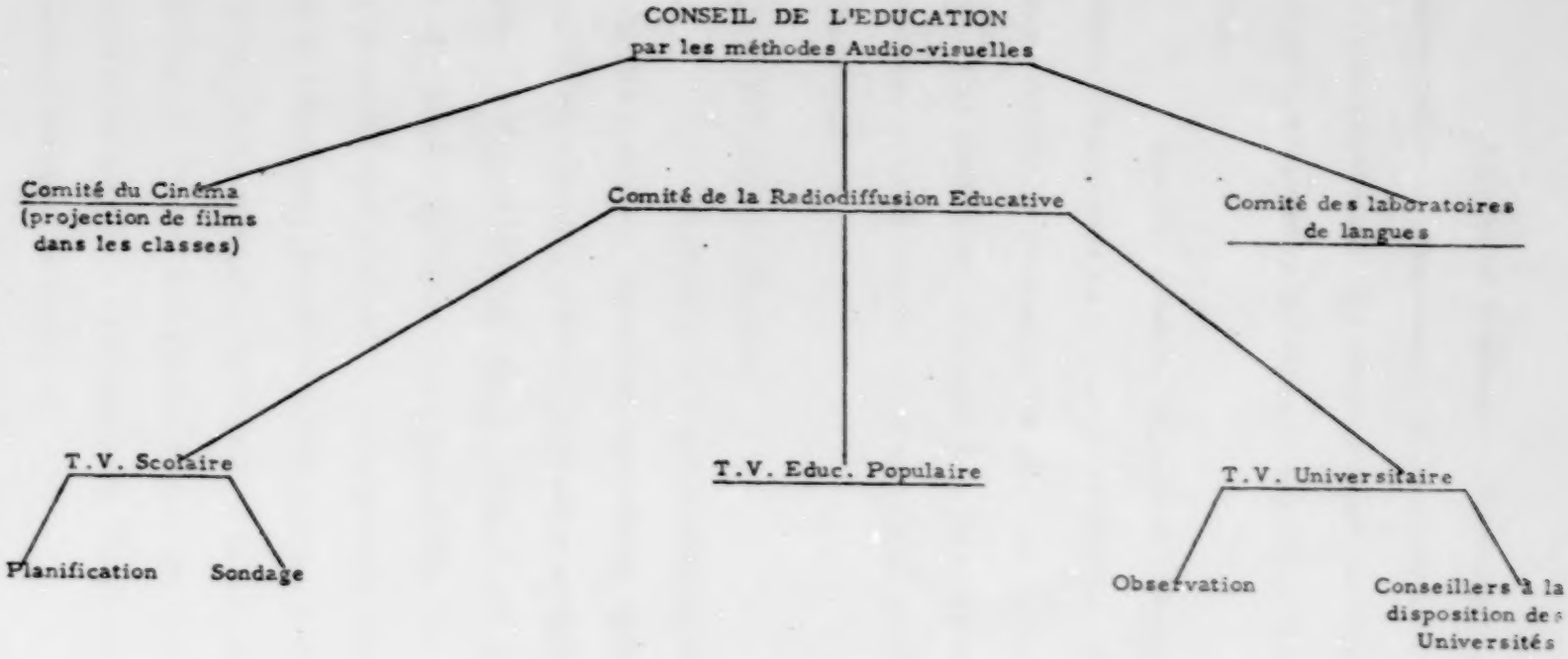
CONSEIL DE L'EDUCATION
par les méthodes Audio-visuelles
Comité du Cinéma
(projection de films
dans les classes)
Comité de la Radiodiffusion Educative
Comité des laboratoires
de langues
T.V. Scolaire
T.V. Educ. Populaire
T.V. Universitaire
Planification
Sondage
Observation
Conseillers à la
disposition des
Universités

Le conseil d'éducation déterminera les matières qui seront mises au programme. Il assurera le contrôle pédagogique de toute l'opération. La responsabilité de l'application télévisuelle du programme relèvera du comité de la radiodiffusion éducative.

Une fois prise la décision du comité, l'exécution des projets d'émissions en termes de réalisation en studio sera la responsabilité de l'organisme de production, soit Radio-Canada, les postes privés, les compagnies de films ou autres, sous la surveillance constante des observateurs du comité de la radiodiffusion éducative.

But de la télévision en classe

Le but général de la radiodiffusion éducative, surtout au niveau primaire, supérieur, secondaire, technique et universitaire, c'est de présenter au professeur un complément qui, s'ajoutant à la matière de classe, stimulera l'imagination et enrichira le bagage de connaissances de l'élève. Ce serait un crime que de tenter de remplacer le professeur par un appareil récepteur de télévision. La télévision en classe est un outil et non pas un professeur principal. Cependant, il ne faut pas oublier que la télévision en classe, à l'égal des livres, des laboratoires, des diapositives ou de tout autre moyen de communication, représente un apport précieux en éducation.

. . . 7

Littérature accompagnant les émissions

Il faut en premier lieu un programme annuel. Il sera envoyé à toutes les écoles au début de juin. Il devra contenir suffisamment d'information sur chaque série de programmes afin de permettre au professeur d'organiser son horaire.

De plus, le professeur devra disposer d'un cahier de notes sur chacune des émissions afin de l'aider à exécuter son travail de "follow-up". Ces notes devraient être envoyées aux professeurs au moins au début de chaque semestre ou suivant le rythme de production des émissions.

Personnel de la production

Le personnel préposé à la réalisation des émissions scolaires devra être formé de spécialistes en ce domaine et ne fera que cela. Chaque série sera la responsabilité d'un seul réalisateur. Il pourra cependant être aidé d'un assistant à la production. Il est très souhaitable que le personnel de la production possède une expérience préalable de l'enseignement. Pour le reste du personnel, (les équipes du plateau, les cameramen de film, les costumiers, les maquilleurs, etc.), il n'y aura pas d'exigences particulières, sauf celles de la maîtrise de sa technique particulière.

Cependant, les mêmes équipes devront être affectées d'une façon permanente ou presque à la réalisation des émissions scolaires afin de leur permettre de se familiariser avec les problèmes particuliers de ce genre de production. Ceci s'applique surtout au monteur de film et aux dessinateurs. Radio-Canada, dans cette perspective, devrait organiser un service indépendant destiné à la télévision scolaire et universitaire et qui collaborerait avec le département de l'Instruction publique à la production de ses émissions éducatives.

Relations production-éducation

La surveillance et le maintien d'un contrôle étroit entre le secteur de la production et celui de l'éducation sera la responsabilité de l'organe qui formule la politique de la télévision scolaire et universitaire et de culture populaire, soit "Le conseil . . ." et ses comités. Ce personnel aura aussi pour mission d'établir un lien permanent entre la production éducative et le consommateur, l'école elle-même. Ce rôle sera assumé par l'équipe de sondage, qui pourrait être choisie au sein du corps professoral, chez les inspecteurs, par exemple. Et comme un contact devra s'établir avec la production, il acquerra une séri use compréhension des problèmes de diffusion ainsi que la conviction du rôle que la télévision peut jouer en éducation. Ils visiteront les écoles afin de se rendre compte "de visu" de la réaction du professeur et des élèves, et d'observer l'impact de certains programmes.

. . . 9

Il est également essentiel que les réalisateurs d'émissions scolaires visitent les écoles aussi souvent qu'ils en auront la possibilité afin de vérifier sur place les résultats de leurs réalisations.

Programme d'initiation

Les premiers pas de la radiodiffusion éducative dans le Québec seront probablement l'objet de bien des critiques en raison de la nouveauté de cet intrus en éducation. C'est pourquoi il faut prendre toutes les précautions nécessaires afin d'en faire un succès.

Et si bizarre que cela puisse paraître, ce sont les professeurs qu'il faut d'abord préparer et non les élèves. Par contre, le matériel destiné à enseigner aux professeurs comment utiliser les moyens audio-visuels durant les heures de classe et surtout à leur démontrer comment intégrer ces médiums nouveaux dans l'enseignement est quasi inexistant dans la province. Certes, de nombreux efforts ont été faits en vue de rétablir cet état de chose, mais aucune action concertée, ni aucune programmation n'a été entreprise dans ce sens.

S'il est impérieux d'introduire la télévision, le cinéma et la radio dans notre système éducatif, il n'est pas moins primordial de sensibiliser les éducateurs à ce nouveau mode d'enseignement. Il faut leur démontrer clairement quels sont les appareils mis à leur disposition, leur fonctionnement, les avantages et les inconvénients de tel dispositif en particulier, etc. . .

. . . 10

A cet effet, il serait indispensable d'avoir à la disposition des enseignants une série de films animés et fixes spécialement conçus pour les éducateurs.

Voici, à cette fin, un projet de deux séries qui préparaient très bien l'avènement de la télévision en éducation:

SERIE No 1

Films animés

a) la T.V. au service de l'éducation
b) le cinéma au service de l'éducation
c) l'image fixe au service de l'éducation
d) le son (radio, disque, bande magnétique) au service de l'éducation
e) le film et les producteurs de films

SERIE No 2

Films fixes (avec manuel ou disque)
les appareils audio-visuels:

a) l'appareil de T.V.
b) le projecteur sonore
c) le projecteur fixe
d) le projecteur à rebours (overhead)
e) le projecteur opaque
f) le tableau-feutré
g) le tourne-disque
h) le magnétophone
i) la radio
j) le laboratoire de langage
k) le système d'amplification
l) l'appareil photographique
m) le ciné-caméra
n) les "machines à enseigner"
o) le circuit fermé de télévision

Nous serons la seule province au Canada à disposer de ce matériel pour l'information de nos professeurs.

Quant à l'avènement de la télévision dans les classes, quatre sujets se prêteraient admirablement bien à l'expérience parce qu'ils s'adaptent particulièrement bien à la télévision et à l'urgence des besoins:

a) l'histoire
b) la géographie
c) les sciences
d) et une nécessité: le français.

Nous aurons alors en mains tous les éléments nécessaires pour mettre la télévision au service des éducateurs, des élèves et de l'éducation.

Adelin Bouchard,
Conseiller technique - moyens audio-visuels

MINISTERE DE LA JEUNESSE.

2 février 1962

SOUS-COMITE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION SCOLAIRES

Rapport préliminaire à la Commission de Permanence et au Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Monsieur le Surintendant,

Messeigneurs,

Messieurs,

Votre Sous-Comité de la Radio et de la Télévision scolaires a tenu à date quatre réunions. Son travail est loin d'être terminé. Il croit cependant devoir vous soumettre un rapport préliminaire pour suggérer à l'autorité scolaire provinciale, si elle le juge à propos dans les circonstances actuelles, de réaffirmer ses prérogatives en matière d'éducation et de profiter de l'offre de collaboration de Radio-Canada et de ses postes affiliés.

Le Sous-Comité serait ainsi en mesure de poursuivre son étude sur des expériences en nombre suffisant. Il pourrait alors appuyer, sur des faits concrets vécus dans les cadres de nos lois et de nos règlements scolaires provinciaux, ses recommandations définitives concernant une règlementation éventuelle du Comité Catholique, laquelle pourvoirait à un fonctionnement harmonieux de tous les rouages d'un service complet et efficace.

RECOMMANDATIONS

I. Le succès des réalisations déjà accomplies dans les domaines de la radio et de la télévision scolaires à travers le monde engage le Sous-Comité à recommander l'établissement d'un service de la radio et de la télévision scolaires dans la province de Québec.

II. Le Sous-Comité s'est appliqué à faire l'examen des différentes conceptions qu'on s'est faites de la radio et de la télévision scolaires dans les divers pays. A la lumière de ces constatations, il en vient à la conclusion que la formule la plus convenable, compte tenu des structures pédagogiques du Québec, est celle d'adjuvants mis à la disposition du maître.

III. Le Sous-Comité ayant pris connaissance des résultats des expériences sur l'utilisation de la télévision scolaire faites à Montréal le 28 novembre dernier, demande d'être autorisé à poursuivre de telles expériences, avec la collaboration offerte par Radio-Canada et ses postes affiliés. Il croit qu'il se doit d'assumer la responsabilité directe et entière de ces expériences pour l'année scolaire en cours.

En conséquence, le Sous-Comité croit urgent que le Département de l'Instruction publique, avec l'appui du Ministère de la Jeunesse, fasse une demande officielle à Radio-Canada concernant les prochaines expériences prévues pour la présente année scolaire.

IV. Le Sous-Comité recommande que quelle que soit l'origine d'une émission ou d'une série d'émissions au niveau de la création et de la production, le contenu devra relever exclusivement de l'aurorité provinciale en matière d'éducation. Il lui paraît normal que l'initiative en matière de radio et de télévision scolaires vienne de l'Etat plutôt que de l'entreprise privée.

V. Le Sous-Comité recommande que, dès maintenant, la responsabilité du choix des disciplines, de la matière, de l'exposé psycho-pédagogique et du contrôle de chaque émission scolaire, radiodiffusée ou télévisée, soit confiée à un comité de pédagogues avertis attachés uniquement à cette fonction.

VI. Afin d'assurer une meilleure coordination des standards de qualités techniques et pédagogiques et une diffusion aussi complète que possible dans la province de Québec, le Sous-Comité suggère que les émissions de radio ou de télévision scolaires soient réalisées en collaboration avec Radio-Canada et ses postes affiliés.

VII. Considérant:

1o. que la Société Radio-Canada, par l'entremise de monsieur Gérard Lamarche, directeur pour la division du Québec et des réseaux français, offre de réaliser, à la télévision, deux émissions scolaires par semaine, de septembre 1962 à juin 1963;

2o. que la Société Radio-Canada doit déterminer, dès février, ses budgets affectés aux émissions de l'automne suivant:

3o. que la Société Radio-Canada doit établir, dès février, les budgets qu'elle affecterait à des émissions scolaires si demande lui en était faite;

4o. que l'ignorance de cette exigence administrative rendrait très difficile la réalisation d'émissions scolaires pour septembre prochain;

5o. que la Société Radio-Canada doit affecter assez longtemps à l'avance toutes les équipes techniques nécessaires à un type d'émission donné;

6o. que la production de telles émissions nécessitera, à cause de leur nouveauté, des mois de préparation pédagogique et technique;

7o. que le choix des disciplines et des professeurs risque de prendre également un certain temps.

Le Sous-Comité recommande:

A. que le Comité Catholique se prévale sans délai de l'offre de la Société Radio-Canada, soit d'une émission en mars prochain et de deux émissions hebdomadaires de septembre 1962 à juin 1963;

B. que le Département de l'Instruction publique nomme au moins trois pédagogues à plein temps qui assumeront dès avril prochain la responsabilité pédagogique des émissions de l'année scolaire 1962-1963.

VIII. Le Sous-Comité recommande que les institutions d'enseignement pédagogique se préoccupent sans délai de donner une formation méthodologique sur l'emploi de la radio et de la télévision dans l'enseignement.

Le tout soumis respectueusement.

Gaudry Delisle
Secrétaire

Fernand Lemieux
Président

Le 22 janvier 1962.

RAPPORT DU SOUS-COMITE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION SCOLAIRES
après modification apportée par la Commission de Permanence
lors de la réunion du 18 mai 1962

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur le Surintendant,
Messeigneurs,
Messieurs,

Votre Sous-Comité de la Radio et de la Télévision scolaires a tenu à date onze réunions. Depuis son rapport préliminaire, soumis le 22 janvier dernier, il a continué d'étudier les divers aspects de l'établissement de la radio et de la télévision comme services pédagogiques à mettre à la disposition des populations scolaires.

Le plan d'action qu'il s'est tracé pour la prochaine année académique ne saurait être réalisé sans l'approbation du Comité catholique, auquel il soumet les recommandations suivantes et demande humblement qu'elles soient étudiées à la réunion du 23 mai courant.

1- A la lumière des observations faites à l'occasion des deux émissions expérimentales que nous avons présentées cette année (les 28 novembre et 21 mars), le sous-comité croit que

LES SERIES REGULIERES DE L'AN PROCHAIN DEVRAIENT ETRE CONSIDEREES COMME LE PROLONGEMENT DE CES EXPERIENCES;

car, la question est d'une telle complexité et d'une telle nouveauté dans notre milieu qu'il serait téméraire de nous engager immédiatement dans une orientation définitive. Le ministre de la Jeunesse lui-même, dans ses déclarations à la presse, a parlé d'expériences à propos des émissions scolaires qui prendront l'affiche l'an prochain.

2- En rappel de la deuxième recommandation de son rapport préliminaire, le sous-comité propose que les émissions de l'an prochain:

a) SOIENT MISES A LA DISPOSITION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVE, AUX NIVEAUX ELEMENTAIRE ET SECONDAIRE;

b) NE VISENT PAS A REMPLACER LES MAITRES, MAIS CONSTITUENT PLUTOT UN STIMULANT DANS LES CADRES DES PROGRAMMES D'ETUDES ET DES LECONS TRADITIONNELLES.

3- En exécution de l'entente conclue entre le ministre de la Jeunesse et la Société Radio-Canada, le sous-comité recommande que

LES EMISSIONS PRODUITES PAR RADIO-CANADA SOIENT MISES A LA DISPO-

SITION DE TOUTES LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS INTEPENDANTES DE LA PROVINCE.

D'ailleurs, l'émission du 21 mars dernier montre clairement l'intérêt général, puique près de trois mille classes disséminées à travers toute la province ont librement choisi d'en bénéficier.

4- Le sous-comité recommande encore que:

a) QUE LES COMMISSIONS SCOLAIRES AIENT LA LIBERTE DE SE PREVALOIR DE CE NOUVEAU MOYEN DIDACTIQUE ET QUE DANS CE CAS, ELLES ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE MUNIR LEURS ECOLES D'APPAREILS RECEPTEURS;

b) LES DISCIPLINES QUI FORMERONT LA MATIERE DES EMISSIONS DE L'ANNEE 1962-1963 SOIENT LES SUIVANTES:

I - TELEVISION

a) CONNAISSANCES USUELLES, AU NIVEAU DE LA 6e ANNEE; UNE SERIE DE 20 A 25 EMISSIONS HEBDOMADAIRES D'UNE DEMI-HEURE CHACUNE;

b) PHYSIQUE, AU NIVEAU DE LA 11e ANNEE;
UNE SERIE DE 20 A 25 EMISSIONS HEBDOMADAIRES D'UNE DEMI-HEURE CHACUNE;

II - RADIO

a) LANGUE PARLEE, VISANT LES ELEVES DES 5e, 6e et 7e ANNEES;
UNE SERIE DE 20 A 25 EMISSIONS HEBDOMADAIRES D'UN QUART D'HEURE CHACUNE;

b) INITIATION A LA MUSIQUE, AU NIVEAU DES 8e et 9e ANNEES;
UNE SERIE DE 20 A 25 EMISSIONS HEBDOMADAIRES D'UNE DEMI-HEURE CHACUNE.

5 - Pour respecter les exigences des horaires scolaires et pour utiliser les possibilités de diffusion à Radio-Canada, le sous-comité recommande aussi que

LES EMISSIONS SOIENT TRANSMISES AUX HEURES SUIVANTES:

I - TELEVISION

a) CONNAISSANCES USUELLES: LES MARDIS APRES-MIDI, ENTRE 2h.30 et 3h.00;

b) PHYSIQUE: LES JEUDIS APRES-MIDI, ENTRE 2h.30 et 3h.00.

II - RADIO

a) LANGUE PARLEE: LES LUNDIS APRES-MIDI, DE 2h.30 à 2h.45;

b) INITIATION A LA MUSIQUE: LES MERCREDIS, DE 2h.30 à 3h.00.

6- Le sous-comité estime que:

a) LES EMISSIONS POURRAIENT DEBUTER VERS LA MI-OCTOBRE POUR SE TERMINER A LA FIN DE MAI, DANS LA MESURE OU LES CIRCONSTANCES LE PERMETTRONT;

b) DES L'OUVERTURE DES CLASSES, LES AUTORITES DEVRAIENT VOIR A DISTRIBUER AUX ENSEIGNANTS ET AUX ELEVES LA DOCUMENTATION ECRITE NECESSAIRE A LA BONNE UTILISATION DES EMISSIONS;

c) LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LE GRAND PUBLIC DEVRAIENT ETRE INFORMES DES PROJETS PAR LA PRESSE, LA REVUE "L'INSTRUCTION PUBLIQUE", LA RADIO ET LA TELEVISION;

d) LES SERVICES DE PEDAGOGUES DEVRAIENT ETRE RETENUS:

1) POUR PREPARER LES LECONS TELEVISEES ET RADIODIFFUSEES A RAISON D'UN PEDAGOGUE A PLEIN TEMPS PAR DISCIPLINE;

2) A TITRE DE CONSEILLERS AUPRES DES PRODUCTEURS POUR EVALUER, TOUT AU LONG DE CHAQUE SERIE, L'EFFICACITE PEDAGOGIQUE DES EMISSIONS.

7- Le sous-comité recommande que

SOIT CREE SANS DELAI UN SERVICE D'EMISSIONS SCOLAIRES DONT LA STRUCTURE SOIT ASSEZ SOUPLE POUR ETRE MODIFIEE ET ADAPTEE SELON LES BESOINS.

Ce service comporterait, entre autres choses:

1) UNE SECTION PEDAGOGIQUE (v.g.: RECOMMANDATION 6, PARAGRAPHE d);

2) UNE SECTION DES RELATIONS EXTERIEURES;

3) UNE SECTION DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION;

4) UNE SECTION DE L'ADMINISTRATION CHARGEE DE VOIR AUX DEPENSES ENCOURUES PAR LES ACTIVITES DU SERVICE;

5) UN PERSONNEL DE BUREAU.

8- Le sous-comité recommande que

LE DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE AIT DES BUREAUX A MONTREAL A LA DISPOSITION DU SERVICE DES EMISSIONS SCOLAIRES VU LES RELATIONS CONSTANTES QUE LES OFFICIERS DE CE SERVICE DEVRONT ENTRETENIR AVEC LA SOCIETE RADIO-CANADA.

9- Le sous-comité soumet que le Comité catholique devrait:

a) METTRE A L'ETUDE LE PROBLEME DES EMISSIONS DE TELEVISION SCOLAIRE POUR LES ECOLES CATHOLIQUES DE LANGUE ANGLAISE;

b) EXAMINER LES MOYENS DE PROFITER DES INITIATIVES HEUREUSES VENANT DU SECTEUR PRIVE DE LA RADIODIFFUSION ET DE LA TELEVISION COMME, PAR EXEMPLE, L'EMISSION "AMELIORONS LA LANGUE PARLEE" PRODUITE PAR LE POSTE "CKAC" EN COLLABORATION AVEC LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL.

Respectueusement,

(Signé): Gaudry DELISLE,
secrétaire

(Signé): Fernand LEMIEUX,
président

Québec, le 4 mai 1962.

SOUS-COMITE DE LA RADIO-DIFFUSION ET DE LA TELEVISION SCOLAIRES

Modification au rapport de recommandations fait à la Commission de Permanence le 4 mai 1962

A la suite d'observations qui ont été faites sur l'attention accrue à donner à l'amélioration de la langue parlée dans l'enseignement et

Considérant l'urgence qui existe de perfectionner la langue parlée au niveau secondaire comme au niveau élémentaire;

Considérant le bien-fondé de mettre la radio au service de l'amélioration de la langue parlée au cours secondaire;

Considérant, d'autre part, la valeur évidemment formatrice de l'initiation musicale au cours secondaire;

Considérant la nécessité de mettre, par la radio, le meilleur enseignement possible de l'initiation à la musique à la disposition des élèves du cours secondaire;

Considérant que l'addition d'une émission radiophonique de langue parlée par semaine au cours secondaire, tout en maintenant l'émission déjà prévue de l'initiation musicale, ne saurait augmenter sensiblement les budgets du ministère de la Jeunesse et du Département de l'Instruction publique affectés à l'enseignement par la radio et par la télévision;

Le sous-comité recommande que le rapport de la Commission de Permanence au Comité catholique, article 4. II, soit modifié en y ajoutant:

"c) Langue parlée visant les élèves de 8e et 9e années: une série de 20 à 25 émissions hebdomadaires d'un quart d'heure chacune."

Le sous-comité soumet également les recommandations suivantes:

a) que soit maintenue l'émission radiophonique d'initiation à la musique au cours secondaire tout en favorisant l'addition d'une émission de langue parlée au même niveau d'enseignement;

b) que des pourparlers soient entrepris par les autorités compétentes avec la Société Radio-Canada aux fins d'obtenir qu'en plus de la demi-heure de l'initiation musicale au cours secondaire, il soit prévu une émission d'un quart d'heure consacrée à la langue parlée;

c) que le ministère de la Jeunesse soit informé des dispositions qui devraient être prises pour assurer la réalisation des changements suggérés plus haut.

(Signé) Maurice GOSSELIN,
secrétaire pro tempore.

(Signé) Charles BILODEAU
président pro tempore.

QUEBEC, le 30 mai 1962.

EDUCATIONAL TELEVISION

1. **What is the present status of Educational Television?**

Following is a brief statement on the status of the use of television in education:

(a) First Experimental Use.

U.S.A.	1948
Britain	1952
France	1947
Japan	1953
Italy	1954
U.S.S.R.	1960
Canada	1954

(b) **In both the U.S.A. and Britain, educational T.V. is regarded as having passed the experimental stage and is now in regular use, either for teaching aspects of the regular curriculum or for enrichment, or for both. In Canada, it is still in the experimental stage.**

(c) **Following are some of the experiments which have been carried out in Canada:**

(i) National School Broadcasts (C.B.C. and the National Advisory Council on School Broadcasting) --in various years since 1954.
(ii) In 1957, Scarborough, Ont., in a limited way with closed-circuit T.V., - mainly Science lessons.
(iii) In 1958, Halifax -- using C.B.C. facilities -- lessons in Science, Geog. Maths. - "Master-teacher" approach.
(iv) In 1958, Edmonton, in co-operation with the Univ.of Alberta and the Department of Education.
(v) In 1958, Manitoba Department of Education, in co-operation with the C.B.C. -- six lessons in six separate subjects, to 630 classrooms.

In 1959, Manitoba Department of Education -- lessons in Language, Social Studies, Maths. - enrichment.
(vi) In 1959, Edmonton, in co-operation with a local station and the Department of Education -- spelling, science, social studies - 90 classrooms.
(vii) In 1960, Toronto -- lessons in Art, Science, Guidance -- produced on film in Toronto Teaching Aids Centre.

2. **Is television an effective means of communication?**

(a) As to the general use of television, the answer must be an emphatic yes. Television is an accepted medium of communication for everyone today, taking an important place alongside the printed word. (Incidentally, reliable studies have shown that television viewing increases the reading habit). It is important to note that children grow up with television, accepting and using it naturally and effectively as one of their means of communication and learning. This has implications for its use in schools. Many observers have emphasized this point, including Miss Mary Field, the noted British Consultant on Children's T.V., who says that, since T.V. is a part of every child's equipment today, we simply can't afford to ignore it in education.

(b) At present, our Committee agrees that television is an effective means of communication and are of the opinion that it has a place in education. With this background of acceptance of television, their concern is twofold:

(i) How best to use it?
(ii) Would its use justify its cost?

3. What does television do which the classroom teacher can't do? Or, what can it do better than the classroom teacher?

(a) It can bring to the classroom a realistic and accurate record or story of events as they actually happen -- either simultaneously with the happening or later, (from film or video-tape), as desired. For example: the opening of parliament; the launching of a ship; man travelling through space; a meeting of the United Nations; and any number of current happenings.

(b) It can present to the pupils in the classroom very specially prepared lessons on important topics. These are lessons planned beyond the limits of time and care which a classroom teacher can possibly devote. They may, and frequently will, embody the use of teaching materials which are not at the ready disposal of the classroom teacher (for example: plant specimens; scietific apparatus; stage settings; etc.) To justify the care and time in planning and the use of special teaching materials, the lesson must be on an important topic and reach a large number of pupils.

Such lessons might be, for example: A topic in Physics; a lesson on Drama; an aspect of Nature Study; Art appreciation; etc.

(c) It can bring to very large numbers of pupils the special talents of particularly excellent teachers in a variety of subjects. For example, a series of carefully selected lessons on Poetry offered at properly spaced intervals by a talented teacher. This is one of the greatest contributions of television in that it can bring the <u>best</u> teachers to <u>all</u> pupils. The inspiration and insights which children can thus gain are immeasurable.

4. What can television do which films can't do?

(a) It can capture and transmit simultaneously events as they happen. It thus has a timeliness which films can't emulate.

Of course, not all television lessons are live transmissions; it is useful and economical to video-tape lessons for repeated use. However, unlike the film (which once made must remain unchanged), video tapes can be re-edited to keep them up-to-date.

(b) Educationally, television is more efficient than films in that the one televised lesson reaches any number of classes and pupils <u>at the same time</u>. It would require innumerable copies of the same film to do this. A television lesson can be telecast at the time it is most needed, to all who need it. A limited number of film prints take a long time to make the rounds and cannot always be secured when they are desired.

(c) Beyond these two points, the chief advantages of television over films are less tangible but none-the-less real:

(i) Television, now so universally used, is a natural medium for children's learning.

(ii) Television has a particularly powerful, personal appeal. It has been described as the most dynamic, compelling medium of communication yet devised. As such, its impact upon the individual is particularly strong.

5. Should educational television lessons be an integral part of the curriculum or an enrichment of the curriculum?

(a) There is no pat answer to this question. Probably any series of good television lessons will be a mixture of both. Nevertheless, it is possible to put the emphasis on one aspect or the other, sometimes to a great degree. For example, in Washington County, Maryland, all the pupils in all the schools are taught certain regular subjects of the course of study by regular, television lessons (usually three times a week), with follow-up between these lessons by the classroom teacher. In the United Kingdom, where about 20 educational television programmes are broadcast nationally each week, the avowed emphasis is on enrichment of the curriculum -- offering deeper and wider aspects of topics in Social Studies, Science, Art, etc. than would ordinarily be done by the classroom teacher.

(b) At present, our Committee favours the following policies:

(i) We should not use television for the sequential teaching of the whole, or even a substantial part, of any subject, except perhaps in the rare instances where teachers simply cannot do the job properly. (Elementary Science might be an example of this).

(ii) Television should be sued to present carefully selected highlights of the Course in various subjects (e.g. Art, Music, Science, Literature, etc.). The lessons should be spaced at rather long intervals throughout the year. Each lesson would be designed to give particular inspiration and insight to pupils and classroom teachers and thus be a "springboard" to renewed enthusiasm, knowledge, and effort. Such lessons as the above would be both curricular and enriching but it is obvious that much emphasis is placed on the enriching feature.

(iii) Television should be used, as described above, in areas of the curriculum where we have particular teacher talent and where special teaching facilities and materials are required.

(iv) The "highlight" lessons, as outlined above, should, when planned, take into consideration the presentation of aspects of a subject which the classroom teacher ordinarily does not do well, or does not do at all. Here again, the enriching feature is much in evidence.

(v) Other television programmes should be offered to present special current events, beamed to the level of the pupils in various grades.

6. What are the relative positions of the T.V. teacher and the classroom teacher?

(a) It is obvious that if there are to be television lessons, there must be television teachers. At the same time, there will be many classroom teachers whose pupils will view these lessons and whose role will be to receive and interpret the lessons in some fashion.

(b) A common arrangement, where television is widely used, makes the T.V. teacher a "master teacher" with much time at his disposal to plan his lessons; the classroom teacher is expected to be with his class during the lesson and to follow it up with suitable teaching immediately afterwards. There are obvious advantages to this arrangement but some people feel strongly that it places the classroom teacher in a position of inferiority. Our Committee feels that there are dangers in this approach and that they should be avoided; thus a team of "master T.V. teachers" should not be created. Rather, T.V. teachers should be selected variously from the staff according to need and talent. This pre-supposes that a rather large number of such teachers exists. It may be questioned whether this is so. Thus the problem remains of how to have suitable and specially talented T.V. teachers without creating a "master" team.

(c) Whatever the arrangement, it is generally agreed that the T.V. teachers and the classroom teachers should co-operate in planning the programme. In effect, the over-all planning should include representative classroom teachers working with the T.V. teachers.

(d) Classroom teachers should be with their pupils during the T.V. lesson and should follow it up with suitable teaching afterwards. This interpretive teaching can usually be better done if appropriate outlines are prepared with the T.V. lesson and distributed to the classroom teachers beforehand.

7. What is the cost of television?

Television is a costly medium of instruction, under any circumstances and particularly so if:

(a) Programmes are produced at a high standard. Cheap programmes seriously debase the value of television instruction and are probably not worth-while at all;

(b) Adequate receiving facilities are provided. The ideal arrangement seldom achieved, is one receiving set per classroom.

The following estimates are very approximate:

A. Capital Expenditure

(a) Setting up a station, with complete facilities for telecasting	$200,000.
(b) Provision of receiving sets in each of 100 schools, at the rate of 10 per school: 1000 sets @ $200.00	$200,000.
(c) Total Capital Expenditure	$400,000.

B. Annual Operating Costs

(a) Operation of station, including technical and professional personnel	$200,000.
(b) Rental of closed circuit (cable) facilities (2 channels) to each of 100 schools (based on Bell Tel.Co. estimates for 26 schools in Hull, Que.)	$105,000.
(c) Total Annual Operating Cost	$305,000.

Some modificationsof these costs are possible, in the following ways:

(a) Capital expenditures may be rather widely shared. For example, an educational television station in Montreal might be shared by the Catholic School Commission, and the Universities. The P.S.B.G.M.'s share of costs might be one-third: $ 65,000.

Television receivers might be purchased by individual schools and home and school associations, or/and provided on a more modest scale thank ten per school in a number of instances. This might reduce the suggested estimate by one-half: $100,000.

(b) Annual operating costs may be reduced by resorting to broadcast television, eliminating closed circuit (cable) channels. This could reduce annual operating expenditure by $105,000 --- leaving a net annual cost of: $200,000.,
of which the P.S.B.G.M.'s share would be one-third: $65,000.

(c) With the above modifications, the costs would become:

A. Capital Expenditure	$165,000.
B. Annual Operating Costs	$ 65,000.

8. **Is the experimental use of educational T.V. here desirable?**

(a) For some years past, selected schools of the P.S.B.G.M. have participated on an experimental basis, in the National School Telecasts sponsored by the C.B.C. and The National Advisory Committee. On the whole, the concensus of opinion is that these telecasts leave much to be desired and that little progress has been made to improve them through successive years. Moreover, being produced for all schools across Canada, they do not, and cannot, attempt to meet particular local purposes and needs.

(b) Different localities will probably always view their educational needs and programmes in differing ways. This is no less true of television programmes than of other aspects of curriculum and teaching. The present view of our Committee is that we should and can work out a programme embodying our own views, purposes, and needs. At the present time, this should not go beyond experimenting on a modest scale. From such an experiment with locally produced programme may come, it is hoped, better indications for future developments.

(c) The experimental use of television here should embody the principles outlined above in this interim report. The programmes should be carefully planned as to:

(i) Topics or Subjects to be presented
(ii) Aspects or highlights of the topics should be delineated.
(iii) Each aspect should be elaborated into a programme.

Planning along the above lines has yet to be done. A careful outline of the programme will have to be presented to the Board if funds for an experiment are to be secured. An outlay of, probably, $20,000 to $30,000 will be necessary to conduct a suitable experiment. It is expected that co-operation with the C.B.C. and C.F.C.F.T.V. will be possible, in the use of their facilities.

April 11, 1962

1936/1961 SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Case Postale 6000,
Montréal, Qué.
Le 29 janvier 1962.

Honorable Paul Gérin-Lajoie,
Ministre de la Jeunesse,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Monsieur le Ministre,

Pour faire suite à notre rencontre du 26 janvier dernier, j'ai le plaisir de vous confirmer que la Société Radio-Canada est prête à apporter son plus loyal concours au projet de diffusion d'émissions scolaires dans la province de Québec. Et si la chose vous agréait, elle pourrait dès l'automne prochain porter à l'horaire de son réseau de télévision deux émissions scolaires d'une demi-heure chaque semaine. A la radio, elle pourrait affecter également deux périodes d'un quart d'heure par semaine à des fins scolaires.

En vous faisant cette proposition, Radio-Canada n'entend évidemment pas se substituer aux autorités provinciales qui ont seules compétence dans le domaine de l'enseignement. Consciente cependant, du rayonnement exceptionnel que lui permettent ses réseaux, témoin aussi du développement considérable que connaissent la radio et la télévision scolaires à travers le monde, la Société croit pouvoir servir encore davantage le milieu canadien-français en collaborant avec le gouvernement provincial à la réalisation d'émissions scolaires.

La Société pense aussi que la répartition des tâches peut se faire de façon telle que les droits de chacune des parties soient entièrement respectés. Voici comment nous envisageons la division du travail. Les autorités scolaires auront la responsabilité entière de toute la partie pédagogique des émissions, c'est-à-dire le choix des disciplines à traiter, de la matière et de l'exposé

... 2

psycho-pédagogique de chaque émission, de même que le contrôle et l'évaluation qui devront s'en suivre. Ces mêmes autorités choisiront et rétribueront elles-mêmes les personnes chargées de l'enseignement: pédagogues, scripteurs, professeurs, participants de toutes sortes.

Le rôle de la Société Radio-Canada sera celui d'un auxiliaire; il consistera à mettre son personnel et ses commodités techniques au service de l'enseignement qu'auront conçu les pédagogues choisis par les autorités scolaires. La Société assumera, pour sa part, les frais de production.

Tel est donc dans ses grandes lignes, le type de collaboration que nous proposons. Il reproduit d'assez près celui que nous avons suivi dans nos relations avec l'Université de Montréal et chacun, je crois, n'a eu qu'à s'en féliciter.

Vous n'êtes pas sans imaginer qu'une initiative de cette envergure nécessite des mois de préparation et des prévisions budgétaires d'importance. Aussi, vous serions-nous reconnaissants de nous faire connaître vos vues aussi rapidement qu'il vous sera possible.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueux sentiments.

Raymond David

Raymond David,
Directeur-adjoint des programmes
du réseau français de télévision,
Société Radio-Canada.

RD/mg

1936/1961 SOCIETE RADIO-CANADA

Case Postale 6000,
Montréal, Qué.
Le 29 janvier 1962.

Honorable Paul Gérin-Lajoie,
Ministre de la Jeunesse,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Monsieur le Ministre,

Pour faire suite à notre rencontre du 26 janvier dernier, j'ai le plaisir de vous confirmer que la Société Radio-Canada est prête à apporter son plus loyal concours au projet de diffusion d'émissions scolaires dans la province de Québec. Et si la chose vous agréait, elle pourrait dès l'automne prochain porter à l'horaire de son réseau de télévision deux émissions scolaires d'une demi-heure chaque semaine. A la radio, elle pourrait affecter également deux périodes d'un quart d'heure par semaine à des fins scolaires.

En vous faisant cette proposition, Radio-Canada n'entend évidemment pas se substituer aux autorités provinciales qui ont seules compétence dans le domaine de l'enseignement. Consciente cependant, du rayonnement exceptionnel que lui permet ses réseaux, témoin aussi du développement considérable que connaissent la radio et la télévision scolaires à travers le monde, la Société croit pouvoir servir encore davantage le milieu canadien-français en collaborant avec le gouvernement provincial à la réalisation d'émissions scolaires.

1936/1961 SOCIETE RADIO-CANADA

Case Postale 6000,
Montréal, Qué.
Le 29 janvier 1962.

Honorable Paul Gérin-Lajoie,
Ministre de la Jeunesse,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Monsieur le Ministre,

Pour faire suite à notre rencontre du 26 janvier dernier, j'ai le plaisir de vous confirmer que la Société Radio-Canada est prête à apporter son plus loyal concours au projet de diffusion d'émissions scolaires dans la province de Québec. Et si la chose vous agréait, elle pourrait dès l'automne prochain porter à l'horaire de son réseau de télévision deux émissions scolaires d'une demi-heure chaque semaine. A la radio, elle pourrait affecter également deux périodes d'un quart d'heure par semaine à des fins scolaires.

En vous faisant cette proposition, Radio-Canada n'entend évidemment pas se substituer aux autorités provinciales qui ont seules compétence dans le domaine de l'enseignement. Consciente cependant, du rayonnement exceptionnel que lui permet ses réseaux, témoin aussi du développement considérable que connaissent la radio et la télévision scolaires à travers le monde, la Société croit pouvoir servir encore davantage le milieu canadien-français en collaborant avec le gouvernement provincial à la réalisation d'émissions scolaires.

La Société pense aussi que la répartition des tâches peut se faire de façon telle que les droits de chacune des parties soient entièrement respectés. Voici comment nous envisageons la division du travail. Les autorités scolaires auront la responsabilité entière de toute la partie pédagogique des émissions, c'est-à-dire le choix des disciplines à traiter, de la matière et de l'exposé psycho-pédagogique de chaque émission, de même que le contrôle et l'évaluation qui devront s'en suivre. Ces mêmes autorités choisiront et rétribueront elles-mêmes les personnes chargées de l'enseignement: pédagogues, scripteurs, professeurs, participants de toutes sortes.

Le rôle de la Société Radio-Canada sera celui d'un auxiliaire; il consistera à mettre son personnel et ses commodités techniques au service de l'enseignement qu'auront conçu les pédagogues choisis par les autorités scolaires. La Société assumera, pour sa part, les frais de production.

Tel est donc dans ses grandes lignes, le type de collaboration que nous proposons. Il reproduit d'assez près celui que nous avons suivi dans nos relations avec l'Université de Montréal et

Cabinet du
MINISTRE DE LA JEUNESSE
province de Québec

Québec, le 23 février 1962.

M. Raymond David,
Société Radio-Canada,
Case postale 6000,
Montréal.

Cher monsieur David,

Je vous remercie de votre lettre du 29 janvier dans laquelle vous exprimez le désir de collaborer avec les autorités provinciales à la diffusion d'émissions scolaires.

Je suis heureux d'accepter cette offre de collaboration de la Société Radio-Canada.

Afin d'assurer le meilleur succès de la radio-télévision scolaire au Québec, voici de quelle façon se répartiront les responsabilités respectives des autorités provinciales et de la Société Radio-Canada:

1) Les autorités provinciales auront la responsabilité entière de toute la partie pédagogique des émissions, c'est-à-dire le choix des disciplines à traiter, de la matière et de l'exposé psycho-pédagogique de chaque émission, de même que le contrôle et l'évaluation qui devront s'ensuivre. Ces mêmes autorités choisiront et rétribueront elles-mêmes les personnes chargées de l'enseignement, les pédagogues, les scripteurs, les professeurs et les participants de toutes sortes.

2) Le rôle de la Société Radio-Canada sera celui d'un auxiliaire. Il consistera à mettre son personnel et ses commodités techniques au service de l'enseignement qu'auront conçu les pédagogues choisis par les autorités gouvernementales. La Société Radio-Canada assumera, pour sa part, les frais de production.

Dès septembre prochain, si possible, je désirerais assurer la diffusion à la télévision de deux émissions scolaires d'une demi-heure chaque semaine, et à la radio, de deux périodes d'un quart d'heure par semaine. Ces émissions expérimentales s'échelonneraient au cours de l'année scolaire 1962-63.

ENTENTE AU SUJET DES EMISSIONS SCOLAIRES

Du Ministère de l'Education de la Province de Québec

En collaboration avec la Société Radio-Canada

pour 1964-65

Le présent document répartit les responsabilités respectives du Ministère de l'Education et de la Société Radio-Canada dans l'exécution d'un programme d'émissions scolaires à la radio et à la télévision. Il précise également les modalités de collaboration entre les deux parties.

I - Responsabilités respectives

Les autorités provinciales auront la responsabilité du contenu des émissions: choix des disciplines, élaboration des programmes, préparation des textes et de la documentation servant aux émissions. Cependant le choix des disciplines sera arrêté après consultation avec les autorités de Radio-Canada.

Les autorités provinciales rétribueront elles-mêmes conformément au budget prévu, les personnes chargées de l'enseignement: pédagogues, scripteurs, animateurs, participants de toutes sortes.

Ces mêmes autorités s'engagent à assurer la plus grande réception possible des émissions dans les classes de la province.

La Société Radio-Canada pour sa part assumera la responsabilité de la réalisation des émissions et les frais de production. Elle en assumera également la diffusion.

II- Modalités de collaboration

1. Equipe de production

a) A titre expérimental, on se contentera pour l'année 1964-65, de l'équipe de production composée habituellement d'un présentateur, d'un scripteur et d'un réalisateur, pour chaque série d'émissions. Dans la mesure du possible, le présentateur et le scripteur seront choisis parmi le personnel enseignant.

b) Les équipes consultatives et les équipes de travail qui ont été instituées en 1963-64, sont en conséquence supprimées. Toutefois une équipe de production peut s'adjoindre des collaborateurs, à titre consultatif et dans le cadre des budgets prévus.

c) La direction du service provincial de Radio et de Télévision scolaires et les autorités de la Société Radio-Canada conviennent de n'intervenir auprès des équipes de production que par l'intermédiaire du Comité conjoint mentionné ci-après. L'intervention de ce dernier n'aura elle-même lieu que dans le seul cas de conflit irréductible à l'intérieur de l'équipe de production.

d) Avec la permission de la commission scolaire concernée, et aux conditions déterminées par celle-ci, les membres d'une équipe de production pourront visiter les classes.

e) Ces modalités de fonctionnement sont valables pour toutes les équipes de production tant à la radio qu'à la télévision.

2. Comité conjoint

Aux fins de la présente expérience, le Ministère de l'Education et la Société Radio-Canada établiront un comité conjoint composé de six membres dont trois seront désignés par le Ministère et trois par la Société Radio-Canada. Le directeur du service provincial de Radio et de Télévision scolaires ou l'un de ses adjoints en assumeront la présidence. Les deux parties auront la latitude de changer leurs représentants selon les besoins et il ne sera pas nécessaire que les représentants de chaque partie soient au nombre de trois à chaque session.

Un comité de ce genre pourra être constitué pour chacun des deux moyens de communication selon les besoins.

Le comité conjoint aura la responsabilité de choisir les scripteurs et les présentateurs de chacune des séries d'émissions.

Dans le choix du scripteur, l'avis des représentants du Ministère aura prépondérance. Dans celui du présentateur, l'avis des représentants de Radio-Canada aura prépondérance.

Le Comité conjoint aura aussi à trancher les conflits qui pourraient surgir à l'intérieur de l'équipe de production lorsque celle-ci les lui déférera. Il aura également la responsabilité de recueillir les appréciations qui pourraient parvenir de toutes sources sur les émissions et d'en communiquer aux équipes de production ce qu'il jugera opportun. Dans l'exercice de ces deux activités, les réalisateurs ne pourront faire partie du comité conjoint.

3. Dispositions diverses

a) Les équipes de production ne retiendront les services de participants aux émissions qu'après s'être assurées auprès des autorités provinciales que les budgets le permettent.

b) Une fois engagés, les animateurs, scripteurs et autres participants, se conformeront aux conditions et aux exigences habituelles de la production et de la réalisation d'émissions radiophoniques et télévisuelles.

c) Les interventions officielles auprès des institutions scolaires et de leur personnel enseignant seront la responsabilité exclusive du Ministère de l'Education.

d) Les enregistrements des émissions ne seront utilisés par une partie qu'avec le consentement de l'autre.

III - Comité spécial

Outre le Comité conjoint dont on vient de parler, il sera constitué un comité spécial qui aura pour fonction d'étudier au cours de l'année 1964-65, les modifications à apporter à l'entente actuellement en vigueur.

Ce comité sera également composé d'un président nommé par le Ministère et de six membres dont trois nommés par le Ministère et trois, par la Société Radio-Canada.

IV - Durée de l'entente

La présente entente est intervenue entre les parties pour l'année académique 1964-65. Elle a le même caractère provisoire que l'entente conclue pour l'année 1963-64.

Pour le Ministère de l'Education

Paul Gérin-Lajoie, Ministre de l'Education

Pour la Société Radio-Canada

Marcel Ouimet, Directeur général de la Radiodiffusion française

le 22 décembre 1964.
1o novembre 1964

ENTENTE AU SUJET DES EMISSIONS SCOLAIRES

du ministère de l'Education du Québec en collaboration avec la Société Radio-Canada pour 1965-1966

Le présent document répartit les responsabilités respectives du ministère de l'Education et de la Société Radio-Canada dans l'exécution d'un programme d'émissions scolaires à la radio et à la télévision. Il précise également des modalités de collaboration entre les deux parties.

I - Responsabilités respectives

Les autorités provinciales auront la responsabilité du choix des disciplines qui feront l'objet de séries d'émissions ainsi que celle du contenu académique de ces émissions. La Société Radio-Canada de son côté assumera la responsabilité de la production de ces émissions et s'assurera qu'elles respectent les standards établis dans sa production courante.

Le coût de la production des émissions sera partagé sur la base suivante: les frais directs de production (voir note explicative) seront à la charge des autorités provinciales; la Société Radio-Canada assumera pour sa part les frais indirects de production (voir note explicative).

La Société Radio-Canada s'engage à diffuser les émissions sur l'ensemble du territoire québécois; les autorités provinciales de leur côté assureront la plus grande réception possible de ces émissions dans les classes de la Province.

II - Modalités de collaboration

1. Comité conjoint

A. Composition

Aux fins de la présente expérience, le ministère de l'Education et la Société Radio-Canada établiront un comité conjoint composé de six membres dont trois seront désignés par le ministère et trois par la

..2

3 0 AOUT 1965

Société Radio-Canada. Le directeur du service provincial de Radio et de Télévision scolaires ou l'un de ses adjoints en assumeront la présidence. Les deux parties auront la latitude de changer leurs représentants selon les besoins et il ne sera pas nécessaire que les représentants de chaque partie soient au nombre de trois à chaque session.

Un comité de ce genre pourra être constitué pour chacun des deux moyens de communication selon les besoins.

B. Responsabilités

a) Le comité conjoint aura pour première tâche de voir à l'application des principes ci-haut énoncés en ce qui a trait au choix des disciplines, au coût de production des émissions, à la diffusion et à la réception des émissions.

b) Une fois le choix des disciplines arrêté une équipe de spécialistes aura la tâche de déterminer le contenu académique de la série; le réalisateur de la série sera invité à titre d'observateur à participer à son travail. Cette équipe fera rapport au comité conjoint.

c) Le comité conjoint aura également la responsabilité de choisir les scripteurs-documentateurs et les présentateurs de chacune des séries d'émission. Dans le choix du scripteur-documentateur, l'avis des représentants du ministère aura prépondérance. Dans celui du présentateur, l'avis des représentants de Radio-Canada aura prépondérance.

d) Le Comité conjoint aura aussi à trancher les conflits qui pourraient surgir à l'intérieur de l'équipe de production lorsque celle-ci les lui déférera. Il aura également la responsabilité de recueillir les appréciations qui pourraient parvenir de toutes sources sur les émissions et d'en communiquer aux équipes de production ce qu'il jugera opportun. Dans l'exercice de ces deux activités, les réalisateurs ne pourront faire partie du comité conjoint.

...3

2. Equipe de production

a) A titre expérimental, on se contentera pour l'année 1965-66 de l'équipe de production composée habituellement d'un présentateur, d'un scripteur-documentateur et d'un réalisateur, pour chaque série d'émissions. Le scripteur-documentateur sera choisi parmi le personnel enseignant; dans la mesure du possible, il en sera de même pour le présentateur.

b) L'équipe de production aura la pleine responsabilité, à partir des indications du comité conjoint de l'élaboration des émissions.

c) Toute équipe de production peut s'adjoindre des collaborateurs, soit à titre permanent, soit à titre consultatif et dans le cadre des budgets prévus.

d) La direction du service provincial de Radio et de Télévision scolaires et les autorités de la Société Radio-Canada conviennent de n'intervenir auprès des équipes de production que par l'intermédiaire du Comité conjoint mentionné ci-dessus. L'intervention de ce dernier n'aura elle-même lieu que dans le seul cas de conflit irréductible à l'intérieur de l'équipe de production.

e) Avec la permission de la commission scolaire concernée, et aux conditions déterminées par celle-ci, les membres d'une équipe de production pourront visiter les classes.

f) Ces modalités de fonctionnement sont valables pour toutes les équipes de production tant à la radio qu'à la télévision.

3. Dispositions diverses

a) Les équipes de production ne retiendront les services de participants aux émissions qu'après s'être assurées que les budgets le permettent.

b) Une fois engagés, les animateurs, scripteurs-documentateurs et autres participants, se conformeront aux conditions et aux exigences habituelles de la production et de la réalisation d'émissions radiophoniques et télévisuelles.

...4

c) Les interventions officielles auprès des institutions scolaires et de leur personnel enseignant seront la responsabilité exclusive du ministère de l'Éducation.

d) Les enregistrements des émissions ne seront utilisés par une partie qu'avec le consentement de l'autre.

III - Comité spécial

Outre le Comité conjoint dont on vient de parler, il sera constitué un comité spécial qui aura, au cours de l'année 1965-66, pour fonction d'étudier les difficultés majeures d'interprétation et les modifications à apporter à l'entente actuellement en vigueur.

Ce comité sera également composé d'un président nommé par le ministère et de six membres dont trois nommés par le ministère et trois, par la Société Radio-Canada.

IV - Durée de l'entente

La présente entente est intervenue entre les parties pour l'année académique 1965-66. Elle a le même caractère provisoire que l'entente conclue pour l'année 1964-65.

Pour le ministère de l'Éducation

Paul Gérin-Lajoie
Ministre de l'Éducation

Pour la Société Radio-Canada

Marcel Ouimet, Directeur général de la Radiodiffusion française

Le 8 juillet 1965.

Note explicative

Le budget de production de la Société est partagé en deux chapitres: les frais directs et les frais indirects.

Les frais directs représentent les cachets aux artistes, honoraires aux pédagogues, auteurs, musiciens et autres agents libres, achats de matériel, pellicule, frais de location, droits d'auteur, dépenses de voyage, ainsi que les achats et services obtenus à l'extérieur de la Société.

Les frais indirects consistent en l'absorption par les émissions des dépenses telles que salaire des employés, loyers, services divers, frais de studio, de graphiques, de décor, etc...

ENTENTE RELATIVE AUX EMISSIONS SCOLAIRES

entre

L'HONORABLE J.-J. BERTRAND, en sa qualité de ministre de l'éducation,

Partie de première part

et

LA SOCIETE RADIO-CANADA, société instituée en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, Statuts du Canada, 7 Elizabeth II, chapitre 22, ici représentée par monsieur Marcel Ouimet, vice-président et directeur général de la radiodiffusion française, autorisé en vertu du règlement numéro 1.0.0.-3 de la Société Radio-Canada,

Partie de deuxième part.

Le ministre de l'éducation et la Société Radio-Canada s'engagent à collaborer dans l'exécution d'un programme d'émissions scolaires qui seront diffusées à la radio et à la télévision au cours de l'année scolaire 1966-67, et ce, conformément à la présente entente.

A) DEFINITIONS

Dans la présente entente, les mots suivants signifient:

a) Ministère: le ministère de l'éducation de la province de Québec ici représenté et agissant par l'honorable J.-J. Bertrand.

b) Société: La Société Radio-Canada.

c) Frais directs: les cachets aux artistes, honoraires aux pédagogues, auteurs, musiciens et autres agents libres, achats de matériel, pellicule, frais de location, droits d'auteur, dépenses de voyage, ainsi que les services obtenus à l'extérieur de la Société.

d) Frais indirects: les dépenses telles que salaires des employés, loyers, services divers, frais de studio, de graphiques, de décors.

e) Réalisateur: celui qui assure la réalisation des émissions qui lui sont confiées et est responsable de la qualité artistique et technique des émissions.

f) Conseiller pédagogique: celui qui est responsable de la qualité pédagogique des émissions qui lui sont confiées. Il fait les recherches nécessaires et arrête le détail du contenu d'enseignement des émissions ainsi que les procédés didactiques qui y sont utilisés; si possible, il rédige aussi le script et agit comme présentateur.

g) Année scolaire: les douze mois compris entre le 1er juillet d'une année et le 30 juin, inclusivement, de l'année suivante.

B) CHAMP D'ACTIVITES

1- Le ministère a juridiction exclusive sur:

a) Le choix des disciplines faisant l'objet des séries d'émissions.

b) La détermination du contenu des émissions.

c) Les interventions officielles auprès des institutions scolaires et de leur personnel enseignant.

d) Les standards pédagogiques auxquels doivent se conformer les émissions.

e) La nomination des conseillers pédagogiques.

2- La Société a juridiction exclusive sur:

a) Les standards de production.

b) L'affectation des réalisateurs.

c) L'utilisation de ses services de production.

3- Les obligations du ministère sont les suivantes:

a) Assurer la plus grande réception possible des émissions dans les classes de la province.

b) Assurer les services du personnel requis à l'exception du personnel de la Société.

c) Respecter les standards établis par la Société dans sa production courante.

d) Assumer les frais directs de production.

4- Les obligations de la Société sont les suivantes:

a) Assurer la réalisation des émissions.

b) Diffuser les émissions par la portion québecoise de ses chaînes françaises.

c) Respecter les standards pédagogiques établis par le ministère.

d) Assumer les frais indirects de production.

C) MODALITES DE COLLABORATION

1- Formation et composition d'un comité conjoint.

Pour assurer la production des émissions, le ministère et la Société s'engagent à constituer un comité conjoint composé de sept membres dont quatre sont désignés par le ministère et trois par la Société. Le ministère désigne l'un de ses quatre représentants comme président de ce comité.

Les parties peuvent constituer un tel comité conjoint pour chacun des deux moyens de diffusion si elles le jugent opportun.

Le quorum de chaque session d'un comité conjoint est de quatre membres dont, au moins, un représentant de la Société. Si le président ne peut assister à une session, il désigne un membre du comité pour agir comme président temporaire. Seuls les membres présents votent.

Sous réserve des dispositions du paragraphe 2 c) ci-dessous, les décisions sont adoptées à la majorité des voix des membres présents. Cependant, si la question à régler engage un principe, l'unanimité des membres présents est requise.

2- Les responsabilités du comité conjoint consistent à:

a) Assurer l'exercice des droits et l'exécution des obligations qui

sont mentionnés au paragraphe B) intitulé "CHAMP D'ACTIVITES".

b) Etudier les rapports préparés par le ministère concernant le choix des disciplines et le contenu de chaque série d'émissions, les modifier, s'il y a lieu, après consultation du directeur général des programmes et examens du ministère ou de son représentant, et en assurer l'exécution.

c) Constituer les équipes de production dont la description, les pouvoirs et responsabilités apparaissent aux paragraphes 3 et 4 ci-dessous. A cette fin, choisir le scripteur et présentateur de chacune des séries d'émissions; ces derniers sont, dans la mesure du possible, recrutés parmi les membres du personnel enseignant. Dans le choix du scripteur et du présentateur, s'il y a divergence d'opinion, l'avis des représentants de la Société prévaut.

d) Disposer des problèmes que l'équipe de production lui soumet.

e) Etudier les appréciations reçues relativement aux émissions et décider lesquelles il communiquera aux équipes de production.

f) Voir à ce que les réalisateurs et les conseillers pédagogiques membres du comité conjoint s'abstiennent de participer à ses délibérations lorsqu'il assume les responsabilités mentionnées aux alinéas d) et e) précédents.

g) Autoriser la formule de chacune des séries d'émissions.

h) Etablir le budget de chacune des séries d'émissions.

i) Etablir le calendrier des activités.

j) Assumer toute autre fonction relative à l'application de la présente entente.

3- Equipe de production.

Le réalisateur et le conseiller pédagogique, assistés au besoin d'un scripteur et d'un présentateur, forment une équipe de production. Le réalisateur et le conseiller pédagogique ont la responsabilité des décisions finales.

4- Les pouvoirs et responsabilités de l'équipe de production sont les suivants:

a) Concevoir la formule des émissions radiophoniques ou télévisuelles à partir des indications du comité conjoint et, après approbation de ladite formule par le comité conjoint, élaborer ces émissions.

b) Choisir les participants et les collaborateurs requis par la formule de la série.

c) Assister à la réception d'émissions dans les classes, après avoir obtenu les autorisations requises.

d) S'assurer que le scripteur soumette son texte au conseiller pédagogique.

e) S'assurer que le présentateur ne modifie ledit texte en aucune façon sans l'assentiment du conseiller pédagogique et, s'il y a lieu, du scripteur.

f) Se conformer aux prévisions budgétaires.

D) DISPOSITIONS DIVERSES

1- Les parties conviennent de n'intervenir auprès des équipes de production que par l'intermédiaire du comité conjoint mentionné ci-dessus.

2- Les enregistrements des émissions ne seront utilisés par une partie qu'avec le consentement de l'autre.

3- La Société, moyennant paiement de ses frais, livre au ministère les enregistrements des émissions qui font appel uniquement au service des pédagogues; quant à ceux qui font appel au service des artistes, auteurs ou musiciens, la Société ne les met à la disposition du ministère que si celui-ci en obtient la permission des syndicats intéressés et la tient indemne de toute réclamation ou poursuite pour rémunération, cachet ou autres droits revenant auxdits artistes, auteurs ou musiciens en vertu d'une convention collective ou autre entente avec la Société.

4- La présente entente prend effet à compter de la date de la signature et expire le 30 juin 1967. Les parties conviennent, cependant, de constituer, dès le mois de septembre 1966, un

comité spécial qui aura pour fonction d'élaborer un projet d'entente pour l'année scolaire 1967-1968. Ce comité sera composé d'un président nommé par le ministère et de six membres, dont trois nommés par le ministère et trois par la Société.

ET LES PARTIES SIGNENT ce 12 Septembre 1966.

POUR LE MINISTERE

Ministre de l'éducation

POUR LA SOCIETE

ENTENTE RELATIVE AUX EMISSIONS SCOLAIRES

ENTRE

L'HONORABLE J.-J. BERTRAND, en sa qualité de ministre de l'Education,

Partie de première part

ET

LA SOCIETE RADIO-CANADA, société instituée en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, Statuts du Canada, 7 Elizabeth II, chapitre 22, ici représentée par monsieur Marcel Ouimet, vice-président et directeur général de la radiodiffusion française, autorisé en vertu du règlement numéro 1.0.0.-3 de la Société Radio-Canada,

Partie de deuxième part.

Le ministre de l'Education et la Société Radio-Canada s'engagent à collaborer dans l'exécution d'un programme d'émissions scolaires qui seront diffusées à la radio et à la télévision au cours de l'année scolaire 1967-68 et ce, conformément à la présente entente.

Ce programme comporte:

A) La radiodiffusion des séries d'émissions produites et diffusées au cours d'années précédentes et ci-après énumérées:

- Quarante-huit (48) émissions de quinze (15) minutes chacune sur la musique, à l'adresse des élèves de première année, à la radio.

- Vingt-quatre (24) émissions de trente (30) minutes chacune sur les connaissances usuelles, à l'adresse des élèves de quatrième et cinquième années, à la télévision.

10 AVR 1967

2) Les nouvelles productions suivantes:

- Huit (8) émissions de quinze (15) minutes chacune sur la musique, à l'adresse des élèves de première année, à la radio.

- Cinquante-six (56) émissions de quinze (15) minutes chacune sur la musique, à l'adresse des élèves de deuxième année, à la radio.

- Vingt-huit (28) émissions de trente (30) minutes chacune sur le français, à l'adresse des élèves de onzième et douzième années, à la radio.

- Quinze (15) émissions de trente (30) minutes chacune sur la géographie, à l'adresse des élèves de neuvième année, à la télévision.

- Dix (10) émissions de trente (30) minutes chacune sur le dessin technique, à l'adresse des élèves du cours secondaire, à la télévision.

- Six (6) émissions de trente (30) minutes chacune sur l'expérience et l'expression, à l'adresse des élèves de sixième et septième années, à la télévision.

- Quinze (15) émissions de trente (30) minutes chacune sur les civilisations, à l'adresse des élèves de huitième année, à la télévision.

- Dix (10) émissions de vingt (20) minutes chacune sur l'éducation physique, à l'adresse des élèves de sixième et septième années, à la télévision.

La diffusion de ce programme commencera le 25 septembre 1967.

Chaque émission sera diffusée à 10 h. a.m. à la télévision et à 2 h. p.m. à la radio.

: D E F I N I T I O N S

Dans la présente entente, les mots suivants signifient:

1. MINISTERE: le ministère de l'Éducation de la province de Québec

tel représenté et agissant par l'honorable [illegible]

8. Société: La Société Radio-Canada.

9. Frais directs: les cachets aux artistes, honoraires aux pédagogues, auteurs, musiciens et autres agents libres, achats de matériel, pellicules, frais de location, droits d'auteur, dépenses de voyage, ainsi que les services obtenus à l'extérieur de la société.

10. Frais indirects: les dépenses telles que salaires des employés, loyers, services divers, frais de studio, de graphiques, de décors.

11. Réalisateur: celui qui assure la réalisation des émissions qui lui sont confiées et est responsable des aspects artistique et technique des émissions.

12. Conseiller pédagogique: celui qui est responsable de l'aspect pédagogique des émissions qui lui sont confiées; en particulier, il fait les recherches nécessaires et arrête le détail du contenu d'enseignement des émissions ainsi que les procédés didactiques qui y sont utilisés.

13. Année scolaire: les douze mois compris entre le 1er juillet d'une année et le 30 juin inclusivement de l'année suivante.

II MODALITES DE COLLABORATION

A LE MINISTERE A JURISDICTION EXCLUSIVE SUR:

1. Le choix des disciplines faisant l'objet des séries d'émissions.

2. La détermination du contenu des émissions.

3. Les interventions officielles auprès des institutions scolaires et de leur personnel enseignant.

4. Les standards pédagogiques auxquels doivent se conformer les émissions.

5. La nomination des conseillers pédagogiques.

B LA SOCIETE A L'EXPLOITATION EXCLUSIVE DES:

1. Les standards de production.
2. L'architecture des réalisateurs.
3. L'utilisation de ses services de production.

C LES OBLIGATIONS DU MINISTERE SONT LES SUIVANTES:

1. Assurer la plus grande réception possible des émissions dans les classes de la province.
2. Assurer les services du personnel requis à l'exception du personnel de la SOCIETE.
3. Respecter les standards établis par la SOCIETE dans sa production courante.
4. Assumer les frais directs de production.

D LES OBLIGATIONS DE LA SOCIETE SONT LES SUIVANTES:

1. Assurer la réalisation des émissions.
2. Diffuser les émissions par la portion québécoise de ses chaînes françaises.
3. Respecter les standards pédagogiques établis par le MINISTERE.
4. Assumer les frais indirects de production.

III STRUCTURES D'EXECUTION

A LE COMITE CONJOINT:

1. Formation et composition:

Pour assurer la production des émissions, le MINISTERE et la

Société s'engagent à constituer un comité conjoint de trois membres dont trois sont désignés par le MINISTÈRE et trois par la SOCIÉTÉ. Le MINISTÈRE désigne l'un de ses trois représentants comme président du comité.

Les parties peuvent constituer un tel comité conjoint pour chacun des deux moyens de diffusion si elles le jugent opportun.

Le quorum de chaque session d'un comité conjoint est de trois membres dont, au moins, un représentant de la SOCIÉTÉ. Si le président ne peut assister à une session, il désigne un membre du comité pour agir comme président temporaire. Seuls les membres présents votent.

Sous réserve des dispositions du paragraphe 3-e ci-dessous, les décisions sont adoptées à la majorité des voix des membres présents. Cependant, si la question à régler engage un principe, l'unanimité des membres présents est requise.

3. Responsabilités

a) Assurer l'exercice des droits et l'exécution des obligations qui sont mentionnés au titre II intitulé "Modalités de collaboration".

b) Etablir le calendrier des activités.

c) Etudier les rapports préparés par le MINISTÈRE concernant le choix des disciplines et le contenu de chaque série d'émissions, les modifier, s'il y a lieu, après consultation de la Direction générale de l'Enseignement élémentaire et secondaire du MINISTÈRE et en assurer l'exécution.

d) Constituer les équipes de production au moins quatre mois avant le début de la diffusion.

e) Choisir, le cas échéant, les scripteur et présentateur en consultation avec les équipes de production concernées; ce choix se fait, dans la mesure du possible, parmi les membres du personnel enseignant; s'il y a divergence d'opinion, l'avis des représentants de la SOCIÉTÉ prévaut.

f) Autoriser la formule de chacune des séries d'émissions.

g) Etablir le budget de chacune des séries d'émissions.

h) Disposer des problèmes que l'équipe de production lui soumet.

i) Accepter les modifications requises relativement aux émissions et scénari lesquelles il communiquera aux équipes de production.

j) Assumer toute autre fonction relative à l'application de la présente entente.

3 L'ÉQUIPE DE PRODUCTION:

1. Composition

La réalisateur et le conseiller pédagogique forment l'équipe de production.

2. Responsabilités

a) Concevoir la formule des émissions radiophoniques ou télévisuelles à partir des indications du comité conjoint et, après approbation de cette formule par le comité conjoint, élaborer ces émissions.

b) Constituer et transmettre au comité conjoint le calendrier de ses opérations.

c) Faire, le cas échéant, des suggestions au comité conjoint relativement au choix des scripteur et documentateur.

d) Choisir les autres participants et collaborateurs requis par la formule de la série.

e) Se conformer aux prévisions budgétaires.

f) S'assurer que le scripteur soumette son texte au conseil pédagogique.

g) S'assurer que le présentateur ne modifie ledit texte en aucune façon sans l'assentiment du conseiller pédagogique et, s'il y a lieu, du scripteur.

h) Assister à la réception d'émissions dans les classes, après avoir obtenu les autorisations requises.

IV DISPOSITIONS DIVERSES

1. Les parties conviennent de n'intervenir auprès des équipes de pro-

exercice que par l'intermédiaire du comité conjoint.

2. Les enregistrements des émissions ou copies utilisés par une partie qu'avec le consentement de l'autre.

3. La SOCIETE, moyennant paiement de ses frais, fournit au MINISTERE, les enregistrements des émissions qui font appel uniquement aux services des professeurs; quant à ceux qui font appel aux services des artistes, auteurs ou musiciens, la SOCIETE ne les met à la disposition du MINISTERE que si celui-ci a obtenu la permission des syndicats intéressés et le client indemne de toute réclamation ou poursuite pour rémunération, cachet ou autres droits revenant auxdits artistes, auteurs ou musiciens en vertu d'une convention collective ou autre entente avec la SOCIETE.

4. La présente entente prend effet à compter de la date de la signature et expire le 30 juin 1968. Les parties conviennent cependant de constituer, au cours du mois de novembre 1967, un comité spécial qui aura pour fonction d'élaborer un projet d'entente pour l'année scolaire 1968-1969. Ce comité sera composé d'un président nommé par le MINISTERE et de six membres, dont trois nommés par le MINISTERE et trois par la SOCIETE.

ET LES PARTIES SIGNENT ce 1967.

POUR LE MINISTERE

_____

Ministre de l'Education

POUR LA SOCIETE

_____

ENTENTE RELATIVE AUX EMISSIONS SCOLAIRES

entre

L'HONORABLE JEAN-GUY CARDINAL, en sa qualité de ministre de l'éducation, autorisé par l'arrêté en conseil numéro 1490 du 15 mai 1968.

Partie de première part.

et

LA SOCIETE RADIO-CANADA, société instituée en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, Statuts du Canada, 7 Elizabeth II, chapitre 22, ici représentée par monsieur Marcel Ouimet, vice-président et directeur général de la radiodiffusion française, autorisé en vertu du règlement numéro 1.0.C.-3 de la Société Radio-Canada.

Partie de deuxième part.

Le ministre de l'éducation et la Société Radio-Canada s'engagent à collaborer dans l'exécution d'un programme d'émiss ons scolaires qui seront diffusées à la radio et à la télévision au cours de l'année scolaire 1968-1969 et ce, conformément à la présente entente.

Ce programme comporte:

A - La reprise de séries d'émissions produites et diffusées au cours d'années précédentes et ci-après énumérées:

1) Radio

Cinquante-six (56) émissions de quinze (15) minutes chacune sur la musique, 1ère série, à l'adresse des élèves de l'élémentaire I.

Cinquar e-six (56) émissions de quinze (15) minutes chacune sur la musique, 2e série, à l'adresse des élèves de l'élémentaire II.

...2/

2) Télévision

Douze (12) émissions de trente (30) minutes chacune sur les connaissances usuelles, à l'adresse des élèves de l'élémentaire IV.

Douze (12) émissions de trente (30) minutes chacune sur les connaissances usuelles, à l'adresse des élèves de l'élémentaire V.

Dix (10) émissions de vingt (20) minutes chacune sur l'éducation physique, à l'adresse des élèves de l'élémentaire IV, V et VI.

B - Les nouvelles productions suivantes:

1) Radio

Cinquante-deux (52) émissions de quinze (15) minutes chacune sur la musique 3e série, à l'adresse des élèves de l'élémentaire III.

Cinquante-deux (52) émissions de trente (30) minutes chacune sur le français, à l'adresse des élèves du secondaire III et IV.

Vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes chacune sur le français, à l'adresse des élèves du secondaire I et II.

2) Télévision

Treize (13) émissions de quinze (15) minutes chacune sur les arts plastiques, à l'adresse des parents d'élèves de la maternelle, et des élèves et maîtres de la maternelle. Une émission aux deux semaines et une répétition de cette émission une semaine après sa première diffusion.

Treize (13) émissions de trente (30) minutes chacune sur les arts plastiques, à l'adresse des élèves de l'élémentaire I. Une émission aux deux semaines et une répétition de cette émission une semaine après sa première diffusion.

Treize (13) émissions de quinze (15) minutes chacune sur l'éducation physique, à l'adresse des élèves de l'élémentaire II et III.

Trois (3) émissions de vingt (20) minutes chacune sur l'éducation physique, à l'adresse des élèves de l'élémentaire IV, V et VI.

...3/

Treize (13) émissions de trente (30) minutes chacune sur les mathématiques, à l'adresse des maîtres de l'élémentaire et des parents.

La diffusion de ce programme commencera le 15 octobre 1968, conformément à l'horaire suivant:

Les émissions télévisuelles seront diffusées du lundi au vendredi inclusivement à 10h.00. Au premier semestre, la série de mathématiques sera diffusée le dimanche à 8h.30; au deuxième semestre, cette dernière série d'émissions sera reprise sur semaine.

Les émissions radiophoniques seront diffusées du lundi au vendredi inclusivement, à compter de 13h.45 à l'exception de vingt-six (26) émissions de français qui seront diffusées de 19h.45 à 20h.15.

Section I — DEFINITIONS

Dans la présente entente, les mots suivants signifient:

a) MINISTERE: le ministère de l'éducation de la province de Québec, ici représenté et agissant par l'honorable Jean-Guy Cardinal.

b) SOCIETE: la Société Radio-Canada.

c) Frais directs: les cachets aux artistes, honoraires aux pédagogues, auteurs, musiciens et autres agents libres, achats de matériel, pellicules, frais de location, droits d'auteur, dépenses de voyage, ainsi que les services obtenus à l'extérieur de la SOCIETE.

d) Frais indirects: les dépenses telles que salaires des employés, loyers, services divers, frais de studio, de graphiques, de décors.

e) Réalisateur: celui qui assure la réalisation des émissions qui lui sont confiées et qui est responsable des aspects artistique et technique des émissions.

f) Conseiller pédagogique: celui qui est responsable de l'aspect pédagogique des émissions qui lui sont confiées; en particulier, il fait les recherches nécessaires et arrête le détail du contenu d'enseignement des émissions ainsi que les procédés didactiques qui y sont utilisés.

g) Année scolaire: les douze mois compris entre le 1er juillet d'une année et le 30 juin inclusivement de l'année suivante.

/4

Section II

MODALITES DE COLLABORATION

1° LE MINISTERE A JURIDICTION EXCLUSIVE SUR:

a) Le choix des disciplines faisant l'objet des séries d'émissions.

b) La détermination du contenu des émissions.

c) Les interventions officielles auprès des institutions scolaires et de leur personnel enseignant.

d) Les standards pédagogiques auxquels doivent se conformer les émissions.

e) La nomination des conseillers pédagogiques.

2° LA SOCIETE A JURIDICTION EXCLUSIVE SUR:

a) Les standards de production.

b) L'affectation des réalisateurs.

c) L'utilisation de ses services de production.

3° LES OBLIGATIONS DU MINISTERE SONT LES SUIVANTES:

a) Assurer la plus grande réception possible des émissions dans les classes de la province.

b) Assurer les services du personnel requis à l'exception du personnel de la SOCIETE.

c) Respecter les standards établis par la SOCIETE dans sa production courante.

d) Assumer les frais directs de production. Pour la série "français" à la radio, diffusée le soir, le MINISTERE s'engage à payer, en plus des frais directs, une somme de DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ ($285.00) DOLLARS de frais indirects par émission pour un total de vingt-six (26) épisodes.

4° LES OBLIGATIONS DE LA SOCIETE SONT LES SUIVANTES:

a) Assurer la réalisation des émissions.

b) Diffuser les émissions par la portion québécoise de ses chaînes françaises.

c) Respecter les standards pédagogiques établis par le MINISTERE.

d) Assumer les frais indirects de production, à l'exception de ceux mentionnés au paragraphe d) de l'article 3° de la section II.

Section III — STRUCTURES D'EXECUTION

1° LE COMITE CONJOINT

A. Formation et composition

Pour assurer la production des émissions, le MINISTERE et la SOCIETE s'engagent à constituer un comité conjoint composé de cinq membres dont trois sont désignés par le MINISTERE et deux par la SOCIETE. Le MINISTERE désigne l'un de ses trois représentants comme président de ce comité.

Les parties peuvent constituer un tel comité conjoint pour chacun des deux moyens de diffusion si elles le jugent opportun.

Le quorum de chaque séance d'un comité conjoint est de trois membres dont au moins un représentant de la SOCIETE. Si le président ne peut assister à une séance, il désigne un membre du comité pour agir comme président temporaire. Seuls les membres présents votent.

Sous réserve des dispositions du sous-paragraphe e) du paragraphe B ci-dessous, les décisions sont adoptées à la majorité des voix des membres présents. Cependant, si la question à régler engage un principe, l'unanimité des membres présents est requise.

B. Responsabilités.

a) Assurer l'exercice des droits et l'exécution des obligations mentionnés à la section II.

b) Etablir le calendrier de ses activités et accepter, après étude, le calendrier des activités des équipes de production.

c) Etudier les rapports préparés par le MINISTERE concernant le choix des disciplines et le contenu de chaque série d'émissions, les modifier s'il y a lieu, après consultation du responsable de la discipline concernée au MINISTERE et en assurer l'exécution.

d) Constituer les équipes de production au moins cinq (5) mois avant le début de la diffusion.

e) Choisir, le cas échéant, les scripteur et présentateur en consultation avec les équipes de production concernées. Le responsable de la discipline faisant l'objet d'une série d'émissions pourra assister à ce choix à titre d'observateur. Ce choix se fait, dans la mesure du possible, parmi les membres du personnel enseignant; s'il y a divergence d'opinion, l'avis des représentants de la SOCIETE prévaut.

f) Autoriser la formule de chacune des séries d'émissions.

g) Etudier et approuver, après modifications s'il y a lieu, le budget de chacune des séries d'émissions préparé par l'équipe de production.

h) Disposer des problèmes que l'équipe de production lui soumet.

i) Ecouter et visionner des émissions scolaires. Etudier les appréciations, relatives aux émissions, reçues de sources diverses. Analyser les sondages relatifs aux émissions scolaires et communiquer aux équipes de production toutes informations ou suggestions pertinentes.

j) Assumer toute autre fonction relative à l'application de la présente entente.

2° L'EQUIPE DE PRODUCTION

A. Composition

Un réalisateur et un conseiller pédagogique forment une équipe de production.

B. Responsabilités

a) Concevoir la formule des émissions radiophoniques ou télévisuelles à partir des indications du comité conjoint et, après approbation de ladite formule par le comité conjoint, élaborer ces émissions.

b) Constituer et transmettre au comité conjoint le calendrier de ses opérations.

c) Faire, le cas échéant, des suggestions au comité conjoint relativement au choix des scripteur et présentateur.

d) Choisir les autres participants et collaborateurs requis par la formule de la série.

e) Etablir les prévisions budgétaires, les soumettre au comité conjoint et, après approbation par ce dernier, s'y conformer.

f) S'assurer que le scripteur soumette son texte au conseiller pédagogique.

g) S'assurer que le présentateur ne modifie ledit texte en aucune façon sans l'assentiment du conseiller pédagogique et, s'il y a lieu, du scripteur.

h) Assister à la réception d'émissions dans les classes, après avoir obtenu les autorisations requises.

Section IV

D I S P O S ' T I O N S D I V E R S E S

1. Les émissions scolaires produites par le Ministère de l'éducation en collaboration avec la Société Radio-Canada devront être identifiées comme telles.

2. Les parties conviennent de n'intervenir auprès des équipes de production que par l'intermédiaire du comité conjoint.

3. Les enregistrements des émissions ne seront utilisés par une partie qu'avec le consentement écrit de l'autre.

4. La SOCIETE, moyennant paiement de ses frais, livre au MINISTERE, sur demande écrite, les enregistrements des émissions qui font appel uniquement aux services des pédagogues; quant à ceux qui font appel aux services des artistes, auteurs ou musiciens, la SOCIETE ne les met à la disposition du MINISTERE que si celui-ci en obtient la permission des syndicats intéressés et la tient indemne de toute réclamation ou poursuite pour rémunération, cachet ou autres droits revenant auxdits artistes, auteurs ou musiciens, en vertu d'une convention collective ou autre entente avec la SOCIETE.

5. La présente entente prend effet à compter de la date de la signature et expire le 30 juin 1969.

ET LES PARTIES SIGNENT CE 1968

pour le ministère

Ministre de l'éducation

pour la SOCIETE

ENTENTE RELATIVE AUX EMISSIONS SCOLAIRES

entre

L'HONORABLE JEAN-GUY CARDINAL, en sa qualité de ministre de l'éducation, autorisé par l'arrêté en conseil numéro 1343 du 30 avril 1969.

Partie de première part

et

LA SOCIETE RADIO-CANADA, corporation instituée en vertu de la LOI sur la radiodiffusion, Statuts du Canada, 16-17, Elizabeth II, chapitre 25, ici représentéspar monsieur Raymond David, vice-président et directeur général de la radiodiffusion française, autorisé en vertu du règlement numéro 1.0.0.-3 de la Société Radio-Canada.

Partie de deuxième part

et

L'OFFICE DE LA RADIO DE QUEBEC, corporation instituée en vertu de la Loi autorisant la création du service provincial de radiodiffusion (1945, chapitre 56), ici représenté par monsieur Guy Guérin, président, autorisé en vertu d'une résolution adoptée par l'Office de la radio de Québec le 10 avril 1969.

Intervenant

Section I

OBJET DE L'ENTENTE

Le ministre de l'éducation et la Société Radio-Canada s'engagent à collaborer dans la réalisation et la diffusion d'un programme d'émissions scolaires à la radio et à la télévision conformément aux dispositions de la présente entente.

Section II

JURIDICTIONS RESPECTIVES

1. LE MINISTRE a juridiction exclusive sur:

a) Le choix des disciplines faisant l'objet des séries d'émissions.

b) La détermination du contenu des émissions.

c) Les interventions officielles auprès des institutions scolaires et de leur personnel enseignant.

d) Les standards pédagogiques auxquels doivent se conformer les émissions.

e) La nomination des responsables de la pédagogie (1)

2. LA SOCIETE a juridiction exclusive sur:

a) Les standards de production.

b) L'affectation des réalisateurs (2).

c) L'utilisation de ses services de production.

---

(1) Responsable de la pédagogie: celui qui est responsable de l'aspect pédagogique des émissions.

(2) Réalisateur: celui qui assure la réalisation des émissions.

.../3

Section III

PROGRAMMATION

1. Secteur Français

a) Reprise de séries d'émissions produites et diffusées au cours d'années précédentes:

o Radio

Cinquante-deux (52) émissions de quinze (15) minutes chacune sur la musique, 2ième série, à l'adresse des élèves de l'élémentaire II.

Cinquante-deux (52) émissions de quinze (15) minutes chacune sur la musique, 3ième série, à l'adresse des élèves de l'élémentaire III.

o Télévision

Treize (13) émissions de quinze (15) minutes chacune sur les arts plastiques, maternelle, à l'adresse des parents et maîtres de maternelle.

Treize (13) émissions de trente (30) minutes chacune sur les arts plastiques, à l'adresse des élèves de l'élémentaire I.

Treize (13) émissions de quinze (15) minutes chacune sur l'éducation physique, à l'adresse des élèves de l'élémentaire II et III.

Treize (13) émissions de vingt (20) minutes chacune sur l'éducation physique, à l'adresse des élèves de l'élémentaire IV, V et VI.

b) Nouvelles productions

o Radio

Cinquante-deux (52) émissions de quinze (15) minutes chacune sur la musique, 1ère série, à l'adresse des élèves de l'élémentaire I.

.../4

Cinquante-deux (52) émissions de quinze (15) minutes chacune sur la musique, 4ième série, à l'adresse des élèves de l'élémentaire IV.

Vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes chacune sur le français, à l'adresse des élèves du secondaire I et II.

Vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes chacune sur le français, à l'adresse des élèves du secondaire II et III.

Vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes chacune sur le français, à l'adresse des élèves du secondaire IV et V.

Vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes chacune sur l'enseignement spécialisé à l'enfance inadaptée, à l'adresse des maîtres de l'élémentaire et du secondaire.

o Télévision

Vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes chacune sur les arts plastiques, à l'adresse des élèves de l'élémentaire II.

Treize (13) émissions de quinze (15) minutes chacune sur l'éducation physique, à l'adresse des élèves de l'élémentaire I.

Treize (13) émissions de quinze (15) minutes chacune sur l'éducation physique, à l'adresse des élèves de l'élémentaire IV.

Treize (13) émissions de quinze (15) minutes chacune sur les sciences, à l'adresse des élèves de l'élémentaire I.

La diffusion de ce programme commencera le 13 octobre 1969.

Les émissions seront diffusées, à la télévision, à 10.00 h. du lundi au vendredi inclusivement, et à la radio, à 13.45h. du lundi au vendredi inclusivement, et à 20.00h. les lundi et vendredi et à 23.00h. le lundi.

2. Secteur Anglais

a) Reprise de séries d'émissions produites et diffusées au cours d'années précédentes:

o Télévision

Neuf (9) émissions de trente (30) minutes chacune - French Enrichment, gr. 4-

Neuf (9) émissions de trente (30) minutes chacune - French Enrichment, gr. 5-

Deux (2) émissions dont une de trente (30) minutes et une de quarante-cinq (45) minutes - French Enrichment, gr. 11-

Soixante (60) émissions de quinze (15) minutes chacune - French Instructional, Level I, gr. 3-

Soixante (60) émissions de quinze (15) minutes chacune - French Instructional, Level II, gr. 4-

Cinquante-six (56) émissions de quinze (15) minutes chacune - French Instructional, Level III, gr. 5-

Quatre (4) émissions de quinze (15) minutes chacune - French Instructional, Teachers-

Onze (11) émissions de trente (30) minutes chacune - Science, gr. 2-3-

Vingt-sept (27) émissions de trente (30) minutes chacune - History, gr. 5-6-

Huit (8) émissions de trente (30) minutes chacune - History, gr. 6-7-

Une (1) émission de trente (30) minutes - History, gr. 10-

Quatre (4) émissions de trente (30) minutes chacune - English Literature, gr. 11-

Quinze (15) films de quinze (15) minutes chacun - Elementary -

Neuf (9) films de trente (30) minutes chacun - Elementary -

.../6

b) Nouvelles Productions

o Télévision

Dix (10) émissions de trente (30) minutes chacune - French Enrichment, gr. 6-

Dix (10) émissions de trente (30) minutes chacune - Geography, Elementary -

La diffusion de ce programme commencera le 15 septembre 1969.

Les diffusions seront quotidiennes à compter de 9.00h. ou de 9.30h.

Section IV

OBLIGATIONS

1. Les obligations du MINISTRE sont les suivantes:

a) Assurer la plus grande réception possible des émissions dans les classes de la province.

b) Assurer les services du personnel requis.

c) Assumer les frais directs de production (3).

2. Les obligations de la SOCIETE sont les suivantes:

a) Assurer la réalisation des émissions.

b) Diffuser les émissions par la portion québécoise de ses chaînes françaises et anglaises.

c) Assumer les frais indirects de production (4).

---

(3) Frais directs: Les cachets aux artistes, honoraires aux pédagogues, auteurs, musiciens, et autres agents libres, achats de matériel, pellicules, frais de location, droits d'auteur, dépenses de voyage, ainsi que les services obtenus à l'extérieur de la SOCIETE. Exeptionnellement, le Ministre défraiera le traitement du réalisateur supplémentaire que la Société devra engager pour réaliser les séries à la radio.

(4) Frais indirects: Les dépenses telles que salaires des employés, loyers, services divers, frais de studio, de graphiques, de décors.

.../7

Section V

STRUCTURE D'EXECUTION

Comité Conjoint

Les deux parties d'entendent pour constituer un comité conjoint pour l'application de la présente entente. Ce comité entrera en fonction à la signature de l'entente. Les responsabilités de ce comité sont décrites en annexe I.

Section VI

DISPOSITIONS DIVERSES

1. Les émissions scolaires prévues par la présente entente devront être identifiées comme étant présentées par le ministère de l'éducation en collaboration avec la Société Radio-Canada.

2. Les enregistrements des émissions ne seront utilisés par une partie qu'avec le consentement écrit de l'autre.

3. La SOCIETE, moyennant paiement de ses frais livre au MINISTRE, sur demande écrite, les enregistrements des émissions qui font appel uniquement aux services des pédagogues; quant à ceux qui font appel aux services des artistes, auteurs ou musiciens, la SOCIETE ne les met à la disposition du MINISTRE que si celui-ci ou l'Office de la Radio de Québec en obtient la permission des syndicats intéressés et la tient indemne de toute réclamation ou poursuite pour rémunération, cachet ou autres droits revenant auxdits artistes, auteurs ou musiciens, en vertu d'une convention collective ou autre entente avec la SOCIETE.

4. Le MINISTRE DE L'EDUCATION assure la SOCIETE RADIO-CANADA que les émissions, produites à l'extérieur de la SOCIETE, qu'il lui demande de diffuser, sont libres de tous droits.

5. L'annexe I et l'annexe II font partie intégrante de la présente entente.

6. La présente entente prend effet à compter de la date de sa signature et expire le 30 juin 1970.

.../8

INTERVENTION

A la présente entente intervient l'Office de la Radio de Québec représenté par monsieur Guy Guérin lequel déclare en avoir pris connaissance et en être satisfait.

ET LES PARTIES ET L'INTERVENANT SIGNENT CE 12e jour de mai 1969.

ANNEXE I

COMPOSITION ET RESPONSABILITES DU COMITE CONJOINT

1. Composition

Ce comité conjoint sera composé de huit membres dont quatre sont désignés par le MINISTRE et quatre par la SOCIETE RADIO-CANADA.

Le quorum de chaque séance d'un comité conjoint est de deux représentants de chacune des parties.

2. Responsabilités

a) Assurer l'exercice des droits et l'exécution des obligations mentionnés dans la présente entente.

b) Etablir le calendrier de ses activités et accepter, après étude, le calendrier des activités des équipes de production (voir annexe II: composition et responsabilités des équipes de production).

c) Choisir, le cas échéant, les scripteurs et présentateurs en consultation avec les équipes de production concernées. Ce choix se fait, dans la mesure du possible, parmi les membres du personnel enseignant; s'il y a divergence d'opinion, l'avis des représentants de la SOCIETE prévaut.

d) Autoriser la formule de chacune des séries d'émissions.

e) Etudier et approuver, après modifications s'il y a lieu, le budget de chacune des séries d'émissions préparé par l'équipe de production.

f) Disposer des problèmes que l'équipe de production lui soumet.

.../2

g) Ecouter et visionner les émissions. Etudier les appréciations relatives aux émissions reçues de sources diverses. Analyser les sondages relatifs aux émissions scolaires et communiquer aux équipes de production toute information ou suggestion pertinentes.

h) Assumer toute autre fonction relative à l'application de la présente entente.

i) Constituer les équipes de production le, ou avant le 15 avril 1969.

ANNEXE II

COMPOSITION ET RESPONSABILITES DE L'EQUIPE DE PRODUCTION

1. Composition

Un réalisateur et un responsable de la pédagogie forment une équipe de production.

2. Responsabilités

a) Concevoir la formule des émissions radiophoniques ou télévisuelles et, après approbation de ladite formule par le comité conjoint, élaborer ces émissions.

b) Etablir et transmettre au comité conjoint le calendrier de ses opérations.

c) Faire, le cas échéant, des suggestions au comité conjoint relativement au choix des scripteur et présentateur.

d) Choisir les autres participants et collaborateurs requis par la formule de la série.

e) Etablir les prévisions budgétaires, les soumettre au comité conjoint et, après approbation par ce dernier, s'y conformer.

f) Assister à la réception d'émissions dans les classes.

ARRÊTÉ EN CONSEIL

CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

numéro 1348 28 JUIN 1966

PRÉSENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT l'entente relative aux émissions scolaires avec la Société Radio-Canada.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la loi du ministère de l'éducation, Statuts refondus, 1964, chapitre 233, "Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre à conclure avec toute personne, société, corporation, institution ou gouvernement, des conventions ayant pour objet de faciliter l'établissement des jeunes" ;

ATTENDU QUE depuis quelques années le ministre de l'éducation et la Société Radio-Canada ont collaboré à l'exécution d'un programme d'émissions scolaires à la radio et à la télévision;

ATTENDU QUE ces émissions se sont avérées, au point de vue éducationnel, un excellent moyen pédagogique;

ATTENDU QU'il est opportun, pour le ministère de l'éducation, de poursuivre, au cours de la prochaine année scolaire, cette expérience de collaboration avec la Société Radio-Canada, et de conclure une entente à cet effet.

IL EST ORDONNÉ EN CONSÉQUENCE sur la proposition du ministre de l'éducation:

QU'il soit autorisé à conclure et à signer avec

CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 3105

15 OCT 1969

PRÉSENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT un avenant à l'entente relative aux émissions scolaires avec la Société Radio-Canada.

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté en conseil numéro 1343 du 30 avril 1969 le ministre de l'éducation a été autorisé à conclure et à signer avec la Société Radio-Canada une entente de collaboration relative à l'exécution d'un programme d'émissions scolaires à la radio et à la télévision, pour l'année scolaire 1969/70;

ATTENDU QU'effectivement ladite entente a été signée le 12 mai 1969;

ATTENDU QU'il est opportun pour le ministère de l'éducation de diffuser au cours de l'année scolaire en cours une série d'émissions de français oral, intitulées "Les Oraliens", non prévue dans l'entente ci-dessus mentionnée;

ATTENDU QUE cette série de 125 émissions de 15 minutes chacune s'adresse aux élèves de l'Elémentaire 1;

ATTENDU QU'il y a lieu, dans les circonstances, d'ajouter un avenant en ce sens à l'entente déjà signée.

IL EST ORDONNÉ EN CONSEQUENCE sur la proposition du ministre de l'éducation:

AVENANT PREVOYANT LA DIFFUSION

DE LA SERIE "LES ORALIENS"

Le présent avenant a pour objet de préciser les modalités relatives à la diffusion par la Société Radio-Canada, d'une série d'émissions scolaires intitulée "Les Oraliens", et s'ajoutant à la diffusion de la programmation prévue à la section III de l'entente relative aux émissions scolaires, entre le Ministre de l'éducation, la Société Radio-Canada et l'office de la Radio de Québec intervenant.

Cette série, à l'adresse des élèves de l'Elémentaire I, est constituée de 125 émissions de 15 minutes chacune.

1. LA DIFFUSION

a) la diffusion de cette série commencera le 20 octobre selon le calendrier suivant:

1ère période: du 20 octobre 1969 au 5 décembre 1969 inclusivement (35 émissions),

2ème période: du 19 janvier 1970 au 20 mars 1970 inclusivement (45 émissions),

3ème période: du 13 avril 1970 au 12 juin 1970 inclusivement (45 émissions).

b) les émissions seront diffusées à la télévision à 9 h 15 du

AVENANT PREVOYANT LA DIFFUSION DE LA SERIE "LES ORALIENS"

Le présent avenant a pour objet de préciser les modalités relatives à la diffusion par la Société Radio-Canada, d'une série d'émissions scolaires intitulée "Les Oraliens", et s'ajoutant à la diffusion de la programmation prévue à la section III de l'entente relative aux émissions scolaires, entre le Ministre de l'éducation, la Société Radio-Canada et l'office de la Radio de Québec intervenant.

Cette série, à l'adresse des élèves de l'Elémentaire I, est constituée de 125 émissions de 15 minutes chacune.

1. LA DIFFUSION

a) la diffusion de cette série commencera le 20 octobre selon le calendrier suivant:

1ère période: du 20 octobre 1969 au 5 décembre 1969 inclusivement (35 émissions),

2ème période: du 19 janvier 1970 au 20 mars 1970 inclusivement (45 émissions),

3ème période: du 13 avril 1970 au 12 juin 1970 inclusivement (45 émissions).

b) les émissions seront diffusées à la télévision à 9 h 15 du lundi au vendredi inclusivement par les antennes de CBFT et CBVT.

c) la portion québécoise de la chaîne française (les affiliés de Radio-Canada) sera alimentée au moment de la diffusion par CBFT. Simultanément, l'antenne de CBAFT (Moncton, N.-B.) relaiera le signal de l'émission qui sera captée par CBFCT (1) Iles de la Madeleine via le relai émetteur CBFC de Chéticamp, N.-E.

d) le poste CFKL de Shefferville sera alimenté par Labrador City, l'Office de la Radio de Québec étant responsable d'acheminer les rubans magnétoscopiques à ce poste.

e) exceptionnellement, le poste CJPM Chicoutimi pourra s'alimenter pour la première période soit du 20 octobre 1969 au 5 décembre 1969 à la portion du réseau qui [illegible] de Jonquière.

AVENANT PREVOYANT LA DIFFUSION

DE LA SERIE "LES ORALIENS"

Le présent avenant a pour objet de préciser les modalités relatives à la diffusion par la Société Radio-Canada, d'une série d'émissions scolaires intitulée "Les Oraliens", et s'ajoutant à la diffusion de la programmation prévue à la section III de l'entente relative aux émissions scolaires, entre le Ministre de l'éducation, la Société Radio-Canada et l'office de la Radio de Québec intervenant.

Cette série, à l'adresse des élèves de l'Elémentaire I, est constituée de 125 émissions de 15 minutes chacune.

1. LA DIFFUSION

a) la diffusion de cette série commencera le 20 octobre selon le calendrier suivant:

1ère période: du 20 octobre 1969 au 5 décembre 1969 inclusivement (35 émissions),

2ème période: du 19 janvier 1970 au 20 mars 1970 inclusivement (45 émissions),

3ème période: du 13 avril 1970 au 12 juin 1970 inclusivement (45 émissions).

b) les émissions seront diffusées à la télévision à 9 h 15 du lundi au vendredi inclusivement par les antennes de CBFT et CBVT.

c) la portion québécoise de la chaîne française (les affiliés de Radio-Canada) sera alimentée au moment de la diffusion par CBFT. Simultanément, l'antenne de CBAFT (Moncton, N.-B.) relaiera le signal de l'émission qui sera captée par CBFCT (Iles de la Madeleine via le relai émetteur CBFC de Chéticamp, N.-E.

d) le poste CFKL de Shefferville sera alimenté par Labrador City, l'Office de la Radio de Québec étant responsable d'acheminer les rubans magnétoscopiques à ce poste.

e) exceptionnellement, le poste CJPM Chicoutimi pourra s'alimenter pour la première période soit du 20 octobre 1969 au 5 décembre 1969 à la portion du réseau qui dessert le poste CKRS de Jonquière.

2. DISPOSITIONS DIVERSES

a) le comité conjoint déjà prévu à la section V de l'entente sus-mentionnée sera responsable de l'exécution des obligations mentionnées dans le présent avenant, et pour toute question concernant la diffusion de la série "Les Oraliens", l'Office de la Radio de Québec sera représenté au sein du comité.

b) l'Office traitera directement avec chacun des affiliés de la Société quant aux frais de diffusion de chacune des émissions.

c) l'Office paiera à la Société Radio-Canada moyennant facturation à la fin de chacune des périodes de diffusion un montant de $235.00 pour la diffusion de chacune des émissions de la série à CBFT et CBVT, et pour l'alimentation de celles-ci à ses postes affiliés et à ses relais hertziens.

d) les émissions seront livrées sur rubans magnétoscopiques par l'Office de la Radio de Québec au moins 2 (deux) semaines avant leur diffusion.

ENTENTE RELATIVE AUX EMISSIONS SCOLAIRES

entre

Monsieur Guy Saint-Pierre, en sa qualité de ministre de l'éducation, autorisé par l'arrêté en conseil numéro 2510

Partie de première part

et

SOCIETE RADIO-CANADA, corporation instituée en vertu de la LOI sur la radiodiffusion, Statuts du Canada, 16-17, Elizabeth II, chapitre 25, ici représentée par monsieur Raymond David, vice-président et directeur général de la radiodiffusion française, autorisé en vertu du règlement numéro 1.0.0.-3 de la Société Radio-Canada

Partie de deuxième part

et

L'OFFICE DE RADIO-TELEDIFFUSION DU QUEBEC, corporation instituée en vertu de la Loi de l'Office de radio-télédiffusion du Québec (R.L.Q. 1969, chapitre 17), ici représenté par monsieur Yves Labonté, président, autorisé en vertu d'une résolution adoptée par l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec le 9 juin 1970.

Intervenant

Section I

OBJET DE L'ENTENTE

Le ministre de l'éducation et la Société Radio-Canada s'engagent à collaborer dans la réalisation et la diffusion d'un programme d'émissions scolaires à la radio et à la télévision conformément aux dispositions de la présente entente.

Section II

JURIDICTIONS RESPECTIVES

1. LE MINISTERE a juridiction exclusive sur :

   a) Le choix des disciplines faisant l'objet des séries d'émissions.

   b) La détermination du contenu des émissions.

   c) Les interventions officielles auprès des institutions scolaires et de leur personnel enseignant.

   d) Les standards pédagogiques auxquels doivent se conformer les émissions.

   e) La nomination des responsables de la pédagogie. (1)

2. LA SOCIETE a juridiction exclusive sur :

   a) Les standards de production.

   b) L'affectation des réalisateurs. (2)

   c) L'utilisation de ses services de production.

---

(1) Responsable de la pédagogie : celui qui est responsable de l'aspect pédagogique des émissions.

(2) Réalisateur : celui qui assure la réalisation des émissions.

Section III

PROGRAMMATION

1. Secteur français

a) Nouvelles productions

Radio

Cinquante-deux (52) émissions de quinze (15) minutes chacune sur la musique à l'adresse des élèves de l'élémentaire 2.

Cinquante-deux (52) émissions de quinze (15) minutes chacune sur la musique à l'adresse des élèves de l'élémentaire 5.

La diffusion de ces programmes commencera le 12 octobre 1970.

Télévision

Vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes chacune sur le français - programme-cadre - à l'adresse des élèves du secondaire I.

Vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes chacune sur le français - programme-cadre - à l'adresse des élèves du secondaire V.

La diffusion de ces deux séries commencera obligatoirement dans la première semaine scolaire de janvier 1971. La diffusion pourra débuter le 16 novembre 1970 si, au jugement des deux parties, la production est suffisamment avancée.

b) Reprise de séries d'émissions produites et diffusées au cours d'années précédentes

Radio

Cinquante-deux (52) émissions de quinze (15) minutes chacune sur la musique à l'adresse des élèves de l'élémentaire 1.

Cinquante-deux (52) émissions de quinze (15) minutes chacune sur la musique à l'adresse des élèves de l'élémentaire 3.

Cinquante-deux (52) émissions de quinze (15) minutes chacune sur la musique à l'adresse des élèves de l'élémentaire 4.

Télévision

Treize (13) émissions de trente (30) minutes chacune sur les arts plastiques à l'adresse des élèves de l'élémentaire 1.

Treize (13) émissions de quinze (15) minutes chacune sur l'éducation physique à l'adresse des élèves de l'élémentaire 2 et 3.

Treize (13) émissions de quinze (15) minutes chacune sur l'éducation physique à l'adresse des élèves de l'élémentaire 4 et 5.

Douze (12) émissions de vingt (20) minutes chacune sur l'éducation physique à l'adresse des élèves de l'élémentaire 6 et 7.

Treize (13) émissions de quinze (15) minutes chacune sur l'éducation physique - plein air - à l'adresse des élèves de l'élémentaire 1 à 6.

La diffusion de ces programmes commencera le 12 octobre 1970.

c) Diffusion

Vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes chacune (télévision). - Initiation à la communication moderne.

La diffusion de ce programme commencera le 16 novembre 1970.

Treize (13) émissions de quinze (15) minutes chacune (télévision). - Les examens.

La diffusion de ce programme commencera dans la première semaine scolaire de janvier 1971.

Les émissions seront diffusées à la télévision, à 10:00 h. du lundi au vendredi inclusivement et, à la radio, à 13:30 h. du lundi au vendredi inclusivement.

2. Secteur anglais

a) Nouvelles productions

Télévision

Dix (10) émissions de trente (30) minutes chacune sur la géographie (anglais) à l'adresse des élèves de l'élémentaire.

Dix (10) émissions de trente (30) minutes chacune - French Enrichment (Contes pour les jeunes IV).

b) Reprise de séries d'émissions produites et diffusées au cours d'années précédentes

Cent vingt (120) émissions de quinze (15) minutes chacune - Parlons français, Level 1.

Cent vingt (120) émissions de quinze (15) minutes chacune - Parlons français, Level 2.

Cent douze (112) émissions de quinze (15) minutes chacune - Parlons français, Level 3.

Dix-huit (18) émissions de trente (30) minutes chacune - Canadian History, All about Indians.

Douze (12) émissions de trente (30) minutes chacune - Inuit, Eskimo people.

Six (6) émissions de trente (30) minutes chacune - Pioneer Life.

Dix (10) émissions de trente (30) minutes chacune - A glimpse of Montreal.

Seize (16) émissions de trente (30) minutes chacune - From the Red to the rockies.

Huit (8) émissions de trente (30) minutes chacune - Fu. trade

Sept (7) émissions de trente (30) minutes chacune - Sciences élémentaires.

Deux (2) émissions de trente (30) minutes chacune - Histoire secondaire.

Huit (8) émissions de trente (30) minutes chacune - Littérature anglaise secondaire.

Dix-huit (18) émissions de trente (30) minutes chacune - French Contes pour les jeunes I.

Dix-huit (18) émissions de trente (30) minutes chacune - French ontes pour les jeunes II.

La diffusion de ces programmes commencera le 14 septembre 1970.

c) Nouvelles diffusions

Dix-huit (18) émissions de trente (30) minutes chacune - Contes pour les jeunes III.

Vingt (20) émissions de trente (30) minutes chacune - Géographie - élémentaire 1.

Vingt-deux (22) demi-heures - Titres à déterminer.

Section IV OBLIGATIONS

1. Les obligations du MINISTERE sont les suivantes :

a) Assurer la plus grande réception possible des émissions dans les classes de la province.

b) Assurer les services du personnel requis.

c) Assumer les frais directs de production. (3)

2. Les obligations de la SOCIETE sont les suivantes :

a) Assurer la réalisation des émissions.

b) Diffuser les émissions par la portion québecoise de ses chaînes françaises et anglaises.

c) Assumer les frais indirects de production. (4)

---

(3) Frais directs : Les cachets aux artistes, honoraires aux pédagogues, auteurs, musiciens et autres agents libres, achats de matériel, pellicules, frais de location, droits d'auteur, dépenses de voyage, ainsi que les services obtenus à l'extérieur de la SOCIETE.

(4) Frais indirects : Les dépenses telles que salaires des employés, loyers, services divers, frais de studio, de graphiques, de décors.

Section V STRUCTURE D'EXECUTION

Comité conjoint

Les deux parties s'entendent pour constituer un comité conjoint pour l'application de la présente entente. Ce comité entrera en fonction à la signature de l'entente. Les responsabilités de ce comité sont décrites en annexe I.

Section VI DISPOSITIONS DIVERSES

1. Les émissions scolaires prévues par la présente entente

devront être identifiées comme étant présentées par le ministère de l'éducation en collaboration avec la Société Radio-Canada.

2. Les enregistrements des émissions ne seront utilisés par une partie qu'avec le consentement écrit de l'autre.

3. La SOCIETE, moyennant paiement de ses frais, livre au MINISTERE, sur demande écrite, les enregistrements des émissions qui font appel uniquement aux services des pédagogues ; quant à ceux qui font appel aux services des artistes, auteurs ou musiciens, la SOCIETE ne les met à la disposition du MINISTERE que si celui-ci ou l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec en obtiennent la permission des syndicats intéressés et la tiennent indemne de toute réclamation ou poursuite pour rémunération, cachet ou autres droits revenant auxdits artistes, auteurs ou musiciens, en vertu d'une convention collective ou autre entente avec la SOCIETE. - Le MINISTERE ainsi que l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec s'engagent aussi à obtenir et à demeurer responsables de tous droits mécaniques et garantissent la Société contre toute poursuite à cet effet.

4. Le MINISTERE DE L'EDUCATION assure la SOCIETE RADIO-CANADA que les émissions, produites à l'extérieur de la SOCIETE, qu'il lui demande de diffuser, sont libres de tous droits.

5. Les annexes à la présente entente font partie de l'entente.

6. La présente entente prend effet à compter de la date de sa signature et expire le 30 juin 1971.

ET LES PARTIES SIGNENT CE 30 juin 1970

pour le ministre

Yves Martel

pour l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec

Pierre Caron

pour la Société Radio-Canada

Raymond Dansereau

COMPOSITION ET RESPONSABILITES DU COMITE CONJOINT

1. Composition

Ce comité conjoint sera composé de huit membres dont quatre sont désignés par le MINISTRE et quatre par la SOCIETE RADIO-CANADA.

Le quorum de chaque séance d'un comité conjoint est de deux représentants de chacune des parties.

2. Responsabilités

a) Assurer l'exercice des droits et l'exécution des obligations mentionnés dans la présente entente.

b) Etablir le calendrier de ses activités et accepter, après étude, le calendrier des activités des équipes de production (voir annexe II : composition et responsabilités des équipes de production).

c) Choisir, le cas échéant, les scripteurs et présentateurs en consultation avec les équipes de production concernées. Ce choix se fait, dans la mesure du possible, parmi les membres du personnel enseignant ; s'il y a divergence d'opinion, l'avis des représentants de la SOCIETE prévaut.

d) Autoriser la formule de chacune des séries d'émissions.

e) Etudier et approuver, après modifications s'il y a lieu, le budget de chacune des séries d'émissions préparé par l'équipe de production.

f) Disposer des problèmes que l'équipe de production lui soumet.

g) Ecouter et visionner les émissions. Etudier les appréciations relatives aux émissions reçues de sources diverses. Analyser les sondages relatifs aux émissions scolaires et communiquer aux équipes de production toute information ou suggestion pertinentes.

h) Assumer toute autre fonction relative à l'application de la présente entente.

i) Constituer les équipes de production le, ou avant le 15 mai 1970.

****

COMPOSITION ET RESPONSABILITES DE L'EQUIPE DE PRODUCTION

1. Composition

Un réalisateur et un responsable de la pédagogie forment une équipe de production.

2. Responsabilités

a) Concevoir la formule des émissions radiophoniques ou télévisuelles et, après approbation de ladite formule par le comité conjoint, élaborer ces émissions.

b) Etablir et transmettre au comité conjoint le calendrier de ses opérations.

c) Faire, le cas échéant, des suggestions au comité conjoint relativement au choix des scripteur et présentateur.

d) Choisir les autres participants et collaborateurs requis par la formule de la série.

e) Etablir les prévisions budgétaires, les soumettre au comité conjoint et, après approbation par ce dernier, s'y conformer.

f) Assister à la réception d'émissions dans les classes.

****

ANNEXE PREVOYANT LA DIFFUSION

DE LA SERIE "LES ORALIENS"

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités relatives à la diffusion par la Société Radio-Canada, d'une série d'émissions scolaires intitulées "Les Oraliens", et s'ajoutant à la diffusion de la programmation prévue à la Section III de l'entente relative aux émissions scolaires pour l'année 1970-1971, entre le ministre de l'Education, la Société Radio-Canada et l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec intervenant. Ladite annexe fait partie intégrante de l'entente précitée.

Cette série, à l'adresse des élèves de l'élémentaire 1, est constituée de cent vingt-cinq (125) émissions de quinze (15) minutes chacune.

1. LA DIFFUSION

a) la diffusion de cette série commencera le 28 septembre selon le calendrier suivant :

1ère période : du 28 septembre 1970 au 11 décembre 1970 inclusivement (55 émissions),

2ème période : du 18 janvier 1971 au 26 mars 1971 inclusivement (50 émissions),

3ème période : d 19 avril 1971 au 14 mai 1971 inclusivement (20 émissions) ;

b) les émissions seront diffusées à la télévision à 9:15 h. du lundi au vendredi inclusivement par les antennes de CBFT et CBVT; elles seront diffusées les mêmes jours à 10:30 h. par l'antenne de CBOFT;

c) la portion québecoise de la chaîne française (les affiliés de Radio-Canada) sera alimentée au moment de la diffusion par CBFT. Simultanément, l'antenne de CBAFT (Moncton, N.-B.) relaiera le signal de l'émission qui sera captée par CBFCT (1) Iles-de-la-Madeleine via le relai émetteur CBFC de Chéticamp, N.-E.

d) le poste CFKL de Schefferville sera alimenté par Labrador City, l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec étant responsable d'acheminer les rubans magnétoscopiques à ce poste.

2. DISPOSITIONS DIVERSES

a) le comité conjoint déjà prévu à la section V de l'entente sus-mentionnée sera responsable de l'exécution des obligations mentionnées dans la présente annexe, et pour toute question concernant la diffusion de la série

"Les Oraliens", l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec sera représenté au sein du comité.

b) l'Office traitera directement avec chacun des affiliés de la Société quant aux frais de diffusion de chacune des émissions.

c) l'Office paiera à la Société Radio-Canada moyennant facturation à la fin de chacune des périodes de diffusion un montant de $ 319.00 pour la diffusion de chacune des émissions de la série à CBFT, CBVT et CBOFT et pour l'alimentation de celles-ci à ses postes affiliés et à ses relais hertziens.

d) les émissions seront livrées sur rubans magnétoscopiques par l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec au moins deux (2) semaines avant leur diffusion.

Montréal, le 9 juin 1970

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

NUMÉRO 2510

24 JUIN 1970

PRÉSENT :
Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT l'entente relative aux émissions scolaires avec la Société Radio-Canada.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi du ministère de l'éducation, Statuts refondus, 1964, chapitre 233, "Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre à conclure avec toute personne, société, corporation, institution ou gouvernement, des conventions ayant pour objet de faciliter l'établissement des jeunes";

ATTENDU QUE depuis quelques années le ministre de l'éducation et la Société Radio-Canada ont collaboré à l'exécution d'un programme d'émissions scolaires à la radio et à la télévision;

ATTENDU QUE ces émissions se sont avérées, au point de vue éducationnel, un excellent moyen pédagogique;

ATTENDU QU'il est opportun, pour le ministère de l'éducation, de poursuivre, au cours de la prochaine année scolaire, cette expérience de collaboration avec la Société Radio-Canada, et de conclure une entente à cet effet;

ATTENDU QUE l'office de radio-télédiffusion du Québec a collaboré à la négociation de l'entente avec la Société Radio-Canada et qu'il s'est dit d'accord sur les engagements qu'elle comporte.

...

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

NUMÉRO 2510

24 JUIN 1970

PRÉSENT:
Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT l'entente relative aux émissions scolaires avec la Société Radio-Canada.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi du ministère de l'éducation, Statuts refondus, 1964, chapitre 233, "Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre à conclure avec toute personne, société, corporation, institution ou gouvernement, des conventions ayant pour objet de faciliter l'établissement des jeunes";

ATTENDU QUE depuis quelques années le ministre de l'éducation et la Société Radio-Canada ont collaboré à l'exécution d'un programme d'émissions scolaires à la radio et à la télévision;

ATTENDU QUE ces émissions se sont avérées, au point de vue éducationnel, un excellent moyen pédagogique;

ATTENDU QU'il est opportun, pour le ministère de l'éducation, de poursuivre, au cours de la prochaine année scolaire, cette expérience de collaboration avec la Société Radio-Canada, et de conclure une entente à cet effet;

ATTENDU QUE l'Office de radio-télédiffusion du Québec a collaboré à la négociation de l'entente avec la Société Radio-Canada et qu'il s'est dit d'accord sur les engagements qu'elle comporte.

IL EST ORDONNÉ EN CONSÉQUENCE sur la proposition du ministre de l'éducation:

1o) QU'il soit autorisé à conclure avec la Société Radio-Canada une entente de collaboration relative à l'exécution d'un programme d'émissions scolaires à la radio et à la télévision, pour l'année scolaire 1970-1971;

2o) QU'il soit aussi autorisé à signer lui-même, son sous-ministre, l'un des sous-ministres associés ou l'un des sous-ministres adjoints, ladite entente, conformément à l'article 11 de la loi du ministère de l'éducation (Statuts refondus, 1964, chapitre 233), modifié par l'article 2 du chapitre 59 des lois de 1966-1967.

1971-19

ENTENTE RELATIVE AUX EMISSIONS SCOLAIRES 2996-2

entre

Monsieur Jean-Paul L'Allier, ministre des Communi[illegible]

Partie de première part

et

SOCIETE RADIO-CANADA, corporation instituée en vertu de la LOI sur la radiodiffusion, Statuts du Canada, 16-17, Elizabeth II, chapitre 25, ici représentée par monsieur Raymond David, vice-président et directeur général de la radiodiffusion française, autorisé en vertu du règlement numéro 1.0.0.-3 de la Société Radio-Canada, ci-après appelée la Société

Partie de deuxième part

et

Monsieur Guy Saint-Pierre, ministre de l'Education

Intervenant

OBJET DE L'ENTENTE

Section I — Le gouvernement du Québec et la Société Radio-Canada s'engagent à collaborer dans la réalisation et la diffusion d'un programme d'émissions scolaires à la radio et à la télévision sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, conformément aux dispositions de la présente entente.

Section II

JURIDICTIONS RESPECTIVES

A. LE MINISTRE DE L'EDUCATION a juridiction exclusive sur:

1. le choix des disciplines faisant l'objet des séries d'émissions;
2. la détermination du contenu des émissions;
3. les interventions officielles auprès des institutions scolaires et de leur personnel enseignant;
4. les standards pédagogiques auxquels doivent se conformer les émissions;
5. la nomination des responsables de la pédagogie.[1]

B. LA SOCIETE a juridiction exclusive sur:

1. les standards de production;
2. l'affectation des réalisateurs;[2]
3. l'utilisation de ses services de production.

---

(1) Responsable de la pédagogie: celui qui est responsable de l'aspect pédagogique des émissions

(2) Réalisateur: celui qui assure la réalisation des émissions.

Section II. PROGRAMMES DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION

A. SECTEUR FRANÇAIS

1. Programme de production:

a) à la radio:

Cinquante-deux (52) quarts d'heure - Faisons de la musique - élémentaire 3

Vingt-six (26) demi-heures - Faisons de la musique - élémentaire 6

b) à la télévision:

Nil

2. Programme de diffusion:

a) à la radio:

Faisons de la musique - élémentaire 2 - cinquante-deux (52) quarts d'heure;

Faisons de la musique - élémentaire 3 - cinquante-deux (52) quarts d'heure;

Faisons de la musique - élémentaire 4 - cinquante-deux (52) quarts d'heures;

Faisons de la musique - élémentaire 5 - cinquante-deux (52) quarts d'heure;

Faisons de la musique - élémentaire 6 - vingt-six (26) demi-heures.

b) à la télévision:

Arts plastiques - élémentaire 1 - douze (12) émissions de trente (30) minutes;

Éducation physique - élémentaires 2 et 3 - treize (13) émissions de quinze (15) minutes;

Éducation physique - élémentaires 4 et 5 - treize (13) émissions de quinze (15) minutes;

Éducation physique - élémentaires 6 et 7 - treize (13) émissions de vingt (20) minutes;

Éducation physique - Plein Air - treize (13) émissions de quinze (15) minutes - élémentaires 1 à 6 ;

Verso - Secondaire V - vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes;

Le Franbéquois - Secondaire I - vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes;

Sensibilisation - Grand Public - vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes. (Production Radio-Québec - O.F.Q. - voir liste séparée);

Les Oraliens - élémentaire . - cent vingt-cinq (125) émissions de quinze (15) minutes. (Production Radio-Québec);

Les Cent tours de Centour - élémentaire 2 - cent vingt-cinq (125) émissions de quinze (15) minutes. (Production Radio-Québec).

3. Modalités de diffusion:

a) Emissions radiophoniques:

Les émissions seront diffusées à partir du lundi 18 octobre 1971 de 13 h 30 à 14 h. Pour la région de Montréal seulement, elles seront diffusées sur fréquence modulée.

b) Emissions télévisées:

1. Toutes les séries, sauf Les Oraliens et les Cent tours de Centour: la diffusion se fera de 9 h 30 à 10 h, du lundi au vendredi inclusivement à partir du mardi 12 octobre 1971.

2. Les séries Les Oraliens et Les Cent tours de Centour

La diffusion se fera d'après le calendrier suivant:

- du 27 septembre 1971 au 10 décembre 1971 inclusivement (55 émissions);
- du 17 janvier 1972 au 24 mars 1972 inclusivement (50 émissions);
- du 10 avril 1972 au 5 mai 1972 inclusivement (20 émissions).

Les émissions seront diffusées à la télévision à 9 h 15 et à 10 h du lundi au vendredi inclusivement par les antennes de CBFT, CBVT et CBOFT.

La portion québécoise de la chaîne française (les affiliés de Radio-Canada) sera alimentée au moment de la diffusion par CBFT. Simultanément, l'antenne de CBAFT (Moncton, N.B.) relaiera le signal de l'émission qui sera captée par CBFCT (1) Iles-de-la-Madeleine via le relais émetteur CBFC de Chéticamp, N.E.

Le poste CFKL de Schefferville sera alimenté par Labrador City, l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec étant responsable d'acheminer les rubans magnétoscopiques à ce poste.

L'Office de Radio-Télédiffusion du Québec traitera directement avec chacun des affiliés de la société quant aux frais de diffusion de chacune des émissions.

L'Office paiera à la Société Radio-Canada moyennant facturation à la fin de chacune des périodes de diffusion un montant de $ 314. pour la diffusion de chacune des émissions des deux séries sur les antennes de CBFT, CBVT et CBOFT, et pour l'alimentation de celles-ci à ses postes affiliés et à ses relais hertziens.

3. Les émissions produites par l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec seront livrés par ce dernier à la Société Radio-Canada sur rubans magnétoscopiques au moins deux semaines avant leur diffusion.

B. SECTEUR ANGLAIS

1. Programme de production:

a) à la radio:

nil

b) à la télévision:

nil

2. Programme de diffusion:

a) à la radio:

nil

b) à la télévision:

Reprises d'émissions produites et diffusées au cours d'années précédentes:

Cent vingt (120) émissions de quinze (15) minutes chacune - Parlons français - Level I

Cent vingt (120) émissions de quinze (15) minutes chacune - Parlons français - Level II

Cent douze (112) émissions de quinze (15) minutes chacune - Parlons français - Level III

Vingt (20) émissions "Geography " Sr. - élémentaire - de trente (30) minutes chacune

Dix-huit (18) émissions de trente (30) minutes chacune - Contes I - élémentaire 4

Seize (16) émissions de trente (30) minutes chacune - Contes II - élémentaire 5

Dix-huit (18) émissions de trente (30) minutes chacune - Contes III - élémentaire 6

Dix-huit (18) émissions de trente (30) minutes chacune - Canadian History, All about Indians

Douze (12) émissions de trente (30) minutes chacune - Inuit, Eskino people

Six (6) émissions de trente (30) minutes chacune - Pioneer Life

Dix (10) émissions de trente (30) minutes chacune - A glimpse of Montreal

Seize (16) émissions de trente (30) minutes chacune - From the red of the rockies

Huit (8) émissions de trente (30) minutes chacune - Fur Trade.

Nouvelles diffusions:

Vingt (20) émissions de trente (30) minutes chacune - "Geography" - élémentaire

Dix-huit (18) émissions de trente (30) minutes chacune - Contes - élémentaire 4.

3. Modalités de diffusion:

a) la diffusion se fera à partir du 13 septembre 1971, sur les antennes de CBMT et CKMI, et à compter du 16 septembre sur celles de CBOT;

b) les émissions produites par l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec seront livrées par ce dernier à la Société Radio-Canada sur rubans magnétoscopiques au moins deux semaines avant leur diffusion.

OBLIGATIONS

ection IV

Relativement aux émissions à produire ou ayant été produites en collaboration avec la Société Radio-Canada

A. Les obligations du MINISTRE DE L'EDUCATION sont les suivantes:

1. assurer la plus grande réception possible des émissions dans les classes de la province;

2. assurer les services du personnel requis;

3. assumer les frais directs de production.[3]

B. Les obligations de la SOCIETE sont les suivantes:

1. assurer la réalisation des émissions;

2. diffuser les émissions par la portion québécoise de ses chaînes françaises et anglaises;

3. assumer les frais indirects de production.[4]

Section V

STRUCTURE D'EXECUTION

Comité conjoint

Les deux parties s'entendent pour constituer un comité conjoint pour l'application de la présente entente. Ce comité entrera en fonction à la signature de l'entente. Les responsabilités de ce comité sont décrites en annexe I.

Section VI

DISPOSITIONS SPECIALES

A. Relativement aux émissions à produire ou ayant été produites en collaboration avec la Société Radio-Canada:

1. les émissions devront être identifiées comme étant présentées par le ministre de l'Education en collaboration avec la Société Radio-Canada;

2. les enregistrements des émissions ne seront utilisés par une partie qu'avec le consentement écrit de l'autre;

---

(3) Frais directs: les cachets aux artistes, honoraires aux pédagogues, auteurs, musiciens et autres agents libres, achats de matériel, pellicules, frais de location, droits d'auteurs, dépenses de voyage, ainsi que les services obtenus à l'extérieur de la SOCIETE.

(4) Frais indirects: les dépenses telles que salaires des employés, loyers, services divers, frais de studio, de graphiques, de décors.

3. La SOCIETE, moyennant paiement de ses frais, livre au MINISTRE DE L'EDUCATION, sur demande écrite, les enregistrements des émissions qui font appel uniquement aux services de pédagogues; quant à ceux qui font appel aux services des artistes, auteurs, ou musiciens, la SOCIETE ne les met à la disposition du MINISTRE que si celui-ci ou le ministre des Communications du Québec en obtiennent la permission des syndicats intéressés et la tiennet indemne de toute réclamation ou poursuite pour rémunération, cachet ou autres droits revenant auxdits artistes, auteurs ou musiciens, en vertu d'une convention collective ou autre entente avec la SOCIETE;

4. Le MINISTRE DE L'EDUCATION s'engage aussi à obtenir et à demeurer responsable de tous droits mécaniques et garantit la Société contre toute poursuite à cet effet.

B. Relativement aux émissions n'ayant pas été produites en collaboration avec la Société Radio-Canada:

Le MINISTRE DES COMMUNICATIONS assure la SOCIETE RADIO-CANADA que les émissions qu'il lui demande de diffuser, sont libres de tous droits.

C. Les annexes à la présente entente font partie de l'entente.

D. La présente entente prend effet à compter de la date de sa signature et expire le 30 juin 1972.

E. Intervention:

Dans la présente entente intervient le ministre de l'Education, lequel déclare en avoir pris connaissance et en avoir été satisfait.

Pour le ministre des Communications:

Gilles Bergeron, sous-ministre — Date: 1 sept 1971

Pour la Société Radio-Canada:

Raymond David, vice-président et directeur général — Date: 31 Août 1971

Pour le ministre de l'Education:

Jean-M. Beaudoin, sous-ministre associé — Date: 6 août '71

ANNEXE V

COMPOSITION ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ CONJOINT

1. Composition

Ce comité conjoint sera composé de huit membres dont quatre sont désignés par le MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION et quatre par la SOCIÉTÉ RADIO-CANADA.

Le quorum de chaque séance d'un comité conjoint est de deux représentants de chacune des parties.

2. Responsabilités

a) Assurer l'exercice des droits et l'exécution des obligations mentionnés dans la présente entente.

b) Établir le calendrier de ses activités et accepter, après étude, le calendrier des activités des équipes de production (voir annexe II : composition et responsabilités des équipes de production).

c) Choisir, le cas échéant, les scripteurs et présentateurs en consultation avec les équipes de production concernées. Ce choix se fait, dans la mesure du possible, parmi les membres du personnel enseignant ; s'il y a divergence d'opinion, l'avis des représentants de la SOCIÉTÉ prévaut.

d) Autoriser la formule de chacune des séries d'émissions.

e) Étudier et approuver, après modifications s'il y a lieu, le budget de chacune des séries d'émissions préparé par l'équipe de production.

f) Disposer des problèmes que l'équipe de production lui soumet.

g) Écouter et visionner les émissions. Étudier les appréciations relatives aux émissions reçues de sources diverses. Analyser les sondages relatifs aux émissions scolaires et communiquer aux équipes de production toute information ou suggestion pertinentes.

h) Assumer toute autre fonction relative à l'application de la présente entente.

i) Constituer les équipes de production le, ou avant le 15 mai 1971.

****

ANNEXE ...

COMPOSITION ET RESPONSABILITES DE L'EQUIPE DE PRODUCTION

1. Composition

Un réalisateur et un responsable de la pédagogie forment une équipe de production.

2. Responsabilités

a) Concevoir la formule des émissions radiophoniques ou télévisuelles et, après approbation de ladite formule par le comité conjoint, élaborer ces émissions.

b) Etablir et transmettre au comité conjoint le calendrier de ses opérations.

c) Faire, le cas échéant, des suggestions au comité conjoint relativement au choix des scripteur et présentateur.

d) Choisir les autres participants et collaborateurs requis par la formule de la série.

e) Etablir les prévisions budgétaires, les soumettre au comité conjoint et, après approbation par ce dernier, s'y conformer.

f) Assister à la réception d'émissions dans les classes.

****

ENTENTE RELATIVE AUX EMISSIONS SCOLAIRES

1972-1973

L'OFFICE DE RADIO-TELEDIFFUSION DU QUEBEC, corporation constituée en vertu de la LOI de l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec (R. L. Q. 1969 chapitre 17), ici représenté par monsieur Yves Laboucé, premier directeur général autorisé en vertu de l'article 21 du règlement numéro 1 de l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec.

Partie de première

SOCIETE RADIO-CANADA, corporation instituée en vertu de la LOI sur la radiodiffusion, Statuts du Canada 16-17, Elizabeth II, chapitre 25, ici représentée par monsieur Raymond David, vice-président et directeur général de la radiodiffusion française, autorisé en vertu du règlement numéro 1.0.0-3 de la Société Radio Canada.

Partie de deuxième

Le MINISTERE DE L'EDUCATION

Intervenant

SECTION I — OBJET DE L'ENTENTE

L'Office de Radio-Télédiffusion du Québec et la Société Radio-Canada s'engagent à collaborer dans la réalisation et la diffusion d'un programme d'émissions scolaires à la radio et à la télévision sous la responsabilité du ministère de l'Éducation conformément aux dispositions de la présente entente.

SECTION II — JURIDICTIONS RESPECTIVES

1. LE MINISTERE DE L'EDUCATION a juridiction exclusive sur:

   a) le choix des disciplines faisant l'objet des séries d'émissions;

   b) la détermination du contenu des émissions;

   c) les interventions officielles auprès des institutions scolaires et de leur personnel enseignant;

   d) les standards pédagogiques auxquels doivent se conformer les émissions;

   e) la nomination des responsables de la pédagogie (1).

2. LA SOCIETE a juridiction exclusive sur:

   a) les standards de production;

   b) l'affectation des réalisateurs (2);

   c) l'utilisation de ses services de production.

---

(1) Responsable de la pédagogie: celui qui est responsable de l'aspect pédagogique des émissions

(2) Réalisateur: celui qui assure la réalisation des émissions.

SECTION III PROGRAMMATION

1. Secteur français

a) Production

Radio

Cinquante-deux (52) quarts d'heure - Musique vivante - Elémentaire

Télévision

Nil

b) Diffusion

Radio

Faisons de la musique - élémentaire 2 - cinquante-deux (52) quarts d'heure

Faisons de la musique - élémentaire 3 - cinquante-deux (52) quarts d'heure

Faisons de la musique - élémentaire 4 - cinquante-deux (52) quarts d'heure

Faisons de la musique - élémentaire 5 - cinquante-deux (52) quarts d'heure

Faisons de la musique - élémentaire 6 - vingt-six (26) demi-heures

Télévision

Education physique - élémentaire 2 et 3 - treize (13) émissions de quinze (15) minutes

Education physique - élémentaire 4 et 5 - treize (13) émissions de quinze (15) minutes

Education physique - élémentaire 6 et 7 - douze (12) émissions de vingt (20) minutes

Education physique - Plein air - treize (13) émissions de quinze (15) minutes

Les Oraliens - élémentaire I - cent vingt-cinq (125) émissions de quinze (15) minutes - production de Radio-Québec

Les Cent tours de Centour - élémentaire 2 - cent vingt-cinq (125) émissions de quinze (15) minutes - production de Radio-Québec

Sensibilisation (L'école chez vous) - grand public - treize (13) émissions de trente (30) minutes

c) Modalités de diffusion

1) Emissions radiophoniques

Les émissions seront diffusées du lundi 25 septembre 1972 au vendredi 15 décembre 1972 inclusivement, et du lundi 8 janvier 1973 au vendredi 13 avril 1973 inclusivement, de 13h30 à 14h00. Pour la région de Montréal seulement, elles seront diffusées sur fréquence modulée.

2) Emissions télévisées

a) Les séries les Oraliens et les Cent tours de Centour:

La diffusion se fera d'après le calendrier suivant:

- du 25 septembre 1972 au 15 décembre 1972 inclusivement (60 émissions)

- du 15 janvier 1973 au 13 avril 1973 inclusivement (65 émissions)

Les émissions seront diffusées à la télévision à 9h30 et à 9h45, du lundi au vendredi inclusivement par les antennes de CBFT, CBVT, CBOFT et CBGAT (Matane).

.../

La portion québecoise de la chaîne française des affiliés de Radio-Canada sera alimentée au moyen de la diffusion par CBFT, simultanément, l'antenne de CBAFT (Moncton, N.B.) relaiera le signal de l'émission qui sera captée par CBVE (Percé) Rex-de-la-Madeleine via le relais émetteur CBVE-1 de Châticamp, N.E.

Le poste CFLG-TV de Schefferville sera alimenté par Labrador City, l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec étant responsable d'acheminer les rubans magnétoscopiques à ce poste.

b) La diffusion se fera de 9h15 à 9h30 pour les séries Education physique 2 et 3, 4 et 5, et Plein Air, du lundi au mercredi. Pour la série Education physique 6 et 7, la diffusion se fera de 9h10 à 9h30 le jeudi. Pour la série Sensibilisation, la diffusion se fera de 9h00 à 9h30, le vendredi.

Les séries seront diffusées à compter du lundi 18 septembre 1972 jusqu'au vendredi 15 décembre 1972 à l'exception de l'Education physique 6 et 7 qui se terminera le 7 décembre 1972.

L'Office de Radio-Télédiffusion du Québec traitera directement avec chacun des affiliés de la Société quant aux frais de diffusion de chacune des émissions diffusées en dehors de la période gratuite obligatoire établie par Radio-Canada pour lesdits affiliés.

L'Office paiera à la Société Radio-Canada moyennant facturation à la fin de chacune des périodes de diffusion un montant de quatre cents dollars ($400.00) du quart d'heure pour la diffusion de chacune des émissions des séries, en dehors de la période gratuite, sur les antennes de CBFT, CBVT, CBOFT et CBGAT (Matane) et pour l'alimentation de celles-ci à ses postes affiliés et à ses relais hertziens. Les émissions d'une durée excédant quinze (15) minutes seront facturées au prorata du tarif du quart d'heure.

c) Les émissions produites par l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec seront livrées par ce dernier à la Société Radio-Canada sur rubans magnétoscopiques au moins deux semaines avant leur diffusion.

2. Secteur anglais

a) Production

Radio

Nil

Télévision

Nil

b) Diffusion

Radio

Let's make Music (titre temporaire) - élémentaire 4 - vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes

Télévision

Cent vingt (120) émissions de quinze (15) minutes - Parlons français - Level I

Soixante (60) émissions de quinze (15) minutes - Parlons français - Level II et soixante (60) émissions de quinze (15) minutes - Mon ami Pierrot

Cent douze (112) émissions de quinze (15) minutes - Parlons français - Level III

Dix-huit (18) émissions de trente (30) minutes - Contes I - élémentaire 4

Seize (16) émissions de trente (30) minutes - Contes II - élémentaire 5

Dix-sept (17) émissions de trente (30) minutes - Contes III - élémentaire 6

.../

Vingt (20) émissions de trente (30) minutes - People around the World

Huit (8) émissions de trente (30) minutes - Great Expectations

Quatorze (14) émissions de quinze (15) minutes - Look Series

Dix-huit (18) émissions de trente (30) minutes - All about Indians

Six (6) émissions de trente (30) minutes - Pioneer Life

Dix (10) émissions de trente (30) minutes - A Glimpse of Montreal

Huit (8) émissions de trente (30) minutes - Fur Trade

Quatorze (14) émissions de trente (30) minutes - From the Red of the Rockies

c) Modalités de diffusion

1) La diffusion à la radio se fera le mardi de 14h00 à 14h30, du 19 septembre 1972 au 12 décembre 1972 inclusivement et du 9 janvier 1973 au 3 avril 1973 inclusivement.

2) La diffusion des émissions télévision se fera du 18 septembre 1972 au 22 juin 1973 selon l'horaire porté à l'annexe III.

3) Les émissions produites par l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec seront livrées par ce dernier à la Société Radio-Canada sur rubans magnétoscopiques au moins deux semaines avant leur diffusion.

SECTION IV OBLIGATIONS

Relativement aux émissions à produire ou ayant été produites en collaboration avec la Société Radio-Canada.

.../

1. Les obligations du MINISTERE DE L'EDUCATION sont les suivantes:

   a) assurer la plus grande réception possible des émissions dans les classes de la province;

   b) assurer les services du personnel requis;

   c) assumer les frais directs de production (3) et certains frais de diffusion (Voir Section III, article 1 c), paragraphe 2 b).

2. Les obligations de la SOCIETE sont les suivantes:

   a) assurer la réalisation des émissions;

   b) diffuser les émissions par la portion québecoise de ses chaînes françaises et anglaises;

   c) assumer les frais indirects de production (4).

SECTION V STRUCTURE D'EXECUTION

Comité conjoint

Les deux parties s'entendent pour constituer un comité conjoint pour l'application de la présente entente.

Ce comité entrera en fonction à la signature de l'entente. Les responsabilités de ce comité sont décrites à l'annexe I.

---

(3) Frais directs: les cachets aux artistes, honoraires aux pédagogues, auteurs, musiciens, et autres agents libres, achats de matériel, pellicules, frais de location, droits d'auteurs, cachets et frais de prises, dépenses de voyage, ainsi que les services obtenus à l'extérieur de la SOCIETE.

(4) Frais indirects: les dépenses telles que salaires des employés, loyers, services divers, frais de studio, de graphiques, de décors.

. . . /

SECTION VI DISPOSITIONS SPECIALES

A- Relativement aux émissions à produire ou ayant été produites en collaboration avec la Société Radio-Canada:

1. Les émissions devront être identifiées comme étant présentées par le ministre de l'Éducation en collaboration avec la Société Radio-Canada;

2. Les enregistrements des émissions ne seront utilisés par une partie qu'avec le consentement écrit de l'autre;

3. La SOCIETE, moyennant paiement de son frais, livre au MINISTRE DE L'EDUCATION, sur demande écrite, les enregistrements des émissions qui font appel uniquement aux services de pédagogues; quant à ceux qui font appel aux services des artistes, auteurs, ou musiciens, la SOCIETE ne les met à la disposition du MINISTRE que si celui-ci ou l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec en obtient la permission des syndicats intéressés et la tient indemne de toute réclamation ou poursuite pour rémunération, cachet ou autres droits revenant auxdits artistes, auteurs ou musiciens, en vertu d'une convention collective ou autre entente avec la SOCIETE;

4. Le MINISTRE DE L'EDUCATION s'engage aussi à obtenir et à demeurer responsable de tous droits mécaniques et garantit la Société contre toute poursuite à cet effet.

B- Relativement aux émissions n'ayant pas été produites en collaboration avec la Société Radio-Canada:

L'OFFICE DE RADIO-TELEDIFFUSION DU QUEBEC assure la SOCIETE RADIO-CANADA que les émissions qu'il lui demande de diffuser, sont libres de tous droits.

.../

C. Les annexes à la présente entente font partie de l'entente.

D. La présente entente prend effet à compter de la date de sa signature et expire le 30 juin 1973.

E. Intervention

Dans la présente entente intervient le ministre de l'Education lequel déclare en avoir pris connaissance et en avoir été satisfait.

Pour l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec

YVES LABONTE, président directeur général

Pour la Société Radio-Canada

RAYMOND DAVID, vice-président et directeur général

Pour le ministère de l'Education

JEAN-MARIE BEAUCHEMIN, sous-ministre associé 22-09-72

COMPOSITION ET RESPONSABILITE DU COMITE CONJOINT

1. Composition

Ce comité conjoint sera composé de huit membres dont quatre sont désignés par l'OFFICE DE RADIO-TELEDIFFUSION DU QUEBEC et le MINISTERE DE L'EDUCATION et quatre par la SOCIETE RADIO-CANADA.

Le quorum de chaque séance d'un comité conjoint est de deux représentants de chacune des parties.

2. Responsabilités

a) Assurer l'exercice des droits et l'exécution des obligations mentionnées dans la présente entente.

b) Etablir le calendrier de ses activités et accepter, après étude, le calendrier des activités des équipes de production (voir annexe II: composition et responsabilités des équipes de production).

c) Choisir, le cas échéant, les scripteurs et présentateurs en consultation avec les équipes de production concernées. Ce choix se fait, dans la mesure du possible, parmi les membres du personnel enseignant; s'il y a divergence d'opinion, l'avis des représentants de la SOCIETE prévaut.

d) Autoriser la formule de chacune des séries d'émissions.

e) Etudier et approuver, après modifications s'il y a lieu, le budget de chacune des séries d'émissions préparé par l'équipe de production.

f) Disposer des problèmes que l'équipe de production lui soumet.

g) Ecouter et visionner les émissions. Etudier les appréciations relatives aux émissions reçues de sources diverses. Analyser les sondages relatifs aux émissions scolaires et communiquer aux équipes de production toute information ou suggestion pertinentes.

h) Assumer toute autre fonction relative à l'application de la présente entente.

i) Constituer les équipes de production le, ou avant le 17 juillet 1974.

-. -. -. -. -. -. -. -. -. -

COMPOSITION ET RESPONSABILITES DE L'EQUIPE DE PRODUCTION

1. Composition

Un réalisateur et un responsable de la pédagogie forment une équipe de production.

2. Responsabilités

a) Concevoir la formule des émissions radiophoniques ou télévisuelles et, après approbation de ladite formule par le comité conjoint, élaborer ces émissions.

b) Etablir et transmettre au comité conjoint le calendrier de ses opérations.

c) Faire, le cas échéant, des suggestions au comité conjoint relativement au choix des scripteur et présentateur.

d) Choisir les autres participants et collaborateurs requis par la formule de la série.

e) Etablir les prévisions budgétaires, les soumettre au comité conjoint et, après approbation par ce dernier, s'y conformer.

f) Assister à la réception d'émissions dans les classes.

-. -. -. -. -. -. -. -. -. -.

ANNEXE III

DEPARTMENT OF EDUCATION - S.C.M.E.

PROGRAMMING FOR ENGLISH LANGUAGE SCHOOLS

1972-73

BMT - CKMI - CBOT

March 14, 1972

except Thanksgiving Day)	13 weeks
	14 weeks
except Victoria Day)	5 weeks
Total Number of Weeks	32 weeks (less 2 days)

week (5½ hrs.)
for 8 thirty-minute periods
(4 hrs. per week)

· CBMT-CKMI (32x11) - (2x3) — 346 thirty-minute periods
·en 252 of above periods)

: responsibility to provide
):30 a.m. telecast period
ı begins. This could
:pt. 18/72 and Oct. 6/72,
)ds — 346 + 6 = 352 thirty-minute periods (tentative increase)

ANNEXE III

DEPARTMENT OF EDUCATION - S.G.M.E.

AIR TIME REQUESTED FOR PROGRAMMING FOR ENGLISH LANGUAGE SCHOOLS

1972-73

CBMT - CKMI - CBOT

March 14, 1972

and CKMI-CH. 5 QUEBEC	
o Fri., Dec. 15/72 (inclusive except Thanksgiving Day)	13 weeks
o Fri., Apr. 13/73 (inclusive)	14 weeks
o Fri., June 1/73 (inclusive except Victoria Day)	5 weeks
Total Number of Weeks	32 weeks (less 2 days)

11 thirty-minute periods per week (5½ hrs.)
includes CKMI on open network for 8 thirty-minute periods (4 hrs. per week)

Total Maximum Time on Air - CBMT-CKMI (32x11) - (2x3) — 346 thirty-minute periods
(Network CKMI actually open 252 of above periods)

ment of Education would accept responsibility to provide
Tuesday and Thursday 10:00-10:30 a.m. telecast period
School Telecast 1972-73 season begins. This could
a period of 3 weeks between Sept. 18/72 and Oct. 6/72,
rease of 6 thirty-minute periods

346 + 6 = 352 thirty-minute periods
(tentative increase)

..18/72 - Fri., Dec. 15/72 (inclusive)	13 weeks	
8/73 - Fri., Apr. 13/73 (inclusive)	14 weeks	
30/73 - Fri., June 22/73 (inclusive)	8 weeks	
Total Number of Weeks	35 weeks	

rty-minute periods per week, i.e. 1 hour per week.
lly Tuesday and Thursday mornings)

- CBOT - 70 thirty-minute periods

70 thirty-minute periods

CBMT-CKMI

ch	No. 30 min. periods	Totals
evel I - 60 prog. (2 per week & repeats (each 15 mins.))	60	
evel II - 60 prog. (2 per week & repeats (each 15 mins.)))	60	
vel III - 56 prog. (2 per week & repeats) 1)	56	
	176	176

elecast must be obtained from: *D.C. HEATH, CANADA*
SUITE 1408
100 ADELAIDE STREET WEST
TORONTO 1, ONT.
ATTENTION: MR. STAN STARKMAN

per station
$10 each
s is $3,000

	No. 30 min. periods	Totals
ementary French		
s pour les Jeunes I - 9 prog. (1 per week & repeat) . 4 - Age 9-10) (½ hr. package)	18	
s pour les Jeunes II - 8 prog. (1 per week & repeat) . 5 - Age 10-11) (½ hr. package)	16	
	34	
s pour les Jeunes III - 17 prog. (1 per week & repeat) . 6 - Age 11-12) (½ hr. package)	68	244
raphy		
le Around the World - 20 prog. (1 per week & repeat) lem. - Age 9-11) (½ hr. package)	40	284
ish Language Arts		
	8	
t Expectations - 4 prog. & repeats ec. 5 level) (½ hr.)		
	7	
Series - 7 prog. (film) & repeat r. 5 - Age 9-11) (15 minute package)	15	299
tory (Canadian) (30 min. packages)	6	
neer Life (3 prog. and repeats) Age 11-12)	10	
limpse of Montreal (5 prog. & repeats) Age 10-11)	8	
Trade (4 prog. & repeats) Age 10-11)		

	No. 30 min. periods	Totals
the Red to the Rockies (7 prog. & repeats) e 11-12)	14	
bout Indians (9 prog.) e 10-11)	9	
	47	346

e event that we do not repeat telecasts of Canadian History series
9 thirty minute periods that would be cleared could be used for
red film showings or taped productions.

Showing Series - poss. 6 30 minute-periods in Tues-Thurs. pre-CST. time slot. (see note in section I-A)	6	352

SCHEDULING - CBOT

ementary French

s pour les J unes I - 9 prog. (½ hr. package) . 4 - Age 9-10)	9	
s pour les Jeunes II - 8 prog. (½ hr. package) . 5 - Age 10-11)	8	
s pour les Jeunes III - 17 prog. (½ hr. package) . 6 - Age 11-12)	17	34

anhy

e Around the World - 20 prog. (½ hr. package) em. - Age 9-11)	20	54

	No. of 30 min. periods	Totals
Language Arts		
Great Expectations - 4 prog. (½ hr. package) (Sec. 5 level)	4	58
Canadian History		
Pioneer Life (3 prog.) (Age 11-12)	3	61
A Glimpse of Montreal (5 prog.) (Age 10-11)	5	66
Our Trade (4 prog.) (Age 10-11)	4	70

1. *All series in Supplementary French, Geography and Canadian History are subject to payments of rights for film material and/or residuals as contracted on our behalf by CBC and payable to CBC as re-telecast costs. Except for the Parlons Français series.*

2. *The above schedule is subject to minor changes particularly in the area of repeats of programs depending on how series fit into the time block. It is important to have the flexibility of using procured material, where necessary, in order to plan a well-balanced schedule.*

Diagram illustrating typical broadcast week as requested by S.G.W.H.: Department of Education

CANADIAN BROADCASTING CORPORATION: CBMT-CH.6-Montreal, CKMI-CH.5-Quebec City, CBOT-CH.4-Ottawa

Time requested in typical week CBMT (9:00-10:30-Mon.-Wed.-Fri. and 9:30-10:00-Tues. and Thu

Time in which network is open for provincial programming, i.e. CBMT-CKMI (9:30-10:30-Mon.-Wed.-Fri. and 9:30-10:00-Tues. and Thurs.)

Canadian School Telecasts (10:00-10:30 - Tues. and Thurs.)
National English Network (CBMT-CKMI-CBOT)

CBOT-9:10-9:
(Tues. and Th

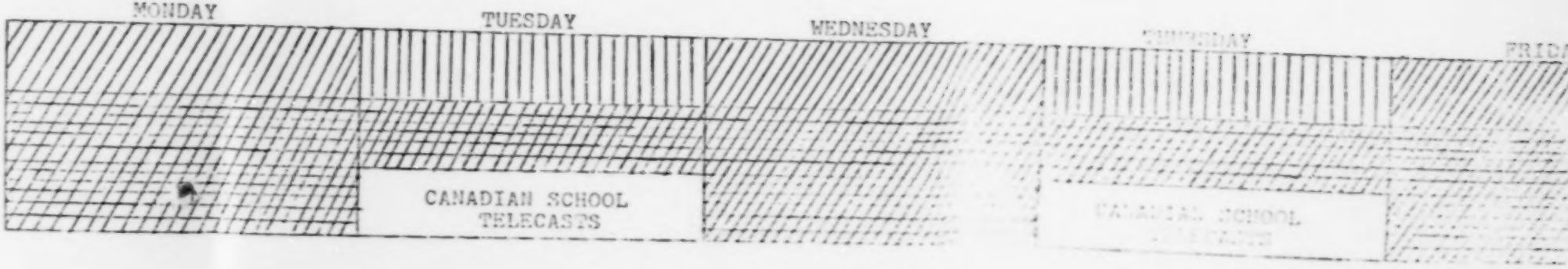

ENTENTE RELATIVE AUX EMISSIONS SCOLAIRES

1973/1974

entre

Monsieur JEAN-PAUL L'ALLIER, ministre des Communications du Québec,

Partie de première part

et

LA SOCIETE RADIO-CANADA, corporation instituée en vertu de la LOI sur la radiodiffusion, Statuts du Canada 16-17, Elizabeth 11, chapitre 25, ici représenté par Monsieur Raymond David, vice-président et directeur général de la radiodiffusion française, autorisé en vertu du règlement numéro 1.0.0-3 de la Société Radio-Canada,

Partie de deuxième part

Monsieur FRANCOIS CLOUTIER, ministre de l'Education du Québec,

Intervenant

Section 1 : OBJET DE L'ENTENTE

Le ministère des Communications du Québec et la Société Radio-Canada s'engagent à collaborer dans la diffusion d'un programme d'émissions scolaires à la radio et à la télévision sous la responsabilité du ministère de l'Education conformément aux dispositions de la présente entente.

Section 11 : JURIDICTIONS RESPECTIVES

1. Le MINISTERE DE L'EDUCATION a juridiction exclusive sur:

   1.1 le choix des disciplines faisant l'objet des séries d'émissions;

   1.2 la détermination du contenu des émissions;

   1.3 les interventions officielles auprès des institutions scolaires et de leur personnel enseignant;

   1.4 les standards pédagogiques auxquels doivent se conformer les émissions.

2. La SOCIETE a juridiction exclusive sur les standards de production.

Section 111 : PROGRAMMATION

1. <u>Secteur français</u>

   1.1 <u>Diffusion</u>

1.1.1 Radio

Faisons de la musique - élémentaire 3 - cinquante-deux quarts d'heure (52)

Faisons de la musique - élémentaire 4 - cinquante-deux quarts d'heure (52)

Faisons de la musique - élémentaire 5 - cinquante-deux quarts d'heure (52)

Faisons de la musique - élémentaire 6 - vingt-six demi-heure (26)

Musique vivante - élémentaire - cinquante-deux quarts d'heure (52)

1.1.2 Télévision

Les Oraliens - élémentaire 1 - cent vingt-quatre (124) émissions de quinze (15) minutes, production de Radio-Québec

Les Cent tours de Centour - élémentaire 2 - cent quatre (104) émissions de quinze (15) minutes, production de Radio-Québec

1.2 Modalités de diffusion

1.2.1 Emissions radiophoniques

Les émissions seront diffusées du lundi 15 octobre 1973 au vendredi 21 décembre 1973 inclusivement - du lundi 7 janvier 1974 au vendredi 5 avril 1974 - du lundi 22 avril au vendredi 10 mai 1974 inclusivement, de 13h30 à 14h00. Pour la région de Montréal seulement, elles seront diffusées sur fréquence modulée.

1.2.2 Emissions télévisées

a) Les séries "Les Oraliens" et "Les Cent tours de Centour":

La diffusion se fera d'après le calendrier suivant:

- du 24 septembre 1973 au 14 décembre 1973 inclusivement: 60 émissions

- du 7 janvier 1974 au 4 avril 1974 inclusivement: 64 émissions de la série "Les Oraliens"

- du 7 janvier 1974 au 7 mars 1974 inclusivement: 44 émissions de la série "Les Cent tours de Centour"

b) Les émissions seront diffusées à la télévision à 9h30 et à 9h45 du lundi au vendredi inclusivement par les antennes de CBFT, CBVT, CBOFT et CBGAT (Matane).

La portion québécoise de la chaîne française (les postes affiliés de Radio-Canada) sera alimentée au moment de la diffusion par CBFT. Simultanément, l'antenne de CBAFT (Moncton, N.-B.) relaiera le signal de l'émission qui sera captée par CBFCT (Iles-de-la-Madeleine) via le relais émetteur CBFCT de Chéticamp, N.-E.

Le poste CFKL-TV de Schefferville sera alimenté par Sept-Iles.

1.2.3 Le ministère des Communications traitera directement avec chacun des affiliés de la Société quant aux frais de diffusion de chacune des émissions diffusées en dehors de la période gratuite obligatoire établie par Radio-Canada pour lesdits affiliés.

Le ministère des Communications s'engage à ce que les émissions produites par l'Office de radio-télédiffusion du Québec seront livrées par ce dernier à la Société Radio-Canada sur rubans magnétoscopiques au moins deux (2) semaines avant leur diffusion.

2. Secteur anglais

2.1 Diffusion

2.1.1 Radio

Musiquébec 4 -
vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes

Music Alive 1 -
vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes

Literature -
douze (12) émissions de trente (30) minutes, soit

Stratford Festival - Volpone - 3 émissions

A Doll's House - 3 émissions

The Bias of Culture - 3 émissions

The Novel - 3 émissions

2.1.2 Télévision

Cent vingt (120) émissions de quinze (15) minutes - Parlons français - Level 1

Cent vingt (120) émissions de quinze (15) minutes - Parlons français - Level 11

Cent douze (112) émissions de quinze (15) minutes - Parlons français - Level 111

Dix-huit (18) émissions de trente (30) minutes - Contes 1 - Level 1V

Seize (16) émissions de trente (30) minutes - Conte 11 - Level V

Trente-quatre (34) émissions de trente (30) minutes - Contes 111 - Level V1

Vingt (20) émissions de trente (30) minutes - People around the World

Huit (8) émissions de trente (30) minutes - Great Expectations

Dix (10) émissions de quinze (15) minutes - Look Series

Six (6) émissions de quinze (15) minutes- History of English

Six (6) émissions de trente (30) minutes- Pioneer Life

Dix (10) émissions de trente (30) minutes - A Glimpse of Montreal

Soixante (60) émissions de trente (30) minutes - ruban magnétoscopique ou sur film (contenu à préciser) ou un plus grand nombre d'émissions de durée moindre.

2.2 Modalités de diffusion

2.2.1 Emissions radiophoniques

La diffusion à la radio se fera les mardi et mercredi des semaines suivantes:

- du 17 septembre au 10 décembre 1973 inclusivement (excepté le jour de l'Action de Grâces)

- du 7 janvier au 1er avril 1974 inclusivement

- du 22 avril au 27 mai 1974 inclusivement, excepté le jour de la fête de la Reine Victoria (soit trente-deux (32) semaines).

Heures de diffusion: 14h03 à 14h30.

2.2.2 Emissions télévisées

Les dates de diffusion pour la télévision seront les mêmes que pour la radio, soit trente-deux (32) semaines, sauf pour CBOT trente-cinq (35) semaines.

CBMT: du lundi au vendredi inclusivement pour un total de onze (11) trente (30) minutes par semaine

CKMI: du lundi au vendredi inclusivement pour un total de huit (8) trente (30) minutes par semaine

CBOT: mardi et vendredi chaque semaine, soit deux (2) trente (30) minutes par semaine.

Heures de diffusion: entre 9h00 et 10h30, (grille suivant les postes).

Section IV : OBLIGATIONS

Relativement aux émissions ayant été produites en collaboration avec la Société Radio-Canada.

1. Les obligations du MINISTERE DE L'EDUCATION sont les suivantes:

   1.1 assurer la plus grande réception possible des émissions dans les classes de la province,

   1.2 assumer les frais directs de production (1) occasionnés par les reprises.

2. L'obligation de la SOCIETE est la suivante:

   - diffuser les émissions par la portion québécoise de ses chaînes françaises et anglaises.

---

(1) Frais directs: les cachets aux artistes, honoraires aux pédagogues, auteurs, musiciens, et autres agents libres, achats de matériel, pellicules, frais de location, droits d'auteurs, dépenses de voyage, ainsi que les services obtenus à l'extérieur de la SOCIETE.

Section V : STRUCTURE

Comité conjoint

Les deux parties s'entendent pour constituer un comité conjoint pour l'application de la présente entente.

Ce comité entrera en fonction à la signature de l'entente. Les responsabilités de ce comité sont décrites à l'annexe 1.

Section VI : DISPOSITIONS SPECIALES

1. Relativement aux émissions ayant été produites en collaboration avec la Société Radio-Canada:

   1.1 Les émissions devront être identifiées comme étant présentées par le ministre de l'Education en collaboration avec la Société Radio-Canada;

   1.2 Les enregistrements des émissions ne seront utilisés par une partie qu'avec le consentement écrit de l'autre;

   1.3 La SOCIETE, moyennant paiement de ses frais, livre au MINISTERE DE L'EDUCATION, sur demande écrite, les enregistrements des émissions qui font appel uniquement aux services de pédagogues; quant à ceux qui font appel aux services des artistes, auteurs, ou musiciens, la SOCIETE ne les met à la disposition du MINISTRE que si celui-ci ou le Ministre des Communications en obtient la permission des syndicats intéressés et la tient indemne de toute réclamation ou poursuite pour rémunération, cachet ou autres droits revenant

auxdits artistes, auteurs ou musiciens, en vertu d'une convention collective ou autre entente avec la SOCIETE;

1.4 Le MINISTRE DE L'EDUCATION s'engage aussi à obtenir et à demeurer responsable de tous droits mécaniques et garantit la Société contre toute poursuite à cet effet.

2. Relativement aux émissions n'ayant pas été produites en collaboration avec la Société:

Le ministère des Communications assure la Société que les émissions qu'il lui demande de diffuser, sont libres de tous droits.

3. L'annexe à la préserte entente fait partie de l'entente.

4. La présente entente prend effet à compter de la date de sa signature et expire le 30 juin 1974.

5. <u>INTERVENTION</u>

Dans la présente entente intervient le MINISTRE DE L'EDUCATION lequel déclare en avoir pris connaissance et en avoir été satisfait.

Le ministre des Communications du Québec

ou son représentant

Date: le 16 août 1973

Pour la Société Radio-Canada

Date: le 10 septembre 1973

RAYMOND DAVID
Vice-président
et directeur général de la radio-
diffusion française

Le ministre de l'Education du Québec

ou son représentant

Date: le 16 août 1973

ANNEXE 1

COMPOSITION ET RESPONSABILITE DU COMITE CONJOINT

Composition

Ce comité conjoint sera composé de huit membres dont quatre sont désignés par le MINISTERE DES COMMUNICATIONS et le MINISTERE DE L'EDUCATION et quatre par la SOCIETE RADIO-CANADA.

Le quorum de chaque séance d'un comité conjoint est de deux représentants de chacune des parties.

Responsabilité

a) Assurer l'exercice des droits et l'exécution des obligations mentionnées dans la présente entente.

b) Ecouter et visionner les émissions. Etudier les appréciations relatives aux émissions reçues de sources diverses. Analyser les sondages relatifs aux émissions scolaires.

c) Assumer toute autre fonction relative à l'application de la présente entente.

ENTENTE RELATIVE AUX EMISSIONS SCOLAIRES

1974 / 1975

entre

Monsieur JEAN-PAUL L'ALLIER, ministre des Communications du Québec,

Partie de première part

et

LA SOCIETE RADIO-CANADA, corporation instituée en vertu de la LOI sur la radiodiffusion, Statuts du Canada 16-17, Elisabeth II, chapitre 25, ici représenté par Monsieur Raymond David, vice-président et directeur général de la radiodiffusion française, autorisé en vertu du règlement numéro 1.0.0.-3 de la Société Radio-Canada,

Partie de deuxième part

Monsieur FRANCOIS CLOUTIER, ministre de l'Education du Québec,

Intervenant

Section I : OBJET DE L'ENTENTE

Le ministère des Communications du Québec et la Société Radio-Canada s'engagent à collaborer dans la diffusion d'un programme d'émissions scolaires à la radio et à la télévision sous la responsabilité du ministère de l'Education conformément aux dispositions de la présente entente.

Section II : JURIDICTIONS RESPECTIVES

1. Le MINISTERE DE L'EDUCATION a juridiction exclusive sur:

   1.1 le choix des disciplines faisant l'objet des séries d'émissions;

   1.2 la détermination du contenu des émissions;

   1.3 les interventions officielles auprès des institutions scolaires et de leur personnel enseignant;

   1.4 les standards pédagogiques auxquels doivent se conformer les émissions.

2. La SOCIETE a juridiction exclusive sur les standards de production.

Section III : PROGRAMMATION

1. Secteur français

   1.1 Diffusion

1.1.1 Radio

Faisons de la musique - Série I
cinquante-deux quarts d'heure (52)

Faisons de la musique - Série II
cinquante-deux quarts d'heure (52)

Faisons de la musique - Série III
cinquante-deux quarts d'heure (52)

Faisons de la musique - Série IV
cinquante-deux quarts d'heure (52)

Faisons de la musique - Série V
cinquante-deux quarts d'heure (52)

1.1.2 Télévision

Les Oraliens - élémentaire 1 - cent vingt-quatre (124) émissions de quinze (15) minutes, production de Radio-Québec

Les Cent Tours de Centour - élémentaire 2 - cent quatre (104) émissions de quinze (15) minutes production de Radio-Québec

1.2 Modalités de diffusion

1.2.1 Emissions radiophoniques

Les émissions seront diffusées du lundi 14 octobre 1974 au vendredi 20 décembre 1974 inclusivement - du lundi 6 janvier 1975 au vendredi 21 mars 1975 - du lundi 7 avril 1975 au vendredi 9 mai 1975 inclusivement de 13h30 à 14h00; à Montréal sur CBF-FM, Hull-Ottawa sur CBOF-FM; à Québec sur CBV-FM; à Chicoutimi sur CBJ-FM et leurs relais AM, à l'exception de CBGA-AM Matane et ses relais qui diffuseront ces émissions de 14h00 à 14h30.

1.2.2. Emissions télévisées

a) Les séries "Les Oraliens" et "Les Cent tours de Centour":

La diffusion se fera d'après le calendrier suivant:

-du 23 septembre 1974 au 13 décembre 1974 inclusivement: (60 émissions)

-du 6 janvier 1975 au 21 mars 1975 inclusivement et du 1er avril 1975 au 11 avril 1975 inclusivement: (64 émissions de la série "Les Oraliens")

-du 6 janvier 1975 au 6 mars 1975 inclusivement: (44 émissions de la série "Les Cent tours de Centour")

b) Les émissions seront diffusées à la télévision à 9h15 et à 9h30 du lundi au vendredi inclusivement par les antennes de CBFT.CBVT. CBOT. et CBGAT (Matane).

La portion québécoise de la chaîne française (les postes affiliés de Radio-Canada) sera alimentée au moment de la diffusion par CBFT. Simultanément, l'antenne de CBAFT (Moncton, N.-B.) relaiera le signal de l'émission qui sera captée par CBFCT (Iles-de-la-Madeleine) via le relais émetteur CBFCT de Chéticamp, N.-E.

Le poste CFKL-TV de Schefferville sera alimenté via les installations de Radio-Canada à Sept-Iles.

1.2.3. Le ministère des Communications traitera directement avec chacun des affiliés de la Société quant aux frais de diffusion de chacune des émissions diffusées en dehors de la période gratuite obligatoire établie par Radio-Canada pour les dits affiliés.

Le ministère des Communications s'engage à ce que les émissions produites par l'Office de radio-télédiffusion du Québec soient livrées par ce dernier à la Société Radio-Canada sur rubans magnétoscopiques au moins deux (2) semaines avant leur diffusion.

2. Secteur anglais

2.1 Diffusion

2.1.1 Radio

Musiquebec 4 -
vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes

Making Music 1 -
vingt-six (26) émissions de trente (30) minutes

History of english -
Indian legend -
Frontiers to challenge -
Canterbury Tales -
huit (8) émissions de trente (30) minutes

2.1.2 Télévision

Soixante (60) émissions de quinze (15) minutes - Parlons français - Level I

Soixante (60) émissions de quinze (15) minutes - Parlons français - Level II

Cinquante-six (56) émissions de quinze (15) minutes - Parlons français - Level III

Neuf (9) émissions de trente (30) minutes - Contes pour les jeunes - Level I

Huit (8) émissions de trente (30) minutes - Contes pour les jeunes - Level II

Dix-sept (17) émissions de trente (30) minutes - Contes pour les jeunes - Level III

Cinq (5) émissions de quinze (15) minutes - Look

Une (1) émission de trente (30) minutes - History of English

Quatre (4) émissions de trente (30) minutes - Great Expectations

Une (1) émission de trente (30) minutes - Mission to the Green Planet

Vingt-cinq (25) émissions de dix (10) minutes - Reading Opportunities

Quatre (4) émissions de vingt (20) minutes - Dusting off Mythology

Sept (7) émissions de trente (30) minutes - Explorations in Shaw

Six (6) émissions de quinze (15) minutes - Adventures for Learning

Trois (3) émissions de vingt (20) minutes - Junior Museum

Six (6) émissions de quinze (15) minutes - Me and my World

Six (6) émissions de quinze (15) minutes - Mathematical Relationships

Neuf (9) émissions de vingt (20) minutes - Science the Motivator

Trois (3) émissions de vingt (20) minutes - Watch this Space

Sept (7) émissions de vingt (20) minutes - You and your Environment

Trois (3) émissions de trente (30) minutes - Pioneer Life

Cinq (5) émissions de trente (30) minutes - Glimpse of Montreal

Six (6) émissions de trente (30) minutes - The Third World

Trois (3) émissions de trente (30) minutes - Prophecy

Six (6) émissions de trente (30) minutes - World Religions

Six (6) émissions de quinze (15) minutes - The World of B.J. Vibes

Vingt-huit (28) émissions de trente (30) minutes - ruban magnétoscopique ou sur film - Films français - Inside out

2.2 Modalités de diffusion

2.2.1 Emissions radiophoniques

La diffusion à la radio se fera les mardi et mercredi des semaines suivantes:

- du 15 octobre au 20 décembre 1974 inclusivement
- du 6 janvier au 27 mars 1975 inclusivement
- du 7 avril au 30 mai 1975 inclusivement, excepté le jour de la fête de la Reine Victoria (soit vingt-neuf (29) semaines)

Heures de diffusion: 14h03 à 14h30

2.2.2 Emissions télévisées

Les dates de diffusion pour la télévision seront les mêmes que pour la radio, soit trente (30) semaines, sauf pour CBOT trente-et-une (31) semaines.

CBMT: du lundi au vendredi inclusivement pour un total de onze (11) trente (30) minutes par semaine.

(5 périodes gratuites, 6 à être facturées au ministère de l'Education)

CKMI: du lundi au vendredi inclusivement pour un total de huit (8) trente (30) minutes par semaine.

(5 périodes gratuites, 3 à être facturées au ministère de l'Education)

CBOT: mardi et vendredi de chaque semaine, soit deux (2) trente (30) minutes par semaine

Heures de diffusion: entre 9h15 et 9h45.

Section IV: OBLIGATIONS

1. Les obligations du ministère de l'Education sont les suivantes:

1.1 Assurer la plus grande réception possible des émissions dans les classes de la province.

1.2 Assumer les frais directs de production (1) occasionnés par les reprises.

1.3 Assumer les frais directs de télédiffusion.

2. L'obligation du ministère des Communications est la suivante:

-Assurer l'exclusivité de diffusion des séries Les Oraliens et Les Cent tours de Centour à la Société Radio-Canada pour la durée de la présente entente.

3. L'obligation de la Société est la suivante:

-Diffuser les émissions par la portion québécoise de ses chaînes françaises et anglaises.

---

(1) Frais directs: les cachets aux artistes, honoraires aux pédagogues, auteurs, musiciens, et autres agents libres, achats de matériel, pellicules, frais de location, droits d'auteurs, dépenses de voyage, ainsi que les services obtenus à l'extérieur de la SOCIETE.

Section V: STRUCTURE

Comité conjoint

Les deux parties s'entendent pour constituer un comité conjoint pour l'application de la présente entente.

Ce comité entrera en fonction à la signature de l'entente. Les responsabilités de ce comité sont décrites à l'annexe 1.

Section VI: DISPOSITIONS SPECIALES

1. Relativement aux émissions ayant été produites en collaboration avec la Société Radio-Canada:

1.1 Les émissions devront être identifiées comme étant présentées par le ministère de l'Education en collaboration avec la Société Radio-Canada.

1.2 Les enregistrements des émissions ne seront utilisés par une partie qu'avec le consentement écrit de l'autre.

1.3 La SOCIETE, moyennant paiement de ses frais, livre au MINISTERE DE L'EDUCATION, sur demande écrite, les enregistrements des émissions qui font appel uniquement aux services de pédagogues; quant à ceux qui font appel aux services des artistes, auteurs, ou musiciens, la SOCIETE ne les met à la disposition du MINISTERE que si celui-ci ou le Ministère des Communications en obtient la permission des syndicats intéressés et la tient indemne de toute réclamation ou poursuite pour rémunération, cachet ou autre droit revenant aux dits artistes, auteurs ou musiciens, en vertu d'une convention collective ou autre entente avec la SOCIETE.

1.4 Le MINISTERE DE L'EDUCATION s'engage aussi à obtenir et à demeurer responsable de tous droits mécaniques et garantit la Société contre toute poursuite à cet effet.

2. Relativement aux émissions n'ayant pas été produites en collaboration avec la Société:

Le ministère des Communications assure la Société que les émissions qu'il lui demande de diffuser, sont libres de tous droits.

3. L'annexe à la présente entente fait partie de l'entente.

4. La présente entente prend effet à compter de la date de sa signature et expire le 30 juin 1975.

5. INTERVENTION

Dans la présente entente intervient le MINISTERE DE L'EDUCATION lequel déclare en avoir pris connaissance et en avoir été satisfait.

Le ministre des Communications du Québec

ou son représentant

JEAN-PAUL L'ALLIER

Pour la Société Radio-Canada

RAYMOND DAVID
Vice-président et directeur général
de la radio-diffusion française

Le ministre de l'Education du Québec

ou son représentant

FRANCOIS CLOUTIER

ANNEXE 1

COMPOSITION ET RESPONSABILITE DU COMITE CONJOINT

Composition

Ce comité conjoint sera composé de huit membres dont quatre sont désignés par le MINISTERE DES COMMUNICATIONS et le MINISTERE DE L'EDUCATION et quatre par la SOCIETE RADIO-CANADA.

Le quorum de chaque séance d'un comité conjoint est de deux représentants de chacune des parties.

Responsabilité

a) Assurer l'exercice des droits et l'exécution des obligations mentionnées dans la présente entente.

b) Ecouter et visionner les émissions. Etudier les appréciations relatives aux émissions reçues de sources diverses. Analyser les sondages relatifs aux émissions scolaires.

c) Assumer toute autre fonction relative à l'application de la présente entente.